

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

Adopté lors de la séance du 8 décembre 2023

Sommaire

I Séance.....	3
II Ordre du jour.....	19
III Délibérations.....	22
IV Débats.....	192
V Votes électroniques.....	282

I Séance

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Séance ouverte à 9h07 et levée à 17h20 – Suspension de séance de 12h28 à 14h10.

Convocation : 6 octobre 2023

Présidents de séance:

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes
- M. Bassem ASSEH – Premier Adjoint (délibérations 13 à 16, 18 à 23, 44)
- Mme Hélène NAULIN – Deuxième Adjointe (délibération 17)

Secrétaire de séance:

- Mme Séverine FIGULS

Quorum:

- Délibération 4 : 30
- Délibérations 5,6,7 : 31
- Délibération 8 : 32
- Délibération 9 : 34
- Autres délibérations : 35

Délibération n°1

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. REBOUH (pouvoir à M. GRENIER), M. TALLEDEC (pouvoir à M. FOURNIER)

Absents : M. BOUTIN

Délibération n°2

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUUAU, M. PROCHASSON, M.

QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. REBOUH (pouvoir à M. GRENIER), M. TALLEDEC (pouvoir à M. FOURNIER)

Absents : M. BOUTIN

Délibération n°3

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. REBOUH (pouvoir à M. GRENIER), M. TALLEDEC (pouvoir à M. FOURNIER)

Absents : M. BOUTIN

Délibération n°4

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. BOUTIN, M. BELHAMITI

Délibération n°5

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSAL (pouvoir à M. CHATEAU), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. ASSEH, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. BOLO, M. BOUTIN, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme HAKEM, Mme PIAU, M. REBOUH, M. SEASSAU, M. TRICHET

Délibération n°6

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme

HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Sont excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. BELHAMITI, M. BOUTIN, M. DANTEC, Mme GOUEZ, M. TRICHET

Délibération n°7

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOU, M. PROCHASSON, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. ASSEH, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BROSSEAU, M. DANTEC, Mme FERREIRA, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GUISSÉ, Mme LEFRANC, Mme PIAU, M. QUÉRO, M. REBOUH, Mme ROBERT, Mme VITOUX

Délibération n°8

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, Mme BIR, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS

Absents et excusés : Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. ASSEH, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. DANTEC, Mme FERREIRA, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. RICHARD, Mme ROBERT, M. MARAIS

Délibération n°9

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. CHOMBART DE LAUWE, M. DANTEC, Mme GOUEZ, M. MARTIN

Délibération n°10

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M.

RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSAL (pouvoir à M. CHATEAU), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : Mme AMROUCHE, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. MARTIN, M. PASCOUAU, M. SALAÛN

Délibération n°11

Sont présents : M. AZZI, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BASSAL (pouvoir à M. CHATEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme BLIN, Mme BROSSEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme COPPEY, M. DANTEC, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, M. GUISSÉ, Mme LEFRANC, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, Mme ROBERT, M. SALAÛN

Délibération n°12

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, M. MARAIS

Sont excusés : Mme BASSAL (pouvoir à M. CHATEAU), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. ASSEH, Mme BONAMY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme LEFRANC, M. QUÉRO, Mme VITOUX, Mme WEISS

Délibération n°13

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : Mme BERTU, Mme BONAMY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COLLINEAU, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, M. JOUIN, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. RIOM, M. TRICHET, Mme WEISS

Délibération n°14

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU,

M. BROCHARD, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme WEISS (pouvoir à Mme VAN GOETHEM)

Absents : Mme BERTU, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme NAULIN, M. RIOM, Mme SOTTER, M. TRICHET

Délibération n°15

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUOU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Sont excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH)

Absents : Mme BIR, M. BOLO, Mme BOURDON, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, Mme GOUEZ, M. JOUIN, Mme PIAU, M. REBOUH, M. RIOM, Mme SOTTER, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme WEISS

Délibération n°16

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme VIALARD, Mme VITOUX

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GARNIER, M. JOUIN, Mme LANGLOIS, M. MARTIN, M. PASCOUOU, M. REBOUH, M. RIOM, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Délibération n°17

Sont présents : Mme AMROUCHE, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme ROLLAND (pouvoir à M. REBOUH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BERTU, Mme BIR, M. BOLO, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. PASCOUOU, Mme PIAU, M. RICHARD, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme WEISS, M. MARAIS

Délibération n°18

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH)

Absents : Mme BERTU, Mme BOURDON, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GOUEZ, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. RICHARD, M. TALLEDEC, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme WEISS

Délibération n°19

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : Mme BERTU, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. RICHARD, M. TRICHET, Mme WEISS

Délibération n°20

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Sont excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, M. RICHARD, Mme RODRIGUEZ, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VIALARD, Mme WEISS

Délibération n°21

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VIALARD, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BAINVEL (pouvoir à Mme AMROUCHE), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER)

Absents : M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, M. HUCHET, Mme OPPELT, Mme RODRIGUEZ, M. SALECROIX, M. THIRIET, Mme WEISS

Délibération n°22

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BASSAL, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°23

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BASSAL, Mme BONAMY, M. REBOUH, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°24

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BASSAL, M. DANTEC, Mme GOUEZ, M. REBOUH, M. SEASSAU, M. SALECROIX

Délibération n°25

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI),

M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BASSAL, M. REBOUH, M. SEASSAU, M. SALECROIX

Délibération n°26

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. HUCHET, M. REBOUH, M. SEASSAU, Mme EL HAÏRY, M. SALECROIX

Délibération n°27

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme GUERRA, M. HUCHET, M. REBOUH, M. SEASSAU, Mme WEISS, Mme EL HAÏRY, M. SALECROIX

Délibération n°28

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme EL HAÏRY, Mme GUERRA, M. HUCHET, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme WEISS

Délibération n°29

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, M. BELHAMITI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), Mme GARNIER (pouvoir à M. THIRIET), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. HUCHET, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. SEASSAU, Mme EL HAÏRY, M. SALECROIX

Délibération n°30

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. BELHAMITI, M. FOURNIER

Délibération n°31

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. ASSEH, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, Mme BROSSEAU, M. COCOTIER, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, M. REBOUH, Mme ROBERT, M. SALAÛN, Mme VITOUX, Mme BENÂTRE, Mme PIAU, M. TALLEDEC

Délibération n°32

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. ASSEH, Mme BONAMY, M. CITEAU, Mme COPPEY, Mme HAKEM, M. QUÉRO, Mme WEISS

Délibération n°33

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M.

REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), M. DANTEC (pouvoir à Mme GOUEZ), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BASSAL, Mme BLIN, Mme BONAMY, M. BOUTIN, M. CHATEAU, M. CITEAU, Mme COPPEY, M. GUINÉ, M. JOUIN, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme WEISS

Délibération n°34

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BLIN, M. BOUTIN, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, Mme WEISS

Délibération n°35

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, M. GRENIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. BOUTIN, Mme GOUEZ, M. GUINÉ, Mme WEISS

Délibération n°36

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. PROCHASSON, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. BOUTIN, M. QUÉRO, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°37

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : M. BOUTIN, M. QUÉRO, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°38

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BIR, M. BOLO, Mme PIAU, M. REBOUH, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°39

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BONAMY, M. CHOMBART DE LAUWE, M. PROCHASSON, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU

Délibération n°40

Sont présents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. AZZI, M. BAINVEL, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GARNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, Mme GUERRA, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RICHARD, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, Mme SOTTER, M. THIRIET, M. TRICHET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS, M. MARAIS

Absents et excusés :

M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à

Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme BONAMY, Mme LANGLOIS, M. OUGGOURNI, M. SEASSAU, M. PROCHASSON, M. SALECROIX

Délibération n°41

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. PASCOUAU, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. SALECROIX (pouvoir à M. SEASSAU), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme GARNIER , Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°42

Sont présents : M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme EL HAÏRY (pouvoir à M. HUCHET), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. BAINVEL, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme GARNIER , Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°43

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : M. BELHAMITI (pouvoir à Mme OPPELT), Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. HUCHET, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°44

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M.

OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), Mme ROLLAND (pouvoir à M. ASSEH), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GOUEZ, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°45

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°46

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. BOLO, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, Mme PIAU, M. REBOUH, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°47

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BIR, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER , Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, Mme PIAU, M. REBOUH, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°48

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M.

CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°49

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°50

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, Mme ROBERT, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, Mme BENÂTRE

Délibération n°51

Sont présents : M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. RIOM, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. ASSEH, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BENÂTRE, Mme BIR, Mme BROSSEAU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. COCOTIER, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, Mme NAULIN, Mme OPPELT, M. REBOUH, M. RICHARD, Mme ROBERT, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, Mme PIAU, M. TALLEDEC

Délibération n°52

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M.

CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°53

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°54

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°55

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÛN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. OUGGOURNI (pouvoir à 0), M. PASCOUUAU (pouvoir à 0), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°56

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme COUSSINET NDIAYE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. HUCHET, Mme LANGLOIS, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS

Délibération n°57

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSANI, Mme BERTU, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. CHATEAU, M. CITEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme LANGLOIS, M. LE TEUFF, Mme LEFRANC, Mme NAULIN, M. OUGGOURNI, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, M. MARAIS

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), Mme COPPEY (pouvoir à M. CITEAU), Mme FERREIRA (pouvoir à Mme BERTU), M. GUISSÉ (pouvoir à Mme BASSANI), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. PASCOUUAU (pouvoir à 0), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. PROCHASSON (pouvoir à Mme BONAMY), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, Mme BASSAL, M. BELHAMITI, Mme BOURDON, M. BROCHARD, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme EL HAÏRY, Mme GARNIER, Mme GUERRA, Mme HAKEM, M. HUCHET, M. MARTIN, Mme OPPELT, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme VITOUX, Mme WEISS

Délibération n°58

Sont présents : M. ASSEH, M. AZZI, Mme BASSAL, Mme BASSANI, Mme BIR, Mme BOISRAMÉ, M. BOLO, Mme BONAMY, M. BOULÉ FOURNIER, Mme BOURDON, M. BOUTIN, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. CHATEAU, M. COCOTIER, Mme COLLINEAU, Mme COUSSINET NDIAYE, M. DANTEC, Mme FIGULS, M. FOURNIER, Mme GOUEZ, M. GRENIER, M. GUINÉ, Mme HAKEM, Mme LANGLOIS, Mme LEFRANC, M. MARTIN, Mme NAULIN, M. QUÉRO, M. REBOUH, M. RIOM, Mme ROBERT, Mme RODRIGUEZ, Mme ROLLAND, M. SALAÜN, M. SALECROIX, M. SEASSAU, Mme SOTTER, M. TRICHET, Mme VITOUX

Absents et excusés : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme ROBERT), Mme BLIN (pouvoir à M. GUINÉ), M. JOUIN (pouvoir à M. RIOM), M. OUGGOURNI (pouvoir à 0), M. PASCOUUAU (pouvoir à 0), Mme PIAU (pouvoir à Mme BIR), M. TALLEDEC (pouvoir à M. COCOTIER), Mme VIALARD (pouvoir à Mme VITOUX)

Absents : Mme AMROUCHE, M. BAINVEL, M. BELHAMITI, Mme BERTU, M. CHOMBART DE LAUWE, M. CITEAU, Mme COPPEY, Mme EL HAÏRY, Mme FERREIRA, Mme GARNIER, Mme GUERRA, M. GUISSÉ, M. HUCHET, M. LE TEUFF, Mme OPPELT, M. PROCHASSON, M. RICHARD, M. THIRIET, Mme VAN GOETHEM, Mme WEISS, M. MARAIS

II Ordre du jour

N°	Objet	Délibération (page)	Débats (page)	Rapporteur
1	Conseil municipal – Procès-verbaux des séances du 09 juin et du 30 juin 2023	23	193	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	24	194	Mme la Maire
3	Urgence Maroc et urgence Libye – Contribution au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) – Subventions d'investissement – Approbation.	25	199	M. GUISSÉ
4	Egalité : rapport annuel 2022 – Lutte contre les discriminations, ville non-sexiste, accessibilité universelle et justice sociale – Présentation.	27	202	Mme BERTU
5	Citad'elles – Conventions de financement entre la Ville de Nantes et ses partenaires - Année 2023 – Approbation.	32	214	Mme BERTU
6	Création du réseau de la ville non-sexiste – Approbation.	34	215	Mme BERTU
7	Construction du pôle d'équipements publics de la Bottière - Programme Enveloppe – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.	37	219	Mme BASSAL
8	Quartier du Breil - Aire de jeu de l'allée Feyder - Convention de co-maitrise d'ouvrage – Approbation.	42	221	Mme BIR
9	Projet d'aménagement de la maison du Change pour dédier le bâtiment à la Maison de la poésie - Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Nantes et la SAS du Change – Approbation.	44	222	M. SEASSAU
10	Projet d'animation et de coordination du Pôle des arts du feu à Mellinet - Appel à projets – Approbation.	46	229	M. SEASSAU
11	Relocalisation - extension du Cinématographe Ciné Nantes Loire-Atlantique – Prise de bail auprès de Nantes Métropole Habitat - Lancement d'une procédure adaptée pour travaux - Approbation.	48	230	M. SEASSAU
12	Port des Arts nomades – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Convention de mandat - Lancement du concours de maîtrise d'oeuvre – Approbation.	51	230	M. SEASSAU
13	Orgue à la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien – Lancement du projet et montage de l'opération – Approbation.	55	233	M. CHATEAU
14	Appel à projets Expositions et Résidences de création en arts visuels – Attribution de bourses – Approbation.	57	234	M. SEASSAU
15	Conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et les associations Lieu Unique et Songo (Stéréolux) – Approbation.	59	234	M. SEASSAU
16	Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, Nantes Université et le Théâtre Universitaire – Approbation.	61	235	M. SEASSAU

17	Les Utopiales – Attribution de subvention - La Cité des Congrès – Convention – Approbation.	63	235	M. SEASSAU
18	Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants - Approbation.	65	236	M. SEASSAU
19	Folle Journée – Avenant à la convention de collaboration Ville de Nantes et Nantes Métropole pour l'organisation de la Folle Journée – Convention de concession de licence des marques « La Folle Journée » et « Les Folles Journées » - Approbation.	68	236	M. SEASSAU
20	Culture - Equipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.	70	237	M. SEASSAU
21	Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution d'une subvention à l'Institut d'Études Avancées – Approbation	73	237	Mme GOUEZ
22	Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école - Subventions - Avenants – Approbation.	75	239	M. COCOTIER
23	Solidarité et proximité – Pratiques artistiques amateurs – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.	79	240	Mme BOURDON
24	Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	84	240	M. CHATEAU
25	Equipements publics – Voirie – Dénominations – approbation.	86	242	M. CHATEAU
26	Convention entre la Ville de Nantes et l'association SOS Médecins - Evolution de tarification pour les mesures d'admissions en soins psychiatriques – Approbation.	86	242	Mme COLLINEAU
27	Santé publique - Contrat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) relatif au financement d'actions pour la promotion de la santé – Approbation.	88	243	Mme COLLINEAU
28	Médiation en santé – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation.	90	243	Mme COLLINEAU
29	Associations œuvrant dans le domaine de la santé - Deuxième répartition des subventions 2023 – Approbation.	92	246	Mme COLLINEAU
30	Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée – Attribution de trois subventions à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC), Partage 44 et La Belle Cordée Nantaise.	94	246	M. OUGGOURNI
31	Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation.	98	250	Mme RODRIGUEZ
32	Petite Enfance – Construction de 2 nouvelles crèches sur les ZAC Doulon Gohards et Champ de Manœuvre – Convention tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole – Approbation.	101	251	Mme NAULIN
33	Petite Enfance – Projets de fonctionnement des relais accueil petite enfance – Approbation.	104	254	Mme NAULIN
34	Politique Publique Petite Enfance - Versements de subventions – Convention – Approbation.	108	254	Mme NAULIN
35	Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation.	108	255	Mme NAULIN
36	Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	110	255	M. REBOUH

37	Sports – Financement des équipements sportifs privés – Convention entre la Ville et l'Association La Saint-Pierre de Nantes – Approbation.	113	258	M. REBOUH
38	Sports – Plateforme Outdoorvision - Convention de partenariat entre la Ville de Nantes, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le Pôle Ressources National Sports de Nature – Approbation.	115	258	M. TRICHET
39	Echanges internationaux – Cosmopolis - Subventions – Approbation.	117	260	M. MARAIS
40	Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions -Conventions – Approbation.	120	261	M. GUISSÉ
41	Nantes - Projet d'extension réhabilitation de l'école Jean Jaurès – Quartier centre - Déclaration de projet – Approbation.	125	265	M. QUÉRO
42	Budgets participatifs - Subventions - Bourse citoyenne – Avenant – Approbation.	128	266	Mme BASSANI
43	Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.	131	267	Mme BERTU
44	Politique Jeunesse – Quatrième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Convention – Avenants – Approbation.	135	267	Mme LANGLOIS
45	Ouverture des commerces le dimanche en 2024 – Avis du Conseil municipal.	139	268	M. SALAÜN
46	Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	141	270	Mme BASSAL
47	Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation.	145	271	Mme BASSAL
48	Commande publique durable - Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation.	148	271	M. FOURNIER
49	Commande publique durable - dispositions relatives aux marchés publics et concessions : Investissement – Travaux - Approbation.	156	272	M. QUÉRO
50	Institut d'Éducation Motrice La Marrière – Conseils d'écoles – Désignations.	164	274	M. ASSEH
51	Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien à l'association ACCOORD – Subventions – Convention – Approbation.	166	275	M. MARAIS
52	Décision modificative 2023 N°2 – Approbation.	168	275	M. BOLO
53	Transactions immobilières diverses – Approbation.	172	276	M. BOLO
54	Transactions foncières – Approbation.	174	277	M. BOLO
55	Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information.	176	277	M. BOLO
56	Soutien au fonds d'aide sociale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire – Approbation.	177	280	M. BOLO
57	Dispositions diverses à caractère financier – Approbation	179	280	M. BOLO
58	Conventions et subvention diverses – Approbation.	190	281	M. BOLO

III Délibérations

Délibération n°1

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Conseil municipal – Procès-verbaux des séances du 9 juin et du 30 juin 2023 – Approbation.

Mme la Maire
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Je sou mets à votre approbation les procès-verbaux des Conseils municipaux du 9 juin et du 30 juin 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les procès-verbaux du 9 juin et du 30 juin 2023.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°2

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Mme la Maire,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par la Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après :

- des décisions,
- des marchés passés après procédure adaptée,
- des avenants aux marchés.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par Mme la Maire ou son représentant et listées en annexe.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°3

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Urgences Maroc et Libye – Contribution au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) – Subventions d'investissement - Approbation.

M. MARAIS, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Aide d'urgence pour le Maroc suite au séisme du 8 septembre 2023

Le séisme de magnitude 7 qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023 a provoqué d'importants dégâts et fait de nombreuses victimes. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir, de nombreuses constructions se sont effondrées, des quartiers et villages entiers sont dévastés tant en zone urbaine que rurale.

Au regard des liens qui unissent les Villes d'Agadir et de Nantes et nos populations respectives depuis plus de 30 ans, c'est une émotion particulière qui touche les nantaises et les nantais.

Face à ce drame et en solidarité avec le peuple marocain, il est proposé que la Ville de Nantes contribue à l'effort international pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe en mobilisant les crédits d'urgence prévus en investissement.

Ainsi, il est proposé de verser une contribution de 25 000 euros au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales), le fonds de concours ouvert par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines, et dont les projets sont sélectionnés et rigoureusement suivis par le Centre de crise et de soutien du MEAE. En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, le FACECO pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Il est proposé d'approuver le versement de 25 000€ au « FACECO – aide à la population du Maroc ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget au chapitre 204, article 204182, opération 139, programme 35 A.

2. Aide d'urgence pour la Libye suite à la tempête du 12 septembre 2023

La tempête Daniel a eu des effets dévastateurs dans le nord-est de la Libye et a fait plusieurs milliers de victimes, de blessés et plus de 40 000 déplacés.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) mobilise le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité avec les populations victimes.

Les dons versés à ce fond de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence à travers le déploiement depuis le 17 septembre 2023 d'un Hôpital de campagne de la Sécurité civile (ESCRIM) pouvant traiter environ 100 patients par jour ainsi qu'à travers le soutien à des ONG partenaires.

Il est proposé d'approuver le versement de 25 000€ au « FACECO – aide à la Libye ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget au chapitre 204, article 204182, opération 139, programme 35 A.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement d'une contribution de 25 000 € au FACECO – aide à la population du Maroc mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
2. approuve le versement d'une contribution de 25 000 € au FACECO – aide à la Libye mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ;
3. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°4

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Égalité : rapport annuel 2022 – Lutte contre les discriminations, ville non-sexiste, accessibilité universelle et justice sociale – Présentation.

*Mme BERTU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité : **l'égalité est un marqueur pilier du mandat 2020-2026**, aux côtés de la transition écologique. Il s'articule autour de la lutte contre les discriminations, le non-sexisme, l'accessibilité universelle et la justice sociale.

L'action publique de la Ville ne doit exclure aucun public, aucun territoire. Cette intention fédératrice nécessite de regarder les réalités vécues par les Nantaises et les Nantais, en mettant en place des dispositifs d'écoute des territoires marqués par les inégalités et des publics fragilisés, exposés aux discriminations et aux ruptures dans les parcours de vie. Ouvert, participatif et collaboratif, ce projet se fonde sur l'expertise d'usage des Nantaises et des Nantais, et valorise le pouvoir de dire et d'agir. Il se veut à la fois levier d'émancipation individuelle, et instrument fondamental du vivre ensemble sur le territoire.

L'égalité est dans l'ADN de la collectivité. En interne, elle se traduit en enjeux à la fois stratégiques et managériaux, chaque politique publique devant intégrer cette dimension. En externe, l'égalité nourrit une feuille de route volontaire, hybridant le soutien aux acteurs et actrices « historiques » de l'égalité et l'ouverture aux nouveaux acteurs et actrices .

Les actions engagées en 2022 par la Ville de Nantes en faveur de l'égalité sont restituées dans ce rapport d'activité unique. Ce document rend concret le cap fixé pour l'égalité à Nantes. A la fois informatif et pédagogique, il contribue à fédérer les actrices et les acteurs du territoire autour d'une vision partagée de l'égalité.

Une synthèse en est présentée ci-après.

Construire une ville non-discriminante

Qu'elles soient ressenties ou vécues, les discriminations contrarient chaque jour l'idéal républicain. Elles portent atteinte à la cohésion sociale par leur impact répété sur les populations discriminées (mise à l'écart, santé, violence...). La Ville de Nantes agit depuis plusieurs années contre les discriminations en veillant à l'égalité de traitement dans ses propres domaines d'activité. L'action volontariste de la Ville est menée en lien étroit avec ses partenaires comme le Défenseur des droits, le pôle anti-discrimination du Parquet et le Bureau d'aide aux victimes du

tribunal judiciaire de Nantes, l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences de Nantes Métropole (ATDEC) et les associations impliquées.

- *La Ville de Nantes favorise l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes discriminées*

Dans la cadre de sa démarche AntidiscrimiNantes, la Ville a mobilisé en 2022 ses dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes. Elle s'appuie pour ce faire, sur le numéro d'appel AlloNantesDiscriminations et les acteurs du territoire. Avec l'ouverture en 2022 d'une permanence du Défenseur des droits, le dispositif se renforce avec l'enjeu d'agir aussi en direction des témoins.

- *La Ville de Nantes engage une démarche d'observation des discriminations*

Dans sa phase de préfiguration, l'Observatoire des discriminations se dessine en 2022 en complémentarité de la démarche historique existante. Engagement de ce mandat, il a ainsi vocation à révéler et objectiver les discriminations, à interpeler pour agir et suivre les actions mises en œuvre.

- *La Ville de Nantes mobilise tous les leviers pour une action publique non-discriminante*

La Journée Nationale de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions du 10 mai 2022 ou encore le choix d'inscrire dans la cité des noms de femmes et d'hommes engagés pour les droits humains sont des leviers de conscientisation pour lutter contre les discriminations.

Par ailleurs, la Ville poursuit son engagement en faveur du public jeune en 2022 avec notamment un temps de formation des acteurs jeunesse qui a vocation à être renouvelé.

- *La Ville de Nantes agit avec et au côté des acteurs et actrices engagés sur le territoire*

La promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations est portée par des partenaires pluriels soutenus par la Ville. Ce soutien concerne aussi bien des actions de promotion de la diversité (Tissé Métisse), de lutte contre les discriminations (La ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique), que des projets émergents.

Construire la ville non-sexiste

L'ambition de la Ville est de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. Il s'agit, pour garantir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, d'agir sur le système de production du sexisme et d'intégrer cet enjeu dans la fabrique de la ville, de lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles, de redonner aux femmes leur place dans l'espace public, l'histoire et la culture, de mobiliser et associer l'ensemble des actrices et acteurs du territoire. La Ville s'engage aussi pour la défense des droits et la reconnaissance des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+), cibles aussi du sexisme.

- *La Ville de Nantes fait évoluer son Conseil Égalité Femmes-Hommes en réseau ville non-sexiste*

Afin de franchir ce nouveau cap, l'année 2022 a vu débuter la concertation sur la refonte de ce Conseil créé en 2015, en associant les acteurs et actrices historiques de l'égalité femmes-hommes, des citoyennes et citoyens, universitaires, représentantes et représentants de la société civile.

- *La Ville de Nantes organise les premières Assises Nationales de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles*

Ces premières Assises Nationales des 25 et 26 novembre 2022, ont rassemblé 2 500 personnes, acteurs et actrices de cette lutte et grand public. Elles ont été l'occasion de mobiliser les collectivités pour lutter contre ce fléau dans le cadre de la signature d'un manifeste.

- *La Ville de Nantes poursuit la lutte contre les violences sexistes et sexuelles*

Le centre Citad'elles, ouvert en 2019 pour les femmes victimes de violences a fait évoluer son offre de services pour prendre en compte de nouveaux besoins : parentalité, accompagnement des enfants victimes. La fréquentation 2022 montre toujours une activité soutenue.

La Ville agit par ailleurs en prévention auprès du public jeune en formant en 2022 les éducateurs et éducatrices de l'animation sportive municipale.

- *La Ville de Nantes poursuit ses efforts pour une ville plus sûre, notamment la nuit*

Le Conseil Nantais de la Nuit, a poursuivi ses actions en 2022 pour sécuriser les parcours noctambules. A titre d'exemple, les actions portent sur l'adaptation des transports (arrêts à la demande), l'intervention de médiateurs, médiatrices de nuit, l'expérimentation de lieux *safe*.

- *La Ville de Nantes poursuit son action en faveur de la visibilité des femmes*

La 3^e édition des Journées du Matrimoine et Patrimoine ainsi que la démarche de féminisation des noms de rues, d'écoles, et autres équipements sont l'occasion de mettre en visibilité les femmes. 144 noms des femmes ont été attribués depuis 8 ans, dont 85 % attribués pour l'année 2022.

- *La Ville de Nantes s'engage pour un accès universel à des protections périodiques et lutte contre le tabou des règles*

Fin 2021, la Ville s'est engagée pour un accès universel à des protections périodiques gratuites et biologiques. En 2022, 30 sites ont été équipés d'un distributeur. La journée nationale de l'hygiène menstruelle du 28 mai, fut par ailleurs l'occasion de sensibiliser sur le tabou des règles et de déployer une exposition dédiée Place Royale pendant 10 jours suscitant l'intérêt du public.

- *La Ville de Nantes soutient la communauté LGBTQIA+*

Le soutien à l'association NOSIG a abouti à l'emménagement fin 2022 dans de nouveaux locaux, adaptés à sa vocation de tête de réseau. Le Mois des Fiertés a par ailleurs bénéficié d'un large relais, notamment par les médiathèques. Enfin, la marche des fiertés a par ailleurs repris après deux années de restrictions sanitaires.

Réinventer les cours d'école

Parce que ces cours sont un des premiers lieux de socialisation, elles préfigurent le rapport futur de chaque enfant à l'espace public, aux relations, à sa place dans la société. Fin 2022, la collectivité ainsi que ses partenaires Léo Lagrange et l'Accoord ont bénéficié d'une sensibilisation avec une experte nationale pour réinventer des cours qui favorisent la mixité, l'égalité filles garçons et l'accessibilité.

Construire une ville accessible à toutes et tous

La ville accessible et inclusive, c'est offrir à toutes et tous, en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités et des domaines de la vie, avec la plus grande autonomie possible. Au-delà des normes réglementaires, l'expertise d'usage constitue la meilleure ressource pour faire de l'accessibilité universelle un véritable levier de l'égalité, en lien étroit avec le Conseil Nantais de l'Accessibilité Universelle (CNAU). L'accessibilité universelle s'attache à prendre en considération les ruptures d'égalité qui peuvent exister tout au long des parcours de vie.

- *La Ville de Nantes conforte le rôle et la représentativité du Conseil Nantais de l'Accessibilité Universelle (CNAU)*

Partenaire historique de la collectivité sur les grands projets comme sur le quotidien, ce conseil a été repensé en 2022, afin d'assurer une meilleure représentation des publics et des différents types de handicap, ainsi qu'un élargissement du champ des politiques publiques abordées.

- *La Ville de Nantes repense ses lieux d'accueil et d'information*

En 2022, les lieux d'accueil de la collectivité ont fait l'objet d'une démarche de concertation auquel le CNAU a été associé afin de penser l'accessibilité du parcours des usagers pour le faciliter.

Le Centre Communal d'Action Social de la Ville de Nantes a par ailleurs bénéficié d'une expertise spécifique pour adapter son espace numérique aux publics souffrant de déficience visuelle.

- *La Ville de Nantes facilite l'accès à la citoyenneté*

Le Conseil Municipal de décembre 2022 a, pour la première fois, été traduit en langue des signes française lors de sa retransmission en direct. Cette avancée, attendue par le public sourd, est intégrée de façon pérenne dans la pratique de la collectivité pour un accès universel au débat démocratique.

- *La Ville de Nantes inscrit son action dans la stratégie métropolitaine pour faciliter la mobilité et la continuité des déplacements*

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité de l'espace public et du schéma directeur d'accessibilité programmée des transports collectifs de Nantes Métropole, le CNAU a été régulièrement associé en 2022 aux projets qui visent à améliorer les déplacements : évolution des futurs tramways par exemple, expérimentation du dispositif d'accompagnement des publics à mobilité réduite dans les transports en commun « MonCopilote ».

- *La Ville de Nantes s'implique dans l'accessibilité de son cadre bâti, et de ses grands projets urbains*

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé, 29 nouveaux ERP ont été rendus accessibles en 2022. L'expertise d'usage du CNAU est également mobilisée régulièrement pour apporter ses préconisations sur les grands projets urbains comme par exemple le projet du Pont Anne de Bretagne en 2022.

- *La Ville de Nantes soutient le sport et la culture pour toutes et tous*

Une troisième édition du plan Parasport s'est tenue en 2022 et des initiatives en faveur de l'accessibilité culturelle ont été foisonnantes avec par exemple l'audiodescription d'événements culturels, la création de cartes ou d'œuvres sensorielles.

Construire une ville solidaire et plus juste

La justice sociale s'appuie à la fois sur la notion d'égalité des droits et sur celle de solidarité. Elle traite d'autonomie économique, sociale et politique, au service de la cohésion sociale et de la résilience.

- *La Ville de Nantes organise les Assises des Nouvelles Solidarités et lance son deuxième plan quartiers*

Au premier semestre 2022, cent vingt jours de dialogue citoyen, sur dix thématiques relatives à la ville solidaire, ont permis d'associer les Nantaises et les Nantais à l'évolution des politiques de solidarité. La justice sociale, c'est également refuser que les politiques publiques déployées par la Ville ne bénéficient pas à toutes et tous selon le quartier où l'on vit. 2022 marque le lancement d'un nouveau plan quartiers.

- *La Ville de Nantes favorise l'autonomie via l'apprentissage gratuit du français*

Par la plateforme d'Évaluation Linguistique et d'Orientation, la Ville offre un guichet unique pour l'accès à des formations gratuites d'apprentissage du français, adapté au niveau et au besoin des bénéficiaires. 2022 voit la montée en puissance du dispositif, avec plus de 1500 personnes évaluées

Construire une collectivité exemplaire

- *La Ville de Nantes dans sa démarche interne combat tout type de discrimination*

Le Conseil Consultatif Interne Égalité Diversité Mixité, constitué à la fois d'agentes et agents volontaires et de représentantes et représentants du personnel permet de mener des actions de sensibilisation au sein de la collectivité. En 2022, 24 sessions de sensibilisation ont touché 220 agentes et agents.

- *La Ville de Nantes s'engage pour l'égalité au travail*

En 2022 , la Ville a validé son plan d'action triennal pour l'égalité et la mixité professionnelle femmes-hommes. Le renouvellement de l'obtention des labels Diversité et Égalité, ainsi que le prix décerné en 2022 par le Fonds en faveur de l'Égalité Professionnelle sont venus reconnaître les efforts réalisés en terme de responsabilité sociale interne par la collectivité.

Le Conseil,

1. prend acte du rapport annuel 2022 (cf. annexe) relatif aux politiques publiques d'égalité intéressant le fonctionnement de la Ville de Nantes qui lui ont été présentées notamment en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des collectivités territoriales.
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°5

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Citad'elles – Conventions de financement entre la Ville de Nantes et ses partenaires - Année 2023 - Approbation.

Mme BERTU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de conventions avec ses partenaires, le Département de la Loire-Atlantique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique (CAF), Citad'elles bénéficie de soutiens financiers pour son fonctionnement :

- Département de la Loire-Atlantique : 273 729 € en 2022, dont 123 729 € de mise à disposition de personnel (2,5 ETP) et 150 000 € sous forme d'une subvention au titre de sa participation financière au fonctionnement du Centre.
- ARS des Pays de la Loire : 84 839 € en 2022 sous la forme d'une participation financière via le CHU, permettant la mise à disposition de personnel (1,2 ETP).
- CAF de Loire-Atlantique : 100 000 € en 2022 sous la forme d'une subvention dans le cadre du dispositif du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Par ailleurs, Nantes Métropole contribue également au fonctionnement de Citad'elles par :

- la prise en charge du loyer des locaux du centre d'un montant de 180 000 € au titre de l'année 2022 (195 300 € prévus en 2023) ;
- une subvention de 230 000 € pour l'année 2023.

En complément des contributions des partenaires précités, l'État s'est également engagé à poursuivre son soutien à Citad'elles à hauteur de 200 000 € en 2023, répartis comme suit :

- Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité : 100 000 € ;
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités : 50 000 € ;
- Politique de la Ville / Agence nationale de la cohésion des territoires : 50 000 €.

Il convient donc d'approuver les conventions avec l'ensemble de ces partenaires, relatives au versement de leurs subventions respectives à la Ville de Nantes au titre de leur participation au fonctionnement de Citad'elles pour l'année 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention avec Nantes Métropole pour le financement de Citad'elles (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention avec la CAF de Loire-Atlantique relative au financement de Citad'elles dans le cadre du dispositif du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (cf. annexe 2) ;
3. approuve la convention avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique relative au financement de Citad'elles (cf. annexe 3) ;
4. approuve les conventions avec l'État relative au financement de Citad'elles au titre de la politique de la Ville (cf. annexe 4), dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes (cf. annexe 5), pour le financement de l'accueil de jour (cf. annexe 6) ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Bassal

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°6

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Création du réseau de la ville non-sexiste – Approbation.

*Mme BERTU, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Profondément inscrit dans notre fonctionnement social, le sexisme reste trop souvent passé sous silence quand il n'est pas tout simplement légitimé. L'illusion d'une égalité atteinte entre les femmes et les hommes apparaît pourtant nettement à l'aune du dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes sur l'état du sexisme en France, paru en janvier 2023.

Sous le précédent mandat, la Ville de Nantes s'est engagée dans un plan d'action d'égalité femmes-hommes. La Ville avait alors pris le parti de se nourrir des forces vives du territoire par la mise en place du conseil nantais de l'égalité femmes-hommes d'octobre 2015 à mars 2019. Sont à mettre à son crédit la féminisation des noms de rue, la valorisation de l'entrepreneuriat au féminin, une réflexion sur la place des femmes la nuit sur l'espace public et sa contribution à la création de Citad'elles.

L'actuel mandat renouvelle et amplifie cette ambition en voulant faire de Nantes la première ville non-sexiste d'ici 2030. Elle implique non plus de lutter uniquement contre les manifestations et conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de s'attaquer à leur fondement et d'en reconnaître le caractère systémique qui touche tous les domaines de la vie et toutes les sphères sociales, et qui cible d'abord les femmes. Cette ambition s'incarnera dans la politique publique ville non-sexiste.

Pour y parvenir, la Ville de Nantes ne peut agir seule et propose de renforcer et d'animer la mise en réseau sur le territoire dans un objectif d'accompagnement de l'interconnaissance, des compétences et des capacités à agir des acteurs et actrices, des citoyennes et citoyens.

Dans ce cadre, une démarche a été engagée de juin 2022 à juin 2023 pour repenser une instance de gouvernance ouverte qui soit à la mesure de la nouvelle ambition politique. Après des ateliers de concertation, un questionnaire sur les attentes et une étude comparative sur les réseaux existants en France et en Europe, il a été acté ce qui suit.

Le réseau de la ville non-sexiste est pensé comme un outil de mobilisation au service de la nouvelle politique publique et comme une force productrice de ressources au service du territoire, de ses acteurs et actrices, afin de contribuer efficacement à lutter contre le sexisme, d'en reconnaître ses mécanismes et ses manifestations et d'y remédier, de manière concertée, concrète et innovante. Le réseau participe ainsi à la volonté de la Ville d'animer ses politiques publiques dans un dialogue continu avec la société civile et les partenaires et rejoint les autres gouvernances existantes.

Pour mener à bien ses missions, le réseau s'incarne à travers les objectifs suivants :

- En lien avec la politique publique ville non-sexiste :
 - faciliter le droit d'interpellation sur les actions en cours ;
 - organiser les remontées de terrain, l'identification d'angles morts ou de pratiques inspirantes ;
 - encourager la participation à la mise en œuvre de certaines actions.

- En lien avec le territoire :
 - offrir une orientation et un apport d'information au grand public ;
 - mettre en relation et fédérer des acteurs et actrices du territoire ;
 - mettre en œuvre des actions d'éducation de la jeunesse, de formation du monde professionnel et associatif et de sensibilisation du grand public.

Le réseau est porté politiquement par les élues à la ville non-sexiste et à la lutte contre l'homophobie. Il est proposé d'expérimenter une gouvernance partagée à travers un comité de pilotage réunissant la Ville et des membres du réseau. Pour mener à bien ses missions, le réseau s'appuie tout autant sur sa propre force d'action que sur les initiatives déjà existantes, à l'échelle de la ville et de ses différents quartiers, dans un esprit de coopération et de débat.

Le tissu associatif constituera le cœur du réseau avec la volonté de mobiliser non pas des individualités isolées mais des structures en mesure d'avoir une puissance d'action et de réflexion à l'échelle de leur organisation. Aux côtés des associations féministes historiquement engagées et de celles qui ont émergé suite au mouvement MeToo, le réseau doit permettre à toutes les associations (sportives, culturelles, économiques, étudiantes, etc.) en demande de ressources sur la lutte contre le sexisme de monter en compétences et d'activer des leviers d'action. Les entreprises, les citoyens et citoyennes, les institutions et les universitaires pourront être associés en fonction des objets de travail et des objectifs poursuivis.

La participation au réseau sera formalisée à travers des niveaux d'engagement différents permettant à chaque structure de trouver sa place. Une attention particulière sera portée à ce que le réseau fasse preuve d'ouverture à une diversité de membres qui permette notamment la prise en compte des discriminations croisées.

Le budget du réseau couvrira la mise en place des temps forts, la vie courante du réseau et la mise en place des projets.

L'ensemble des règles de fonctionnement sera formalisé dans un mandat de participation construit et validé collectivement, qui pourra être adapté en fonction des retours du comité de pilotage et des évolutions du réseau.

Le lancement officiel du réseau sera réalisé avec la présentation de la politique publique ville non-sexiste au mois de novembre 2023.

Le Conseil délibère et,

1. décide d'instituer le réseau de la ville non-sexiste et le doter des moyens nécessaires ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(9 abstentions)

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°7

Conseil municipal du 13 octobre 2023

1 Construction du pôle d'équipements publics de la Bottière - Programme Enveloppe – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes porte un projet de pôle d'équipements publics dans le quartier Bottière Pin-sec. Il s'inscrit dans le réaménagement du quartier travaillé dans le cadre de la géographie prioritaire politique de la ville. Le projet global soutenu par l'ANRU vise à transformer le territoire Bottière-Pin Sec en un quartier agréable à vivre et attractif (volet logements notamment), un espace durable (un cordon boisé), accueillant et solidaire (des nouveaux lieux de vie) mais également un quartier facilitant l'emploi et l'activité (regroupement des commerces au cœur du quartier, rue de la Bottière). Le projet global identifie ainsi le site actuel de la mairie de quartier positionné place de la Bottière comme un emplacement stratégique pour la programmation d'un pôle d'équipements visible depuis le tramway et le micro-quartier Bottière-Chênaie.

Ces enjeux urbains et architecturaux ont été travaillés dans une démarche de dialogue citoyen faisant d'une plus grande lisibilité et d'une plus grande accessibilité des équipements publics un moyen de changer l'image de ce quartier. La création d'un pôle d'équipements publics place de la Bottière est une réponse de la collectivité à l'avis citoyen exprimé.

Cet objectif rencontre l'ambition portée par les trois institutions partenaires de ce projet : la Ville renforce son offre de service public administrative et sociale en proximité; le Conseil Départemental regroupe deux centres médico-sociaux (Bottière et Pilotière) au sein d'un même espace départemental des solidarités (EDS) ; enfin Nantes Métropole Habitat propose à ses locataires un nouvel espace dans le cadre de sa stratégie de réaménagement de ses accueils.

Les trois partenaires Ville de Nantes, Conseil Départemental de Loire-Atlantique et Nantes Métropole Habitat travaillent depuis quelques années à la création de cet équipement. En 2028, les habitants retrouveront, au rez-de-chaussée du pôle d'équipements publics, leur mairie de quartier et auront en plus accès aux services d'un guichet déconcentré du CCAS proposant les mêmes prestations sociales que le site central de Saint-Similien (direction de l'inclusion sociale). Ce pôle, lieu de vie des habitants du quartier Bottière, verra sa fonction d'accueil élargie autour de l'information de proximité délivrée par les équipes de la direction de quartier dans leur rôle d'animation du territoire. En plus de cette offre de service portée par la Ville de Nantes et par son CCAS, les locataires de Nantes Métropole Habitat accéderont au rez-de-chaussée aux services de leur agence et les usagers bénéficieront au premier étage des services du Conseil Départemental au sein de l'espace départemental des solidarités.

Ce projet de pôle d'équipement public porte les enjeux de cohésion sociale et de solidarité du projet global et promeut les valeurs affirmées par la nouvelle relation multicanale aux usagers (allers-vers, attention aux plus fragiles, accessibilité universelle, facilitation administrative et numérique). Le pôle d'équipements publics Bottière incarne enfin la mairie de quartier de demain : un service public local renforcé en proximité proposant aux habitants des prestations administratives de droit commun et une offre sociale élargie dans un quartier politique de la ville.

L'opération sera organisée selon une co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Nantes, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et Nantes Métropole Habitat, portant sur la réalisation d'un immeuble intégrant les trois programmes des trois co-maîtres d'ouvrage. Ce montage est rendu possible au vu de l'article L2422-12 du code de la commande publique dans la mesure où les maîtres d'ouvrage considérés relèvent l'un et l'autre de l'article L2411-1 du code de la commande publique.

Pour cette opération, le maître d'ouvrage unique, le temps des travaux, sera la Ville de Nantes. En tant que co-maître d'ouvrage, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et Nantes Métropole Habitat seront étroitement associés au pilotage tout au long de l'opération (concours, études, travaux, etc). L'ensemble des dispositions relatives à l'organisation et à la conduite de l'opération est détaillé dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

L'étude de programmation a permis de valider un scénario de faisabilité correspondant aux attentes des trois institutions.

Le programme validé répond à l'expression des besoins et prévoit une surface d'environ 2150 m² répartis entre les espaces de la Ville, du Conseil Départemental et de Nantes Métropole Habitat. Il intègre les contraintes et les opportunités du site (proximité avec les habitations, limitation construction au niveau R+1, intégration à l'espace public et paysager...) pour proposer une construction neuve, sobre sur le plan énergétique ainsi qu'un aménagement paysager.

Le projet sera porteur des valeurs de la transition écologique et prendra en compte les obligations du décret tertiaire, l'usage de matériaux bio-sourcés, ainsi que les dernières exigences en termes de développement durable y compris durant les travaux (chantier durable). La démarche de chantier se vaudra exemplaire : à faibles nuisances et à faible impact environnemental avec l'expérimentation de la « charte chantier durable ».

Concernant en particulier la performance énergétique des bâtiments, le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur urbain est très favorable, et la possibilité d'intégrer d'autres types d'énergies renouvelables sera étudiée.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre extérieur. Aussi, conformément aux articles R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de concours restreint.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué, en ce qui concerne le collège des élus, des membres de la commission d'appel d'offres.

Le jury de concours sera composé notamment de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil.

Ce jury sera, dans un premier temps, appelé à analyser les candidatures reçues et à formuler un avis sur celles-ci. Au vu de cet avis, la Ville de Nantes, maître d'ouvrage, arrêtera la liste des 3 candidats admis à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examinera les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats, sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours, et consignera dans un procès-verbal le classement des projets, ainsi que ses observations.

Au vu de cet avis, et après qu'ait été levé l'anonymat des projets, Madame la Maire désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale de 32 900 € TTC chacun. Pour l'attributaire, cette prime sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le concours sera suivi d'une phase de négociation avec le ou les lauréats et devant aboutir à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dont l'attribution sera soumise à votre approbation.

Conformément à l'article L.2125 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux,

ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Le calendrier prévisionnel du projet de construction du pôle d'équipements publics de la Bottière est le suivant : notification du marché au lauréat du concours sur esquisse et démarrage des études de conception en novembre 2024, démarrage des travaux d'une durée estimée à 18 mois envisagé à partir de l'automne 2026 pour une livraison attendue à l'été 2028.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 9 900 000 € TTC (soit 8 250 000 € HT), y compris les frais annexes, les aléas, les actualisations et révisions des prix, et hors foncier. Le montant des travaux est, quant à lui, estimé à 5 500 000 € HT soit 6 600 000 € TTC.

En terme de recettes, l'ANRU finance le projet à hauteur de 921 000 € TTC dont une partie sera reversée à nos deux partenaires. Le Conseil Départemental de Loire Atlantique et Nantes Métropole Habitat participeront à l'investissement à hauteur de 6 260 000 € TTC hors foncier. La part nette de la ville de Nantes s'élève ainsi à 3 290 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP005 libellée « Affaires générales » opération 2021 n°305 libellée « Pôle d'équipement public Bottière - Relocalisation ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le programme de l'opération de construction du pôle d'équipements publics de la Bottière ;
2. approuve le recours à la co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération et la convention de co-maîtrise d'ouvrage afférente (cf. annexe 1) ;
3. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux ;
4. élit les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein du jury du concours :

titulaires	suppléants
Mme Laurence BROSSEAU	Mme Jeanne SOTTER
M. Vincent GRENIER	M. Bassem ASSEH
M. Simon CITEAU	Mme Marie VITOUX
Mme Marie-Annick BENÂTRE	Mme Pascale ROBERT
Mme Sophie VAN GOETHEM	Mme Laurence GARNIER

5. autorise Mme la Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats du dit concours ;
6. fixe à 3 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 32 900 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement de concours ;
7. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 9 900 000 € TTC (soit 8 250 000 € HT) ;

8. autorise Mme la Maire à solliciter des participations financières auprès des partenaires potentiels pour la réalisation de ce projet ;

9. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire, permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°8

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Quartier du Breil - Aire de jeu de l'allée Feyder - Convention de co-maitrise d'ouvrage – Approbation.

Mme BIR, adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre du plan des 26 actions visant à améliorer la vie des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, l'aire de jeux de l'allée Feyder au Breil a été ciblée, collectivement, comme un espace ludique à rénover et à repenser.

En s'appuyant sur le projet « Breil, cœur de quartier », qui n'inclut pas l'allée Feyder pour l'instant, le déplacement et la rénovation de l'aire de jeux ainsi qu'une placette attenante, ont été validés.

De plus, une étude de sécurité publique (ESSP) confiée à CRONOS pour que les enjeux de tranquillité publique soient pris en compte dans la définition du projet urbain, a été réalisée sur le quartier du Breil. Cette étude, et les observations des agents intervenants sur le domaine public, montrent que le phénomène des rodéos urbains est très marqué sur l'allée Feyder, du fait notamment des grands linéaires d'allées qui structurent l'espace.

Pour répondre à ces deux enjeux, d'une part l'amélioration des équipements ludiques et la qualité de l'espace urbain, et d'autre part la problématique des rodéos urbains, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont commencé à travailler ensemble sur ce projet.

Le projet prévoit ainsi :

- la création d'une placette ;
- la création d'une aire de jeux pour enfants de 0 à 6 ans ;
- la végétalisation de l'espace et la création d'un espace de convivialité (avec tables de pique-nique, méridiennes, etc).

Au stade du programme, l'enveloppe financière affectée à la totalité de l'opération est fixée à 208 333 € HT, soit 250 000 € TTC, répartie comme suit :

- Le coût prévisionnel d'opération à la charge de Nantes Métropole s'élève à 83 333 € HT, soit 100 000 € TTC, correspondant au coût prévisionnel des travaux et dépenses annexes des compétences « voirie » et « éclairage ».
- Le coût prévisionnel d'opération à la charge de la Ville de Nantes s'élève à 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC, correspondant au coût prévisionnel des travaux et dépenses annexes des compétences « aires de jeux » et « aménagements paysagers ».

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage unique soit assurée par les services de la Ville de Nantes sur la base de la convention de co-maîtrise d'ouvrage dont les principales dispositions sont les suivantes :

- la répartition des coûts sera arrêtée définitivement au stade de l'attribution des marchés de travaux ;
- la Ville de Nantes, maître d'ouvrage unique, réglera l'ensemble des dépenses auprès des différents prestataires. Nantes Métropole s'engage à rembourser le maître d'ouvrage unique des dépenses relatives à la réalisation des travaux liés à ses compétences.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services de la Ville de Nantes pour l'ensemble des missions. La réalisation des travaux est prévue en octobre et novembre 2023. Il est proposé d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Nantes Métropole (cf. annexe).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Nantes Métropole concernant l'opération d'aménagement de l'allée Feyder au Breil (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°9

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Projet d'aménagement de la maison du Change pour dédier le bâtiment à la Maison de la poésie - Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Nantes et la SAS du Change – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La maison du Change, aussi appelée maison des apothicaires, a été construite au XV^e siècle. Classée au titre des monuments historiques depuis 1922, elle fait partie des rares maisons à pans de bois encore conservées dans le centre ancien de Nantes.

L'Association de La Maison de la Poésie a pour mission de promouvoir la poésie contemporaine auprès d'une large diversité de publics. Largement reconnue au niveau national et faisant référence dans son domaine, elle défend une vision de la poésie en tant qu'art du langage sans préconçu de formes ou de thèmes, affirmant au contraire une infinie liberté de création. Pour cela, elle maintient une sensibilité constante à la création contemporaine, s'adaptant régulièrement pour rester réceptive aux tendances artistiques actuelles. Ses bureaux et son fonds d'ouvrages, le deuxième plus important de France, sont installés depuis 2004 au premier étage de la Maison du Change, au cœur de Nantes, bâtiment patrimonial, classé monument historique appartenant à la Ville. Son activité de programmation s'organise hors les murs, en particulier au Lieu unique (programmation annuelle Poèmes en cavale et festival Midi Minuit Poésie), ses actions de médiation en milieu scolaire et associatif. Inscrites dans les réseaux régionaux et nationaux ses activités rayonnent au-delà du territoire et mobilisent de nombreux partenariats (résidences d'artistes étrangers itinérantes, réseaux de coproductions, etc).

L'Association a présenté à la Ville un nouveau projet culturel au sein de la Maison du Change, visant à occuper la totalité du bâtiment, dans l'objectif de toucher un public plus large et d'inscrire son activité culturelle en cœur de ville. C'est pourquoi ce projet a été retenu au titre des engagements du mandat.

Dans cette perspective, l'association aménagera un espace convivial au rez-de-chaussée, comprenant une activité de petite restauration (y compris en terrasse) et de diffusion de petites formes complémentaires à sa programmation au Lieu Unique, une bibliothèque ouverte au public au 1er étage, associée à des espaces d'action culturelle et de médiation, des bureaux au 2ème étage et un espace réservé aux résidences d'artistes au dernier étage.

L'implémentation d'un restaurant et d'un bar au sein de la Maison du Change s'inscrit dans la vision globale de la Maison de la Poésie, conçue comme un lieu artistique autant qu'un espace de vie. En tant que premier

point de contact avec le public et les passants, l'activité au rez de chaussée jouera un rôle essentiel en contribuant à l'atmosphère chaleureuse et à l'attrait du lieu, dans le respect de l'unicité qui caractérise l'identité de la Maison du Change. Le projet s'intègre également dans le cadre de la politique visant à accroître l'attrait du centre-ville et à favoriser son animation événementielle.

Le cabinet d'architecture PIERLUIGI PERICOLO est chargé des études avant travaux. La réalisation de ce projet nécessite de lourds travaux de mise en conformité et en accessibilité (implantation d'un ascenseur). Le bâtiment étant classé monument historique, des échanges ont d'ores et déjà lieu avec le service de l'archéologie et celui des monuments historiques de la DRAC, pour assurer la conformité et le bon déroulement du projet de travaux, qui permettra de restituer aux Nantaises et aux Nantais une part de leur patrimoine.

La conduite de ce projet a nécessité une négociation avec le locataire actuel du rez-de-chaussée, la SAS du Change qui détient un bail commercial pour son bar-restaurant Le café Cul't. Ainsi, les services et les élus de la Ville ont présenté le projet au restaurateur, lui ont proposé de s'y inscrire et présenté les mesures d'accompagnement en cas de rupture du bail. La Ville s'est faite accompagner par un expert et une avocate conseil pour déterminer le montant de l'indemnité et les conditions de départ de la SAS du Change, cette dernière ayant choisi de ne pas prendre part au projet.

Par conséquent, un protocole d'accord (en annexe de cette délibération) doit être conclu avec la SAS du Change pour résilier à l'amiable le bail commercial et lui verser une indemnité d'éviction commerciale d'un montant de 1,2 millions d'euros.

Les crédits sont prévus au budget sur l'AP004 libellée « Culture et Patrimoine, International et coop. Décentralisée », Opération 2022-3332 libellée « Maison du change – maison de la poésie - aménagements ».

Le programme détaillé et l'estimation du projet seront présentés devant le conseil municipal courant 2024. Le démarrage des travaux est prévu au printemps 2025 pour une livraison à l'été 2026.

Les crédits sont prévus au budget sur l'AP004 libellée « Culture et Patrimoine, International et coop. Décentralisée », Opération 2022-3332 libellée « Maison du change – maison de la poésie - aménagements »

Le Conseil délibère et,

1. approuve les termes du protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Nantes et la SAS du Change ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(8 voix contre)

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°10

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Projet d'animation et de coordination du Pôle des arts du feu à Mellinet – Appel à projets – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes et Nantes Métropole sont investies dans un projet de Pôle des arts du feu sur le site des anciennes écuries de la caserne Mellinet : un projet innovant et transversal, en prise avec son territoire. Ce pôle d'excellence pour l'art et l'artisanat est conçu sur la base de quatre orientations majeures pour la filière nantaise :

- L'hébergement d'activités de production artisanale de pointe : trois artisans ou artisanes experts reconnus et capables de dialoguer avec la création contemporaine ;
- L'accueil d'artistes en résidence de recherche, création et production dans deux ateliers d'artistes ;
- Une ambition de rayonnement national et international grâce à ces savoirs-faire ;
- Un apport majeur pour la communauté artistique locale : faire monter en qualité et en compétence nos artistes et nos étudiants et étudiantes (workshops délocalisés de l'École des beaux-arts Nantes Saint-Nazaire).

C'est un pôle de recherche/création et de production inédit en France dans ce format.

Également pensé comme un pôle culturel de proximité pour le quartier, il contribuera à une offre culturelle et artistique accessible :

- lors de résidences, des artistes pourront proposer des actions participatives et ateliers de pratiques à destination des habitants et habitantes du quartier ;
- une offre professionnelle permanente dans la galerie d'exposition ;
- des événements tout public comme les journées du patrimoine, les journées de l'artisanat d'art et des temps forts de la vie du site ;
- L'accueil ou la co-construction de temps conviviaux et de projets avec les habitants et associations du quartier, en adéquation avec la vie du site.

L'espace se compose de cinq bâtiments clos sur une cour, organisée autour de deux grands arbres, dont un chêne des marais remarquable : trois ateliers de production pour les artisans, une galerie d'exposition, deux ateliers d'artistes et une salle de pratiques collectives à destination première des workshops de l'EBANSN.

Les artisans seront sélectionnés via un appel à projets, par un jury de représentants de Nantes Métropole, de la Ville et de personnalités qualifiées. Ils et elles devront s'engager à contribuer au projet culturel du site et à son ouverture au public via quelques temps forts publics dans l'année (journées de l'artisanat d'art,

journées du patrimoine). Ils n'auront pas de pratique commerciale sur le site, qui est uniquement dédié à la production et à la recherche.

Les ateliers d'artistes, la galerie et les espaces collectifs seront mis à disposition de la Ville de Nantes par Nantes Métropole par voie de convention, après l'acquisition de l'entièreté du site par Nantes Métropole à sa livraison fin 2024. La Ville de Nantes les mettra à son tour à disposition d'une association qui aura proposé d'y développer un projet artistique et culturel et deviendra de ce fait la coordinatrice et l'animatrice du site, en lien avec l'ensemble des parties prenantes. Les activités de cette association pourront se déployer depuis les ateliers d'artistes et la galerie d'exposition, jusque dans la salle de pratiques collectives et dans la cour, selon les projets développés en lien avec les habitants, les artistes, les artisans et le planning d'occupation des usagers du site.

Par conséquent, deux appels à projets seront publiés : l'un pour la sélection des artisans, porté par Nantes métropole, l'autre pour le choix de l'association et de son projet culturel d'animation et de coordination du site porté par la Ville de Nantes, présenté en annexe.

Les travaux ont démarré pour une livraison prévue fin 2024 et un lancement d'activité début 2025. Le résultat des appels à projets sera présenté en conseil municipal au premier trimestre 2024. Un temps de présentation du projet aux riverains sera organisé avant l'ouverture.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'appel à projets culturel d'animation et de coordination du Pôle des arts du feu présenté en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°11

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Relocalisation - extension du Cinématographe Ciné Nantes Loire-Atlantique – Prise de bail auprès de Nantes Métropole Habitat - Lancement d'une procédure adaptée pour travaux - Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes développe depuis de nombreuses années une approche de la culture ouverte, décroisée et imaginative en confortant le maillage des lieux et projets culturels pour développer les actions de proximité, une approche transversale de la culture aux croisements des enjeux sociaux, économiques et urbains.

Dans ce contexte, la Ville de Nantes accompagne et soutient la mise en œuvre d'un projet cinématographique structurant sur son territoire notamment en s'attachant à favoriser une offre diversifiée et de qualité et son accès par tous les nantaises et les nantais.

Le Cinématographe Ciné Nantes Loire-Atlantique, acteur emblématique et reconnu sur le champ du cinéma patrimonial et art-et-essai, exemplaire à l'échelle locale comme nationale en matière d'éducation à l'image, incarne pleinement ces objectifs.

Pour autant, l'association est fragilisée dans son activité et son développement du fait de locaux de cinéma aujourd'hui particulièrement inadaptés : saturation de la jauge, obsolescence du modèle mono-écran, absence de perspectives de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, difficultés croissantes d'accueil du public, absence d'espaces pour les actions de médiation en particulier à destination des scolaires, zone d'accueil limitée, etc.

C'est dans ce contexte qu'il a été proposé de relocaliser le Cinématographe en socle du programme Synopsis, opération mixte portée par Six Ares au 7 allée des Tanneurs, dans une coque acquise par Nantes Métropole Habitat en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA).

A cet effet, le conseil est invité à se prononcer sur la conclusion d'un bail avec Nantes métropole Habitat et à lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux

Prise à bail auprès de Nantes Métropole Habitat d'un volume brut non aménagé (coque froide) de 1 353 m² au sein d'un ensemble immobilier en construction : 7 allée des Tanneurs

Les modalités sont les suivantes : une redevance d'occupation progressive fixée à 268 777 € HT la première année, augmentée des charges et frais afférents, pour une durée de 15 années entières et consécutives, à compter de la mise à disposition programmée en septembre 2024. A l'issue de cette période ferme, le bail sera reconduit annuellement tacitement sans pouvoir excéder une durée totale de 30 ans. La Ville disposera également de la faculté de se porter acquéreur du bien dans des conditions à convenir avec le bailleur au moment de la vente le cas échéant. La Direction de l'Immobilier de l'État a régulièrement été consultée sur ces conditions

Lancement d'une procédure adaptée pour travaux

La présente opération dont le programme et l'enveloppe financière ont été approuvés par le Conseil municipal du 4 décembre 2020 vise à l'aménagement de cet espace dans l'objectif d'une mise à disposition à l'association Le Cinématographe Ciné Nantes Loire-Atlantique.

A l'issue de l'appel d'offres, le Conseil municipal du 2 avril 2021 a approuvé le choix de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagements du cinéma à l'agence Barré Lambot Architectes pour un montant total de 229 065,50 euros HT, soit 274 878,60 euros TTC.

Par courrier en date du 30 mai 2023, la phase projet a été validée, le coût total prévisionnel de l'opération toutes dépenses confondues s'élève à 2 666 667 euros HT, soit 3 200 000 euros TTC, y compris frais annexes, aléas, actualisations et révisions des prix, dont 2 085 000 euros HT soit 2 502 000 euros TTC affectés aux travaux (valeur effective au mois de juin 2023).

Les études ont été menées dans un objectif de construction durable porté par les points suivants :

- réaliser des économies d'énergie avec engagement et validation des niveaux visés par le décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019, en concertation entre concepteur et occupants afin de définir les scénarios d'exploitation réalistes ;
- assurer un confort thermique d'été par isolation de la « coque froide » mise à disposition ;
- enfin, la conception devra permettre de répondre à la qualité environnementale optimale notamment par l'emploi de matériaux bio-sourcés (18Kg/m² de surface de plancher soit niveau 1).

Les travaux seront décomposés en 12 lots tels que définis ci-dessous :

0. prescriptions communes tce ;
01. gros œuvre ;
02. métallerie – serrurerie ;
03. menuiseries intérieures bois – parquet – gradins ;
04. cloisons sèches – plafonds ;
05. revêtements de sols durs - faïence ;
06. revêtements de sols souples – tissus tendus ;
07. peinture ;
08. ascenseur ;
09. nettoyage de mise en service ;
10. électricité – courants forts et faibles ;
11. plomberie sanitaires – chauffage – ventilation – rafraîchissement – désenfumage ;
12. électricité – boucle magnétique

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture et Patrimoine, International et Coopération décentralisée, opération 3328 libellée « Cinématographe relocalisation ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la prise à bail auprès de Nantes Métropole Habitat, pour une durée de 15 ans, d'un volume brut non aménagé (coque froide) de 1 353 m² au sein d'un ensemble immobilier en construction situé 7, allée des Tanneurs à Nantes, moyennant une redevance progressive fixée à 268 777 € HT la 1^{ère} année, augmentée des charges et frais afférents.

2. **autorise** le lancement d'une procédure adaptée pour 12 lots relative aux travaux d'aménagement du cinématographe ;
3. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, et notamment à attribuer et signer les marchés ;
4. autorise Mme la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

Non participation au vote de Mme Piau

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°12

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Port des Arts Nomades - Programme et enveloppe financière prévisionnelle - Convention de mandat - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Faire vibrer les arts, donner place aux artistes et aux auteurs dans la cité est un axe fort de la politique culturelle nantaise pour garantir le renouvellement artistique ; proposer des lieux de travail propices à la création ; promouvoir le dialogue avec les expressions du monde et donner à lire la place des artistes d'aujourd'hui avec ceux d'hier. La politique publique Culture et arts dans la ville incarne par une présence régulière la ville de la proximité. Cet objectif vise la complicité et la familiarité avec la vie culturelle, les institutions qui la composent et les pratiques qui la font et la renouvellent.

C'est dans ce contexte que la Ville de Nantes a souhaité donner une nouvelle impulsion à sa politique en faveur du cirque de création et des arts de la rue, avec la création d'un équipement structurant et fédérateur autour des arts nomades : le PAN - Port des Arts Nomades.

Le PAN est porté collectivement par dix acteurs, compagnies professionnelles et bureaux de production (Curios, L'avant-Courrier, Allégorie, La Volte, Bikes & Rabbits, et le collectif Quai des chaps comprenant Maboul Distorsion, Madame Suzie production, Sweatlodge et Mobil Casbah), qui représentent une diversité artistique et l'attachement à l'itinérance comme mode de rencontre avec les publics.

Le souhait de concrétiser ce projet dans une relation étroite avec le développement tout proche du projet urbain Doulon Gohards, piloté par Nantes Métropole et la Ville de Nantes avec Nantes Métropole Aménagement, à l'est de Nantes, constitue une opportunité d'habiter de manière inédite ce quartier en lien avec les attentes des habitantes et des habitants et d'en faire un lieu de destination grâce à son rayonnement plus large.

Dans ce contexte, il est prévu un déploiement de l'équipement sur deux sites distincts, intégrés au parcours nature du parc ligérien réalisé par Nantes Métropole Aménagement : le terrain dit des Américains d'une surface de 3 hectares et le terrain du Moulin des Marais d'une surface de 1,5 hectares et distant de 400 mètres.

Les missions de ce futur équipement se déclinent comme suit :

- un lieu d'accompagnement des projets et des parcours artistiques professionnels, contribuant au renouvellement des formes et des modes de diffusion et de production : espaces dédiés à toutes les pratiques et à chaque étape de la création à la diffusion ;
- un équipement générateur de structuration et de coopérations à l'échelle de la Ville et de Nantes Métropole, ouvert sur les réseaux nationaux et internationaux ;
- un lieu de proximité culturelle pour les habitantes et les habitants avec une présence artistique durable ;

Le programme se définit autour d'ensembles fonctionnels (recevant du public) et d'autres exclusivement dédiés au travail, qui se répartissent sur les deux sites, sur une surface d'environ 2000 m² (SU) et d'environ 5600 m² en extérieur :

1. Des espaces d'accompagnement des projets et parcours artistiques professionnels

- un espace de création – diffusion ;
- des espaces de travail et de répétition ;
- un espace d'entraînement professionnel adapté aux pratiques circassiennes ;
- un atelier « décors » mutualisé (menuiserie, fabrication, maintenance) ;
- un espace rue pour tester, répéter et créer du lien avec les habitants.

2. Un site ouvert et accueillant avec une offre culturelle de proximité

- un lieu de vie ;
- une aire de chapiteaux.

3. Un outil au croisement de l'itinérance et de la sédentarité

- des espaces dédiés à l'hébergement des usagers permanents du site et des compagnies en résidence ;
- un espace commun mutualisé.

4. Un espace de travail administratif pour les membres du collectif du PAN

5. Des espaces supports et locaux annexes : loges, stockages, aires de stationnement, etc.

Sur le volet environnemental, le PAN sera porteur des valeurs de transition écologique et prendra en compte les obligations du décret tertiaire ainsi que les dernières exigences en terme de développement durable. L'opération valorisera notamment les axes suivants :

- la conception bioclimatique ;
- la performance énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- le recours aux matériaux biosourcés en atteignant au minimum le niveau 1.
-

Au stade du programme, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 11 250 000 € HT soit 13 500 000 € TTC.

Cette enveloppe englobe les coûts de travaux ainsi que les études, honoraires divers, les frais de mandat, les actualisations à hauteur de 2 % par an jusqu'au démarrage des travaux mais ne comprend pas l'acquisition du foncier, les révisions et les équipements.

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à Nantes Métropole Aménagement, pour un montant de rémunération de 540 000 € TTC et une enveloppe financière confiée égale à 12 960 000 € TTC hors révision. L'ensemble des dispositions relatives à l'organisation et à la conduite de l'opération est détaillé dans la convention de mandat jointe en annexe.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : notification du marché au lauréat du concours sur esquisse et démarrage des études de conception au deuxième semestre 2024 pour une livraison de l'opération en 2029.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de recourir à la prestation d'un maître d'œuvre extérieur.

Aussi, conformément aux articles R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de concours restreint.

Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué d'un collège des élus.

Le jury de concours sera composé notamment de 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil.

Ce jury sera, dans un premier temps, appelé à analyser les candidatures reçues et à formuler un avis sur celles-ci. Au vu de cet avis, la Ville de Nantes, maître d'ouvrage, arrêtera la liste des trois candidats admis à concourir.

Dans un deuxième temps, le jury examinera les plans et projets présentés de manière anonyme par les candidats, sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de concours, et consignera dans un procès-verbal le classement des projets, ainsi que ses observations.

Au vu de cet avis, et après qu'ait été levé l'anonymat des projets, Madame la Maire désignera le ou les lauréats du concours.

Les candidats non retenus pourront se voir attribuer, conformément aux propositions du jury, une prime maximale de 55 000 € TTC chacun. Pour l'attributaire, cette prime sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

Le concours sera suivi d'une phase de négociation avec le ou les lauréats et devant aboutir à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre dont l'attribution sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2125 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux, ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP 2022-004 libellée "Culture et Patrimoine, International et coopération décentralisée" opération 2022 n°3334 libellée "Port des Arts nomades - Nantes – Création".

Le Conseil délibère et,

1. approuve le programme de l'opération relatif aux travaux de construction du Port des arts nomades, au sein de la ZAC Doulon-Gohards, sur la commune de Nantes ;
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 11 250 000 € HT soit 13 500 000 € TTC, dont 11 000 000 € TTC affectés aux travaux ;
3. approuve la convention de mandat à conclure avec la société Nantes Métropole Aménagement pour la réalisation de cette opération ;
4. autorise le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet et la réalisation de ces travaux ;
5. élit les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein du jury de concours :

titulaires	suppléants
M. Michel COCOTIER	M. Olivier CHATEAU
Mme Laurence BROSSEAU	Mme Mahaut BERTU
M. Patrice BOUTIN	M. Simon CITEAU
Mme Marie-Annick BENÂTRE	Mme Emilie BOURDON
M. Erwan HUCHET	Mme Valérie OPPELT

6. autorise Madame la Maire à désigner, au vu des avis exprimés par le jury, les candidats admis à participer au concours et le ou les lauréats dudit concours ;
7. fixe à 3 le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés, et à 55 000 € TTC maximum la prime qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement du concours ;
8. autorise Madame la Maire à solliciter des participations financières auprès de l'État, de la Région, du Département, et tous autres partenaires éventuels de la Ville ;

9. autorise Madame la Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(7 voix contre)

Non participation au vote de Mme Benâtre et Mme Coppey

Nantes, le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°13

Conseil municipal du 13 octobre 2023

2 Orgue à la Basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien - Lancement du projet et montage de l'opération – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Lors de l'incendie de la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien le 15 juin 2015, l'orgue alors en place a été endommagé puis démonté et stocké en mauvais état. Sa remise en état étant coûteuse et la puissance de l'instrument étant notoirement insuffisante pour le volume de la basilique, il a été proposé, après consultation d'un conseil d'experts, de le remplacer par un orgue neuf, créé spécifiquement pour l'édifice et en cohérence avec le parc instrumental et patrimonial des orgues nantais.

Pour favoriser une prise de décision et dessiner les contours du projet, le conseil d'experts est composé de représentants de la Ville de Nantes (Conservatoire de musique et de danse et Direction du patrimoine et de l'archéologie), du diocèse (commission diocésaine des orgues, organistes titulaires d'orgues de la ville) et de l'association « Orgues en Pays de la Loire ». Ils se sont chargés de conduire une réflexion sur le parc organistique nantais dans l'objectif de définir les caractéristiques d'un orgue qui vient en complémentarité avec les orgues déjà présents à Nantes. Cette phase de réflexion est désormais achevée, permettant d'engager le développement opérationnel d'un projet dont le rayonnement se veut national. L'orgue envisagé sera polyphonique et permettra une expression des musiques anciennes et contemporaines.

En complément de l'usage cultuel, cet orgue aura une fonction pédagogique pour les classes d'orgue du conservatoire de Nantes et culturelle, avec la mise en place d'une programmation culturelle et artistique de haut niveau.

La Ville de Nantes sera maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire de l'instrument construit. Une convention devra être passée entre la Ville, le diocèse et la paroisse concernée pour garantir un droit d'accès de la collectivité à l'instrument pour l'enseignement artistique et tout projet culturel.

Il est proposé d'allouer une enveloppe d'1,2 M€ TTC pour l'ensemble de l'opération. Les travaux prévoient la création du nouvel orgue et les éventuels travaux d'aménagement sur l'édifice (renforts structurels, raccordement électrique, etc).

L'ensemble de l'opération fait l'objet de recherche de financements. À ce stade, sont déjà identifiées les recettes suivantes : une participation du diocèse, partenaire du projet, une subvention du ministère de la Culture au titre de la création d'un instrument et une recherche de mécénat par le fonds métropolitain pour la culture.

Le calendrier établi permet d'envisager une livraison de l'instrument en 2026-2027. Après une définition précise du programme, la phase projet pourra se tenir en 2023-2024, suivie de la fabrication de l'instrument et de son installation dans l'édifice. La durée de fabrication et d'installation est susceptible d'évoluer en fonction du type d'instrument créé et de sa localisation dans l'édifice.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4304 libellée Patrimoine Culturel – Nantes – Orgues

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le projet de création d'un orgue à la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°14

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Appel à projets Expositions et Résidences de création en arts visuels – Attribution de bourses – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1- Les résidences de création

L'appel à projets « résidences en arts visuels » permet chaque année à deux artistes de la métropole nantaise de bénéficier :

- d'une résidence d'un mois consacrée à la recherche-crédation (ou une résidence d'un mois pour un duo d'artistes) ;
- d'une bourse de résidence de 2 000 € par artiste.

Les artistes lauréats sont invités à faire découvrir au public une ou des étapes du travail en cours, selon des modalités à déterminer en fonction de chaque projet.

La commission arts visuels qui s'est réunie le 30 juin 2023 était composée des personnalités du secteur des arts visuels nantais suivantes :

- Mai Tran – École des Beaux Arts Nantes Saint-Nazaire ;
- Katell Jaffres – Musée d'Arts de Nantes ;
- Patricia Buck – Lieu Unique ;
- Emilie Houssa – Centre Claude Cahun ;
- Emmanuelle Bec – artiste représentante du SNAP-CGT

Elle a examiné 9 candidatures pour des résidences au regard des critères suivants :

- originalité et ambition du projet artistique présenté pour la résidence ;
- cohérence et pertinence du projet dans le parcours artistique de l'artiste.

Pour l'année 2024, le choix s'est porté sur les deux artistes suivantes qui sont soutenues individuellement et bénéficieront d'une résidence en 2024 : Mme Marion Cicéron et Mme Elsa Ferry.

La bourse de résidence de 2 000 € qui sera attribuée à chaque artiste sélectionnée a pour objectif de leur permettre d'exercer leur activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de leur lieu habituel de création. Au moins 800 € devront être consacrés à la rémunération.

Les crédits nécessaires à l'attribution de ces bourses sont prévus au chapitre 65 – 44I - sous-fonction 311.11 article 65131.

2- Les expositions dans les lieux municipaux

Situés en centre ville, L'Espace 18 (39m²) et l'Atelier Alain Le Bras (170m²) sont des lieux d'exposition municipaux gérés par la Ville de Nantes et mis à disposition d'artistes de la métropole nantaise pour des expositions d'art contemporain.

Ils constituent un dispositif de soutien au secteur des arts visuels nantais : un dispositif d'appel à projets permanent à destination des artistes et associations nantaises permet à la Ville de mettre à disposition gratuitement ces lieux d'exposition professionnels.

La rémunération des artistes plasticiens est un sujet majeur pour l'évolution du secteur des arts visuels. La Ville de Nantes a approuvé lors du Conseil municipal du 24 juin 2022, la mise en place d'une rémunération systématique des artistes accueillis dans les lieux d'exposition Atelier Alain Le Bras et Espace 18 : 1 000 € pour une exposition monographique en solo ou en duo (pour un duo : 500 € par artiste) et 1 500 €, enveloppe forfaitaire à partager, pour une exposition collective de 3 à 10 artistes. Les rémunérations donnent lieu à un contrat de cession de droits d'exposition avec chaque artiste.

La commission arts visuels qui s'est réunie le 30 juin 2023 a examiné 19 candidatures pour des projets d'expositions au regard des critères suivants :

- qualité artistique, clarté et cohérence du projet d'exposition
- pertinence du projet dans le parcours de l'artiste ou des artistes exposés
- adéquation du projet avec les capacités techniques des lieux d'exposition

Pour l'année 2024, le choix s'est porté sur la liste des 12 projets d'exposition présentée en annexe 1, qui bénéficieront d'un lieu municipal en 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération des droits d'exposition sont prévus au chapitre 65 – 44I - sous-fonction 311.11 article 65818.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. décide d'accorder deux bourses, chacune d'une valeur de 2 000 € aux artistes ci-dessus proposés ;
2. approuve la liste des projets d'exposition sélectionnés présentée en annexe 1 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°15

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et les associations Lieu Unique et Songo (Stéréolux) – Approbation.

Exposé

Le Lieu Unique, scène nationale de Nantes s'affirme comme un lieu en mouvement, avec une programmation tournée vers les formes nouvelles, au plus près des cultures contemporaines dans toutes leurs expressions. Il souhaite également engager une nouvelle stratégie de relation aux publics, plus variée et ouverte aux pratiques culturelles actuelles.

Stéréolux (association Songo), scène de musiques actuelles et arts numériques, est reconnue pour la qualité et la spécificité de son projet artistique et culturel basé sur la diffusion, la sensibilisation des publics, l'accompagnement des pratiques et des initiatives dans le champs des musiques actuelles et des arts numériques.

Outils structurants pour l'écosystème local, ces établissements sont pleinement inscrits dans des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à l'échelle de la Ville, de la Métropole et au delà. Ils contribuent à stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production ainsi que l'accompagnement des artistes inscrits sur le territoire.

Dans le cadre de leurs nouvelles conventions d'objectifs établies pour la période 2023-2026, l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes se sont entendus sur la mise en oeuvre d'un certain nombre d'objectifs partagés : l'élargissement de la participation des habitants à la vie culturelle, le développement de l'accessibilité économique, physique et symbolique de l'offre artistique et culturelle, la parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

La Ville de Nantes sera particulièrement attentive à la mise en oeuvre des objectifs traduits plus précisément dans les conventions de chaque structure présentées en annexe.

Ainsi par exemple pour le Lieu Unique :

- l'engagement en faveur des nouvelles formes notamment autour des cultures post-internet ;
- l'intensification du programme de résidences à la Libre Usine.

Pour Songo :

- le rayonnement du festival Scopitone ;
- le partenariat avec le Lieu unique autour des cultures et usages du numérique.
- Considérant que la réalisation du projet artistique et culturel porté par ces structures nécessite un appui conjoint dans la durée, les partenaires publics de chaque établissement ont convenu de conclure avec chacun d'entre eux une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2023 - 2026 (cf. annexes).

Au titre de l'année 2023, le montant des subventions que la Ville s'est engagée à verser à ces structures

lors du vote du budget primitif sont les suivants :

- Pour le Lieu Unique 3 279 500 €, dont 2 949 500 € au fonctionnement, 160 000 € pour le fonctionnement de la Libre usine, 140 000 € en soutien au festival Atlantide et 30 000 € en soutien au Salon de lecture. Par ailleurs, une subvention de 50 000 € au titre de l'investissement est également proposée au vote du conseil municipal du 13 octobre 2023, présentée dans la délibération Accompagnement des projets et réseaux artistiques, pour permettre au Lieu unique de renouveler son matériel scénique.
- Pour Songo 1 834 462 €.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les modalités de partenariat entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et le Lieu Unique (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les modalités de partenariat entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et l'Association Songo (annexes 2, 3 et 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°16

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, Nantes Université et le Théâtre Universitaire – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le Théâtre Universitaire, bénéficiaire du label de Scène conventionnée d'intérêt national Art et création, est reconnu pour son action en faveur de la création artistique et du développement de la participation à la vie culturelle. Il met en place des outils d'accompagnement des jeunes équipes artistiques du territoire.

Outil structurant pour l'écosystème local, cet établissement est pleinement inscrit dans des dynamiques de réseaux et de coopérations entre acteurs à l'échelle de la Ville, de la Métropole et au delà. Il contribue à stimuler la présence et la diversité artistiques, le renouvellement des formes, des modes de diffusion et de production ainsi que l'accompagnement des artistes inscrits sur le territoire.

Dans le cadre de sa nouvelle convention d'objectifs établie pour la période 2023-2026, l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et Nantes Université se sont entendus sur la mise en œuvre d'un certain nombre d'objectifs partagés : l'élargissement de la participation des habitants à la vie culturelle, le développement de l'accessibilité économique, physique et symbolique de l'offre artistique et culturelle, la parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

La Ville de Nantes sera particulièrement attentive à la mise en œuvre des objectifs traduits plus précisément dans la convention présentée en annexe ;

- le soutien à la jeune création (théâtre et danse) ;
- la conduite de coopérations privilégiées sur le quartier Nantes Nord.

Au titre de l'année 2023, le montant de la subvention que la Ville s'est engagée à verser au Théâtre Universitaire lors du vote du budget primitif est de 430 000 € dont 20 000 € en soutien au dispositif « Année d'Envol ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les modalités de partenariat entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Université, la Ville de Nantes et l'Association de Gestion de la salle de spectacles de l'Université de Nantes - Théâtre Universitaire (cf. annexe) ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°17

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Les Utopiales – Attribution de subvention - La Cité des Congrès – Convention – Approbation.

M. SEASSAU, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par un nombre important de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure une convention avec l'organisme suivant, au titre de la politique de soutien aux événements et festivals :

En effet, **La Cité le Centre des Congrès de Nantes** organise la manifestation « UTOPIALES » qui se déroulera du 1^{er} au 5 novembre 2023. A cette occasion, auteurs, artistes, créateurs, chercheurs, scientifiques et essayistes tenteront d'apporter un éclairage sensible, prospectif et citoyen à la thématique choisie pour cette édition : transmission(s).

Il est proposé d'approuver le versement d'une subvention au titre de l'année 2023, d'un montant de 50 000 € et d'approuver la convention correspondante (cf annexe 1) . Ce financement a été approuvé lors du Budget Primitif 2023.

Des subventions ont été attribuées en 2022 à hauteur de 50 000 € et en 2021 à hauteur de 100 000 €. La SPL a sollicité une subvention de 150 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention et autorise le versement d'une subvention de 50 000 € au titre de l'année 2023 pour la SPL « La Cité le Centre des Congrès de Nantes » ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°18

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien à la diffusion

L'engagement de la Ville pour le soutien à la rémunération des artistes plasticiennes et plasticiens s'est traduit dès 2021 par la réalisation d'une étude des conditions de rémunération sur le territoire, et par la mise en œuvre des préconisations qui en sont issues. Ainsi, dès 2022 a été mise en place la rémunération des droits d'exposition pour les artistes accueillis à l'atelier Alain Le Bras et à l'Espace 18. Des modules d'accompagnement des galeries associatives ont également été animés par le Pôle des arts visuels des Pays de la Loire, pour renforcer leurs pratiques de contractualisation et de rémunération. Dernier étage de l'édifice, le soutien accru aux galeries associatives va leur permettre de mieux rémunérer les artistes accueillis. Ainsi, trois associations peuvent en bénéficier pour la saison 2023/2024 : Two Points, galerie RDV, le Rayon vert.

Dans son lieu culturel « Le Pavillon », situé dans le quartier Doulon-Bottière, l'association « **TWO POINTS** » développe une programmation artistique de qualité qui mêle artistes amateurs, émergents et professionnels dans des projets de résidences et d'expositions. Pour mieux accompagner la rémunération des artistes plasticiennes et plasticiens, il est proposé, par avenant à la convention en date du 20 mars 2022, l'attribution à l'association d'une subvention d'un montant de 1 500 €, au titre de l'année 2023 (cf. annexe 1).

L'association « **AU POINT DU SOIR** » a été repérée et sélectionnée pour participer à la journée professionnelle CRUSH à la Manufacture Avignon, qui s'est tenue dans le cadre du festival d'Avignon. Afin de permettre à l'association de saisir cette opportunité de se faire connaître dans un réseau national, il est proposé, par avenant à la convention du 11 avril 2023, l'attribution d'une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2023 (cf annexe 2).

Politique de soutien aux événements et festivals

L'association « **CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE** » met en œuvre le projet de Journées de rencontres photographiques de Nantes qui se tiendront en février 2024. À travers un programme de conférences/discussions, d'expositions, de workshops et d'ateliers pour les plus jeunes, l'association propose une réflexion collective avec les photographes sur la photographie. Il est proposé, par avenant à la convention en date du 21 décembre 2020, l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 €, au titre de l'année 2023 (cf annexe 3).

Politique de soutien à l'investissement

L'association « **APO 33** » a conçu et initié un projet dans le domaine de la création artistique multimédia et sonore. Ce projet s'inscrit dans le projet Fabrique et le réseau des Fabriques sur le territoire nantais qui vise à soutenir les initiatives artistiques, à développer la coopération entre les acteurs, à favoriser la coproduction de politique publique entre les acteurs et la Ville. La Ville apporte son soutien afin de permettre le renouvellement de certains équipements devenus vétustes et l'acquisition de matériels nécessaires aux activités musicales/sonores et multimédia de l'association. A ce titre, il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention d'investissement de 8 017 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 4).

Il est proposé d'attribuer, par convention, une subvention d'investissement de 50 000 € à l'Association « **LE LIEU UNIQUE** », au titre de l'année 2023, destinée à financer l'acquisition d'équipement scénographique afin de maintenir un bon niveau de qualité des prestations fournies et des capacités d'accueil de ce lieu culturel emblématique et d'approuver la convention proposée à cet effet. Dans le cadre du renouvellement de ses équipements, le Lieu Unique a mis en place un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2023-2026 (cf. annexe 5).

Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 97 858 €, dont 58 017 € de subventions d'équipement (cf. annexe 6).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les conventions et avenants avec les organismes suivants :

• TWO POINTS.....	1 500 €
• AU POINT DU SOIR.....	1 500 €
• CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE.....	5 000 €
• APO 33 (investissement).....	8 017 €
• LIEU UNIQUE (investissement).....	50 000 €

et autorise les versements proposés au titre de l'année 2023 ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 97 858 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 6 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°19

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Folle Journée – Avenant à la convention de collaboration Ville de Nantes et Nantes Métropole pour l'organisation de la Folle journée - Convention de concession de licence des marques « La Folle Journée » et « Les Folles Journées » – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Folle Journée est un évènement majeur de l'agenda culturel nantais, qu'illustre son rayonnement et son concept innovant : sortir le concert hors de son cadre conventionnel, en favorisant la formation d'un public diversifié et bouleverser ainsi la familiarisation et l'accès aux musiques dites classiques.

Depuis la dissolution de la société d'économie mixte précédemment chargée de la production de la Folle journée, la Ville de Nantes, principale actionnaire, a souhaité conventionner avec Nantes Métropole pour l'organisation de la manifestation par la Cité des congrès. Au vu de l'expérience concluante des éditions 2022 et 2023 sous ce schéma, la Ville de Nantes souhaite reconduire son conventionnement avec Nantes Métropole pour l'organisation des prochaines éditions par la Cité des congrès, afin d'envisager un nouveau mode de gouvernance et ainsi permettre à la manifestation de mieux relever les défis à venir, pour la durée restante de la délégation de service public confiée à cette dernière, soit les éditions 2024 à 2027 (cf annexe 1).

Un avenant à la délégation de service public de Nantes Métropole à la Cité des congrès sera conclu en ce sens par Nantes Métropole.

Par ailleurs, afin que la Cité des congrès puisse mener à bien cette nouvelle mission, il vous est proposé que la Ville de Nantes et le Centre de Réalisations et d'Études Artistiques (CREA) qui a conçu la Folle Journée, et qui est co-proprétaire de la marque avec la ville de Nantes, concèdent gratuitement à Cité des Congrès, par convention, l'usage de la marque « La Folle Journée » et « Les Folles Journées » (cf. annexe 2).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'avenant à la convention de collaboration entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole pour l'organisation de la Folle journée (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention de cession de licences des marques « La Folle Journée » et « Les Folles Journées » entre la Ville de Nantes, l'association Centre de Réalisation et d'Études Artistiques et la SPL La Cité le Centre des Congrès de Nantes (cf. annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°20

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation.

*M. SEASSAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Les orientations de la politique culturelle visent à positionner Nantes comme la Ville des énergies culturelles et créatives, une Ville pour toutes les complicités artistiques et culturelles.

Le plan d'actions culture, qui accompagne le projet politique, s'articule autour de grandes orientations consistant à :

- défendre une approche de la culture ouverte, décloisonnée et imaginative ;
- stimuler une relation vivante entre l'art, les lieux culturels et la population ;
- conforter une création foisonnante et plurielle ;
- entretenir et animer un réseau dynamique de lieux, de manifestations et d'initiatives culturelles ;
- cultiver l'ouverture au monde et les coopérations culturelles à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale.

La délibération présentée vient s'inscrire dans ce cadre.

1. Conservatoire à Rayonnement Régional

- **Nouveau projet d'établissement du Conservatoire 2023-2030**

Le Conservatoire de Nantes s'engage dans une nouvelle dynamique pour les 7 années à venir sous l'impulsion de sa nouvelle équipe de direction, recrutée courant 2022. Tout au long de l'année scolaire 2022-2023, les bases de son nouveau positionnement ont été collectivement définies autour des enjeux suivants :

- Renforcer le rôle émancipateur de l'établissement en lui permettant de diversifier ses approches pédagogiques, ses formations et ses pratiques pour faire du Conservatoire un lieu d'ouverture et d'exigence adapté à tous les publics ;
- Développer une présence de l'établissement sur ses nombreux territoires en coopérant, s'implantant dans de nouveaux espaces et en s'articulant avec différents réseaux ;
- Faire du Conservatoire un lieu de rencontre des publics avec une attention particulière portée vers les adolescents ;
- Le Conservatoire est un établissement qui s'engage à accompagner les transitions du monde qui l'entoure. D'un point de vue écologique ou égalitaire, l'établissement joue un rôle déterminant et va continuer à s'engager dans ces domaines.

Autour de ces grands enjeux, différentes pistes d'actions apportent des réponses concrètes pour faire évoluer le projet. Ce projet d'établissement va également expérimenter, être un objet de recherche et développer des modes de faire facilitant la coopération avec les usagers.

Faire du Conservatoire de Nantes un établissement ouvert, un établissement culturel vivant, créatif et formant des jeunes artistes engagés est l'ambition de ce projet d'établissement, proposé en annexe 1.

- **Demande auprès du Ministère de la Culture de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement régional**

Le Conservatoire de Nantes a été classé le 1^{er} octobre 1974, Conservatoire National de Région. Dans le cadre de la réforme introduite par le décret 2006-12148 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, complétée par l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements visés ci-dessus, le décret dispose que les Conservatoires Nationaux de Région deviennent Conservatoires à Rayonnement Régional.

Les collectivités locales doivent effectuer leur demande de classement qui est accordé pour une durée de sept ans renouvelable. Le dossier, composé d'un questionnaire de demande de renouvellement de classement, du projet d'établissement et de la délibération sollicitant la demande de renouvellement de classement, doit être adressé au préfet de région accompagné de l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles avant octobre 2023.

Ce classement confère au Conservatoire de Nantes un rôle de ressource structurante sur le territoire, notamment pour permettre aux élèves de continuer leur formation vers l'enseignement supérieur.

Ce classement ancre le rôle et les missions de l'établissement à l'échelle du territoire (pour la métropole et la Région) sous couvert du contrôle et de l'engagement financier de l'État en contrepartie. Il possède notamment un agrément d'un Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur en musique, danse et théâtre. Le Conservatoire de Nantes est le seul établissement agréé dans le grand ouest pour ces trois disciplines.

Cet agrément permet également la mise en œuvre de parcours spécifiques en partenariat avec l'Éducation Nationale au collège et au lycée.

Compte tenu de sa structure et de la mise en œuvre d'un projet d'établissement, il est proposé de solliciter les services de l'État afin de renouveler le classement du Conservatoire à Rayonnement Régional, celui-ci arrivant à son terme le 31 octobre 2023.

2. Musée d'arts : acquisition d'une œuvre de l'artiste Pierre Roy

Dans le cadre de l'enrichissement des collections d'art moderne du Musée d'arts, la Ville a l'opportunité d'acquérir une œuvre de l'artiste Pierre Roy (1880, Nantes - 1950, Milan) intitulée « Physique amusante » (1929), huile sur toile aux dimensions 92 x 65 cm, pour la somme de 125 000 €.

Cette œuvre majeure, par sa taille et son importance artistique, viendrait compléter et dialoguer avec l'ensemble d'œuvres de Pierre Roy, artiste surréaliste nantais, et d'œuvres surréalistes déjà présentes dans la collection du Musée d'Arts de Nantes. Par ailleurs, le tableau fut présenté dans le cadre de l'exposition « Le Voyage en train ».

Cet achat par la mise en place de crédits d'acquisition sur toute une année est, en effet, justifié, par l'importance de cette œuvre dans la carrière de Pierre Roy.

Outre l'approbation de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France en date du 20 septembre 2010, le musée tentera d'obtenir le soutien financier du FRAM et du Fonds du patrimoine pour cette acquisition.

Il est proposé d'approuver cette acquisition, d'autoriser la signature de la convention jointe en annexe 2, et la sollicitation de subventions auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France (FRAM) et du Fonds du patrimoine, à hauteur de 30%, soit 37 500 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le projet d'établissement du Conservatoire (cf. annexe 1) ;
2. demande le renouvellement du classement du Conservatoire de Nantes en Conservatoire à Rayonnement Régional ;
3. approuve l'acquisition d'une œuvre de l'artiste Pierre Roy pour le Musée d'arts pour la somme de 125 000 € et autorise la signature de la convention afférente (cf. annexe 2),
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°21

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution d’une subvention à l’Institut d’Études Avancées – Approbation.

*Mme GOUEZ, Conseillère municipale,
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une forte présence de compagnies, de collectifs associatifs, d'associations, de structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et aux établissements organisant des manifestations diverses.

La Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) s'inscrit naturellement dans les orientations culturelles de la Ville de Nantes, en réponse aux nouveaux défis sociétaux et de citoyenneté qui découlent des mutations et des transitions en cours. La Ville de Nantes souhaite encourager la circulation des connaissances et des savoirs auprès de toutes et tous, favoriser la création de ponts entre la société et la science, et permettre une meilleure compréhension des enjeux contemporains et de la méthode scientifique. Pour ce faire, elle accompagne et soutient les événements, les créations entre les arts et les sciences, le renouvellement des modes de médiation et d'appropriation par le sensible et la pratique, à l'initiative du tissu d'acteurs et actrices de la CSTI.

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets.

L'Institut d'Études Avancées (IEA) coordonne le projet culturel « L'Internationale des rivières et autres éléments de la nature » à l'initiative de l'auteur Camille de Toledo, membre associé de l'Institut de 2023 à 2025.

Transformer nos imaginaires pour des futurs désirables, favoriser l'échange entre scientifiques et société civile, ces deux objectifs s'inscrivent pleinement dans la feuille de route de la Culture Scientifique Technique et Industrielle en cours d'écriture à l'échelle de la métropole.

Dans le sillon des travaux de la Société européenne des auteurs (2008-2016) et du Parlement de Loire (2019-2021), Camille de Toledo propose, durant sa présence à Nantes, de créer, un « service public de l'imaginaire » issu du mouvement pour les droits de la nature. « Et si on reconnaissait le travail de la nature pour rendre la terre habitable ? » Pour engager la réflexion et le débat, un temps fort annuel, en partenariat avec le Lieu unique s'organisera chaque année à l'automne. En 2023, il se tiendra les 17 et 18 novembre avec l'organisation le 18 novembre au Lieu Unique de 3 auditions publiques autour du

travail (le travail de la terre, les corps travailleurs, animal et végétal et le travail des rivières). Préalablement, se réunira un conseil de témoins, constitué de personnes du territoire, pour alimenter ces réflexions.

La Ville autorise le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2023 afin de soutenir ce projet.

Aucune subvention n'a été attribuée pour 2022 et 2021. L'association a sollicité une subvention de 10 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil délibère et,

1. autorise le versement d'une subvention de 10 000 € au bénéfice de l'Institut d'Études Avancées au titre de l'année 2023 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(6 abstentions)

Non participation au vote de Mme Rolland

Nantes, le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance

Le premier adjoint

Séverine FIGULS

Bassem ASSEH

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°22

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école - Subventions - Avenants - Approbation.

*M. COCOTIER, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

L'ambition de la Ville de Nantes, aux côtés de ses partenaires, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale Loire Atlantique (DSDEN) et la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, est de garantir un égal accès à l'art et à la culture, dans sa diversité, aux enfants nantais, à travers la structuration d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Celui-ci recouvre la rencontre avec les productions culturelles d'hier et d'aujourd'hui, l'échange avec des artistes et des professionnels de la culture et l'expression artistique sous toutes ses formes esthétiques.

En contribuant de manière déterminante à l'épanouissement, à l'émancipation, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture au monde des enfants nantais, l'éducation artistique et culturelle est une voie essentielle pour l'enfant dès lors que l'expérience du sensible et de la pratique joue un rôle central dans ce parcours. Elle occupe une place majeure dans la politique culturelle de la Ville.

Pour construire le Parcours d'éducation artistique et culturelle, les écoles publiques nantaises peuvent réserver leurs visites et séances auprès des équipements culturels municipaux et métropolitains (Planétarium, Bibliothèques etc.), monter un projet sur mesure, ou candidater à un projet du Répertoire des projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Ce Répertoire réunit les propositions « découvrir », « explorer » et « approfondir » proposées aux 114 écoles publiques nantaises. Cette offre est portée par les équipements culturels de la Ville de Nantes et de sa Métropole, des structures culturelles conventionnées avec la Ville de Nantes et des associations retenues, à l'appui d'un Appel à propositions EAC autour d'objectifs partagés.

Grâce à la politique tarifaire volontariste de la Ville de Nantes, les écoles publiques nantaises bénéficient d'une gratuité d'accès à l'ensemble des équipements culturels municipaux et métropolitains. Les projets au Répertoire s'inscrivent dans un cadre tarifaire accessible : gratuité des ateliers de pratique et jusqu'à 5 euros pour les spectacles, avec une prise en charge supplémentaire pour les écoles de quartiers prioritaires afin de réduire le coût par enfant à 1 euro.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la Ville de Nantes poursuit sa politique visant à développer la pratique artistique à l'école et les projets pluridisciplinaires.

Parmi les projets au Répertoire figurent ceux retenus dans le cadre de l'appel à propositions « Éducation artistique et culturelle » (2023-2024).

Initié par la Ville de Nantes, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale Loire Atlantique (DSDEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, l'Appel à propositions Éducation artistique et culturelle se poursuit en 2023-2024 en s'inscrivant dans le nouveau Projet Éducatif de Territoire.

Cet appel à propositions permet de compléter les ressources culturelles EAC en privilégiant l'expérience du sensible, la pratique et la créativité de l'enfant dans des domaines moins pourvus (par exemple : la pratique de la danse, des approches transdisciplinaires numérique & patrimoine etc.).

Il est également conçu pour renforcer la co-construction des projets entre équipes éducatives et équipes culturelles, sur la base d'une « proposition » et dans la durée. En effet, pour permettre la durabilité des projets et le partage de compétences, celles-ci pourront être proposées l'année scolaire suivante, sur bilan favorable partagé à l'issue de l'année.

Une attention particulière a été portée aux propositions croisant plusieurs domaines ou autour des thématiques suivantes :

- la nature et l'environnement (la transition écologique, la biodiversité etc) ;
- patrimoines et mémoires du quartier autour de l'école ou sur le lien de la Ville avec la Loire ;
- le dialogue interculturel / découverte et reconnaissance des cultures ;
- les liens entre générations.

Les projets reconduits au titre de l'appel à propositions EAC

A la suite de l'instruction des bilans partagés des 18 propositions retenues pour la saison 2022-23, il est proposé la reconduction de 16 projets de l'appel à propositions EAC, retenus par la commission partenariale (Ville de Nantes, DSDEN, DRAC) pour la saison 2023-2024 pour un montant total de 111 015 €

Ces propositions sont soutenues par la Ville de Nantes avec le soutien de la DRAC des Pays de la Loire à hauteur de 30 000 €. Elles concerneront près de 72 classes pour l'année scolaire 2023-2024.

Il s'agit des projets portés par les associations suivantes :

- **Les Majorettes D'Azay-Le-Rideau** : une subvention de 4 840 € est proposée pour le projet « Sur le chemin de l'école ». Sous forme de reportage, les élèves reconstituent l'histoire présente et passée, individuelle et collective du trajet qui relie leur domicile à l'école. Ils réalisent une pièce théâtre-documentaire in situ, assemblant des extraits sonores d'interviews menées auprès d'habitants et de travailleurs du quartier, et témoignages des enfants sur leur vécu dans le quartier.
- **Fotosonor** : une subvention de 7 980 € est proposée pour le projet « Ma vie de grue ». Après avoir pris connaissance de l'histoire des chantiers de Nantes, les enfants raconteront la vie des grues à Nantes en mêlant à leurs propres productions sonores et visuelles, des archives audio et visuelles de la Maison des Hommes et des Techniques. Les élèves réaliseront une création sonore et visuelle avec le procédé du stop-motion.
- **Compagnie Ekhoos** : une subvention de 6 760 € est proposée pour le projet « Dans les coulisses du spectacle vivant ». Les enfants réaliseront un reportage radio sur les coulisses d'un spectacle vivant. De répétitions en rencontres, des observations nourries aux réponses apportées par les artistes, les enfants auront l'opportunité de découvrir les lieux de diffusion, les pratiques artistiques, les différents corps de métiers et pourront se représenter ce qui se joue derrière un rideau, une scène, un théâtre, un opéra ou une salle de concerts.
- **Ipsos facto danse** : une subvention de 5 000 € est proposée pour le projet « Donne moi la main ». La proposition « Donne-moi la main » naît du spectacle participatif éponyme qui traite de la géographie des cours d'école, des préjugés et des stéréotypes, ainsi que du racisme. Dans cette pièce qui prend place dans une cour de récréation, les enfants, audio-guidés sous casques, sont invités à danser, parler, se classer en différentes catégories et jouer de leurs différences.
- **Allogène** : une subvention de 5 000 € est proposée pour le projet « Replay ». Ces ateliers avec les enfants, mêlant danse et cinéma, exploreront la problématique suivante : que peut-on apprendre de notre rapport au mouvement, au monde en convoquant et en décalant le regard des spectateurs de films que nous sommes ? Cette proposition est en partenariat avec le Festival des 3 Continents.
- **Le Champ des artistes** : une subvention de 6 620 € est proposée pour le projet « C'est comment chez toi ? ». Les enfants, de façon ludique, se sensibilisent au langage musical, aux langues et aux cultures d'ailleurs, à l'écriture et aux illustrations à la création d'un livret musical.

- **Creative Maker** : une subvention de 6 384 € est proposée pour le projet « Fais ton cinéma à l'école ». Les enfants développeront des connaissances sur la prise de son et d'image, la structure d'un récit, l'écriture collective, poser sa voix et le jeu d'acteur, tout en étant sensibilisé à des notions théoriques : le schéma narratif, la fiction, l'imaginaire, l'identification. Restitution : séance de projection des films réalisés. Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'un avenant à la convention en date du 10 juillet 2023 (cf annexe 1).
- **Les Petits Débrouillards Grand Ouest** : une subvention de 7 984 € est proposée pour le projet « Cette ville où il fait bon vivre ». Voici le défi proposé aux jeunes : "Vous êtes des architectes engagés pour repenser la ville de demain face à l'impact des dérèglements climatiques, de l'augmentation démographique et l'érosion de la biodiversité. À vous de trouver des solutions et de décrire votre ville à travers une production artistique." À travers l'expérimentation, la recherche documentaire et la prise de contact avec des personnes ressources, les élèves devront trouver des adaptations possibles en s'inspirant de la nature, des projets existants ou à inventer. Ces découvertes seront valorisées au sein de productions artistiques : écriture, graphisme et productions sonores. Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'un avenant à la convention du 18 février 2021 (cf annexe 2).
- **Jet** : une subvention de 6 000 € est proposée pour le projet « Ouvrir les écoutilles » : Les enfants documenteront leur école en recueillant le patrimoine sonore qui les entoure, afin d'en garder une trace subjective. Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'un avenant à la convention du 15 décembre 2022 (cf annexe 3).
- **Le Pressing Print Lab** : une subvention de 9 805 € est proposée pour le projet « "AAA = les Arts Aux Archives", regards du passé au présent ». Les élèves interrogeront les patrimoines du quotidien de manière poétique à travers la pratique du dessin, en les amenant à prendre connaissance de la richesse de leur cadre de vie, de leur école et leur quartier. Cette proposition débutera par la visite des Archives municipales de Nantes suivie d'une séance de dessins d'observations autour de l'école.
- **Apo 33** : une subvention de 3 470 € est proposée pour le projet « Le murmure des arbres » : L'enfant prend conscience de l'environnement naturel par son écoute. A travers différents types de microphone, les enfants vivront une expérience du monde auquel ils ont souvent peu accès, celui de la phonographie, c'est-à-dire l'écoute et l'enregistrement des sons de la nature pour la réalisation d'un très court métrage. Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'un avenant à la convention du 15 décembre 2022 (cf annexe 4).
- **Compagnie Proscenia Théâtre**: une subvention de 5 676 € est proposée pour le projet « Raconte-moi comment c'était avant » : Les enfants créeront une forme artistique théâtre et danse à partir de témoignages recueillis sur ce qu'était la vie d'autrefois.
- **Compagnie Ecart** : une subvention de 7 846 € est proposée pour le projet « les mercredis du 38 » : parcours EAC composé d'ateliers de pratiques artistiques axés autour du corps, du mouvement, d'univers sonores interactifs (méta-instruments) et de l'écoute. L'enfant s'initie/s'approprie les fondamentaux de la danse contemporaine et expérimente le champs des interactions possibles entre son corps et la machine. Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'une convention (cf annexe 6).
- **Association RCTC** : une subvention de 6 650 € est proposée pour le projet « 6 minutes avec » : itinéraire l'audiovisuel inspiré d'une série d'interviews avec des artistes nantais : « 12 min avec... » Les élèves réalisent des interviews d'artistes et participent au tournage.
- **Room 12+2** : une subvention de 8 000 € est proposée pour le projet « Dedans ? Dehors ! » : Les enfants seront invités à découvrir des ateliers chorégraphiques qui prendront la forme d'expérimentation en relation avec l'architecture, l'espace de la classe, de l'établissement, de la cour, puis de l'espace environnant l'école. Une vidéo retracera le parcours dans sa globalité. Chaque classe participera à la création d'un objet commun à l'ensemble des quatre classes, à l'appui d'un cadavre exquis.
- **Thermogène Média** : une subvention de 7 000 € est proposée pour le projet « Le langage des fleurs » : Les enfants partent à la rencontre de leurs aînés pour collecter des témoignages abordant le lien de ces personnes aux plantes. Un travail qui va ensuite inspirer la création d'un ou plusieurs films qui seront projetés en fin d'année dans le cadre d'un partenariat avec Ecole & Cinéma.

Par ailleurs, il est proposé un soutien complémentaire à l'Association **Bonus** d'une subvention de 6 000 € pour engager avec les enfants des projets à l'initiative des artistes accueillis en résidence dans ses ateliers. Ils découvriront leurs démarches artistiques et la création plastique selon leurs différents médiums (peinture, dessin, photographie, vidéo, performance, conception d'édition, céramique, etc) Le soutien à ce projet interviendra dans le cadre d'un avenant à la convention du 8 janvier 2021 (cf annexe 5).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de subventions pour un montant global de 111 015 € (détaillé en annexe 8) afin de soutenir les projets retenus dans le cadre de l'appel à propositions «Éducation artistique et culturelle à l'école » et approuve les avenants avec les organismes suivants :

• CREATIVE MAKER.....	6 384 €
• LES PETITS DEBROUILLARDS GRAND OUEST.....	7 984 €
• JET.....	6 000 €
• APO 33.....	3 470 €
• BONUS.....	6 000 €

et autorise les versements proposés ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°23

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Solidarité et proximité – Pratiques artistiques amateurs – Attribution de subventions – Conventions – Approbation.

*Mme BOURDON, Conseillère municipale
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Au titre de sa politique de développement artistique, Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une grande présence de compagnies, collectifs associatifs, associations, structures d'accompagnement dont l'activité se diffuse dans une multitude de lieux et est ponctuée tout au long de l'année par des événements culturels. Dans ce cadre de soutien à la vie culturelle, la Ville de Nantes attribue chaque année des subventions aux associations et établissements organisant des manifestations diverses.

Il est proposé de conclure des conventions et avenants avec les associations et organismes suivants :

Politique de soutien aux expérimentations artistiques de territoire

L'association « **CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE** » met en œuvre le projet de résidence artistique et patrimoniale de territoire « Terres photographiques », exploration du photographe Gaëtan Chevrier dans le quartier des Batignolles autour de la question structurelle : comment traiter de manière contemporaine l'image d'un quartier ? Ce projet se déploiera sur le quartier de Nantes Erdre à partir de l'automne 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2024. Il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 1).

L'association « **LA FAUSSE COMPAGNIE** » a conçu et initié un projet de résidence artistique de territoire « De l'intime au collectif », présence artistique et culturelle dans le quartier du Grand Bellevue en lien avec les habitants et les acteurs du grand quartier. Initié depuis 2021 avec la ville de Saint-Herblain, ce projet se déploiera du côté nantais du Grand Bellevue à compter de l'automne 2023 jusqu'à l'été 2025.

Il est proposé l'attribution, par convention, d'une subvention de 35 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 2).

Politique de soutien aux pratiques artistiques amateurs

L'association « **FRASQUES** » est une structure de création et de diffusion autour de la musique Jazz et de spectacles pluridisciplinaires. Elle mène, de plus, dans le cadre de son projet associatif des projets d'action culturelle en lien avec ses créations et des partenaires locaux. Depuis le printemps 2023, la compagnie FRASQUES amorce un projet de l'école de la voix, en proposant à un public de jeunes des stages de découverte gratuits autour du chant vocal. L'objectif de ces trois stages, accueillis dans les maisons de quartiers des Dervallières, du Clos Toreau et de Doulon, est de créer une appétence auprès d'un public pour proposer à partir de l'automne 2023 une pratique hebdomadaire du chant vocal avec un groupe de 25 enfants-adolescents. En parallèle, depuis la rentrée 2023, la compagnie encadre une pratique hebdomadaire

sur plusieurs classes du quartier Nantes-Sud, dont certaines feront partie intégrante de la création du spectacle "Messe pour une planète fragile", création 2024 (production Frasques et co-producteur Angers Nantes Opéra). Les autres classes pourront faire partie d'un chœur de salle.

Il est proposé l'attribution, par convention, l'attribution d'une subvention de 17 000 € au titre de l'année 2023 (cf. annexe 3).

Politique de soutien à l'investissement

Il est proposé d'attribuer, par convention 2023, une subvention d'investissement à « **NANTES ÉVÉNEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS** » d'un montant de 7194 €, destinée à financer l'acquisition de matériels nécessaires aux activités de l'association pour la préparation et la réalisation du Carnaval de Nantes (cf. annexe 4).

Programme d'actions en faveur des associations culturelles

En outre, dans le cadre du programme d'actions en faveur des associations culturelles, il est proposé de procéder à la répartition d'un crédit destiné à l'aide aux activités et aux projets. Le montant global de ces subventions s'élève à 100 594 €, dont 7 194 € de subventions d'investissement (cf. annexe 5).

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les conventions avec les organismes suivants :

• CONFLUENCE PHOTOGRAPHIQUE.....	20 000 €
• FAUSSE COMPAGNIE.....	35 000 €
• FRASQUES.....	17 000 €
• NANTES ÉVÉNEMENTS MUSIQUES ORGANISATIONS (investissement).....	7 194 €

et autorise les versements proposés ;

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 100 594 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 5 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°24

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

AIDE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et patrimoniale, la Ville de Nantes apporte une aide financière aux associations agissant dans les domaines liés aux patrimoines nantais, au moyen de subventions. A ce titre, il est proposé l'attribution de subventions d'aides aux projets selon la répartition proposée en annexe 1.

Recherche et valorisation du patrimoine immatériel et des mémoires collectives nantaises

Le **centre d'histoire du travail** a mené des recherches sur un réseau de résistance créé par des militants se réclamant du trotskysme pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces derniers ont édité entre juillet 1943 et décembre 1944 *Le Front ouvrier*, un journal clandestin diffusé sur une douzaine d'entreprises de Nantes et la Basse-Loire. Outre les recherches en archives, un travail de collecte de mémoire a été réalisé auprès des familles de ces résistants. Afin de faire connaître cette histoire, un ouvrage a été publié en septembre 2023 et une journée d'études sera organisée aux Archives départementales avec l'intervention d'historiens de l'université Panthéon-Sorbonne travaillant sur cette thématique. Afin de soutenir l'association dans l'organisation de cette journée qui nécessite des frais d'accueil et d'hébergement pour les intervenants, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 250 € et d'approuver l'avenant 1 joint en annexe 2.

Lors des journées du patrimoine et du patrimoine 2022, l'**association des habitants de la Cité des Hauts-Pavés** a organisé deux jours de fête et d'exposition pour célébrer les 70 ans de la cité. L'objectif était de permettre aux habitants, mais aussi à tous les Nantais, de découvrir ou de re-découvrir la Cité par son architecture et son histoire. De nombreuses recherches historiques et architecturales ont été réalisées ainsi que la collecte de témoignages. Les habitants ont aussi écrit une nouvelle page de son histoire en s'unissant autour de ce projet collectif. Aujourd'hui, l'association souhaite conserver une trace écrite de cette expérience collective de récolte de la mémoire par la publication d'un ouvrage. Ce dernier sera mis en forme par l'artiste - graphiste nantais Antonin Faurel.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation de cet ouvrage, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Le **son unique - radio SUN**, en collaboration avec Christophe Artous de Tokson Studio et Julie Fiore, propose un projet de podcast pour enfants baptisé « Petites histoires de grand·e·s nantais·e·s ». L'objectif est de raconter aux plus jeunes la vie de personnalités ayant marqué l'histoire de Nantes. Le podcast composé de 6 épisodes d'environ 5 minutes chacun, racontera l'histoire d'une personnalité (Anne de Bretagne, Alain Barbetorte, Pierre Cambronne, Julienne David, Louis Lefevre-Utile, Jules Verne) sur un ton léger, avec un vocabulaire accessible et un habillage qui renforcera l'immersion dans l'époque du récit. Ils seront ensuite diffusés sur la webradio SUN Junior et accessible *via* un QR-Code sur des flyers distribués dans les lieux culturels nantais. Un partenariat sera également conclu pour une diffusion sur Nantes Patrimonia.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation de ce podcast original, il est proposé l'attribution de subvention d'un montant de 5 000 €.

L'**association « Solidarité Tripode »** émanation de l'Intersyndicale Amiante Tripode, souhaite écrire l'histoire du combat des salariés contre le danger de l'amiante au sein de leurs locaux de travail. 1 800 agents de l'INSEE, du Trésor Public et du ministère des Affaires étrangères ont été exposés entre 1972 et 1993 aux flocages d'amiante dans la tour Tripode Beaulieu de Nantes. Très rapidement, travailleurs et syndicalistes du Tripode se sont mobilisés et ont fait pression sur leur employeur : l'Etat, à la fois législateur et employeur. Le bâtiment est finalement évacué en 1992-1993 et rasé en 2005, après de longs travaux de désamiantage. L'association a choisi de raconter ce combat de quarante ans, afin de briser le mur de silence entourant l'utilisation de ce matériau bien au delà de l'industrie, sous la forme d'une bande dessinée, réalisée par quatre dessinateurs nantais.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation de cet ouvrage, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'association **Dastum 44** a pour objet associatif la collecte du patrimoine oral de Loire-Atlantique. Afin de diffuser ce travail de recherche, elle propose diverses actions de médiation comme des publications, des concerts ou des conférences. Depuis 2020, l'association mène une collecte spécifique sur les chansons racontant Nantes intitulée « Nantes la bien-chantée ». Ce récolement s'accompagne d'un travail d'analyse permettant d'expliquer les textes des chansons ainsi que les contextes historiques de création et de diffusion. L'ensemble de ces recherches est ensuite publié sur Nantes Patrimonia.

Afin que l'association puisse poursuivre ce travail de collecte et d'analyse, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Valorisation du patrimoine architectural

La **Maison régionale de l'architecture** a initié en 2022 une collection de cartes thématiques « Les Sentiers de Ville » invitant à la balade et à l'observation. Les cartes sont diffusées par la Maison de l'architecture, le Voyage à Nantes et *via* des parcours numériques sur Nantes Patrimonia. Les balades sont également proposées en visites accompagnées grand public, tout au long de l'année mais aussi lors des Journées nationales de l'architecture et des Journées du patrimoine et du patrimoine. Pour 2023, trois cartes sont proposées : la première s'intéressera à la relation entre le bâti et le végétal à Nantes et les deux autres s'adosseront au Guide d'architecture contemporaine Saint-Nazaire-Nantes paru en 2022.

Afin de soutenir l'association dans la réalisation de ces cartes, il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65, programme n°43D libellé : Coordination de la médiation des patrimoines.

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE : RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

La Ville soutient au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine urbain, les projets de restauration du patrimoine bâti ancien, notamment dans le site patrimonial remarquable de Nantes. Il est proposé d'attribuer une nouvelle série d'aides à hauteur de 44 025 €, dont bénéficieront les propriétaires et copropriétés, selon la répartition jointe en annexe 3. Les aides proposées concernent quatre diagnostics patrimoniaux et une aide aux travaux. Ces attributions de subventions font l'objet de conventions jointes en annexe 4.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°928 libellée Patrimoine – Subventions d'équipement.

ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS MUNICIPALES

Archives de Nantes : conventions d'acquisition de documents

Les Archives de Nantes ont l'opportunité d'acquérir auprès de La Librairie Le Bail située à Paris un ensemble de documents sur **la Compagnie de Venezuela à Maracaibo**, fondée en 1836 par P. Ciret, François aîné et Baudot-Ducarrey armateurs à Nantes. Cette société en commandite avait pour objectif d'établir des relations commerciales entre la France et Maracaibo au Venezuela, en y exploitant de vastes propriétés situées sur les bords du lac du même nom.

Les Archives de Nantes ont également l'opportunité d'acquérir auprès d'un particulier un ensemble de publicités des Grands magasins Decré sous forme d'images d'Epinal. Ces acquisitions font l'objet de conventions jointes en annexe 5. Le montant de ces acquisitions s'élève à 1000 €.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP004 libellée Culture, Patrimoine et coopération internationale, opération 2021 n°4100 libellée Équipements et patrimoine culturels – acquisition, restauration.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution des subventions conformément à l'annexe 1 pour un montant de 13 250 € et autorise la signature de l'avenant correspondant (annexe 2) ;
2. approuve l'attribution des subventions de ravalement aux copropriétaires et propriétaires, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural pour un montant total de 44 025 € selon la répartition proposée en annexe 3, et autorise la signature des conventions correspondantes (annexe 4) ;
3. approuve les acquisitions proposées pour les Archives de Nantes pour un montant de 1 000€ et autorise la signature des conventions correspondantes (annexe 5) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°25

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Équipements publics - Voirie – Dénominations – Approbation.

*M. CHATEAU, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La dénomination des voies et des équipements publics est une mission essentielle qui permet d'inscrire sur le territoire dans le temps long, l'histoire et les mémoires qui font les identités de la ville d'aujourd'hui et de demain. Depuis 2016, la démarche de féminisation des noms de rues et d'équipements publics, alimentée par la contribution citoyenne, a permis de mener une action volontariste avec le besoin impératif de visibilité du rôle des femmes dans l'histoire locale ou nationale, mais aussi une volonté de résonance avec l'histoire passée, présente et à venir des lieux.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé de dénommer 2 voies publiques.

- **Dans le quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne**

En référence au plan joint en annexe 1, afin d'attribuer un nom à la nouvelle voie, longeant le gymnase du Grand Bellevue, partant du boulevard Émile Romanet et aboutissant rue de la Dordogne, il est proposé la dénomination suivante : « **Allée Isadora Duncan** ».

Isadora Duncan (1877-1927)

Isadora Duncan s'initie très jeune à la danse et devient membre de la compagnie théâtrale d'Augustin Daly, à New York, à partir de 1895. En 1899, elle quitte les États-Unis pour l'Europe afin de réaliser ses aspirations et donner corps à une danse libérée. Elle interprète ses premiers récitals, qui lui ouvrent les salons artistiques de Londres, Paris et Munich. Ses danses, totalement inédites, séduisent les médias et le Tout-Paris mondain de la Belle Époque. Elle ouvre en Allemagne en 1905, sa première école de danse, puis elle s'installe à Paris. Proche des avant-gardes de son temps, elle inspire de nombreux artistes, comme le sculpteur Antoine Bourdelle, le dessinateur nantais Jules Grandjouan ou les peintres André Dunoyer de Segonzac ou Maurice Denis. En 1927, elle meurt accidentellement en voiture à Nice. Elle laisse derrière elle de nombreux disciples, une aura médiatique considérable et un prestige dans le champ chorégraphique, qui la placent au rang de pionnière de la modernité en danse.

- **Dans le quartier Centre ville**

En référence au plan joint en annexe 2, afin d'attribuer un nom à la place située devant l'équipement « Le Grand bain », le long de la rue des Olivettes, il est proposé la dénomination suivante : « **Place Victoire Durand-Gasselin-Friésé** ».

Victoire Durand-Gasselin-Friésé (1908-1998)

Issue d'une riche famille protestante de Nantes, Victoire Durand-Gasselin entame après son baccalauréat des études d'architecture. Passée par l'École des Beaux-arts à Nantes puis celle de Paris, elle obtient son diplôme d'architecte en novembre 1939. En créant son cabinet d'architecture en 1940 à Nantes, elle devient alors l'une des rares femmes

architectes de son époque. Avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, elle se porte volontaire dans la Défense Passive (D.P). Formée en tant que cheffe secouriste, elle est affectée à l'abri de l'asile de nuit, rue de la Pelleterie à partir du 25 juillet 1939. Elle recevra la médaille de sauvetage et la médaille commémorative de la Défense passive 1939-1945 pour son engagement en faveur de la protection de civils. Après la guerre, Victoire Durand-Gasselin reprend son travail d'architecte et participe activement à la reconstruction de bâtiments emblématiques de la ville tels les grands magasins Decré ou le temple protestant. Sur l'ensemble de sa carrière, Victoire Durand-Gasselin a travaillé sur 198 édifices recensés, dont 126 à Nantes. En 1960, elle épouse l'architecte Charles Friesé, quelques années avant le décès de ce dernier. Elle prend sa retraite

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les dénominations suivantes :
 - « Allée Isadora Duncan », pour la nouvelle voie partant du boulevard Émile Romanet et aboutissant rue de la Dordogne ;
 - « Place Victoire Durand-Gasselin-Friesé » pour la place située devant le Grand Bain, rue des Olivettes ;

1. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°26

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Convention entre la Ville de Nantes et l'association SOS Médecins - Evolution de tarification pour les mesures d'admission en soins psychiatriques – Approbation.

Mme COLLINEAU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La mise en œuvre des mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État, en cas de troubles mentaux, relève de la responsabilité du Maire en cas d'urgence (article L. 3213-2 du code de la santé publique) et sont déclenchées au vu d'un certificat médical.

Il a été décidé de faire appel à l'association SOS Médecins, disponibles 24h/24 et 7j/7 et maîtrisant parfaitement les modalités et spécificités des soins sous contrainte. Une convention a donc été conclue afin de définir les modalités de la réquisition du médecin et la tarification de ces actes.

Le service rendu pour la collectivité est indispensable et de qualité. Les interventions, en urgence, de SOS Médecins permettent ainsi l'accès aux soins des personnes le nécessitant. En 2022, 80 interventions de SOS Médecins, conduisant à une mesure de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État, ont été réalisées sur la Ville de Nantes.

L'association SOS Médecins a entrepris une harmonisation des conventions les liant, pour des prestations similaires, avec les différents partenaires : le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U), le centre pénitentiaire de Nantes et la Ville de Nantes, etc.

L'actuelle convention liant la Ville de Nantes et SOS Médecins est reconduite tacitement depuis 2002, il est proposé de conclure une nouvelle convention accompagnée d'une évolution de la tarification des actes variable en fonction des jours et heures d'intervention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2023. Ainsi, la nouvelle tarification s'appliquera pour toute consultation réalisée à partir du 1^{er} novembre 2023.

La convention pourra être renouvelée une fois pour la même durée par tacite reconduction (cf. convention en annexe).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention de partenariat entre l'association SOS Médecins et la Ville de Nantes (cf. annexe) ;

2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°27

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Santé publique – Contrat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) relatif au financement d'actions pour la promotion de la santé – Approbation.

Mme COLLINEAU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville de Nantes conduit notamment des actions qui contribuent à la réalisation des objectifs du Contrat Local de Santé nantais et qui peuvent être subventionnées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

En effet, le FIR finance des actions et des expérimentations validées par l'ARS. Il soutient notamment des actions qui concourent à la promotion de la santé et à la prévention des maladies, du handicap et de la perte d'autonomie.

Chaque année, la ville de Nantes fait une demande de co-financement dans le cadre du FIR pour un certain nombre de projets.

Pour 2023, quatre actions ont été proposées au FIR et seront soutenues par l'ARS des Pays de la Loire pour un montant total de 7 175 € :

- la semaine d'information en santé mentale (2 375 €) ;
- la campagne d'information sur le radon (1 000 €) ;
- le programme D'marche (1 200 €) ;
- le projet Paysages nourriciers (2 600 €).

Le présent contrat joint en annexe, a pour objet de formaliser la participation financière attribuée par l'ARS Pays de la Loire à la Ville de Nantes pour contribuer à la réalisation des actions citées ci-dessus.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le contrat financier 2023 à conclure avec l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du fonds d'intervention régional (cf. annexe) ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°28

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Médiation en santé - Lancement d'une procédure adaptée - Approbation.

Mme COLLINEAU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Depuis 2020, des médiateurs en santé missionnés par la Ville de Nantes interviennent sur quatre quartiers nantais : Bellevue ; Nantes Nord ; le Breil et sur la moitié Est du quartier Île de Nantes. Ce dispositif est aujourd'hui porté par l'association Les Forges, dans le cadre d'un marché qui prendra fin en février 2024.

La médiation en santé, reconnue par la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016, vise à améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des personnes qui en sont éloignées.

La complexité du système de santé, la méconnaissance par les usagers de leurs droits et des dispositifs de prise en charge disponibles, la méconnaissance aussi par les professionnels de santé des réalités vécues par les personnes constituent autant de barrières à l'accès, à la prévention et aux soins.

Le médiateur en santé crée du lien avec les personnes éloignées du soin. Il peut les orienter à l'aide d'entretien motivationnel, voire les accompagner physiquement vers l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les moins autonomes. Le médiateur en santé participe également à sensibiliser et alerter les acteurs publics quant aux difficultés rencontrées par les personnes fragilisées, du fait notamment de la complexité du système de santé. Enfin, il crée aussi du lien entre les professionnels de santé, les habitants du quartier ciblé et les institutions et structures partenaires.

Dans ses objectifs de mandat, l'équipe municipale s'est engagée à permettre le déploiement de l'offre de médiateurs santé dans chaque quartier nantais d'ici 2026 afin de permettre à tous les quartiers de bénéficier de cette offre.

Les rapports de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) des Pays de la Loire sur la santé des nantais réalisés à la demande de la Ville de Nantes font, en effet, le constat de fortes inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelle de la collectivité. Des inégalités d'état de santé (surpoids/obésité, santé bucco-dentaire, incidence des cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures, mortalité avant 65 ans...), et de recours aux soins et à la prévention (consultation de spécialistes, dépistages organisés...).

La pandémie Covid-19 a également provoqué une dégradation importante de la santé mentale des Français, et encore plus durement des populations les plus fragiles. Un constat objectivé par des enquêtes scientifiques et par les professionnels de santé qui travaillent en première ligne.

Ces inégalités peuvent être réduites en facilitant l'inscription des personnes fragilisées socialement dans un parcours de soins.

Si les médiateurs ont une approche globale de la santé, une capacité à répondre aux besoins de la population en matière de santé mentale sera une des compétences attendues. En effet, comme pour

d'autres problématiques de santé et d'accès aux soins, les médiateurs auront pour missions d'identifier les problématiques de santé mentale, d'accompagner et d'orienter les habitants et les acteurs dans les parcours de soins dans ce domaine.

Le développement de la médiation en santé sera intégré d'une part, dans le cadre du plan pour les quartiers populaires nantais : «Un Cap commun pour 2022-2026» et d'autre part, dans le cadre de la «Stratégie nantaise des nouvelles solidarités 2023-2026».

L'objet de la présente délibération est d'autoriser le lancement d'une consultation pour un nouveau marché pluriannuel de onze médiateurs en santé, au lieu de quatre prévus au marché actuel qui se termine en février 2024. Cela permettra la montée en puissance de l'action de médiation en santé déjà engagée depuis 2020 et le déploiement de l'offre de médiation en santé progressivement à l'ensemble des quartiers nantais d'ici la fin du mandat.

Considérant que la nature et le contenu homogènes des prestations à réaliser justifient le recours à un marché global dont le montant est estimé à 2 100 000,00 € HT soit 2 520 000,00 € TTC (prix global et forfaitaire).

Conformément à l'article R2123-1-3° du Code de la commande publique, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 : chapitre 011, CR33C, compte 6238.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour le dispositif de médiateurs en santé ;
2. autorise Mme la Maire à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°29

Conseil municipal du 13 Octobre 2023

Associations œuvrant dans le domaine de la santé - Deuxième répartition des subventions 2023 - Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville a pour objectif de favoriser l'autonomie des Nantais dans la construction de leur bien-être physique, psychique et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, la Ville de Nantes souhaite soutenir l'association APAJH 44 pour son projet Li&Di.

Mis en place au sein de 4 écoles de quartiers prioritaires, il a pour objectif de soutenir le développement de la communication et du langage en lien avec le renforcement des compétences psycho-sociales chez les enfants, dès leur entrée dans les apprentissages scolaires (3-7 ans). Les parents sont au cœur des actions proposées.

Le projet a pour principal objectif de réduire les risques environnementaux et les impacts négatifs des vulnérabilités observés chez les enfants, au moment du passage à l'écrit. L'implantation de ce dispositif dans un milieu vise à accompagner les parents et leurs enfants pour favoriser, à terme, la réussite éducative.

Li&Di repose sur l'établissement d'une continuité d'actions de prévention et de promotion de la santé, basées sur des données probantes, qui unit les compétences et pratiques des professionnels de santé, notamment issus du secteur medico-social, aux compétences et pratiques de l'ensemble des acteurs d'un territoire donné (scolaire, périscolaire, santé, animation, associations de quartier, familles).

Le projet requiert ainsi la mobilisation continue des acteurs d'un territoire ainsi que la réduction des barrières d'accès aux activités et aux interventions.

Enfin, l'évaluation du dispositif sera pilotée par Fabien BACRO et son équipe dans le cadre de la chaire « EnJeu[x] Prendre soin des enfants et des jeunes pour leur bien-être » de l'université de Nantes. La recherche-action sur trois ans fera l'objet d'une thèse doctorale.

Il est donc proposé une subvention de 10 000 € pour ce projet qui sera prélevée sur les crédits du budget 2023 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748.

Par ailleurs, il est proposé de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle à l'association Sport Pour Tous d'un montant de 1 500 €, pour répondre à des difficultés financières de paiement de factures de chauffage qui ont considérablement augmentées, dans leur local mis à disposition par la Ville de Nantes.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2023 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15

décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de subventions aux deux associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 11 500 € (cf. annexe) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°30

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée – Attribution de trois subventions à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC), Partage 44 et La Belle Cordée Nantaise - Approbation

*M. OUGGOURNI, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Le projet TZCLD est une expérimentation territoriale qui vise à résorber le chômage de longue durée. Elle a vocation à démontrer que l'exclusion sociale due à la privation d'emploi, n'est pas inéluctable. La démarche repose sur les principes suivants :

- Personne n'est inemployable pour peu que l'emploi soit adapté à chacune et à chacun ;
- Ce n'est pas le travail qui manque, il y a davantage de travail utile à réaliser, de besoins non couverts qu'il n'y a de temps disponible chez les personnes privées d'emploi ;
- L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à tous les chômeurs de longue durée du territoire volontaire ;
- L'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature ;
- La qualité de l'emploi : l'objectif est d'apporter une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au Contrat à durée indéterminée (CDI) et de permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'Entreprise à but d'emploi (EBE) ;
- L'emploi à temps choisi : les salariés choisissent leur temps de travail ;
- L'emploi-formation : l'emploi doit permettre d'acquérir de nouvelles compétences ;
- La création nette d'emplois : les entreprises à but d'emploi doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en développant des activités utiles aux territoires et non concurrentes des emplois marchands existants.

L'insertion socio-professionnelle est une priorité du territoire dans le cadre de la stratégie métropolitaine pour l'économie et l'emploi responsables qui vise à préserver les équilibres sociaux et territoriaux en faisant profiter à toutes et tous du développement de l'économie métropolitaine.

Par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2021, la Ville de Nantes s'est engagée dans l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, par son adhésion à l'association TZCLD, comme membre du collège des collectivités territoriales et la signature de la charte d'engagement.

Par délibération du Conseil municipal du 24 juin 2022, la Ville de Nantes a approuvé l'installation d'un comité local pour l'emploi et a désigné Monsieur Bassem ASSEH pour siéger au sein dudit comité. Il en assure la présidence et Monsieur Jamal OUGGOURNI, la vice-présidence en sa qualité de conseiller délégué en charge de l'emploi des jeunes et de territoire zéro chômeur de longue durée.

Le comité local pour l'Emploi, instance de pilotage partenariale, défini par les décrets du 30 juin 2021 et du 22 décembre 2021 relatifs à l'expérimentation TZCLD, a pour objet de coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation. Il a été installé, à Nantes, le 14 novembre 2022. Il regroupe une quarantaine de personnes (acteurs institutionnels et de l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises, etc). Dans ce cadre, un plan d'actions de l'expérimentation TZCLD a été construit et mis en œuvre. Les travaux ont été conduits par les services de Nantes Métropole, de la ville de Nantes, en partenariat avec la Belle Cordée Nantaise.

La première séquence du plan d'actions a permis de conduire les actions suivantes :

1. La définition du périmètre d'expérimentation qui regroupe, actuellement, les quartiers Bottière – Pin Sec, Pilotière nord, Perray, Ranzay (pour partie) et les zones Nantes Est et Paradis.
2. La mobilisation des acteurs associatifs et des entreprises autour du projet d'expérimentation afin de les associer à la démarche et de construire des partenariats utiles au projet.
3. Le développement d'actions d'identification, de rencontre et d'accompagnement des personnes privées d'emploi volontaires sur le territoire d'expérimentation.

Une deuxième séquence du plan d'action vise à renforcer les travaux d'animation territoriale, d'accompagnement des publics cibles d'une part et à conduire les travaux de préfiguration et de création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) d'autre part.

Pour ce faire, et dans l'objectif de réunir les conditions favorables à une candidature nantaise au premier trimestre 2024, la Ville de Nantes, en dialogue avec Nantes Métropole, conforte son organisation et sa gestion de projet partenariale avec La Belle Cordée Nantaise en associant l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) et les structures d'insertion par l'activité économique Partage 44 et Solidarité Emploi aux travaux d'ingénierie de projet de l'expérimentation, selon la répartition suivante :

- L'ATDEC, association créée en 2018 pour regrouper les activités de la Maison de l'emploi de la métropole nantaise, la Mission Locale pour l'insertion des jeunes et du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération nantaise, prendra en charge les travaux d'animation territoriale et les actions d'identification, de rencontre et d'accompagnement des personnes privées d'emploi volontaires pour s'engager dans la démarche. Dans ce cadre, l'ATDEC devra identifier les publics susceptibles d'être recrutés par l'entreprise à but d'emploi et organisera dans ce but les actions « d'aller vers » et de mobilisation des publics cibles, les informations collectives, les séquences d'entretiens nécessaires. Enfin, elle procédera au reporting utile et nécessaire à l'expérimentation TZCLD.

- La Belle Cordée Nantaise, association qui contribue à mettre en œuvre le projet TZCLD sur le secteur Bottière à Nantes, proposera des actions d'animation territoriale : des opérations « d'aller vers », la tenue d'un café citoyen, l'organisation d'événements sur le territoire d'expérimentation afin de favoriser le repérage et la mobilisation des publics cibles qu'elle orientera ensuite vers l'ATDEC. L'association déclinera localement l'événement « La grève du chômage », action symbolique organisée par les territoires TZCLD en lien avec l'association éponyme.

- Partage 44, association qui accueille, chaque année, près de 160 salariés en insertion accompagnés dans le cadre de son association intermédiaire (près de 30 % des publics en insertion sont issus des quartiers

prioritaires de la politique de la ville) animera et portera les travaux de préfiguration et de création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) en partenariat avec Solidarité Emploi, association qui accompagne des publics en insertion professionnelle dans le cadre de ses chantiers d'insertion et de son association intermédiaire (plus de 50 salariés en insertion chaque année). Cette action, menée en lien avec les services de Nantes Métropole, fera l'objet d'un accompagnement du réseau Les Ecosolies et mobilisera les partenaires financeurs, membres du comité de pilotage métropolitain TZCLD. Dans ce cadre, seront travaillés et définis le périmètre des activités de l'EBE, les plans de financement, d'investissement, de développement à trois ans et les risques et garanties associés.

Les partenariats entre la Ville de Nantes, collectivité pilote de l'expérimentation locale et les associations ATDEC, La Belle Cordée Nantaise, Partage 44, Solidarité Emploi sont en cours de structuration et/ou de consolidation. Dans ce cadre, au-delà de son engagement politique et de son accompagnement technique, il est proposé que la Ville de Nantes puisse co-financer avec Nantes Métropole les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation TZCLD qui seront portées par l'ATDEC, et Partage 44 en partenariat avec Solidarité Emploi. Il est proposé que la Ville de Nantes puisse financer les actions portées par La Belle Cordée Nantaise.

Ainsi, pour l'année 2023, la Ville de Nantes attribue les financements suivants :

- Subvention à l'ATDEC de 25 000 € dans le cadre d'une convention (annexe 1) 2023-2024 entre la Ville et l'ATDEC. Le montant de la subvention demandé par l'ATDEC étant de 25 000 € ;
- Subvention de 25 000 € à Partage 44 dans le cadre d'une convention 2023-2024 (annexe 2) entre la Ville et Partage 44. Le montant de la subvention demandé par Partage 44 étant de 25 000 € ;
- Subvention de 20 000€ à La Belle Cordée Nantaise dans le cadre d'un avenant à la convention 2022-2024 (annexe 3) entre la Ville et La Belle Cordée Nantaise modifiant le SIRET et la gouvernance de l'association. Le montant de la subvention demandé par La Belle Cordée Nantaise étant de 25 000 €. ;

Les financements pour 2024 seront octroyés sous réserve du vote du budget de la Ville et au regard des dossiers de demandes de subventions que les associations s'engagent à transmettre avant le 30 avril de l'année concernée.

Le montant accordé à La Belle Cordée Nantaise en 2022 était de 25 000 € et aucune subvention n'a été octroyée en 2021. Pour ATDEC et Partage 44 aucune subvention n'a été accordée sur 2021 et 2022.

La Ville s'engage, à travers cette délibération, à mobiliser les services utiles en appui de ce projet. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 (article 65748), fonction 632.10, programme 81C2.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 de 25 000 € et la convention 2023-2024 à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC) ;
2. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 de 25 000 € et la convention 2023-2024 à l'association Partage 44 ;
3. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 de 20 000 € et l'avenant à la convention 2022-2024 à l'association La Belle Cordée Nantaise ;

4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°31

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Le projet éducatif de la Ville de Nantes, dans son affirmation de co-éducation et de ville éducatrice, a inscrit en son cœur la préoccupation de lutte contre les inégalités en mettant en œuvre des actions qui prennent en compte les enfants et les jeunes dans leur globalité, sur l'ensemble de leurs temps et tout au long de leur parcours.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer les parents et plus largement la communauté éducative à l'atteinte de ces objectifs. Le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif qui concourent pleinement à la politique éducative.

Renouvelé en 2021, le projet éducatif se donne trois grands objectifs, visant la réduction des inégalités la protection et l'éducation aux transitions écologiques et numériques notamment :

- **réduire les inégalités sociales**

Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc. Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.

- **agir sur la santé et les conditions de vie des enfants**

Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon de construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.

- **développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain**

Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités, etc. La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

La Ville de Nantes, au titre de sa politique éducative, soutient par l'attribution de subventions, un certain nombre d'acteurs qui développent des actions sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement des structures concernées ou des projets spécifiques.

Le montant total des subventions proposées au titre de la présente délibération s'élève ainsi 231 408 €, dans le cadre de plusieurs thématiques :

1. les actions éducatives sur le temps scolaire pour un montant de 2 980 €.
2. l'aide au fonctionnement des nouvelles classes créées pour l'année 2023-2024 pour un montant de 3 630 € (**liste des écoles en annexe 3**)
3. les actions éducatives sur temps périscolaire pour un montant de 165 481 € (**liste en annexe 4**)
4. le soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle pour un montant de 10 500 €
5. le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité pour un montant de 7 000 €
6. dans le cadre de la Cité éducative du Grand Bellevue, une attention particulière est portée aux actions se déroulant sur le quartier politique de la ville du Grand Bellevue se traduisant par un accompagnement des acteurs et associations qui représente un montant de 2 000 €
7. les actions diverses de soutien aux acteurs et aux associations pour un montant de 13 467 €
8. le soutien aux actions relatives à la citoyenneté et aux droits de l'enfant à hauteur de 5 000 €
9. le soutien aux fédérations de parents d'élèves élus pour un montant de 2 350 €
10. le soutien aux actions d'éducation à l'environnement, au développement durable, et à la culture scientifique, technique et industrielle pour un montant de 19 000 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

Pour chaque thématique, la répartition par bénéficiaire est donnée en annexe 1. Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 231 408 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les avenants avec :
 - L'association TWO POINTS (annexe 2)
 - L'association Creative maker (annexe 4.1)
 - Le réseau Canopé (annexe 5)
 - L'association P'TIT SPECTATEUR ET CIE (annexe 6)

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de M. Guissé et M. Jouin

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°32

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Petite Enfance – Construction de 2 nouvelles crèches sur les ZAC Doulon Gohards et Champ de Manœuvre – Convention tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Par délibérations en date du 18 mars 2022 et 15 octobre 2021, le Conseil municipal a approuvé la création de deux nouveaux multi accueils municipaux, dans les ZAC Doulon Gohards et Champ de Manœuvre, pour accompagner la croissance démographique de ces territoires.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, dans le cadre d'opérations d'aménagement conduites sous forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), des équipements publics, dont la maîtrise d'ouvrage incombe normalement à d'autres collectivités, peuvent être réalisés par l'aménageur dans le cadre du traité de concession d'aménagement, dès lors qu'ils sont inscrits au programme des équipements publics de la ZAC.

En application de cette disposition, il est proposé de confier la construction de deux multi-accueils petite enfance, de compétence communale, au sein des ZAC métropolitaines Doulon Gohards et Champ de Manœuvre, à Nantes Métropole Aménagement (NMA) à qui a été concédée la réalisation de ces deux opérations d'aménagement.

Ces deux crèches seront donc réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, mais financées par la Ville de Nantes, selon le mécanisme de subvention prévu par le dernier alinéa de l'article L. 300-5 III du Code de l'urbanisme : « *l'opération d'aménagement peut bénéficier, avec l'accord préalable de Nantes Métropole, de subventions versées par l'État, des collectivités territoriales et leurs groupements ou des établissements publics* ».

Dans ce contexte, et conformément à l'article L. 1523-2 du Code général des collectivités territoriales, une convention spécifique doit être conclue entre l'autorité concédante (Nantes Métropole), la collectivité qui accorde la subvention (la Ville de Nantes) et l'aménageur.

La présente délibération a donc pour objet l'approbation de ces conventions, qui encadrent les modalités de versement des subventions allouées par la Ville de Nantes pour la réalisation de 2 multi-accueils, dans le cadre des ZAC Doulon Gohards et Champ de Manœuvre.

La conception des deux multi-accueils sera fondée sur des principes d'architecture bioclimatique afin que les locaux soient confortables en toutes saisons, sans recours à la climatisation en période estivale. Le bâtiment sera très performant et ira au-delà des exigences de la RE 2020 (niveau 2025 IC construction et IC Energie Cep<50 kWep/m².an). Le label biosourcé niveau 2 sera exigé afin de favoriser l'emploi de matériaux biosourcés. De plus, les deux multi-accueils bénéficieront de jardins en pleine terre équipés d'aménagements paysagers favorisant le lien des jeunes enfants avec la nature.

1. Multi-accueil petite enfance de la ZAC Doulon Gohards

Par délibération en date du 18 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le principe de réalisation, dans le cadre de la ZAC métropolitaine Doulon-Gohards, d'un multi-accueil petite enfance d'environ 60 places ainsi que les modalités de financement et l'incorporation de cet équipement au patrimoine communal, conformément au projet de programme des équipements publics de la ZAC.

Il est précisé que cet équipement municipal sera ainsi réalisé sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire de la ZAC, et fera l'objet, à son achèvement, d'une remise d'ouvrage conformément aux modalités décrites dans l'article 16 du traité de concession d'aménagement conclu entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement.

Ainsi, l'avenant 4 au traité de concession de la ZAC Doulon-Gohards approuvé lors du conseil métropolitain du 29 juin 2022 a précisé les modalités de versement de la participation de la Ville de Nantes et de la rémunération de la SPL Nantes Métropole Aménagement.

Puis, l'avenant 5 du traité de concession de la ZAC Doulon-Gohards approuvé lors du conseil métropolitain du 23 juin 2023 est venu ajuster à la hausse le budget de la crèche municipale conformément au coût du projet intégrant des ambitions environnementales plus importantes et augmente en conséquence le versement de la participation financière et le calendrier d'imputation de la rémunération de l'aménageur.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite à conclure entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'aménageur, afin de préciser les conditions de versement d'une subvention 2 246 090 euros HT par la Ville de Nantes à Nantes Métropole Aménagement, au bénéfice de la ZAC Doulon Gohards, dont la réalisation lui a été confiée par Nantes Métropole, dans le cadre d'une concession d'aménagement approuvée le 16 décembre 2016.

2. Multi-accueil petite enfance de la ZAC Champ de Manœuvre

Par délibération en date du 15 octobre 2021, le Conseil municipal a approuvé le principe de réalisation, dans le cadre de la ZAC métropolitaine Champ de Manœuvre, d'un multi-accueil petite enfance d'environ 60 places ainsi que les modalités de financement et l'incorporation de cet équipement au patrimoine communal, conformément au projet de programme des équipements publics de la ZAC.

Ainsi, l'avenant 4 au traité de concession de la ZAC Champ de Manœuvre approuvé lors du conseil métropolitain du 29 juin 2022 a précisé les modalités de versement de la participation de la Ville de Nantes et de la rémunération de la SPL Nantes Métropole Aménagement.

Puis, l'avenant 5 du traité de concession de la ZAC Champ de Manœuvre approuvé lors du conseil métropolitain du 23 juin 2023 est venu ajuster à la hausse le budget de la crèche municipale conformément au coût du projet et augmente en conséquence le versement de la participation financière et le calendrier d'imputation de la rémunération de l'aménageur.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention tripartite à conclure entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes et l'aménageur, afin de préciser les conditions de versement d'une subvention 2 241 667 euros HT par la Ville de Nantes à Nantes Métropole Aménagement, au bénéfice de la ZAC Champ de Manœuvre, dont la réalisation lui a été confiée par Nantes Métropole, dans le cadre d'une concession d'aménagement approuvée le 29 juin 2015.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention de subvention à conclure entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement, pour la réalisation d'un multi-accueil de 60 places dans le cadre de la ZAC Doulon Gohards ;
2. approuve la convention de subvention à conclure entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement, pour la réalisation d'un multi-accueil de 60 places dans le cadre de la ZAC Champ de Manoeuvre ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de Mme Benâtre

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°33

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Petite Enfance – Projets de fonctionnement des relais accueil petite enfance – Approbation.

Mme NAULIN, adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des relais petite enfance, services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Leurs missions, en particulier en direction des professionnels sont enrichies et précisées dans le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.

Dans la continuité, le référentiel national de la Caisse d'Allocations Familiales décrit les exigences de la branche Famille pour le versement de la prestation de service et encadre les missions des relais petite enfance autour de leurs deux principaux publics :

- accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Sur ces bases, les 5 relais nantais ont rédigé un projet de fonctionnement pour la période contractuelle 2022-2029 annexés à la présente délibération.

Ces projets décrivent leurs caractéristiques administratives, le fonctionnement et les ressources allouées au service du projet, le contexte territorial du relais, ses enjeux et les actions mises en œuvre en direction des familles et des professionnels de l'accueil du jeune enfant, en tenant compte du contexte local et des besoins spécifiques au territoire d'intervention du relais.

Ces projets seront également soumis pour validation au conseil d'administration de la CAF (ou son instance délégataire) afin que les relais petite enfance soient agréés, bénéficient de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée » le cas échéant.

Il est proposé d'approuver les projets de fonctionnement annexés des relais suivants :

- RPE Nord, 37 route de la Chapelle sur Erdre ;
- RPE Ouest, Maison des Habitants et du Citoyen, place des lauriers ;
- RPE Est, 2 rue de la petite baratte ;
- RPE Centre, 33 rue de Strasbourg ;
- RPE Sud, 2ter route de Clisson ;

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les projets de fonctionnement des 5 relais nantais annexés ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°34

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Petite Enfance - Versements de subventions - Convention - Approbation

Mme NAULIN, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Convention de collaboration entre la ville de Nantes et Epsylan

Dans le cadre d'un appel à projet, l'établissement public de santé de psychiatrie infanto-juvénile EPSYLAN, a constitué une équipe mobile de repérage et de soins précoces. Elle vise à soutenir l'accueil, en multi-accueil municipaux petite enfance de la ville, des enfants et des familles repérées comme vulnérables par les équipes des multi-accueils et des espaces de solidarités (lors des consultations conjointes de la protection maternelle et infantile et du Centre Médico-psychologique Moulin des Roches).

Ces situations vulnérables sont des situations à risque de développer précocement des interactions parent-enfant altérées et fragiles, et des troubles de l'attachement compromettant le développement psychoaffectif et cognitif de l'enfant. L'équipe mobile interviendra progressivement au sein des multi-accueils municipaux du territoire Nord de la ville.

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction et prévoit les engagements respectifs d'EPSYLAN et de la Ville de Nantes (cf. annexe 1).

2. Versement de subventions

Dans le cadre de la politique publique petite enfance, la Ville s'est engagée à soutenir et accompagner les associations qui œuvrent dans ce domaine.

Cette politique publique définit des orientations stratégiques qui recouvrent, en grande partie, des objectifs partagés avec le secteur associatif dans le champ de l'accueil du jeune enfant.

Les associations qui ont sollicité des subventions de fonctionnement et dont les demandes sont aujourd'hui présentées, assurent des services de garde d'enfants, de formation des intervenants à domicile auprès des enfants et de soutien auprès des assistantes maternelles.

Il est proposé de procéder à un versement de subventions destinées à soutenir le fonctionnement de ces associations, pour un montant de 6550 €, suivant la répartition jointe en annexe 2.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du budget 2023, au programme 36N, chapitre 65, article 65748, sous-fonction 4228.10

3. Don de lits et matelas aux crèches associatives Pirouette et La boîte à musique

La ville de Nantes renouvelle régulièrement les matelas et lits enfants des multi-accueils municipaux. Dans un souci de réduction des déchets et de réemploi de ces matelas et lits, il est proposé d'en faire don. Ainsi, il est proposé de faire don de 8 matelas et lits à :

- la crèche associative La Boîte à Musique, 1 allée Michel Chaillou 44000 Nantes (2 lits, 2 matelas) ;
- la crèche associative Pirouette, 7 rue des Perrines 44300 Nantes (6 lits, 6 matelas).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. **approuve** la convention de collaboration avec l'établissement public de santé de psychiatrie infanto-juvénile EPSYLAN (cf. annexe 1) ;
2. approuve le versement de subventions à hauteur de 6 550 €, suivant la répartition jointe en annexe 1 ;
3. approuve le don de 8 lits et matelas aux crèches associatives La Boîte à Musique et Pirouette ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°35

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La politique publique « Famille et parentalité », qui œuvre au bénéfice des familles nantaises, se décline à travers des objectifs partagés tant avec le tissu associatif qu'avec les partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et le Département, dans le cadre notamment du schéma départemental des services aux familles.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) comprend l'ensemble des actions qui contribuent à assurer la réussite éducative de tous les enfants de 0 à 16 ans, à organiser la cohérence éducative entre les différents moments de leur vie (temps scolaire, péri et extra scolaire), à associer pleinement les familles à l'atteinte de ces objectifs.

Voté au Conseil municipal du 25 juin 2021, le PEDT 2021-2023 s'articule autour de trois priorités politiques : la réduction des inégalités sociales, les conditions de vie et santé globale de l'enfant et les compétences clefs pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce cadre, l'enjeu stratégique majeur identifié pour le mandat en matière de familles et parentalité consiste dans l'accompagnement à « devenir parents », de la préparation de la naissance au passage à l'âge adulte. La Ville de Nantes s'appuie sur ce socle pour conforter sa politique familles et parentalité en l'adaptant aux enjeux d'une ville solidaire et facile à vivre pour les familles.

Ainsi, il est proposé de procéder au versement d'une subvention contribuant à la politique publique famille et parentalité (cf. annexe 1) destinée à la mise en œuvre du projet associatif de l'association « Rien qu'un chromosome en plus » pour un montant de 4 000 € afin accompagner dans leur quotidien les parents d'enfants avec une trisomie 21 ainsi que de sensibiliser et informer leur entourage et les professionnels.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2017.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de la subvention proposée à l'association « Rien qu'un chromosome en plus » au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 4 000 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°36

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes, dans son programme en faveur des associations sportives, envisage de procéder à une quatrième répartition de subventions au titre de l'année 2023, pour un montant total de 440 609 €.

La Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017.

A) Détail de la répartition des aides

La répartition de ces aides financières par dispositif sera effectuée de la manière suivante :

Dispositif	Somme totale
Investissement	200 000 €
Manifestations sportives	11 750 €
Fonctionnement – plan handisport et sport adapté	8 636 €
Fonctionnement – entretien	36 500 €
Sport de haut niveau amateur	43 185 €
Fonctionnement – Plan Handball	18 000 €
Fonction Sociale et de Solidarité du Sport	47 500 €
Emplois aidés	2 838 €

La répartition détaillée et motivée de ces subventions figure dans les tableaux joints en annexe n° 1. Elles seront imputées en investissement au chapitre 204 pour un montant

total de 200 000 € et en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonctions 326.13 et 30.10, pour un montant total de 237 209 €.

Cette 4^{ème} répartition concerne l'attribution des subventions de fonctionnement annuelles notamment dans le cadre des plans pluriannuels de développement du football, du handball et du handisport et sport adapté, ainsi que des subventions au titre de la fonction sociale et de solidarité du sport, du sport de haut niveau et pour l'entretien d'équipements sportifs gérés par des clubs.

En outre, une subvention d'investissement de 200 000 € est proposée pour financer la réalisation d'une salle de sports permettant la pratique du handball, volley-ball, basket-ball, badminton, tennis de table et gymnastique. En 2018, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CMA) a acquis une parcelle située à proximité de son centre de formation des apprentis à Sainte Luce sur Loire dans le cadre d'un programme de réhabilitation dont la création d'un équipement multisports destiné à la pratique sportive de ses élèves et étudiants. Le coût global de l'opération s'élève à 4 092 000 €.

La CMA avait alors présenté son projet et sollicité la Ville de Nantes pour connaître son intérêt à participer au financement compte-tenu des besoins de créneaux pour la pratique sportive des clubs nantais notamment le soir et le week-end ; ces créneaux étant disponibles car non utilisés par le centre de formation.

Cet équipement situé près du quartier Nantes Erdre, représente une réelle opportunité à proximité d'un secteur nantais en pleine expansion. Il est ainsi proposé de contribuer au financement de cette opération en attribuant une subvention de 200 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (cf. convention en annexe 22).

Parallèlement, une convention de mise à disposition de créneaux annuels est mise en place, permettant une utilisation de créneaux dès cette rentrée 2023-2024. Celle-ci a été approuvée lors du Conseil municipal du 30 juin 2023.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent Conseil municipal sont communiqués conformément à la charte de déontologie adoptée lors du Conseil municipal du 9 octobre 2020.

B) Conventions et avenants

Pour le vote des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € par année civile, les collectivités territoriales sont tenues de contractualiser les aides apportées aux associations. Cette obligation résulte de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ainsi, des avenants aux conventions existantes relatives à la saison sportive 2022-2023 et 2023-2024, sont proposés avec les associations suivantes :

RACING CLUB NANTAIS	annexe 2
NANTES ATLANTIQUE HOCKEY GLACE	annexe 3
ASSOCIATION STADE NANTAIS	annexe 4
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT MEDARD DE DOULON	annexe 5

Sont aussi proposées les conventions à conclure pour la saison 2023-2024 avec les associations suivantes :

ETOILE DU CENS	annexe 6
----------------	----------

ESPERANCE SAINT YVES	annexe 7
RACING ATHLETIC CLUB DES CHEMINOTS	annexe 8
DON BOSCO SPORTS NANTES	annexe 9
SPORTING CLUB DE NANTES	annexe 10
METALLO SPORT CHANTENAY NANTES FOOTBALL	annexe 11
NANT'EST FOOTBALL CLUB	annexe 12
LA MELLINET	annexe 13
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DES DERVALLIÈRES	annexe 14
LA SAINT PIERRE DE NANTES	annexe 15
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL LÆTITIA	annexe 16
ASSOCIATION HANDBALL CLUB NANTAIS	annexe 17
BELLEVUE ATHLÉTIQUE FORME	annexe 18
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	annexe 19
NANTES SAINT JOSEPH TENNIS DE TABLE	annexe 20
ASPTT	annexe 21

Est aussi proposée une convention à conclure en 2023 avec l'organisme suivant :

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE	annexe 22
--	-----------

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement en faveur d'associations sportives et d'un établissement public selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 437 209 €, et le cas échéant la signature des avenants et conventions correspondants (annexes 2 à 22) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°37

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Sports – Financement des équipements sportifs privés – Convention entre la Ville et l'Association La Saint-Pierre de Nantes – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes soutient l'égalité d'accès à la pratique sportive et son développement en veillant notamment à la qualité des équipements sportifs utilisés. Des moyens financiers importants sont ainsi consacrés pour l'entretien durable des équipements en intégrant les exigences techniques propres à chaque discipline.

En ce qui concerne le football, sport le plus pratiqué en France et à Nantes, avec près de 6 000 licenciés dans les clubs nantais, la Ville a mis en place une politique volontariste visant à en favoriser la pratique, à travers le Plan Cité Foot.

Parmi les seize clubs signataires, l'association La Saint-Pierre de Nantes, créée en 1910, compte :

- 400 licenciés dont 40 féminines intégrées dans le Groupement Féminin Nantes Est ;
- 9 équipes engagées en compétition allant des catégories U13 à seniors ;
- 8 équipes des catégories U6 à U11 en football animation ;
- et près de 80 bénévoles qui participent activement au bon fonctionnement du club de football situé rue du Port Boyer à Nantes.

Le terrain synthétique créé en 2008 au Stade Joseph Geoffroy, propriété de l'Association Diocésaine de Nantes, ne répond pas aux exigences fédérales et présente un état de vétusté important qui a nécessité de réaliser des travaux de mises aux normes durant cet été 2023.

Ainsi, le club La Saint-Pierre de Nantes, en accord avec la Ville, a mis au point le programme de travaux incluant la rénovation du terrain et de l'éclairage en vue de satisfaire aux bonnes conditions de pratique sportive et de sécurité et de répondre aux exigences fédérales en vigueur.

Ce programme de travaux de réfection prévoit :

- la réfection du terrain principal synthétique induisant notamment le renouvellement du revêtement en fibres synthétiques avec la mise en œuvre d'un remplissage en matériau naturel organique à base de granulats de liège ;
- la remise aux normes des mâts d'éclairage avec notamment le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs LEDs.

Les travaux d'une durée d'environ 3 mois se sont déroulés à l'intersaison de début juin à fin août 2023 pour une remise en service le 8 septembre 2023. Le coût global de l'opération est estimé à 886 429 € TTC.

Dans ce cadre, il est proposé de participer au financement de cette opération par l'octroi d'une subvention d'investissement de 750 000 €, en complément d'une première partie de subvention d'investissement approuvée par le Conseil municipal du 14 octobre 2022, dont 20 000 € affectés à la mise aux normes des mâts de l'éclairage avec remplacement des lampes par des projecteurs LEDs. Le versement sera opéré en une seule fois, et sera subordonné à la production des factures permettant d'ajuster le montant de la subvention au regard des dépenses réalisées.

La Saint-Pierre de Nantes a sollicité le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport ainsi que celui des Instances Fédérales de Football, via le dispositif « Fonds d'Aide au Football Amateur » (FAFA).

Ainsi, le soutien financier global (2022 et 2023) de la Ville de Nantes pour cette opération de réfection du grand terrain de football et de l'éclairage pourra s'élever à 770 000 €.

Il est proposé d'approuver la convention en annexe qui précise les conditions par lesquelles la Ville de Nantes participe au financement de la réalisation de ce projet.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention entre la Ville et l'association La Saint-Pierre de Nantes (cf. annexe) ;
2. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association La Saint-Pierre de Nantes d'un montant maximal de 750 000 € dont le versement sera opéré en 2023 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°38

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Sports - Plateforme Outdoorvision - Convention de partenariat entre la Ville de Nantes, le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le Pôle Ressources National Sports de Nature – Approbation.

*M. TRICHET, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes développe depuis 2018, au sein de sa politique sportive municipale, une offre sportive de pratique libre (dite « Nantes Terrain de Jeux ») visant à accompagner de nouvelles formes de pratique, dont les sports de nature (running, VTT, randonnée etc.) constituent une part importante (1/3 environ).

Parmi les enjeux, il devient nécessaire d'objectiver les pratiques et les fréquentations. En outre, la concrétisation de l'étoile verte accentue le besoin de connaissance des pratiques et des fréquentations sur les berges de ses 5 vallées.

Dans ce contexte, il est proposé de développer un partenariat avec l'État qui a initié un projet de plateforme Outdoorvision porté par le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN), mission d'appui du ministère chargé des sports dans la mise en œuvre de la politique publique de développement maîtrisé des sports de nature.

Outdoorvision est un programme d'observation et de suivi territorial des pratiques et pratiquants de loisirs sportifs outdoor qui a pour finalité de faciliter l'aide à la décision des territoires dans leurs politiques :

- d'aménagement des sites de pratiques outdoor ;
- de protection des espèces et milieux fragiles ;
- de respect de la propriété privée ;
- de sécurisation des lieux de pratiques ;
- de gestion des flux des pratiquants ;
- d'observation et d'évaluation des usages sportifs et récréatifs des sites et itinéraires outdoor ;
- de planification et de conception d'itinéraires touristiques ou de mobilités actives.

S'appuyant sur le constat que 40% des Français utilisent un objet connecté durant leur pratique sportive ou de loisir, le PRNSN a développé avec l'aide de différents partenaires (IGN Rando, OpenRunner, Visorando, VisuGPX, Trail Connect, Garmin, Polar et Suunto), un service numérique d'analyse et de visualisation des données de suivi des pratiques outdoor.

Après une 1ère phase d'expérimentation de la plateforme en région Rhône-Alpes, un déploiement est aujourd'hui proposé à certains territoires. Il s'agit de soutenir les collectivités engagées dans une politique de développement maîtrisé des Sports de Nature.

Il est proposé de contractualiser avec le Département de Loire Atlantique et le PRNSN pour convenir, sur la base d'un intérêt commun, de la mise en œuvre du déploiement de la plateforme sur le territoire et de son

co-financement, notamment par l'octroi d'une participation financière de la Ville de Nantes à hauteur de 5 000 € au Pôle ressources national sports de nature.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 chapitre 65 programme 31B1 libellé Développement des pratiques, Animations, NTJ.

Le Conseil délibère et,

1. approuve la convention entre la Ville, le Département de Loire Atlantique et le Pôle ressources national sports de nature (cf. annexe) ;
2. approuve l'attribution d'une participation financière de 5 000 € au Pôle ressources national sports de nature ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(19 voix contre)

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°39

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Échanges internationaux – Cosmopolis – Subventions – Approbation.

M. MARAIS, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Dans le cadre de la Politique publique « Soutien à l'engagement », la Ville de Nantes souhaite proposer aux Nantais un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale. Ce parcours se traduit par des dispositifs favorisant l'ouverture européenne et internationale des Nantais, notamment à travers le soutien financier aux déplacements de scolaires dans les Villes jumelles de Nantes et par le soutien financier aux projets portés par les associations du territoire contribuant au développement d'une citoyenneté européenne et internationale.

Dans ce même cadre, l'Espace Cosmopolis favorise l'ouverture des Nantais sur le monde en accompagnant les associations dans la réalisation de projets à vocation européenne et internationale.

1) Echanges Internationaux

Il est proposé d'accorder des subventions à plusieurs associations au titre des échanges et jumelages internationaux :

Atlantique Nantes Chine

L'association Atlantique Nantes Chine a pour objectif de faire découvrir la culture et la langue chinoise aux Nantais, adultes et enfants. Des activités culturelles variées sont proposées : cours de chinois (Mandarin), calligraphie, peinture, conférences, ateliers pour enfants à partir de 3 ans, expositions, etc. Il est proposé de soutenir l'association au titre du jumelage de Nantes avec Qingdao en Chine.

Montant de la subvention proposée : 500 € (montant demandé : 500 €, montants versés en 2021 et 2022 : 500 €.)

Japanantes

Japanantes a pour objectif de promouvoir la culture japonaise en organisant des activités, notamment une convention annuelle permettant de rassembler les amoureux et amoureuses du Japon. De nombreuses autres associations sportives et culturelles de Nantes, liées au Japon prennent part à cet événement fédérateur.

Il est proposé de soutenir l'association au titre du jumelage de Nantes avec Niigata au Japon.

Montant de la subvention proposée : 800 € (montant demandé : 1000 €). C'est une première demande.

Kore@nantes

L'association nantaise Kore@Nantes s'attache à développer et promouvoir la culture coréenne auprès des Nantaises et Nantais, et plus largement de favoriser les échanges socio-culturels entre la France et la Corée. Elle offre des moments de convivialité, de partage et d'échanges entre les coréens de la région nantaise et les amoureux de la Corée. Elle occupe un rôle central dans le maintien et le développement de liens entre Nantes et Suncheon, qui ont signé un pacte d'amitié en 2009.

Elle organise de nombreuses activités ouvertes à toutes et tous (nouvel an coréen, actions pédagogiques et intergénérationnelles, ateliers de cuisine, cours de calligraphie, conférences) et participe aux grandes animations portées par la Ville de Nantes.

Il est proposé de soutenir l'association au titre de 2023.

Montant de la subvention proposée : 1 500 € (montant demandé : 1 500 €). C'est une première demande.

Jumelage Nantes-Niigata – Soutien au projet de l'association Biche Prod dans le cadre des 15 ans du jumelage en 2024

Créée en 2004, Biche Prod est une association et une compagnie tournée vers le spectacle vivant, avec pour particularité de proposer le croisement des disciplines artistiques. Elle porte « Mémoires des Villes et Imaginaires de la Catastrophe » (MV-IC), un projet de recherche-crédation artistique pluridisciplinaire (théâtre, danse, vidéo, mise en scène).

Quatre artistes nantais se rendront à Niigata au Japon à l'automne 2023 et au printemps 2024. S'inspirant des rencontres et ressentis, la création artistique sera le fruit de leur travail de recherche autour de l'impact d'une catastrophe naturelle sur les imaginaires des habitants et habitantes d'un territoire."

Nantes et Niigata, jumelées depuis 2009, se sont données pour priorité de mettre en lien leurs artistes et de porter ensemble des projets autour de la culture.

Le projet MV-IC permettra de créer des liens entre artistes nantais et niigatais et d'alimenter la programmation d'animations autour des 15 ans du jumelage, en 2024.

Il est proposé de soutenir l'association au titre de 2023.

Montant de la subvention proposée : 2 000€ (montant demandé : 2 000 €). C'est une première demande.

Ces subventions sont imputées au chapitre 65, article 65748, fonction 048.10, Programme 35E.

2) Espace Cosmopolis

Association Followers d'artistes

L'association Followers d'artistes a pour but de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes : arts plastiques, photographie, littérature, cinéma, danse, théâtre...

Dans cette perspective, elle organise des expositions, spectacles, et souhaite développer des temps d'échanges entre artistes et public.

La demande de subvention porte sur l'organisation d'une exposition photographique intitulée « Visages d'Orient ». Cette exposition est composée d'une soixantaine de photos, portraits et paysages, d'Inde, d'Ouzbékistan et du Kirghizistan et d'un programme de conférences, films et d'un concert de musique indienne.

Cette manifestation sera présentée à l'espace Cosmopolis du 14 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Le budget total du projet s'élève à 8 500 € et le montant de la subvention proposée est de 3 000 €. Le montant demandé est de 4000 €. C'est une première demande.

La subvention sera imputée au chapitre 65 (article 65748), fonction 048,10, Programme 35B

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de la subvention d'un montant de 500 € à Atlantique Nantes Chine ;
2. approuve le versement de la subvention d'un montant de 800 € à Japanantes ;
3. approuve le versement de la subvention d'un montant de 1 500 € à KORE@NANTES ;
4. approuve le versement de la subvention d'un montant de 2 000 € à Biche Prod ;
5. approuve le versement de la subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Followers d'artistes ;
6. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°40

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions - Conventions – Approbation.

M. MARAIS, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Subvention à l'Association France Palestine Solidarité (AFPS 44) - Convention 2023

L'AFPS 44 est engagée depuis plusieurs années dans des actions de solidarité avec la Palestine, dans les domaines du développement local et social, de l'éducation et de la santé. Sur le territoire nantais, l'AFPS 44 intervient dans les maisons de quartier (Breil, Dervallières, Bellevue, etc.) et les lycées pour informer, particulièrement la jeunesse, sur la situation en Palestine.

Le montant demandé est de 2 000 €. Dans le cadre de l'Appel à Projets Développement International Solidaire (APDIS), une subvention a été versée en 2021 de 3 000 €. Aucune subvention n'a été versée en 2022.

En cohérence avec le développement de la coopération entre Nantes et Abu Dis (Palestine), il est proposé de soutenir les actions de l'AFPS44 liées à la sensibilisation à la citoyenneté et à la solidarité internationales sur le territoire nantais, notamment envers la jeunesse, dans le cadre d'une convention annuelle (annexe 1), et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2023. Les crédits sont inscrits au programme 35C, Chapitre 65 (article 65748, fonction 048.10).

2. Subvention à la Maison des Citoyens du Monde - Convention 2023-2025

La Maison des Citoyens du Monde regroupe une cinquantaine d'associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale, des droits humains et de la citoyenneté.

L'association remplit un rôle de sensibilisation aux enjeux internationaux auprès des Nantais, d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Elle organise et coordonne des rencontres grand public tel que le Festisol et gère un centre de ressources et d'informations.

Elle encourage l'engagement des jeunes dans l'élaboration d'actions de solidarité internationale. A ce titre, elle est membre du jury des bourses Clap Échanges Solidaires internationaux de la Ville de Nantes.

L'association est hébergée gracieusement dans des locaux appartenant à la Ville de Nantes. Il est proposé de mettre en visibilité cet avantage en nature dans l'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle 2023-2025 entre la Ville de Nantes et l'association Maison des Citoyens du Monde jointe en annexe 2.

Par ailleurs, le montant demandé en fonctionnement est de 45 000 €. Le montant versé en 2021 s'élevait à 50 000 € et 40 000 € en 2022.

Afin de soutenir l'ensemble de ses actions et notamment le soutien aux jeunes nantais, il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention pluriannuelle 2023-2025 avec la Maison des Citoyens du Monde (annexe 3), et de lui attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 €, au titre de l'année 2023.

Les crédits sont inscrits au programme 35C, Chapitre 65 (article 65748, fonction 048.10).

3. Subvention à l'association Maison de l'Afrique à Nantes - Convention 2023

À la fois association et lieu physique, la Maison de l'Afrique à Nantes a pour objectif de développer les liens entre l'Afrique et le territoire nantais. Espace de promotion des initiatives liées à l'Afrique, visant à susciter des rencontres, réflexions, débats et animations sur l'Afrique, elle développe des actions autour de trois axes :

- accueil, information et orientation du public, et diffusion d'information ;
- identification d'acteurs et de projets nantais liés à l'Afrique, fédération et mise en réseau, mobilisation et accompagnement des projets et des associations ;
- éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Le montant demandé est de 36 000 €. Le montant versé s'élevait à 20 000 € en 2021 et 2022.

Il est proposé d'approuver une convention annuelle 2023 (annexe 3) avec la Maison de l'Afrique à Nantes et le versement à l'Association d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € au titre de l'année 2023 (chapitre 6574, sous-fonction 048.10, programme 35C).

4. Subvention à l'association MACAIBA – Avenant convention 2022-2024

L'association MACAIBA réalise des échanges culturels avec le quartier de Caranguejo-Tabaiaras à Recife (Brésil) et les partenaires culturels de la région, avec lesquels elle mène des projets depuis 2004.

L'association développe l'immersion sociale et culturelle brésilienne par ses actions sur Nantes en proposant de la sensibilisation à la culture brésilienne, des ateliers de percussions, des chants et danses auprès d'enfants et d'adultes et en organisant des concerts.

En soutien à la dynamique de la coopération entre Nantes Métropole et Recife, et dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024 conclue avec l'association MACAIBA, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 2 000 € au titre de l'année 2023 et la signature de l'avenant (annexe 4) afin de mettre à jour le numéro de SIRET (chapitre 6574, fonction 048.10 programme 35C).

Montant total de la subvention proposé : 2000 € (montant demandé : 2000 €, versé en 2021 et en 2022 : 2 000 €).

5. Subventions aux associations dans le cadre de l'Appel à Projets de Développement International Solidaire – APDIS (2 ème session)

Dans le cadre de son dispositif APDIS, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires partenariaux en Afrique du Nord et Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Amérique latine / Caraïbes et en Asie.

Les projets des associations s'inscrivent dans les thématiques suivantes : santé/social (aide médicale, hygiène, nutrition, prévention), développement local (actions culturelles, économiques, agricoles et sociales, urbaines et rurales, financements solidaires...), éducation et formation ainsi que l'environnement (énergies renouvelables, eau, collecte des déchets, recyclage).

14 projets avaient été présentés lors de cette 2ème session, pour un montant total de subventions demandé de 86 296 €.

Au titre de la présente délibération, 7 projets sont subventionnés pour un montant global de 18 300 € (chapitre 65748. APDIS, fonction 048.10, programme 35C), ne faisant pas l'objet de conventions, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 5.

6. Coopération avec Rufisque – Soutien au projet artistique et culturel « 4954 km de liens » de l'association C.R.C (association de Création et de Répertoire Chorégraphique) - Convention 2023-2024

Les Villes de Nantes et Rufisque (Sénégal), partenaires de coopération depuis 1992, ont acté en novembre 2017 un projet de développement artistique et culturel. Il comporte la création, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rufisque, d'une Maison des Arts, espace de résidence et de diffusion artistiques, et épicerie de l'éducation artistique et (inter)culturelle de la Ville.

A la mise en place du service lié à cet établissement s'ajoute l'initiation d'échanges entre les deux territoires dont des projets d'éducation artistique et interculturelle.

Le projet est soutenu par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, l'Alliance Française, les ministères sénégalais des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires (MCTDAT) / de la culture et du patrimoine historique, l'académie de Rufisque, entre autres.

Dans ce cadre, l'association C.R.C., qui porte la direction artistique du Théâtre Francine Vasse dans un projet intitulé Les Laboratoires Vivants, a proposé en 2022 de lancer une correspondance artistique scolaire : « 4954 km de liens ».

L'objectif de 4954 km de liens est d'ouvrir les enfants des deux villes à l'art et au monde. Les élèves sont initiés à la danse et à la photographie par des artistes qui les positionnent comme acteurs de l'échange scolaire : ils créent eux-mêmes les supports qui sont ensuite envoyés à leurs correspondants.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association C.R.C. et la signature d'une convention annuelle 2023-2024 (annexe 6).

Montant total de la subvention proposée : 10 000 € (montant demandé : 16 282 €, versé en 2022 : 9 219 € (chapitre 65748, sous-fonction 048.10, programme 35C).

7. Coopération avec Rufisque - Soutien à la Confédération syndicale des familles Dervallières- CSF

La coopération entre les Villes de Nantes et de Rufisque (Sénégal) est le fruit de nombreux partenariats associatifs entretenus depuis plus de trente ans, notamment celui mené entre des associations des quartiers Dervallières à Nantes et Chérif à Rufisque.

La Confédération syndicale des familles (CSF) des Dervallières, partie prenante de ces échanges, souhaite aujourd'hui renouer les liens avec ses associations partenaires sur place. Une mission à Rufisque est donc organisée pour évaluer les besoins de soutien en matière d'éducation des enfants et d'accompagnement des femmes.

La CSF travaille avec l'association nantaise Résilience Factory, qui souhaite mettre en place une coopération entre jeunes artistes rufisquois et nantais. Elle fait bénéficier Résilience Factory de son expérience des partenariats associatifs nanto-rufisquois. Ce projet s'inscrit donc en résonance avec la coopération Nantes-Rufisque, et le projet de Maison des Arts.

Il est proposé de soutenir l'association au titre de 2023.

Montant total de la subvention proposé : 3 000 € (montant demandé : 3 000 €). C'est une première demande. (chapitre 65748, sous-fonction 048.10, programme 35C).

8 – Subvention à l'Association des Maires de la Grand' Anse - AMAGA - Convention 2023-2024

La Ville de Nantes s'engage depuis 2011 en coordination avec Nantes Métropole et la Région Bretagne en faveur de l'Association des Maires de la Grand'Anse (Haïti), dans le département de la Grand' Anse (Haïti).

Dans le cadre de ce partenariat, un projet intitulé « Amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de la Grand' Anse en Haïti sur 2023-2024 » a obtenu un cofinancement auprès du Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères, versé à Nantes Métropole.

Ce projet comporte quatre actions :

- Renforcer la sécurité alimentaire et économique dans la Grand' Anse par la mise en place d'un programme agricole, pour la consommation locale et l'exportation et protégeant le couvert forestier
- Renforcer la sécurité sanitaire dans la Grand' Anse : lutte contre les maladies hydriques, amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et sensibilisation à l'hygiène urbaine
- Lutter contre les violences dans la Grand' Anse, notamment celles faites aux enfants, aux femmes et contre les collectivités locales (continuité de l'action suivie par la Ville de Nantes)
- Renforcer l'efficacité, les moyens d'action et la reconnaissance des collectivités locales de la Grand' Anse

Il est proposé de contribuer à la mise en œuvre de ce projet commun, d'approuver la convention 2023-2024 jointe en annexe 7, et de verser à l'AMAGA une subvention de 27 000 € sur le budget de fonctionnement (chapitre 6574, fonction 048.10, programme 35C)

Montant total de la subvention proposée : 27 000 € (montant demandé : 27 000 €, versé en 2021 - aide d'urgence séisme compris : 52 000 € et en 2022 : 27 000 €)

9 – Subvention à l'IMTA - coopération avec la Ville d'Abu Dis (Palestine)

Le Consulat général de France à Jérusalem (ci-après « CGFJ ») pilote un programme de « bourses d'études à coûts partagés » attribuées sur critères d'excellence à des étudiants palestiniens de Master ou de Doctorat et cofinancées par le CGFJ, des collectivités territoriales françaises et, dans certains cas, des établissements universitaires.

Résolue à renforcer sa coopération avec la Ville d'Abu Dis, la Ville de Nantes a accepté, sur proposition du CGFJ, d'intégrer ce programme de bourses à coûts partagés à la rentrée universitaire 2023-2024.

A l'issue d'un processus particulièrement sélectif, Mme Zaina Hurani a été retenue par le CGFJ pour bénéficier du programme, et parallèlement admise à l'Institut Mines-Télécom Atlantique (ci-après « IMTA ») en 1ère année de Master mention « Nuclear Engineering (NE)/Medical Applications ».

La présente délibération vise à voter une subvention à hauteur de 3770€ en faveur de l'IMTA, afin de couvrir les frais d'inscription de Mme Hurani et de permettre à cette étudiante de poursuivre sa formation universitaire à Nantes.

Montant total de la subvention proposé : 3 770 € (montant demandé : 3 770 €) sur le budget de fonctionnement (chapitre 6574, fonction 048.10, programme 35C).

Le Conseil délibère et,

- d'une part, à l'unanimité,

1. approuve la convention 2023-2025 avec la Maison des Citoyens du Monde et le versement d'une subvention de 40 000 € (annexe 2) ;
2. approuve la convention 2023-2025 avec l'association Maison de l'Afrique à Nantes et le versement d'une subvention de 20 000 € (annexe 3) ;

3. approuve l'avenant à la convention 2022-2024 avec l'association MACAIBA et le versement d'une subvention de 2 000 € (annexe 4) ;
4. approuve le versement de subventions au titre de l'appel à projets de développement international et solidaire pour un montant total de 18 300 € tableau joint en annexe (annexe 5) ;
5. approuve la convention 2023-2024 avec l'association de Création et de Répertoire Chorégraphique et le versement d'une subvention de 10 000 € (annexe 6) ;
6. approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à la Confédération syndicale des familles Dervallières- CSF ;
7. approuve la convention 2023-2024 avec l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA) et le versement d'une subvention de 27 000 € (annexe 7) ;
8. approuve le versement d'une subvention de 3 770 € pour IMTA ;
9. autorise Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autre part, par 48 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions

1. approuve la convention 2023 avec l'association AFPS44 , ainsi que le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € (annexe 1) ;
2. autorise Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°41

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Nantes – Projet d’extension réhabilitation de l’école Jean Jaurès – Quartier centre - Déclaration de projet – Approbation.

*M. QUÉRO, Adjoint
donne lecture de l’exposé suivant :*

Exposé

La Ville de Nantes envisage la réhabilitation et l’extension de l’école publique Jean Jaurès située 11 rue Jean Jaurès à Nantes.

L’état général de l’ensemble de l’école a conduit les équipes de la ville à proposer un projet de réhabilitation globale du site. Cette réhabilitation répond à des obligations de mise aux normes de la restauration scolaire. Elle répond également à des besoins fonctionnels en locaux (salle périscolaire, local reprographie, salles de réunion, bureaux) qui nécessitent l’extension des bâtiments. Enfin, l’objectif est de réhabiliter la cour de l’école, afin d’y intégrer les nouveaux enjeux de résilience liés au changement climatique.

Le projet consiste notamment à démolir puis reconstruire le bâtiment dédié à la restauration, en y intégrant des locaux logistiques, une salle polyvalente et une salle d’activités pour le périscolaire en R+1. Le nouveau bâtiment comportera donc 2 niveaux, et aura une emprise au sol plus importante que celle de l’ancien bâtiment restauration démolit.

De plus, dans le cadre de ce projet, la ville de Nantes envisage une désimperméabilisation d’une partie de la cour.

Toutefois, les seules possibilités d’extension des locaux sont positionnées au sein de la cour de l’école. Or, cette cour est majoritairement couverte par un espace boisé classé (EBC). Les travaux envisagés nécessitent une évolution du Plan Local d’Urbanisme métropolitain (PLUm) en vigueur.

La cour de cette école comporte trois tilleuls. Seuls 2 de ces arbres sont protégés par l’EBC. Il est donc proposé de modifier le périmètre de cet EBC en : protégeant le troisième tilleul, non protégé jusqu’à présent, et en réduisant la surface de l’EBC à la surface nécessaire à la protection des deux autres arbres, soit 150m² au lieu des 348m² existants.

Afin de pouvoir engager ce projet, il est nécessaire de faire évoluer le PLUm par déclaration de projet emportant mise en compatibilité en application de l’article L. 300-6 du code de l’urbanisme. Cette procédure est menée à l’initiative de la collectivité responsable du projet, la ville de Nantes, en application de l’article R.153-16 du code de l’urbanisme.

Pour rappel, ce projet a été soumis à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale (MRAe) qui l'a exempté d'une évaluation environnementale.

En application des dispositions de l'article L153-54 du code de l'urbanisme, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm a fait l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme le 14 avril 2023. Le procès-verbal de cette réunion a été joint au dossier d'enquête publique.

Conformément à l'article L. 153-55 du code de l'urbanisme, la procédure a fait l'objet d'une enquête publique, organisée par le Préfet, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm. L'enquête publique s'est déroulée du 26 juin 2023 au 11 juillet 2023.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier d'enquête, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles en mairie centrale de Nantes. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des trois permanences tenues par le commissaire-enquêteur les 27 juin, 1^{er} juillet et 11 juillet 2023.

Le projet mis à l'enquête n'a fait l'objet d'aucune proposition ni observation de la part du public.

Un procès-verbal de synthèse a été transmis à la Ville de Nantes le 17 juillet 2023 par le commissaire enquêteur. La Ville de Nantes a produit un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions le 8 août 2023, formulant un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal de déclarer d'intérêt général le projet d'extension et de réhabilitation de l'école, conformément aux articles L. 300-6 et R. 153-16 du code de l'urbanisme.

Il appartiendra ensuite à Nantes Métropole d'approuver la mise en compatibilité du PLUm qui en résulte, en application de l'article L. 153-58 4° du code de l'urbanisme. A défaut, la mise en compatibilité interviendra par arrêté préfectoral.

Considérant d'une part, que le projet est d'intérêt général au motif qu'il vise à améliorer la fonctionnalité d'un équipement éducatif tout en y intégrant les nouveaux enjeux de résilience qu'exige le changement climatique.

Considérant d'autre part, les avis respectifs de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, les résultats de l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la déclaration de projet pour l'extension - réhabilitation de l'école Jean Jaurès ;

2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°42

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Budgets participatifs - Subventions - Bourse citoyenne - Avenant - Approbation.

Mme BASSANI, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Les budgets participatifs s'inscrivent dans le nouveau cycle de notre politique de proximité :

- une ville qui s'appuie sur la force de proposition et d'initiative des habitants pour soutenir des projets d'amélioration du cadre de vie vers une transition écologique et solidaire ;
- une ville qui promeut et accompagne l'engagement des habitants et leur capacité à agir ensemble pour mener des actions citoyennes dans les quartiers.

Ils constituent un dispositif de soutien aux initiatives citoyennes dans les 11 quartiers de notre ville qui vient progressivement amplifier l'action des bureaux des projets par la capacité nouvelle à financer des projets collectifs par de l'investissement.

Les budgets participatifs sont dotés de 1 000 000 € par an en investissement et de 300 000 € en fonctionnement.

La particularité principale :

- Les citoyens sont impliqués à toutes les étapes du projet, et s'engagent à mener à bien ce projet dans une logique d'engagement réciproque avec la ville et de coopération dans sa mise en œuvre.
- Tous les porteurs de projet présentent leur initiative au comité d'animation de leur quartier. Composé d'habitants, de représentants d'associations et d'un élu du quartier, il les accompagne et délibère collectivement de l'aide à leur apporter : humaine, matérielle et financière.
- La réception des projets se fait au fil de l'eau, les idées sont écoutées, accompagnées et soutenues tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Le dispositif budgets participatifs permet d'engager :

- un soutien aux projets portés par des habitants hors cadre associatif dans une limite de 1 000 € sous la forme d'une bourse citoyenne ;
- un soutien à la réalisation des projets dans une limite de 5 000 € sous la forme d'une subvention d'aide aux projets versée aux associations ;
- les dépenses d'investissement pour des projets ayant un impact durable pour la collectivité comme la mise en valeur de l'espace public, ou la diversification de ses usages pour soutenir de nouvelles pratiques sociales, avec un seuil de l'ordre de 20 000 €, et une possibilité de majoration de 10 000 € pour les projets porteurs de coopérations et dynamiques inter-quartiers. La somme attribuée peut être dépensée directement par la ville au bénéfice du projet ou être versée à une association sous la forme d'une subvention spécifique.

Les subventions et bourses citoyennes proposées soutiennent des projets participatifs présentés, discutés et accompagnés au sein des comités d'animation des budgets participatifs, qui se sont renforcés avec de nouveaux habitants volontaires pour former un collectif et s'approprier progressivement les modalités nouvelles de soutien aux différentes initiatives.

Les comités d'animation des budgets participatifs qui se sont tenus de juin à août 2023, ont donné un avis favorable à 5 projets. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de subventions aux associations et d'une bourse citoyenne à des porteurs de projets pour 14 143 €, crédits inscrits au budget 2023 au chapitre 65 fonction 420.20 article 65748 libellé subventions de fonctionnement.

Les éléments d'information relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil, sont communiqués conformément à la Charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

Les subventions de soutien aux projets proposées au titre des budgets participatifs portent sur un montant total de 13 864 € selon les thématiques suivantes (ces associations n'ont pas été accompagnées au titre des Budgets participatifs en 2021 et 2022) :

Initiatives culturelles, festives, parentales et sportives

- « La team Beaulieu prépare les foulées du Tram », proposée par l'Association Beaulieu en action, sur l'île de Nantes.

Montant demandé et proposé au vote : 720 € - subvention de fonctionnement

Créer des liens entre habitantes et habitants dans un quartier en mouvement c'est l'objectif de la toute nouvelle association « Beaulieu en action », qui après un pique-nique de quartier cet été, se lance dans la préparation collective de la participation d'une vingtaine d'habitants aux « foulées du tram », le 15 octobre prochain. L'équipe portera les couleurs du quartier, avec une information sur l'association prévue sur le parcours. Le comité d'animation encourage la dynamique de projet proposée par cette nouvelle association de quartier.

- « Festival BD de la Butte en bulles - Première édition », proposé par l'Association de la Butte Sainte-Anne (ABSA), à Chantenay - Bellevue - Sainte-Anne.

Montant demandé et proposé au vote : 4 000 € - subvention de fonctionnement

L'association de la Butte Sainte-Anne a proposé d'organiser en octobre, une manifestation culturelle autour de la Bande Dessinée, réunissant auteurs et autrices, autour d'animations, expositions et albums, sur la thématique : « engagé-e ». Ce festival s'adressera à tous les publics, dans un partenariat entre les associations du quartier, avec le planétarium, le musée Jules Verne et la librairie ludique « Portails ». Le comité d'animation a souligné l'intérêt de cette initiative ouverte à toutes et tous et la dynamique entre tous les acteurs pour cette première édition.

- « 26 lettres pour conter notre quartier », proposé par l'Association l'Amicale laïque de Port-Boyer, à Nantes Erdre.

Montant demandé et proposé au vote : 4 144 € - subvention de fonctionnement

Ce projet intergénérationnel, artistique et pédagogique consiste à la création d'un parcours de randos-découverte dans le quartier, dont la signalétique a été conçue sous la forme d'un abécédaire grâce à l'implication de partenaires dont le collège Rutigliano, la résidence Autonomie de Port Boyer, et la Direction Nature et Jardins. En amont de sa réalisation, les habitants du quartier ont été consultés pour le choix des points d'intérêt à faire découvrir. Ce projet sera l'occasion de guider les regards vers la nature dans un environnement urbain et de participer à la valorisation de l'identité du quartier.

- « Des couleurs pour l'école », proposé par l'Association Jeunesse Sportive et Culturelle de Bellevue (JSCB) Football, à Chantenay - Bellevue - Sainte-Anne.

Montant demandé et proposé au vote : 5 000 € - subvention de fonctionnement

Cette initiative est une invitation à réaliser une fresque artistique participative au niveau des entrées de l'école Jean-Zay pour embellir ses abords. Cette action sera menée avec les enfants de l'école et de nombreux acteurs du quartier (parents d'élèves, association Expressions Nomades, équipe éducative). Tous les habitants impliqués dans cette démarche seront mobilisés pour participer à l'ensemble des étapes : de la conception à l'inauguration, avec l'objectif de créer des liens entre l'école et le quartier. Le comité d'animation a salué l'opportunité de ce projet porté collectivement, et visant à valoriser ce lieu d'apprentissage au cœur du quartier en renouvellement urbain, avec le chantier en cours sur la place Mendès-France et ses abords.

La bourse citoyenne proposée au titre des budgets participatifs, porte sur un projet (cf. annexe 1) pour un montant total de 279 €.

Initiatives pour la transition écologique

- « De la couleur dans le carré gris », à Breil-Barberie.

Montant proposé par le comité d'animation : 279 €

La dynamique de transformation de la place du « carré gris » est au cœur de ce projet avec une nouvelle phase d'embellissement du site avec de la végétalisation et du mobilier urbain. Ce projet fédère de nombreux partenaires, les habitantes et habitants impliqués pour l'entretien quotidien des végétaux ainsi que les services métropolitains pour la mise en œuvre des mobiliers urbains (à hauteur de 4 000 €). Le comité d'animation a salué la mobilisation collective pour améliorer le cadre de vie et la convivialité dans cet espace public.

En lien avec ces différentes subventions, est également proposé l'avenant n°1 à la convention 2023/2024 avec l'association Jeunesse Sportive et Culturelle de Bellevue (JSCB) Football. Cet avenant permet de verser la subvention de 5000 € dans le cadre du projet « Des couleurs pour l'école » présenté ci-dessus.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus, pour un montant total de 13 864 € ;
2. approuve l'attribution d'une bourse citoyenne en faveur d'un projet, pour un montant de 279 € (cf. annexe 1) ;
3. approuve l'avenant n°1 à la convention 2023/2024 avec l'Association Jeunesse Sportive et Culturelle de Bellevue (JSCB) Football (cf. annexe 2) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°43

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Mme BERTU, Adjointe
 donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

La Ville de Nantes compte 9 000 associations au sein desquelles 135 000 bénévoles sont engagés. La diversité des associations et des dynamiques associatives constituent une richesse remarquable qui contribue la vitalité de la Ville et de ses quartiers et participent à son développement tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre-ensemble.

La Ville de Nantes entend ainsi poursuivre un soutien au plus proche des initiatives associatives sur son territoire, et apporter des réponses adaptées aux nouveaux enjeux en reconnaissant pleinement les associations comme des acteurs des projets de la cité, du lien social, de la démocratie locale, de la citoyenneté et de la solidarité auprès des personnes les plus fragiles.

1. Quatrième répartition de subventions

En complément des subventions inscrites lors du vote du budget, ainsi qu'en première, deuxième et troisième répartitions, la présente délibération porte sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à diverses associations au titre de la politique publique vie associative : soutien au fonctionnement général des activités des associations, aux actions exceptionnelles, ainsi que divers dispositifs : animations estivales, emplois aidés, appel à projets du contrat de ville, projets émergents. Les subventions sont proposées selon la répartition suivante (annexe 1) :

Catégories	Montants	Nbre de dossiers
Fonctionnement général des activités	12 500 €	3
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	52 250€	11
Animations estivales	3 500 €	1
Emplois aidés	4 967 €	1
Contrats de Ville	5 000 €	2
Fonds à l'émergence	24 000 €	5
Total subv. de fonctionnement	102 217€	23
Investissement	24 000 €	2
Total subv. d'investissement	24 000 €	2
Total général	126 217 €	25

Soutien au fonctionnement général des activités

Nombre de dossiers : 3 – Imputation 338.10/65748 sur le programme 52B2.

Des subventions de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 12 500 € au titre du soutien au fonctionnement général des activités des associations (annexe 1).

Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 11 - Imputation 338.10/65748.EXCP sur le programme 52B2.

Des subventions exceptionnelles portant sur 11 actions ou projets ponctuels sont proposées pour un montant total de 52 250€ (annexe 1).

Animations estivales

Nombre de dossiers : 1 – Imputation 338.10/65748.AE sur le programme 52B3

Depuis 2020, la Ville Nantes a décidé de qualifier et renforcer son dispositif « Animations Estivales » au regard du contexte social qui impacte significativement les Nantaises et Nantais, notamment les plus fragiles.

La mobilisation de la Ville, des associations, des acteurs culturels, des conseils citoyens et des habitantes et habitants a été décisive dans la réussite de ce projet.

Au cours de ces deux dernières années, de nombreux Nantais et de nombreuses Nantaises, de tous âges, ont bénéficié d'une programmation d'animations de qualité axée sur la convivialité, les festivités et la solidarité.

Une attention particulière a été portée aux habitants des quartiers de la politique de la Ville et périphériques (de Joncours, Zola, Contrie, Agenêts, Beaulieu, etc).

Ainsi, l'intervention renforcée et structurée de la Ville par ce dispositif a démontré :

- une utilité sociale et culturelle pour tous les Nantais ;
- un soutien nécessaire du projet associatif et des professionnels de la culture aussi impactés par la crise économique ;
- un vrai levier pour mieux agir contre les inégalités liées à l'accès aux loisirs, aux vacances et à la culture. Ainsi permettre à ceux qui n'ont pas les moyens de s'évader ou de s'offrir un spectacle d'en bénéficier.

La proposition estivale 2023 s'est construite dans chaque quartier avec la mobilisation des associations de proximité. Elle a été riche et variée en matière de culture, d'évasion, de sport et de loisirs.

En complément, la Ville de Nantes s'appuie sur des associations transverses qui proposent une offre structurante sur plusieurs quartiers. Ces professionnels de l'animation sociale et culturelle prennent en charge le volet technique et la communication, et s'appuient sur de nombreuses associations locales ainsi que des intermittents du spectacle.

En complément des 10 associations déjà subventionnées dans le cadre de la programmation 2023, une subvention exceptionnelle est proposée à l'association KWZ PRODUCTIONS pour un montant de 3500 €, ce qui porte le soutien de la Ville cette année au titre des animations estivales à 11 associations pour un montant total de 148 060 €.

Emplois aidés

Nombre de dossiers : 1 – Imputation 338.10/65748.EMPA sur le programme 52B2.

La Ville apporte son soutien aux associations employeuses qui ont recours aux emplois aidés pour développer leurs activités et projets à hauteur de 10% du SMIC chargé pour les Parcours Emplois Compétences (PEC) et 20% du SMIC chargé pour les adultes relais. C'est une mesure de solidarité en faveur des associations qui soutient l'insertion socioprofessionnelle des personnes éloignées de l'emploi et s'inscrit en lien avec la politique de l'emploi de Nantes Métropole.

Premier type d'emploi aidé, les contrats « adultes-relais » assurent des missions de médiation sociale et culturelle. Ils sont proposés à des personnes de plus de 30 ans n'ayant pas d'emploi ou sous contrat aidé, rencontrant des difficultés d'insertion. Ces demandeurs d'emploi doivent en outre résider dans des zones urbaines sensibles ou territoires prioritaires des politiques de la ville. Une vigilance particulière est apportée à l'encadrement et à la formation des bénéficiaires. Des actions de formation doivent être mises en place en concertation avec les services de l'Etat.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 1 poste emploi aidé d'adulte relais, cofinancé avec l'État, au sein de l'association MANOU PARTAGE, permettant de mener les actions de lien social et de médiation envers les publics isolés, pour un montant de 4967 €.

Contrats de ville

Nombre de dossiers : 2 – Imputation 338.10/65748.VIL sur le programme 52B2

Le contrat de ville est un appel à projets multi-partenarial permettant de soutenir des projets concourant à la réduction des inégalités et à la cohésion territoriale. Il offre un cadre commun à l'ensemble des partenaires investis sur les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) : les collectivités, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens et les associations. Ce dispositif permet de soutenir les associations qui développent des projets de cohésion sociale et de proximité dans les 12 quartiers prioritaires nantais.

Le soutien accordé par la Ville de Nantes s'inscrit particulièrement dans le cadre des priorités du plan d'actions 2022-2026 en faveur des quartiers populaires : cap sur l'émancipation, un autre regard sur les quartiers, égalité réelle et lutte contre les discriminations, la santé pour tous, la transition écologique et solidaire en actions, mes droits j'y ai droit, connectés et solidaires à la fois, l'économie et l'emploi, plus que jamais une priorité, pas de quartier pour l'insécurité, à nous les espaces publics, vive les forces vives.

Pour cette quatrième répartition de subventions, il est proposé de soutenir les projets des associations SMILE IS LIFE et PTIT SPECTATEUR ET CIE au titre des contrats de ville pour un montant total de 5000 €.

- **Fonds d'accompagnement aux projets émergents (FAE)**

Nombre de dossiers : 5 – Imputation 338.10/65748.PE sur le programme 52B2.

Le dispositif FAE a pour objectif de renouveler la vie associative en soutenant des projets innovants ou expérimentaux. Ces projets peuvent concerner tous les aspects de la vie associative : vie sociale, culturelle, développement durable, participation des habitants... L'innovation et l'expérimentation peuvent concerner le projet, l'action, la méthode, les bénéficiaires, les modes d'intervention. Le soutien financier est de 5 000€ maximum par projet et un projet ne peut pas être subventionné plus de 2 fois dans le cadre du FAE.

Il est proposé de soutenir 5 projets pour un montant total de 24 000 €.

Soutien exceptionnel à l'investissement

Nombre de dossiers : 2 –Opération 905 - Associations - Subvention d'équipement 204 // 338.10 // 2324 // 905 // 52 // 2021-AP003

Il est proposé au conseil municipal l'attribution de deux subventions d'investissement afin de participer à la prise en charge de travaux aux associations suivantes:

- LA BOITE À RÉCUP pour un montant de 4 000 € : soutien de la Ville à la remise aux normes des nouveaux locaux de l'association, laquelle a été contrainte de déménager suite à une démolition d'immeuble.
- LES FORGES MÉDIATION pour un montant de 20 000 € : soutien au coût des travaux, suite à l'acquisition de nouveaux locaux, rendus nécessaires par le déploiement d'activités sur le territoire métropolitain au titre de l'accompagnement social notamment des gens du voyage.

2. Conventions et avenants

Sont également proposés à l'approbation du conseil municipal un avenant n°1 à la convention en cours avec l'association PTIT SPECTATEUR ET CIE (annexe 2), un avenant n°2 à la convention en cours avec l'association DES FEMMES EN FIL (annexe 3), un avenant n°4 à la convention en cours avec l'association CASSE TA ROUTINE (annexe 4) afin d'attribuer les subventions prévues à l'annexe1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 102 217€ en fonctionnement et 24 000 € en investissement (cf. annexe 1) ;
2. approuve les avenants aux conventions en cours avec les associations PTIT SPECTATEUR ET CIE (cf. annexe 2), DES FEMMES EN FIL (cf. annexe 3), CASSE TA ROUTINE (cf. annexe 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°44

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Politique Jeunesse – Quatrième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Convention – Avenants – Approbation.

*Mme LANGLOIS, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Dans un contexte sociétal en forte mutation, les nouvelles générations développent de nouveaux rapports au monde, au temps et aux autres, façonnés par les crises qui s'accumulent.

La Ville de Nantes s'attache à soutenir ce « temps long de la jeunesse » qui doit permettre à chacune et chacun de trouver sa place dans la société et de contribuer à dessiner un nouveau chemin pour nos sociétés en transition. Les jeunes nantais sont à la fois des éclaireurs des enjeux contemporains et des transitions à venir mais également une ressource pour les transformations à initier.

Elle soutient leur autonomie et leur émancipation, tout au long de leurs parcours, chaque parcours étant singulier dans ses étapes et le rythme de leur franchissement, en prenant pleinement en compte les fragilités et vulnérabilités propres à cette période de la vie.

Pour répondre à leurs besoins primaires, tout en les aidant à avoir plus confiance en eux, la Ville reconnaît leurs sensibilités et soutient des espaces de rencontre, de discussion, d'expérimentation et d'apprentissage dans lesquels ils peuvent partager des vécus, débattre, vivre des premières fois, essayer, se tromper, se connaître mieux soi et les autres.

Au regard des axes structurants de la politique jeunesse, il est proposé de conforter le soutien de la Ville aux associations et aux jeunes, sous forme de subventions et de bourses individuelles, dans le cadre d'une diversité de dispositifs et d'appels à projets.

1. Quatrième répartition de subventions

La présente délibération porte sur l'attribution de subventions à diverses associations et de bourses individuelles à des porteurs de projets au titre de la politique publique jeunesse, qui sont imputées en fonctionnement au chapitre 65, sous-fonction 338.11. Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023 chapitres 65 - libellé Subventions pour un montant total de 112 068, 50 € selon la répartition détaillée ci-dessous :

atégories	Montants	Nombre dossiers
Fonctionnement général des activités	67 000 €	5
Exceptionnelles (projets/actions ponctuelles)	18 000 €	4
CLAP Subventions	4 170 €	3
CLAP Bourses	22 111 €	15
Bourses étudiantes	787,50 €	3
Total	112 068,50€	30

Cette quatrième répartition s'attache particulièrement à soutenir des projets et associations engagées auprès de jeunes dont la situation les éloigne des dispositifs de droit commun : Ecole Hors les Murs pour les jeunes exilés, 2 LC et Urban Nantes qui interviennent au sein des quartiers populaires, dispositif BRIO à destination des jeunes des quartiers populaires, dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé A la Journée) pour les jeunes en grande précarité, désocialisés, en errance, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions ou bien CAP sur l'engagement pour les jeunes en situation de handicap.

Toutes les subventions et bourses individuelles proposées sont détaillées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

Soutien au fonctionnement général des associations

Nombre de dossiers : 5 – Imputation 338.11 / 65748.IP sur le programme 52C3

La Ville s'appuie sur la force de la proximité en développant un maillage de propositions, pour multiplier les « points de contact » avec les jeunes. Elle peut compter pour cela sur des relations de qualité avec les acteurs jeunesse qui s'engagent au quotidien auprès d'eux.

Cultures Urbaines (2 LC et Urban Nantes), autonomie via le scoutisme (EEDF), accès au logement (Adelis), accompagnement socio éducatif des jeunes exilés (Ecole Hors les murs), etc, la Ville soutient une diversité de projets en écho à la diversité des jeunesses.

Des subventions de fonctionnement sont proposées à ces associations pour un montant total de 67 000 €.

Soutien à des actions ponctuelles / subventions exceptionnelles

Nombre de dossiers : 4 – Imputation 338.11/65748.IP sur le programme 52C3

Il est proposé de soutenir sous forme de subventions exceptionnelles 4 projets qui s'inscrivent pleinement dans les priorités de la politique jeunesse de la Ville et dans le marqueur Égalité du mandat, pour un montant total de 18 000 € :

- Porté par AUDENCIA, **le dispositif BRIO** qui permet à des lycéens issus de quartiers prioritaires et/ou en situation de vulnérabilité, d'envisager d'effectuer des études longues et ambitieuses. Dans ce cadre, la Ville de Nantes poursuit son soutien à hauteur de 5 000 € pour cette action.
- Développé par OPPELIA LE TRIANGLE, **le projet TAPAJ** (Travail Alternatif Payé A la Journée) est un programme d'insertion globale mis en place par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie. Il est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, en errance, souffrant de problèmes de consommations et/ou d'addictions. Il leur est proposé un travail à la journée, rémunéré, qui s'inscrit dans une démarche de soins et de réduction des risques. Dans ce cadre, la Ville de Nantes apporte un soutien à la mise en œuvre de ce programme sur le territoire nantais, d'un montant de 6 000 €.

- Le Collectif T'Cap œuvre pour favoriser l'accès et la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap. Il coordonne le **dispositif « Cap sur l'engagement »**, qui vise à favoriser l'accès au service civique des jeunes en situation de handicap et à accompagner la construction de leur projet d'avenir. La Ville de Nantes apporte un soutien à cette action d'un montant de 5 000 €.
- L'association SALUT MONDE porte le projet d'une carte de Nantes en anglais mettant en avant des lieux plébiscités par les jeunes Nantais. Cette carte est distribuée gratuitement

lors de festivals ou temps forts sur l'espace public. La subvention proposée vis à soutenir l'actualisation de cette carte pour un montant de 2000€.

Aides aux projets au titre du dispositif CLAP

Nombre de projets : 18 donnant lieu à 3 subventions (65748.CLAP) et 15 bourses individuelles (65131.CIT) – Imputation 338.11 / chapitre 65 sur le programme 52C3

La politique jeunesse dédiée aux plus de 16 ans vise notamment à encourager l'engagement et la participation des jeunes par l'expérience, l'expression et la coopération. L'accompagnement des projets et des initiatives tout comme la promotion de la citoyenneté suppose reconnaissance et mise en valeur. Cette volonté a présidé à la création du Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes. Ainsi, le CLAP est un dispositif partenarial, associatif et institutionnel dans lequel la Ville se positionne comme un véritable interlocuteur pour accompagner et stimuler les initiatives des jeunes.

Ouvert aux jeunes nantais de 16 à 25 ans, ce dispositif permet de financer des projets émergents, ayant un caractère d'intérêt général. L'attribution de cette aide financière aux jeunes, en association ou non, est évaluée dans le cadre d'un jury.

Les jurys des CLAP qui se sont tenus les 8 juin, 13 juillet et 7 septembre 2023, ont donné un avis favorable à 18 projets présentés en annexe 1, dont il est proposé au conseil municipal d'attribuer des aides sous forme de 3 subventions pour 4 170 € et de 15 bourses individuelles pour 22 111 € crédits inscrits au budget 2023.

Bourses individuelles

Nombre de projets soutenus sous forme de bourses individuelles : 3 – Imputation 338.11/65131.VE sur le programme 52C3

Il s'agit d'aides à la mobilité internationale des étudiants en vue de réaliser un stage. Il est proposé au conseil municipal de soutenir 3 projets de stage étudiant à l'international présentés en annexe 1 et d'attribuer ainsi un montant total de 787,50 € d'aides sous forme de bourses individuelles.

2. Convention et avenants

Sont également proposés à l'approbation du conseil municipal une nouvelle convention 2023 avec l'association ADELIS (annexe 2), ainsi que deux avenants aux conventions en cours avec l'association régionale des CEMEA des Pays de la Loire et avec l'association Léo Lagrange Ouest (annexes 3 et 4) afin de verser les subventions prévues à l'annexe 1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de subventions et de bourses individuelles, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 112 068,50€ (annexe 1) ;
2. approuve la convention et les avenants avec les associations suivantes :
 - Convention 2023 avec l'association ADELIS (annexe 2) ;
 - Avenant 2 à la convention en cours avec l'association régionale des CEMEA des Pays de la Loire (annexe 3) ;
 - Avenant 3 à la convention en cours avec l'association Léo Lagrange Ouest (annexe 4) ;

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Non participation au vote de M. Guissé

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°45

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Ouverture des commerces le dimanche en 2024 – Avis du Conseil municipal

*M. SALAÜN, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour 2024.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes :

- le dernier dimanche de novembre pour les commerces de centre-ville et les centre-bourgs,
- l'avant-dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble du territoire métropolitain,
- le dernier dimanche avant Noël pour l'ensemble du territoire métropolitain.

Cet accord a été signé par les partenaires sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2024, conformément à l'accord signé le 21 septembre 2023 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 24 novembre 2024 de 12h à 19h,
- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de la Ville de Nantes, le dimanche 15 décembre 2024 de 12h à 19h,
- ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de la Ville de Nantes, le dimanche 22 décembre 2024 de 12h à 19h.

Le Conseil délibère et, après vote électronique, par 26 voix pour et 30 voix contre, rejette la présente délibération tendant à:

1. émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détails de la Ville de Nantes en 2024 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
 - sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2022 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2023 ;
 - après avis des organisations d'employeurs et de salariés ;
2. autoriser Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°46

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

I – ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents (annexe n°1).

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

- 11 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 4 postes de référents parcours santé (cadre d'emplois des rédacteurs) sont créés pour une durée d'un an à la direction de l'éducation ;
 - 2 postes d'adjoint technique sont créés pour le service municipal de restauration à la direction de l'éducation ;
 - 1 poste d'administrateur est créé à la direction générale ressources ;
 - 4 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

- 8 suppressions de poste :
 - 1 poste créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé ;
 - 3 postes d'adjoint technique sont supprimés à la direction de la stratégie patrimoniale suite au transfert de l'activité et des agents à Nantes Métropole ;
 - 4 postes en surnombre, devenus vacants consécutivement à des départs à la retraite, sont supprimés.

- 10 transformations de poste donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – AJUSTEMENTS DU CADRE COMMUN SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Afin d'améliorer le cadre commun harmonisé en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et de le mettre régulièrement en conformité avec les évolutions réglementaires, des ajustements sont apportés lorsque c'est nécessaire. Les éléments suivants sont soumis au vote de l'assemblée et, sauf indications contraires, ont vocation à s'appliquer pleinement au 1^{er} janvier 2024.

- **Temps de travail effectif**

Quand l'équipement est fermé de manière imprévisible (canicule, problème technique,...) l'agent qui se rend à son travail et n'a pu être prévenu avant ce jour-là sera considéré comme ayant fait son temps de travail prévu initialement.

Pour les autres jours de fermeture, l'agent qui ne peut être réaffecté sur un autre site et qui ne peut télétravailler devra récupérer les heures manquantes afin de respecter le temps de travail annuel de son régime de temps de travail.

- **Garanties minimales**

- Le principe de 35h continues de repos hebdomadaire pour les agents est précisé.

- Comme l'intervention d'astreinte est par nature imprévisible et nécessaire, pendant les périodes d'astreinte la collectivité peut ne pas pouvoir garantir le respect des garanties minimales pour les agents concernés (durée journalière ou hebdomadaire, amplitude journalière).

- **Sujétions**

Création d'une sujétion métier de niveau 2 (1 558h) lorsque tous les congés sont imposés à cause de la fermeture d'équipement, valable pour tous les régimes de travail (hors forfait-cadres)

- **Autorisation d'absence liée à la grossesse**

L'autorisation d'absence liée à la grossesse est possible en présentiel comme en distanciel, dans la limite d'une heure non faite pour atteindre les 7h (si horaires variables) ou le temps prévu au planning (si variante RTT ou planifié)

- **Tous régimes horaires**

Si l'agent a un solde négatif supérieur à 10h30 en fin d'année, ce temps excédentaire est comptabilisé non fait (1^{ère} application au 1^{er} janvier 2025)

- **Variante RTT**

Les agents de catégorie A 3.1 et 3.2 peuvent être sur un régime de variante RTT si nécessaire pour l'organisation de l'équipe

- **Astreintes**

- ✓ Toutes les filières et catégories d'emploi peuvent être sollicitées par l'astreinte (quelle que soit sa nature), à indiquer dans leur fiche de poste ;
- ✓ Seule une décision de la médecine professionnelle peut empêcher un agent de faire des astreintes et temporairement ;
- ✓ L'astreinte journée vaut seulement pour les samedis, dimanches, et jours fériés. L'astreinte de nuit prévaut sur le jour de la semaine. L'astreinte de semaine est de 7 jours consécutifs quel que soit le jour de début. Est ouverte la possibilité d'astreintes de 5 jours pour les agents de la filière technique ;
- ✓ Il est précisé que le repos de sécurité est valable pour tous les agents, si sortie, c'est-à-dire toute la demi-journée suivant la nuit d'intervention ;

- ✓ Les directions peuvent aménager au bénéfice de l'agent le repos de sécurité forfaitaire d'une demi-journée en fonction de l'intensité des interventions d'astreintes ;
- ✓ Pendant le repos de sécurité et pendant le repos hebdomadaire, le temps d'absence ne génère pas de RTT ;
- ✓ Une intervention (même sans sortie) d'au moins 15 mn en continu pour une situation donnée est comptabilisable dans les heures à reconnaître pour récupération/rémunération ;
- ✓ Les horaires d'intervention des agents en forfait-cadres sont inclus dans leur régime de travail sans bornes horaires ;

Le Comité social territorial a été consulté lors des séances des 18 et 25 septembre 2023.

III – AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN ENFANT

La loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 précise les dispositions visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité.

Publiée au Journal officiel le 20 juillet 2023, la loi vient modifier les articles L622-1 et 2 du Code Général de la Fonction Publique pour augmenter le nombre de jours d'autorisation d'absence qui doit être accordé à un agent en cas de décès de son enfant. S'agissant du décès d'un enfant de plus de 25 ans, la loi introduit une distinction selon que l'enfant a ou non lui-même des enfants.

Les modifications à prévoir sont les suivantes :

Décès d'un enfant âgé <u>de moins de 25 ans</u>		14 jours ouvrables dont jour de cérémonie et 8 jours travaillés, fractionnables, dans les 12 mois
Décès d'un enfant âgé <u>de plus de 25 ans</u>	Si l'enfant n'a pas d'enfant	12 jours
	Si l'enfant a des enfants	14 jours ouvrables dont jour de cérémonie et 8 jours travaillés, fractionnables, dans les 12 mois

Jusqu'à présent, les règles propres à la Ville ne prévoyaient que 5 ou 7 jours d'absence, sans lien avec la présence d'un enfant à charge de l'enfant décédé. L'impact de ces jours d'autorisation d'absence sur les titres-restaurant et le régime indemnitaire reste inchangé. Le Comité Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 18 septembre 2023.

IV – AJUSTEMENT DU RIFSEEP – MENTION DU MONTANT DE RÉGIME INDEMNITAIRE IFSE PART GRADE VERSÉ AUX ADMINISTRATEURS ET INGÉNIEURS EN CHEF GÉNÉRAUX

Depuis la mise en œuvre de la délibération relative au nouveau régime indemnitaire en vigueur au 1^{er} juillet 2022, un ajustement est apparu nécessaire dans les annexes de la délibération cadre de refonte du régime indemnitaire.

Ainsi, l'indemnité de fonctions sujétions et expertise (IFSE) part grade servie aux titulaires des grades d'administrateur général ou ingénieur général était jusqu'à présent mentionnée sous le libellé « RI fonctionnel » sans précision du montant versé ; ce niveau de grade correspondant à des agents sur emplois fonctionnels des niveaux de fonctionnalité 1.0 : DGS et DGA.

Afin de permettre d'ouvrir à ces grades le recrutement hors emploi fonctionnel, et de rémunérer ainsi les agents qui seraient amenés à occuper des fonctions du niveau de directeur de département (1.1), le montant de l'IFSE part grade fixé à 1 811, 25 € sera désormais clairement mentionné en annexe 1 de la délibération précitée.

L'annexe 1 « Assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois » de la délibération du 24 juin 2022 est donc modifiée afin de prendre en compte les présentes évolutions (annexe n°2). Le Comité social territorial a été consulté lors de sa séance du 18 septembre 2023.

V – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE - CITAD'ELLES

Le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes ont conclu le 1^{er} novembre 2019, une convention de mise à disposition de personnel du Département auprès de la Ville de Nantes dans le cadre de l'ouverture de Citad'elles, un service d'accueil des femmes victimes de violences initié par la Ville de Nantes. Ce service permet notamment d'accueillir en urgence et d'accompagner des femmes victimes de violences avec leurs enfants, co-victimes. Cette convention a été reconduite en 2021 jusqu'au 31 octobre 2023. Le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes souhaitent à nouveau renouveler cette convention de mise à disposition dans le cadre des politiques publiques de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il est précisé que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. Les conditions de mise à disposition de personnel et les modalités de leur gestion sont définies dans une convention (annexe n°3).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
2. approuve la modification du temps de travail des personnels sur les ajustements proposés ;
3. approuve la modification des autorisations spéciales d'absence concernant le motif décès d'un enfant ;
4. approuve la mention de l'IFSE part grade versée aux titulaires des grades d'administrateur général ou ingénieur général dans l'annexe 1 « Assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois » (annexe n°2) ;
5. approuve une convention de mise à disposition de personnel du département de la Loire-Atlantique auprès de la Ville de Nantes, pour le fonctionnement de Citad'elles (annexe n°3) ;
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND



Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Direction générale Ressources
Département Finances, Marchés et Performance
Direction du contrôle de gestion

Délibération n°47

Conseil municipal du 13 octobre 2023

**Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes –
Rapport de la commission – Approbation.**

Mme BASSAL, Adjointe
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

De nombreux services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont depuis 2001 été mis en commun. Une convention conclue entre Nantes Métropole et la ville de Nantes règle les effets de cette mise en commun notamment la situation des agents relevant de ces services, la responsabilité de chaque collectivité et, les modalités financières de cette mutualisation.

Conformément à l'article 7 de cette convention, une commission composée de quatre élus métropolitains et de trois élus municipaux a été instituée. Elle s'est réunie le 4 septembre 2023 et s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2022 et a approuvé le rapport joint à la présente délibération (cf. annexe).

Aux termes de la convention, le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes doit être soumis aux deux organes délibérants.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (cf annexe).
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°48

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Commande publique durable - Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation.

*M. FOURNIER, Conseiller municipal
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Afin de répondre aux besoins courants des services, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I).

Il est également proposé d'autoriser la signature du marchés de denrées alimentaires (viande, poisson, fruits et légumes) pour les multi-accueils municipaux de la Ville de Nantes (II).

Enfin, de nouvelles dispositions sont proposées en matière de groupements de commandes auxquels la Ville de Nantes participe (III).

I - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Acquisition de fournitures scolaires, livres, jeux et jouets pour les écoles publiques, les multi-accueils et le CCAS de la Ville de Nantes

L'acquisition de fournitures pour les écoles publiques de la ville de Nantes se fait actuellement à travers trois marchés distincts :

- un marché de fournitures scolaires, qui prend fin le 8 août 2024 ;
- un marché de jeux et jouets avec 2 lots, dont le premier (jeux et jouets d'éveil 0 à 2 ans) cesse au 1^{er} mai 2025 et le second (jeux et jouets généralisés) au 6 août de la même année ;
- un marché de livres avec 2 lots (un lot manuels scolaires et un lot livres jeunesse) ; qui prend fin le 30 avril 2024 .

A des fins de simplification, il est proposé de réunir ces 3 marchés en un seul ensemble contractuel comportant 5 lots :

- lot n°1 – Papeterie ;
- lot n°2 - Jeux et jouets ;
- lot n°3 - Manuels scolaires ;
- lot n°4 - Livres jeunesse ;
- lot n°5 - Objets d'occasion.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans (2024-2028), à bons de commandes, dénué de tout minimum, mais assorti, tous lots confondus et pour la durée contractuelle globale, d'un montant maximum de 4 000 000 € HT.

L'accord-cadre accentuera la prise en compte des objectifs de développement durable en créant notamment un lot « Objets d'occasion » qui concernera les livres, les jeux et les jouets. Une attention particulière sera portée à la réduction des emballages plastiques, à l'impact environnemental du transport, à l'acquisition de fournitures respectant les critères de la loi AGEC. La Ville, s'attachera à favoriser la commande de matériels inclusifs et non sexistes. Par ailleurs, un kit de fournitures scolaires éco-responsable sera intégré au bordereau des prix. Enfin, le cahier des charges se souciera particulièrement de la santé des enfants, en particulier pour le lot n°2 Jeux et jouets.

Aussi, et conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser, dans le cadre du groupement de commandes constitué avec le CCAS, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition des fournitures de fournitures scolaires, de livres, de jeux et jouets pour les écoles publiques, les multi-accueils et le CCAS de la Ville de Nantes.

Acquisition de fruits et légumes 1^{ère} gamme et de poissons frais pour la cuisine centrale de la Ville de Nantes

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service municipal de restauration, en charge de la fabrication et de la distribution des repas dans les restaurants scolaires et centres de loisirs de la Ville de Nantes, il convient de procéder au renouvellement des marchés, arrivant à échéance, de fourniture de fruits et légumes 1^{ère} gamme et de poisson frais.

La consultation à lancer sera ainsi décomposée en 3 lots, l'un d'entre eux, dédié à l'achat de fruits issus de l'agriculture biologique et équitables, intégrant très spécifiquement des enjeux de développement durable.

N° de lot	Intitulé lot
1	Fruits et légumes conventionnels divers
2	Fruits et légumes bio et/ou équitables
3	Poisson frais

Il s'agira d'aboutir à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire permettant, à travers l'attribution de marchés subséquents, une remise en concurrence périodique des titulaires selon des fréquences adaptées aux rythmes de consommation et à l'évolution des cours respectifs.

Les marchés subséquents seront d'une durée de 1 an et seront exécutés à travers l'émission de bons de commandes.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois un an, sera dénué de tout minimum, mais sera assorti d'un maximum global, tous lots confondus et sur toute la durée contractuelle (soit 4 ans), de 2 600 000 € TTC.

Pour information, les dépenses annuelles estimatives s'élèvent à 380 000 € TTC tous lots confondus.

Conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget du service municipal de restauration chapitre 281.10 /60623 , programme 34C.

Prestations de collecte, blanchissage et livraison des textiles micro fibres et de linges plats servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation des écoles publiques de la Ville de Nantes

L'actuel marché de prestation de blanchissage de linge plat pour les écoles publiques de la ville de Nantes prend fin le 31 mai 2023.

Afin d'assurer son renouvellement au titre des années 2024-2028 et de déployer la technique de pré imprégnation à toutes les écoles publiques nantaises, il convient de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux articles R2161-2 et suivants du code de la commande publique.

Les prestations seront réparties en 5 lots :

N° de lot	Intitulé lot
1	Collecte, Blanchissage et livraison des textiles micro fibres servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation. – Territoire Sud
2	Collecte, Blanchissage et livraison des textiles micro fibres servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation – Territoire Nord
3	Collecte, Blanchissage et livraison des textiles micro fibres servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation – Territoire Ouest
4	Collecte, Blanchissage et livraison des textiles micro fibres servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation – Territoire Est
5	Collecte,blanchissage et livraison du linge plat

Le lot n°5 sera réservé à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ainsi qu'à des structures équivalentes dans les conditions prévues à l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique.

Concernant les 4 premiers lots, il est précisé que l'objectif poursuivi est un déploiement total de la méthode de pré imprégnation sur les 83 sites (117 écoles maternelles et élémentaires, concernant plus de 1000 agents) au 1^{er} semestre 2025. La méthode de pré-imprégnation consiste à imprégner un nombre de franges déterminés avec la quantité de solution suffisante, en fonction de la surface de nettoyage à traiter. C'est donc une méthode éco-responsable qui limite la consommation d'eau, de produits chimiques et évite tout rejet dans l'environnement. C'est également une méthode ergonomique qui améliore les conditions de travail des agents et prévient l'usure professionnelle (les franges et seaux sont moins lourds, pas d'essorage de presse ni rajout de solution en cours d'opération, pas de remplissage et de vidange des seaux, moins de distances parcourues...).

A ce jour, 14 sites (soit 16%) bénéficient de cette méthode. En outre, et en dehors de ces sites, 72 agents ont une prescription pour cette méthode par la médecine du travail et sont en attente d'être pourvus d'équipements pour l'utiliser.

La pré imprégnation sera déployée progressivement sur les 69 sites restants au cours des deux années suivant l'attribution du marché.

D'une durée de 4 ans, le marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dénué de tout minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté, tous lots confondus et pour la durée contractuelle globale, à 2 000 000 € HT.

Conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour des prestations de collecte, blanchissage et livraison des textiles micro fibres et de linges plats servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation des écoles publiques de la Ville de Nantes.

Prestations de conseil en architecture et urbanisme au profit des Villes de Nantes, Bouaye, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou

En 2019, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), 11 communes de la Métropole de Nantes ont signé une convention constitutive de groupement de commandes en vue de passer un marché de prestations de conseil en architecture et urbanisme.

En facilitant l'accès pour les communes volontaires à cette expertise, ce groupement avait vocation à renforcer la qualité de l'instruction des autorisations du droit des sols, le conseil aux particuliers et le dialogue avec les pétitionnaires dans un souhait d'attention renforcée à la qualité urbaine et architecturale et dans le contexte de montée en puissance d'un urbanisme négocié. Ce groupement avait aussi vocation à participer à une mise en œuvre cohérente des dispositions du PLUm sur le territoire de la Métropole.

Ce marché a été fortement mobilisé par les communes membres tant pour apporter une aide à la décision aux élus et services que pour éclairer les pétitionnaires. Un avenant à cette convention a été signé pour en prolonger l'effet jusqu'au 31 décembre 2023.

Plus de quatre ans après l'approbation du PLUm, les enjeux de qualité architecturale et urbaine, de dialogue avec les pétitionnaires et de cohérence dans l'interprétation et l'application de la norme sur le territoire sont toujours d'actualité. La mobilisation d'une expertise tierce en matière d'urbanisme et d'architecture doit permettre aux communes de continuer à éclairer leurs décisions et le cas échéant d'apporter un conseil aux particuliers, dans un contexte de forte dynamique du territoire et de complexification de la fabrique de la ville.

Aussi, 14 communes de la Métropole, dont la Ville de Nantes, en qualité de coordonnateur, ont souhaité constituer un nouveau groupement de commandes afin que puisse être conclu un marché de prestations de conseils en architecture et urbanisme.

L'objet de ce marché portera sur des prestations de conseils en architecture et urbanisme dans le cadre de l'instruction des autorisations en droit des sols (ADS). Ces conseils pourront être délivrés aux élus et services instructeurs dans leurs rôles d'analyse et de négociation des projets de construction, mais aussi aux maîtres d'ouvrage. Ces conseils contribueront à la qualité urbaine et architecturale sur le territoire, en prenant en compte l'insertion urbaine, la qualité patrimoniale, paysagère et les enjeux énergétiques et environnementaux.

Les prestataires pourront assurer les missions suivantes au bénéfice des membres du groupement :

- avis formalisé sur toute demande d'autorisation en Droit des sols, du stade de l'opportunité à celle du permis modificatif, déposés par des architectes ou des maîtres d'œuvre ;
- conseil auprès des services instructeurs et des élus communaux, dans le cadre de leur instruction de toute demande d'autorisation en Droit des sols, du stade de l'opportunité à celle du permis modificatif ;
- participation ponctuelle à des commissions ou réunions ad hoc sur des projets sensibles, en lien avec un processus d'autorisation Droits des Sols ;
- relation et dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France en tant que de besoin ;
- participation et conseil lors de jurys de concours, sur demande de la commune ;
- conseil auprès de particuliers et maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans le cadre de toute demande d'autorisation en Droit des sols, du stade de l'opportunité à celle du permis modificatif.

Le marché sera alloti et se présentera sous les traits d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 2 ans supplémentaires.

Le démarrage des prestations est prévu pour janvier 2024.

La part de dépenses pour la Ville de Nantes est estimée annuellement à 116 642 € HT, soit 139 970 € TTC.

Conformément aux articles R2161-2 à 5 du Code de la commande publique, il est en conséquence demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour ces prestations de conseil en architecture et urbanisme

Les dépenses sont prévues au budget de fonctionnement - imputation : service 81A09 // Fonction 588.10 // Article 62268

II – AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES

Denrées alimentaires (viande, poisson, fruits et légumes) pour les multi-accueils municipaux de la Ville de Nantes

La Ville de Nantes propose, dans ses multi-accueils (9 sites), le déjeuner aux enfants accueillis en journée continue et le goûter aux enfants présents l'après-midi.

Pour les sites qui sont en mesure de produire sur place ses repas et goûters, la Ville de Nantes fait appel à un prestataire externe spécialisé pour la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à cette élaboration.

Aussi, et conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il a été procédé au lancement d'une procédure adaptée composé de 3 lots :

N° de lot	Intitulé lot
1	Fourniture de viande fraîche
2	Fourniture de poisson frais
3	Fourniture de fruits et légumes frais

La consultation visait notamment à intégrer et à améliorer la prise en compte des objectifs définis par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGALIM » et des obligations y afférentes.

Le cahier des charges privilégiait ainsi le commande de produits issus de l'agriculture biologique, de circuits courts ou bénéficiant de labels qualités

Le marché se présentait par ailleurs, sous les traits d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dénué de tout montant minimum, mais assorti d'un montant maximum arrêté, sur la durée contractuelle globale (soit, 4 ans), à 500 000 € HT pour le lot n°1, 600 000 € HT pour le lot n°2 et 1 000 000 € HT pour le lot n°3.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'appel d'offres du 19 juin 2023 a émis un avis favorable à l'attribution du marché :

- à la société JULES & MAX, pour le lot n°1 ;
- à la société VIVES EAUX, pour le lot n°2 ;
- à la société FRUIDIS pour le lot n°3.

Il est proposé d'autoriser la signature de chacun de ces marchés avec ces sociétés.

III- GROUPEMENT DE COMMANDES

Prestations de conseil en architecture et urbanisme - Convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 1)

En 2019, dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), 11 communes de la Métropole de Nantes ont signé une convention constitutive de groupement de commandes en vue de passer un marché de prestations de conseil en architecture et urbanisme.

En facilitant l'accès pour les communes volontaires à cette expertise, ce groupement avait vocation à renforcer la qualité de l'instruction des autorisations du droit des sols, le conseil aux particuliers et le dialogue avec les pétitionnaires dans un souhait d'attention renforcée à la qualité urbaine et architecturale et dans le contexte de montée en puissance d'un urbanisme négocié. Ce groupement avait aussi vocation à participer à une mise en œuvre cohérente des dispositions du PLUm sur le territoire de la Métropole.

Ce marché a été fortement mobilisé par les communes membres tant pour apporter une aide à la décision aux élus et services que pour éclairer les pétitionnaires. Un avenant à cette convention a été signé pour en prolonger l'effet jusqu'au 31 décembre 2023.

Plus de quatre ans après l'approbation du PLUm, les enjeux de qualité architecturale et urbaine, de dialogue avec les pétitionnaires et de cohérence dans l'interprétation et l'application de la norme sur le territoire sont toujours d'actualité. La mobilisation d'une expertise tierce en matière d'urbanisme et d'architecture doit permettre aux communes de continuer à éclairer leurs décisions et le cas échéant d'apporter un conseil aux particuliers, dans un contexte de forte dynamique du territoire et de complexification de la fabrique de la ville.

Aussi quatorze communes de la Métropole entendent pouvoir constituer un nouveau groupement de commandes afin de conclure conjointement un marché de prestations de conseils en architecture et urbanisme.

Seront membres du groupement les communes de Bouaye, Couëron, Indre, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves, Nantes, Orvault, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Saint Sébastien sur Loire et Vertou.

Conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, la convention constitutive du groupement précise les modalités de fonctionnement du groupement de

commandes, désigne la Ville de Nantes comme coordonnateur, et lui confie à ce titre, au nom et pour les compte de l'ensemble des membres, la passation, l'attribution, la signature et la notification du marché décrit ci-dessus. Chaque membre sera chargé de l'exécution, matérielle et financière, de la partie du marché qui le concerne.

Il vous est en conséquence proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention constitutive du groupement de commandes d'une durée de 2 ans renouvelables.

Groupement de commandes entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat – Avenant n°20 à la convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe 2)

Dans le cadre de la convention de groupement conclue entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son C.C.A.S., l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat, différentes familles d'achats sont intégrées. Pour chacune d'elles, un coordonnateur est désigné.

Il convient de prévoir une extension des familles d'achats relevant du périmètre du groupement de commandes. Cette extension concerne les achats suivants :

- Distributeurs et protections périodiques – Coordonnateur Ville de Nantes
- Assistance technique pour l'entretien durable – Coordonnateur Ville de Nantes
- Travaux d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques – Coordonnateur Nantes Métropole

L'avenant n°20 à la convention de groupement de commandes doit donc être conclu.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures scolaires, livres, jeux et jouets pour les écoles publiques, les multi-accueils et le CCAS de la Ville de Nantes ;
2. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fruits et légumes 1^{ère} gamme et de poissons frais pour la cuisine centrale de la Ville de Nantes ;
3. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations de collecte, blanchissage et livraison des textiles micro fibres et de linges plats servant à la méthode de nettoyage par pré imprégnation des écoles publiques de la Ville de Nantes ;
4. autorise le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour des prestations de conseil en architecture et urbanisme ;
5. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
6. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
7. autorise la signature du marché de denrées alimentaires (viande, poisson, fruits et légumes) pour les multi-accueils municipaux de la Ville de Nantes, pour le lot n°1 avec la société JULES & MAX pour un montant maximum de 500 000 € HT sur la durée contractuelle globale (soit, 4 ans), pour lot n°2 avec la société VIVES EAUX pour un montant maximum de 600 000 € HT sur la durée contractuelle globale (soit, 4 ans), pour lot n°3 avec la société FRUIDIS pour un montant maximum de 1 000 000 € HT sur la durée contractuelle globale (soit, 4 ans) ;

8. autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre les Villes de Bouaye, Couëron, Indre, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves, Nantes, Orvault, Saint Jean de Boiseau, Saint Léger les Vignes, Saint Sébastien sur Loire et Vertou pour des prestations de conseil en architecture et urbanisme (cf. annexe 1) ;
9. autorise la signature de l'avenant n°20 à la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, son C.C.A.S., Nantes Métropole, l'EBANSN et Nantes Métropole Habitat (cf. annexe 2) ;
10. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°49

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Commande publique durable - dispositions relatives aux marchés publics et concessions : Investissement – Travaux - Approbation.

*M. QUÉRO, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Afin de répondre aux besoins en investissement des services ou de réaliser des travaux, il est proposé le lancement des consultations détaillées ci-dessous (I).

Il est également proposé d'autoriser la signature de l'accord-cadre pour des travaux d'infrastructure de recharges de véhicules électrique sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole (III), et d'ajuster l'enveloppe financière de l'opération de sécurisation du parking Tivoli (II).

Enfin, il est également proposé l'octroi d'une indemnité d'imprévision au titulaire du lot n°1 du marché de travaux de construction de l'école Doulon – Gohards et au titulaire du lot n°2 du marché de travaux d'extension de l'école Urbain Le Verrier (IV).

I - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Missions d'assistance technique relatives aux programmes de travaux d'entretien durable et d'amélioration des patrimoines de la Ville, du CCAS et de Nantes Métropole

La maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien durable et d'amélioration du patrimoine existant de la Ville de Nantes est réalisée par des prestataires titulaires de marchés publics. Or, ces marchés arrivent à échéance, et il convient de procéder à leur renouvellement. Les prestations confiées, désormais qualifiées d'assistance technique, consisteront en des missions de prestations intellectuelles pour des opérations de réhabilitation et d'extension.

Cette nouvelle consultation sera lancée dans le cadre d'un groupement de commande intégrant le CCAS et la Métropole, et ce à travers un groupement de commandes dont la Ville de Nantes sera coordonnateur.

La consultation sera composée de 7 lots, tels que définis en annexe 1, et les marchés à conclure se présenteront sous la forme d'accords-cadre mono-attributaires pour les lots n°3, n°5, et n°7, et multi-attributaires pour les lots n°1, n°2, n°4 et n°6. Ces accords-cadres, dénué de tout minimum, mais assortis d'un montant maximum, seront d'une durée de 4 années et s'exécuteront à travers l'émission de bons de commandes.

Les besoins de la Ville de Nantes sont estimés, tous lots confondus et sur la durée contractuelle globale, à 5 650 000 € HT.

Conformément aux articles L2124-3 et R2124-3 3° du Code de la commande publique, il est ainsi proposé de lancer une procédure avec négociation (en tant que les marchés comprendront des prestations de conception), ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation des missions.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée « vie sociale » (différentes opérations).

Nantes Malakoff/Saint Donatien – Réhabilitation générale du Pôle de la Manufacture – Bâtiments A et H

L'ancienne Manufacture des Tabacs n'a pas fait l'objet de travaux structurants importants depuis sa réhabilitation, au début des années 1980.

Une première phase a été lancée avec les travaux de confortement structurel et d'aménagement des étages du bâtiment B. Cette aile de la Manufacture a été réceptionnée en avril 2022, avec un emménagement des agents pendant l'été 2022.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Locaux Administratif, il est prévu de poursuivre la réhabilitation de l'ensemble immobilier de la Manufacture, avec les 4 bâtiments dénommés H, A, D et C, accueillant les services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Les affectations définitives de ces bâtiments ont été questionnées à cette occasion, en y intégrant les besoins supplémentaires. Le bâtiment H sera à destination de la Direction de la Tranquillité Publique (DTP) pour les appuis supports de type vestiaires, salles de prises de poste, salles de restauration et locaux logistiques. Le bâtiment A sera aménagé en salles de réunion partagées. Les aménagements intérieurs ont été travaillés avec les représentants des directions utilisatrices et conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des locaux de travail.

Cette réhabilitation respectera les dimensions architecturales et patrimoniales du site, celui-ci étant classé au patrimoine Nantais. Les travaux permettront la mise en valeur par la reprise des dégradations sur les parements en pierres de tuffeau, principalement pour les encadrements des baies, les chaînages d'angle, les corniches et les bandeaux.

La couverture en ardoise et zinc sera rénovée par changement des ardoises disloquées et reprise des déformations des éléments zinc.

Afin de répondre aux ambitions de la collectivité en matière de transition énergétique et d'assurer le confort thermique des occupants, il est prévu d'améliorer l'isolation du bâtiment par l'usage de matériaux isolants naturels (de type laine de bois et isolant textile), la gestion et la régulation du système de chauffage, la ventilation des locaux mais aussi les vitrages des menuiseries extérieures et stores extérieures qui permettront de contrôler et limiter le rayonnement solaire.

La dernière simulation Thermique Dynamique conforte l'objectif d'une réduction de la consommation énergétique des bâtiment à hauteur de – 70 %.

Les travaux permettront également de répondre aux exigences sécuritaires par la création d'un escalier de secours en pignon du bâtiment H et le traitement coupe feu entre planchers.

Enfin, l'opération permettra de répondre aux normes accessibilité universelle et de favoriser les liaisons entre les bâtiments.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par un groupement conduit par AIA Architectes et les travaux se dérouleront à partir du deuxième semestre 2024, pour une durée de 24 mois.

Ces travaux seront répartis en 12 lots tel que définis ci-dessous, traités par marchés séparés :

Allotissement	Désignation
01	Terrassements - VRD
02	Espaces verts
03	Démolition – Déconstruction – Désamiantage – Gros œuvre – Charpentes métallique et bois
04	Étanchéité – Couverture métallique – Couverture ardoise
05	Menuiserie aluminium – Vitrerie – Fermetures extérieures - Stores
06	Métallerie
07	Menuiserie bois
08	Doublage – Cloisons sèches
09	Finitions – Revêtement de sol – Peinture – Plafonds suspendus
10	Appareils élévateurs
11	Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire
12	Électricité courants forts et faibles

Le coût global de l'opération est évalué à 13 000 000,00 € HT soit 15 600 000,00 € TTC, et l'enveloppe réservée aux travaux est estimée à 9 666 666,66 € HT soit 11 600 000,00 € TTC.

Conformément aux articles R2162-1 à R2161-5 du Code de la commande publique, il est ainsi proposé, pour la réalisation de ces travaux, d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, ceci afin d'obtenir la concurrence la plus large possible.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de l'opération 2021/402.

Aménagement du parc de la Boucardière

Le parc de la Boucardière, au cœur du quartier Chantenay sur le Sillon de Bretagne, est un parc historique de 26 000 m². Vieillissant et sans identité forte, il possède toutefois un patrimoine arboré remarquable qui offre des perspectives intéressantes, une mare et un petit boisement refuge pour la faune et la flore locale. Ses usages, limités par des accès uniquement au sud, attirent principalement un public de quartier.

La Ville a eu l'opportunité de récupérer un jeu, réalisé sur mesure par «Pikup Production», pour le site alternatif « Transfert & Co » à Rezé. La Ville souhaite l'installer dans le Parc de la Boucardière afin de donner à ce dernier une identité forte. Le parc exposé Sud sur un coteau est propice à un aménagement permettant de plonger la nouvelle aire de jeu dans une ambiance méditerranéenne.

Pour réaliser l'étude de cette nouvelle aire de jeux et son environnement proche, il convient de missionner un maître d'œuvre qui réfléchira également sur les usages accompagnants celle-ci.

Le maître d'œuvre travaillera sur une mission complète pour cette nouvelle aire de jeux (de l'esquisse à la réception des travaux en passant par une phase de concertation).

Afin d'avoir un regard plus large et permettre la mise en place d'un plan d'actions sur l'ensemble du parc, le maître d'œuvre sera également missionné pour la réalisation d'esquisses afin d'étudier :

- la création d'entrées supplémentaires (au nord et à l'Ouest) ;
- l'installation des toilettes pour le parc et les jardiniers des jardins familiaux
- la création de parcelles nouvelles de jardins familiaux ;
- les usages du parc (réaffirmer et à étoffer) ;
- le renouvellement du patrimoine arboré ;
- la présence de l'eau notamment de la mare ;
- la qualité paysagère au parc.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est estimée à 450 000 € TTC, dont 400 000 € TTC affectés aux travaux.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dont le début des études est prévue à la fin du dernier trimestre 2023.

Il vous est également demandé d'autoriser la lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2022-AP002 Urbanisme et politique de la Ville, opération n°2022-6573.

II – TRAVAUX DE SÉCURISATION DU PARKING TIVOLI ; AJUSTEMENT D'ENVELOPPE

Par délibération en date du 9 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux de sécurisation du parking Tivoli, en a arrêté l'enveloppe financière à 483 690€ TTC (420 600 € TTC de travaux), et a autorisé, pour la réalisation, le lancement d'une procédure adaptée.

Cependant, le programme de travaux a depuis fortement évolué sur les éléments suivants :

- intégration de 32 points de recharges pour véhicules électriques ;
- mise en place d'un nouveau point de livraison électrique afin d'individualiser le parking Tivoli (actuellement dépendant de la Manufacture des Tabacs) ;
- mise en place de mesures de sécurité incendie complémentaires liées à l'évolution de nombre de véhicules électriques ;
- renforcement de la sécurité avec le remplacement de blocs portes supplémentaires, l'ajout d'une alarme intrusion et la mise en place d'un filet anti-chute ;
- mise en place de 615 m² de toiture photovoltaïque soit 228 panneaux en toiture ;
- réalisation de travaux d'espaces verts supplémentaires (débroussaillage, arrachages d'arbustes, plantation, élagage d'arbres) ainsi que la dépose des filets de sécurité sur le pignon est.

Aussi, eu égard à ces évolutions programmatiques et au contexte d'augmentation des coûts, les estimations en phase PRO/DCE porte aujourd'hui le montant de l'opération à 1 400 000 € TTC dont 1 000 000 € TTC de travaux.

Ces travaux seront divisés en cinq lots :

- Lot 1 : VRD/Gros œuvre/démolition ;
- Lot 2 : Métallerie/serrurerie ;
- Lot 3 : Carrelage/revêtements de sols/peinture ;

- Lot 4 : Électricité ;
- Lot 5 : Bornes de recharge.

L'installation de panneaux photovoltaïques fera l'objet d'un marché distinct.

III – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS

Travaux d'infrastructure de recharges de véhicules électrique sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole

Afin de répondre à ses ambitions et aux obligations réglementaires, résultant notamment de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la collectivité développe fortement l'acquisition de véhicules électriques en remplacement des véhicules thermiques existants.

Pour accompagner ce programme de renouvellement des véhicules, il convient de développer les infrastructures de recharge.

Or, l'accord-cadre en cours pour les travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant n'intègre pas ses besoins techniques spécifiques.

Ainsi, la Ville de Nantes, le CCAS et Nantes Métropole, constitués en groupement de commandes, entendent sélectionner plusieurs opérateurs économiques à des fins de réalisation des travaux d'infrastructure de recharges de véhicules électrique (IRVE) sur leurs propriétés respectives.

Le marché à conclure se présentera sous les traits d'un accord-cadre multi-attributaire (6 opérateurs maximum) donnant lieu tout à la fois à l'émission de bons de commande (pour les demandes urgentes) et à la passation de marchés subséquents (pour les besoins d'installation planifiées). Il sera d'une durée de 4 ans, sera dénué de tout montant seuil minimum, mais sera assorti d'un montant maximum arrêté, sur la durée totale du marché, et pour l'ensemble des membres du groupement, à 5 380 000 € HT.

Le volume estimée des dépenses pour la Ville de Nantes s'élève à 1 190 000 € HT.

En tant que coordonnateur, Nantes Métropole pilote la procédure de passation de l'accord-cadre, son attribution, sa signature, ainsi que sa notification. Relativement aux marchés subséquents, chaque membre du groupement sera en charge de leur passation, hormis le cas où un marché subséquent regrouperait les besoins de plus de deux membres. Dans cette hypothèse, Nantes Métropole assurera la passation du marché subséquent. L'exécution opérationnelle et financière sera en toutes hypothèses assurée par les membres du groupement.

Conformément à l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique, il a ainsi été procédé au lancement d'une procédure adaptée composé d'un lot unique.

Eu égard à l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'appel d'offres du 20 septembre 2023 a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

- EIFFAGE ENERGIE SYSTEME ;
- Groupement CEGELEC LOIRE OCEAN – CITEOS ;
- SDEL ;
- SPIE CITYNETWORK ;
- INEO ATLANTIQUE.

Il est par conséquent proposé d'autoriser la signature du contrat avec ces sociétés.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP005 libellée Affaires générales, opération 2023 n°89 libellée Bornes de recharge – déploiement.

IV – INDEMNITÉ D'IMPRÉVISION

Travaux de construction de l'école Doulon – Gohards

Par délibération en date du 6 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure formalisée pour la réalisation de 12 des lots de travaux de construction de l'école Doulon Gohards.

L'exécution du lot n°1 « Gros œuvre -Charpente bois », confié au groupement EGDC – ROUSSEAU, a débuté le 13 octobre 2020, et ce pour une durée de 21 mois.

Or, le coût des éléments en bois nécessaires à la bonne réalisation des travaux a été fortement affecté par la hausse massive des matières premières, déstabilisant l'équilibre économique du marché.

Aussi, et par un courrier en date du 27 mai 2021, le groupement EGDC – ROUSSEAU a saisi la Ville de Nantes d'une demande d'indemnisation, d'un montant de 226 453 € HT, sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

En effet, aux termes de l'article L. 6 du Code de la commande publique, applicable aux contrats entrant dans le champ de la commande publique qui ont le caractère de contrats administratifs, « *lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité* ».

Par ailleurs, dans son avis n°405540 du 15 septembre 2022, le Conseil d'État a considéré :

- que les parties pouvaient conclure, sur le fondement de la théorie de l'imprévision, une convention d'indemnisation dont le seul objet est de compenser les charges extracontractuelles subies par le titulaire ou le concessionnaire en lui attribuant une indemnité ;
- qu'une telle convention, qui doit permettre de maintenir un certain équilibre contractuel en indemnisant l'opérateur économique qui, malgré la situation tout à fait exceptionnelle à laquelle il est confronté, poursuit ou a poursuivi la prestation initialement prévue, n'avait ni pour objet ni pour effet de modifier les clauses du marché ou du contrat de concession ni les obligations contractuelles réciproques des parties, ni d'affecter la satisfaction des besoins de l'autorité contractante, qu'elle vise précisément à préserver. afin qu'il puisse poursuivre l'exécution du contrat pendant la période envisagée ;
- que lorsqu'il apparaît que la clause de variation n'a pas joué en fait dans des conditions normales conformément aux prévisions des parties, le cocontractant peut invoquer, pour suppléer à la clause insuffisante, la théorie de l'imprévision ;
- que la fin du contrat ne faisait pas, à elle seule, obstacle à l'octroi d'une indemnité d'imprévision, le bouleversement de l'économie du contrat par suite de circonstances imprévisibles ne pouvant, en certaines circonstances, qu'être établi qu'après complète exécution du marché.

En l'espèce, et après analyses des éléments produits par le groupement EGDC – ROUSSEAU , il apparaît que celui-ci a bel et bien eu à faire face à une situation d'imprévision, c'est-à-dire à une situation imprévisible, extérieure aux parties et qui a bouleversée absolument l'économie du contrat. Et qu'une telle situation justifie qu'une indemnité, ramenée à 82 676,31 € HT, lui soit versée.

Il est en conséquence proposé d'autoriser la signature de la convention d'indemnisation avec le groupement EGDC – ROUSSEAU pour un montant de 82 676,31 € HT, soit 99 211,57 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen, opération 2021 n°2163 libellée Ecole Doulon Gohards.

Travaux d'extension de l'école Urbain Le Verrier

Par délibération en date du 6 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de 6 des lots de travaux d'extension de l'école Urbain Le Verrier.

L'exécution du lot n°2 « Paysages et clôtures », confié à la société VALLOIS, a débuté le 6 janvier 2021, et ce pour une durée de 22 mois.

Or, la hausse massive des prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que la situation géopolitique liée au conflit en Ukraine ont conduit la société VALLOIS, dans une situation inédite en termes de coûts et d'approvisionnement.

Aussi, et par courrier en date du 26 janvier 2022, celle-ci a saisi la Ville de Nantes d'une demande d'indemnisation, d'un montant de 14 857,20 € HT, sur le fondement de la théorie de l'imprévision .

Après analyses des éléments produits par la société VALLOIS , il apparaît que celle-ci a bel et bien eu à faire face à une situation d'imprévision, c'est-à-dire à une situation imprévisible, extérieure aux parties et qui a bouleversée absolument l'économie du contrat. Et qu'une telle situation justifie qu'une indemnité, ramenée à 3 378,32 € HT, lui soit versée.

Il est en conséquence proposé d'autoriser la signature de la convention d'indemnisation avec la société VALLOIS pour un montant de 3 378,32 € HT, soit 4 053,98 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus en investissement sur l'AP003 libellée Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen, opération 2021 n°2173 libellée Ecole Urbain Le Verrier – Extension durable.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le lancement d'une procédure avec négociation pour des missions d'assistance technique relatives aux programmes de travaux d'entretien durable et d'amélioration des patrimoines de la Ville, du CCAS et de Nantes Métropole ;
2. autorise le lancement le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de réhabilitation générale du Pôle de la Manufacture – Bâtiments A et H ;
3. approuve le programme de l'opération d'aménagement du parc de la Boucardière, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 450 000 € TTC (dont 400 000 € TTC affectés aux travaux), et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre, ainsi que pour la réalisation des travaux ;
4. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
5. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
6. approuve la nouvelle enveloppe financière pour les travaux sécurisation du parking Tivoli de 1 400 000 € TTC dont 1 000 000 € TTC affectés au travaux ;
7. autorise la signature de l'accord-cadre multi-attributaire de travaux d'infrastructure de recharges de véhicules électrique sur les propriétés des membres du groupement de commande constitué de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole avec les sociétés EIFFAGE ENERGIE SYSTEME, CEGELEC LOIRE OCEAN – CITEOS, SDEL, SPIE CITYNETWORKS et INEO ATLANTIQUE, pour un montant maximum arrêté, sur la durée totale du marché (soit, 4 ans), et pour l'ensemble des membres du groupement, à 5 380 000 € HT.
8. autorise l'octroi, au groupement EGDC – ROUSSEAU, titulaire du lot n°1 du marché de travaux de construction de l'école Doulon – Gohards, d'une indemnité d'imprévision d'un montant de 82 676,31 € HT, soit 99 211,57 € TTC, et autorise la signature de la convention établie à cette fin (cf annexe 1) ;
9. autorise l'octroi, à la société VALLOIS , titulaire du lot n°2 du marché de travaux d'extension de l'école Urbain Le Verrie, d'une indemnité d'imprévision d'un montant de 3 378,32 € HT, soit 4 053,98 € TTC, et autorise la signature de la convention établie à cette fin (cf. annexe 2) ;

10. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°50

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Institut d'Éducation Motrice La Marrière – Conseils d'écoles – Désignations.

M. ASSEH, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1. Institut d'Éducation Motrice La Marrière

Il est proposé de remplacer Mme Marie-Annick BENÂTRE en tant que représentante de la Ville de Nantes au sein du conseil d'établissement de l'Institut d'Éducation Motrice La Marrière, géré par l'APF France Handicap, et situé dans le quartier Doulon-Bottière.

Les IEM sont des établissements médicos-sociaux qui proposent des prises en charge pour les enfants et adolescents sujets à une déficience motrice importante afin de les accompagner dans leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

2. Conseils d'écoles

Il est par ailleurs proposé de remplacer M. Michel COCOTIER au sein des conseils d'écoles suivants : école maternelle La Chauvinière, école primaire Françoise Dolto, école maternelle Côte d'Or.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. décide à l'unanimité de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;
2. désigne Mme Pascale ROBERT au sein du conseil d'établissement de l'Institut d'Éducation Motrice La Marrière ;
3. désigne M. Pascal BOLO au sein du conseil d'école de l'école maternelle La Chauvinière ;
4. désigne M. Pascal BOLO au sein du conseil d'école de l'école primaire Françoise Dolto ;
5. désigne Mme Virginie FERREIRA au sein du conseil d'école de l'école maternelle Côte d'or ;

6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°51

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien à l'association ACCOORD – Subventions - Convention - Approbation.

M. MARAIS, Adjoint,

4 donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il est proposé un soutien total de 19 000 € pour les activités internationales de l'association ACCOORD. Il est également proposé d'approuver la convention 2023-2024 afférente. Les crédits sont inscrits au programme 35C, Chapitre 65 (article 65748 et 65748-APDIS, fonction 048.10)

1. Coopération avec Dschang

Dans le cadre de la coopération entre Nantes Ville et Métropole et la Commune de Dschang au Cameroun, l'ACCOORD organise un échange entre jeunes des deux territoires, en 2023 à Dschang et en 2024 à Nantes. Ces chantiers de jeunes (dont environ 11 nantais) sont axés sur la promotion du tri et du compostage des déchets organiques, et contribuent au projet de coopération mené par Dschang et Nantes Métropole sur la gestion des déchets, cofinancé par l'Agence Française de Développement. L'ACCOORD s'appuie sur les deux collectivités, sur le soutien technique de l'association Compostri et sur la coopération avec plusieurs associations de Dschang.

Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention à l'ACCOORD de 15 000 € pour la réalisation de ce projet, dont le coût pour l'exercice 2023 est estimé à 45 700 €. Le montant de la subvention demandée est de 31 663 €.

2. Appel à Projets de Développement International Solidaire – (APDIS - 2^e session)

L'ACCOORD a par ailleurs déposé un dossier au titre de l'APDIS auprès de la Ville de Nantes, dans le cadre de la 2^e session 2023, pour son projet « Breil/APEFAS Parcours citoyen » en Mauritanie.

Le projet a pour ambition de relier deux univers : le quartier du Breil, ses jeunes et ses habitants et l'association APEFAS (Association de Promotion de l'éducation, de la formation, de l'animation et de la santé) installée dans un des quartiers les plus populaires de Nouackchott (El Mina), entre lesquels des liens existent depuis 2017.

L'objectif général de ce projet est de pouvoir améliorer le lieu d'accueil principal de l'association APEFAS, de renforcer les liens avec le quartier du Breil, de soutenir le développement d'un centre de ressources pour les autres associations en Mauritanie. Le lien avec la maison de quartier du Breil et de ses habitants est un point important du projet, car il assure une relation interculturelle assez unique et très développée sur ce quartier.

A moyen terme, l'ACCOORD organisera un chantier participatif entre les jeunes mauritaniens et les jeunes français pour développer leurs liens. Parallèlement, le projet permettra de renforcer l'équipement du lieu et d'en faire un lieu ressource pour les autres associations.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'ACCOORD à hauteur de 4 000 € (montant demandé : 10 000 €, montant versé en 2023 au titre de l'APDIS - 1^{re} session : 2 000 €, montants versés en 2021 et 2022 au titre de l'APDIS : 0 €).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la subvention de 15 000 € à l'ACCOORD au titre de la coopération avec Dschang ;
2. approuve la subvention de 4 000 € à l'ACCOORD au titre de l'Appel à Projets de Développement International Solidaire ;
3. approuve la convention 2023-2024 avec l'ACCOORD (cf. annexe 1) ;
4. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non-participation au vote de M. Guissé et M. Jouin

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°52

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Décision modificative 2023 N°2 – Approbation.

M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant,

Exposé

Dans le cadre de cette décision modificative n°2, il est proposé un ensemble de modifications budgétaires qui correspondent à des ajustements d'imputations comptables ou traduisent financièrement des décisions postérieures au vote du budget primitif. La maquette budgétaire et l'état des autorisations de programme et crédits de paiement sont en annexes 1 et 2 de la présente délibération.

I – Décision modificative

Décision modificative

DM2 2023	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Inscriptions nouvelles	5 630 448,12	359 687,00	2 214 893,31	933 817,00
Excédent de fonctionnement (reporté)				
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Déficit investissement 2022				
Emprunts				6 551 837,43
Vir de section à section	-5 270 761,12			-5 270 761,12
Autres écritures de section à section				
Equilibre DM	359 687,00	359 687,00	2 214 893,31	2 214 893,31
		0		0,00
Budget global après DM	Dépenses réelles de Fonctionnement	Recettes réelles de Fonctionnement	Dépenses réelles d'Investissement	Recettes réelles d'Investissement
Budget voté 2023 dont 1,1M€ de report à nouveau et 10,6 Me déf inv reporté	447 909 276,37	490 535 914,82	168 593 342,38	125 966 703,93
DM2 2023	453 539 724,49	490 895 601,82	170 808 235,69	133 452 358,36
	Dépenses d'ordre de Fonctionnement	Recettes d'ordre de Fonctionnement	Dépenses d'ordre d'investissement	Recettes d'ordre d'investissement
BP 2023	43 241 538,45	614 900,00	39 864 900,00	82 491 538,45
DM2 2023	37 970 777,33	614 900,00	39 864 900,00	77 220 777,33
Budget total après DM (Fonc+Inv)	Dépenses	Recettes		
Budget total Réel	624 347 960,18	624 347 960,18		
Budget total Réel + ordre	702 183 637,51	702 183 637,51		

- **En section de fonctionnement**

Les inscriptions budgétaires s'élèvent à 5,6 M € en dépenses et 0,3 M € en recettes.

- *En dépenses : 5,6 M € dont*

- 2,5 M € sont inscrits pour la subvention de la ville vers le CCAS pour couvrir principalement une hausse de la masse salariale pour l'extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), l'évolution du point d'indice et la création de postes pour la mise en œuvre de la Stratégie Nantaise des nouvelles solidarités au 1^{er} septembre 2023. Une subvention de 300 000 € est versée dans le cadre du projet Normand, couvert en partie par une recette du 1 % mise à l'abri métropolitain.
- 847 500 € sont inscrits au titre du remboursement à la Métropole des charges de structure des services communs, montant définitif après adoption des comptes administratifs 2022.
- 258 700 € d'ajustement de la refacturation à la Métropole des dépenses numériques comptabilisées au compte administratif 2022.
- 700 000 € d'augmentation des frais financiers due à la hausse conjuguée des taux d'intérêts et de l'encours de dette.
- 200 000 € inscrits à Nature et Jardins pour faire face à l'augmentation des prix des pièces détachées pour les réparations d'outillage et de tondeuses, de l'eau et pour le gardiennage des parcs du Grand Blottereau et de La Roche.
- 184 000 € pour la sécurité et tranquillité publique dont notamment 149 700 € liés à l'augmentation du nombre de caméras installées sur la voie publique.
- 150 000 € pour la vie associative et jeunesse en raison de la hausse des indices de prix dans les marchés de nettoyage et de gardiennage des locaux.
- 138 500 € pour la relation aux usagers, dont 100 000 € de dépenses (équilibrée en recettes de refacturation à la Métropole) sur l'affranchissement et 25 000 € pour « Allo Nantes » dont les appels sont en hausse, et 5 000 € de frais de gardiennage de la mairie du quartier Bottière suite à l'incendie de la mairie Nantes nord.
- 70 000 € pour les actions en faveur du commerce dont 50 000 € pour le loyer du bâtiment à Bottière Pin Sec qui abrite les locaux des entreprises à but d'emploi dans le cadre du territoire zéro chômeur de longue durée, 10 000 € complémentaires pour l'association « La Belle Cordée » et 10 000 € pour une prestation de communication pour le centre ville nantais.
- 67 000 € en faveur du secteur culturel et notamment 20 000 € pour la sécurisation nocturne de la parade Royal de Luxe, 20 800 € d'augmentation de loyers et charges des bâtiments pour diverses associations du fait de la hausse des indices dans les baux et 10 000 € de soutien complémentaire à l'activité de l'association Brijj Production 2023.
- Au conservatoire, 10 000 € complémentaires sont prévus pour une prestation théâtre dans le cadre de la mise en place d'une CHAT (Classe Horaires Aménagés Théâtre).
- Enfin 6 000 € sont prévus au titre du service commun des archives.

- *En recettes : 360 000 €*

Les inscriptions supplémentaires concernent notamment :

- 22 000 € au protocole, au titre de la refacturation à la Métropole des activités de réception.
- 20 000 € de participation de l'État sur le parcours linguistique qui permet un parcours d'apprentissage de la langue française pour les personnes migrantes notamment.

- 100 000 € de recettes de refacturation à la Métropole sur l'affranchissement.
- 249 000 € de régularisation de la DSP avec l'ACCOORD suite au bilan de l'année 2022.
- 146 000 € de contribution pédagogique au titre du financement par l'État du service minimum d'accueil les jours de grève dans l'Éducation nationale.
- 100 000 € de reprise de provision pour litige et contentieux dans le cadre d'un recours indemnitaires.
- 80 000 € de recettes de l'État dans le cadre du « contrat urgence titre » après l'installation de 6 dispositifs supplémentaires de recueil des demandes de titres d'identité.

Les recettes en diminution concernent notamment la baisse de 376 000 € en raison du décalage de l'aménagement d'un terrain d'insertion temporaire.

- **En section d'investissement**

La section d'investissement (hors dette) présente un solde positif de 4,2 M € (-5,08 M € de crédits de paiement 2023 en dépenses et 0,9 M € de recettes complémentaires).

- *En dépenses*

Les autorisations de programme sont augmentées de 32,9 M € dont 32,7 M € au titre d'opérations déjà ouvertes et 150 000 € pour une nouvelle opération : l'ouverture des travaux d'étude pour la relocalisation du site Pol'n à l'atelier Delrue.

Parmi les augmentations des opérations déjà ouvertes il faut noter notamment :

- Les travaux de construction du Port des Arts Nomades (+16,7 M€, y compris études, révisions, etc), la restauration de la grue noire (+150 000 €), la rénovation des orgues dans les églises (+300 000 €) et les études pour le Projet Cassin qui vise la création d'une antenne du Conservatoire à Rayonnement Régional avec une salle de diffusion (+100 000 €).
- L'extension de l'école George Sand/Camille Claudel (+3,2 M €), la relocalisation du pôle d'équipements publics Bottière (+2,3 M €), la participation de la ville aux dépenses mutualisées de ressources numériques (4,3 M €), l'achat de véhicules pour le parc automobile (+1,9 M €), l'entretien durable des bâtiments (+1,6 M €), les travaux d'accueil de l'hôtel de ville (+0,8 M €), l'entretien/démolition des réserves foncières bâties (+0,3 M €), la rénovation/extension du gymnase des Marsauderies (+0,8 M €).
- En matière de crédits de paiement sur autorisation de programme de 2023, les inscriptions sont ajustés à la baisse de - 5 M € pour tenir compte du niveau de mandatement prévisionnel d'ici la fin de l'exercice.
- Hors autorisation de programme, 7,3 M € de crédits sont inscrits en dépenses et recettes pour intégrer un nouveau schéma comptable des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, en accord avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

- *En recettes*

Les autorisations de programme sont augmentées de 6,2M€ et concernent notamment :

- L'inscription de 6,6 M € pour le projet de pôle d'équipements publics de la Bottière (4,1 M € du Conseil Départemental, 2,16 M € de Nantes Métropole Habitat et 350 000 € de l'ANRU).
- La recette de 400 000 € de DSIL (Dotation au Soutien de l'Investissement Local) fléchée initialement sur le projet du multi-accueil du Breil est retirée suite au décalage du projet ; cette recette du DSIL sera fléchée sur un autre projet.

- En parallèle, les prévisions de recettes des politiques publiques sont augmentées de 0,9 M € pour tenir compte du recouvrement des recettes d'ici la fin de l'exercice.

II – Provision pour litige et contentieux

Une provision de 100 000 € a été constituée en 2019 suite à un recours indemnitaire. Le jugement du 20 décembre 2022 ayant rejeté la requête des demandeurs, il convient d'annuler cette provision de 100 000 €.

Le Conseil délibère et,

- d'une part, à l'unanimité,

1. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (maquette du budget principal en annexe 1), à l'exception des chapitres 011 « charges à caractère général » et 204 « subventions d'équipement versées » ;
2. approuve l'ensemble des autorisations de programmes à l'exception de l'AP 2021 AP003 « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen » (état des autorisations de programme et crédits de paiement en annexe 2) ;
3. approuve l'ajustement des provisions pour litiges et contentieux par la reprise de la provision de 100 000 € constituée en 2019 suite à un recours indemnitaire ;
4. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autre part, par 37 voix pour et 19 voix contre,

1. approuve les chapitres 011 « charges à caractère général » et 204 « subventions d'équipement versées » ;
2. approuve l'autorisation de programme 2021 AP003 « Vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen » ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023,

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et affichée le 20 octobre 2023

Délibération n°53

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Transactions immobilières diverses – Approbation.

M. BOLO, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Rue Jules Noël : acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement de locaux associatifs (lots de copropriété 101, 105, 106, 107) au sein du centre commercial du Breil cadastré LZ 177 – annulation du règlement de copropriété

La Ville de Nantes est propriétaire de plusieurs locaux associatifs au sein du centre commercial du Breil, situé rue Jules Noël, organisé en copropriété, Nantes Métropole Aménagement étant le second copropriétaire.

A l'issue des incidents de l'été 2018, la Ville a pris à bail auprès de Nantes Métropole Aménagement les lots 105, 106 et 107. Aujourd'hui le site est complètement dédié aux activités associatives pilotées par la Direction de la Vie Associative en lien avec le quartier.

Compte tenu des conditions locatives, il est apparu pertinent de solliciter l'acquisition de ces lots auprès de Nantes Métropole Aménagement qui y a consenti. Au-delà des lots précités, le lot 101, incendié et non reconstruit est également à acquérir. La Ville disposera ainsi de la maîtrise complète du site, s'inscrivant pleinement dans le projet urbain Cœur de Breil.

Nantes Métropole Aménagement a consenti une vente des 4 lots à leur valeur nette comptable de 323 319 € HT, soit un prix TTC arrondi à 387 983 €. La Direction de l'immobilier de l'État a été consultée en date du 2 août 2023.

A l'issue de cette acquisition, la Ville de Nantes deviendra l'unique propriétaire du centre commercial par la détention entre ses mains de l'ensemble des lots de copropriété. En conséquence, il y aura lieu d'annuler concomitamment le règlement de copropriété et de clôturer la copropriété.

La régularisation interviendra par acte notarié aux frais de la Ville de Nantes.

Rétrocession du local commercial du 17 quai de la Fosse – Cahier des charges et lancement de la procédure de rétrocession

La Ville de Nantes a instauré par délibération du 22 mars 2019 un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur le centre-ville de Nantes intégrant la partie Est du quai de la fosse avec pour objectif de maintenir la vitalité commerciale du centre-ville, de renforcer la diversité de l'offre et l'animation sur certain secteur du centre-ville.

Dans ce cadre, par une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en mairie le 19 octobre 2022, la Ville de Nantes a été informée de la cession d'un fonds de commerce situé 17 quai de la Fosse, et donc compris dans le périmètre du droit de préemption commercial.

Par une décision du 16 décembre 2022, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur ce fonds de commerce dans le but de favoriser l'installation d'activités plus variées et plus diversifiées sur le quai de la Fosse, qui renforceront son attractivité et participeront à la dynamique urbaine, de convivialité et d'animation économique et sociale du secteur de la Petite Hollande. La préemption s'est effectuée au prix fixé dans la DIA, à savoir 25 000 €. L'acquisition du fonds de commerce a ensuite été régularisée par un acte notarié signé le 16 mars 2023.

Conformément à l'article L. 214-2 du Code de l'urbanisme, la Ville de Nantes doit procéder à la rétrocession de ce fonds de commerce dans un délai de 2 ans à compter de la prise d'effet de la cession, en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné.

L'avis de rétrocession comprenant notamment, un appel à candidatures, la description du fonds et le prix proposé, rassemblés dans le cahier des charges annexé à la présente délibération, sera affiché en mairie pendant une durée de 15 jours minimum, conformément à l'article R.214-12 du code de l'urbanisme.

Il sera également consultable au service programmation économique, et diffusé via les supports suivants : affichage sur la vitrine du local, site internet et réseaux sociaux de Nantes Entreprises, communiqué de presse. Enfin, des relais d'information tels que les chambres consulaires ou la maison de la création seront également mobilisés.

A l'issue de cette procédure de rétrocession et après analyse des projets, le choix du repreneur, en accord avec le propriétaire bailleur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement de locaux associatifs (lots de copropriété n° 101, 105, 106, 107) au sein du centre commercial du Breil cadastré LZ 177 au prix net vendeur de 387 983 €, ainsi que l'annulation du règlement de copropriété ;
2. approuve le cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce situé 17 quai de la Fosse à Nantes, ci-annexé, et autorise Madame la Maire à engager la procédure de rétrocession dudit fonds ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 4.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°54

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Transactions foncières – Approbation.

M. BOLO, Adjoint

donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

1 – ZAC Champ de Manœuvre : réitération du transfert de propriété par Nantes Métropole Aménagement au profit de la ville de Nantes d'une parcelle de terrain non bâtie cadastrée section VX n° 104

Nantes Métropole Aménagement s'est vue confier par Nantes Métropole, dans le cadre d'une concession d'aménagement attribuée en juin 2015, la transformation et l'aménagement du site du Champ de Manœuvre situé à Nantes, pour une réalisation de l'ensemble du quartier à l'horizon 2032. La première tranche de travaux se tient sur 20 hectares dans le prolongement de la ZAC Erdre-Porterie à l'ouest, et intègre des logements, des espaces publics, des équipements et des commerces de proximité ainsi que des jardins familiaux.

Dans le cadre de la concession d'aménagement, il a été convenu, qu'après aménagements réalisés par Nantes Métropole Aménagement, la propriété du foncier boisé au titre des compensations en lien avec la ZAC, soit transférée à la Ville de Nantes. Ladite parcelle est cadastrée section VX n°104 pour une superficie de 15 457 m².

Le procès verbal de remise d'ouvrage par Nantes Métropole Aménagement à la Ville de Nantes, a été signé en date du 7 novembre 2022. Il est donc proposé de réitérer par acte authentique le transfert de la propriété de la parcelle cadastrée section VX n°104, de Nantes Métropole Aménagement à la Ville de Nantes.

2 – 20 rue du Coudray : désaffectation du patrimoine scolaire d'une parcelle cadastrée section BY n° 448 pour partie

Le groupe scolaire du Coudray construit en 1964 et 1965 comprend une école maternelle et une école élémentaire situées sur deux sites distincts séparés d'une centaine de mètres. Cet îlot comprend également un gymnase et un terrain sportif ouvert sur le quartier.

Dans le cadre du réaménagement global de l'îlot Coudray et du regroupement des écoles sur le site de l'école élémentaire, le projet d'aménagement prévoit la création d'une liaison douce d'une emprise d'environ 1 685 m².

Le processus de désaffectation du périmètre scolaire a été mené auprès des services de l'inspection académique.

Il est proposé de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section BY n°448 pour partie, pour environ 1 685 m², située 20 rue du Coudray à Nantes, qui n'est plus affectée aux besoins de l'école du Coudray.

3 – 15 rue Fellonneau : désaffectation du patrimoine scolaire d'une parcelle cadastrée section NW n° 455 pour partie

Dans le cadre du schéma directeur des écoles de la Ville de Nantes, il a été approuvé par le Conseil municipal du 28 juin 2018 la restructuration et l'extension du groupe scolaire Fellonneau dont la construction d'une nouvelle école maternelle.

Les anciens bâtiments de l'école maternelle et des logements de fonction n'ayant plus d'utilité pour l'école, la collectivité a mené une réflexion sur le devenir de ces ensembles immobiliers. Il a été décidé qu'une partie de la parcelle cadastrée section NW n°455, environ 2 507 m², permettra de créer un square et des liaisons piétonnes.

Le processus de désaffectation du périmètre scolaire a été mené auprès des services de l'inspection académique.

Il est proposé de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section NW n°455 pour partie, pour environ 2 507 m², située 15 rue Fellonneau à Nantes, qui n'est plus affectée aux besoins de l'école Fellonneau.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la réitération du transfert de la propriété, par Nantes Métropole Aménagement au profit de la Ville de Nantes, d'une parcelle non bâtie située dans le périmètre de la ZAC Champ de Manoeuvre à Nantes, cadastrée section VX n°104 pour une superficie de 15 457 m². La régularisation de l'acte de réitération du transfert de propriété se fera aux frais de la Ville de Nantes ;
2. constate la désaffectation du patrimoine scolaire de la parcelle cadastrée section BY n°448 pour partie, pour environ 1 685 m², située 20 rue du Coudray à Nantes;
3. constate la désaffectation du patrimoine scolaire de la parcelle cadastrée section NW n°455 pour partie, pour environ 2 507 m², située 15 rue Fellonneau à Nantes;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°55

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Rapport d'activité de Nantes Métropole – Information.

M. BOLO, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « [...] le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier [...] ».

Aussi, il est proposé de prendre acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2022, du rapport d'activité et du compte administratif de Nantes Métropole.

Le Conseil,

1. prend acte de la communication donnée au Conseil municipal, au titre de l'exercice 2022, du rapport d'activité de Nantes Métropole et du compte administratif correspondant,
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°56

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Soutien au fonds d'aide sociale du CROUS de Nantes - Pays de la Loire – Approbation.

*M. BOLO, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

Nantes accueille plus de 65 000 étudiants dans l'agglomération dont 58 000 au sein des établissements situés sur le territoire. Elle se place dans le trio de tête national pour la croissance de ses effectifs étudiants avec près de 14 000 étudiants de plus en 10 ans. 57 % des étudiants relèvent de Nantes Université, tandis que 43 % se répartissent entre les sections BTS, classes préparatoires, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles de commerce et de gestion, écoles d'ingénieurs, formations paramédicales et sociales et d'autres formations supérieures spécialisées.

Toujours attentive à proposer aux étudiantes et étudiants un environnement propice à la réussite de leurs études ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle, la Ville de Nantes porte une politique publique Jeunesses volontariste et ambitieuse, en s'appuyant sur les compétences thématiques et territoriales de différents partenaires pour la mettre en œuvre

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Nantes - Pays de la Loire est un acteur majeur de la vie étudiante. Il a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants et propose une offre de services auprès de tous les étudiants, notamment en matière d'aide sociale, de logement et de restauration. Depuis 2001, la Ville de Nantes a développé des formes de collaborations multiples avec cet établissement public.

Chaque année, au moment de la rentrée universitaire, la Ville apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention qui abonde le fonds d'aide sociale destiné aux étudiants résidant à Nantes, en fixant les orientations suivantes : aide au transport, sécurisation dans le logement, aide aux frais d'études et aide alimentaire. Ce fonds permet de compléter ou suppléer l'aide de droit commun.

Conformément aux dispositions de la convention en cours, pour la période 2022-2024, la Ville de Nantes s'est engagée à verser au CROUS de Nantes – Pays de la Loire une subvention de fonctionnement en soutien aux interventions sociales précitées retenues par la Ville. Pour l'année universitaire 2022-2023, cette action volontariste de la Ville a concerné 21 étudiants, qui ont eu recours à ce dispositif plus particulièrement pour les frais liés au au logement (51%) et au transport (29%), pour un montant total de 4 488,24€.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 4488, 24 € pour l'année 2024. Le montant demandé était de 4488, 24 €, le montant versé en 2022 de 3573, 16 € et en 2021 de 8232 €.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve l'attribution de la subvention telle que proposée ci-dessus, pour un montant total de 4488, 24 € en fonctionnement ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°57

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il est proposé au conseil municipal d'approuver des subventions (I) diverses dispositions tarifaires (II), diverses dispositions à caractère financier (III) et enfin diverses remises gracieuses, admissions en non valeur et constatation de créances éteintes (IV).

5 I – Subventions

Les subventions proposées dans la présente délibération concernent plusieurs politiques publiques (lutte contre les discriminations, accessibilité universelle, action sociale et insertion, jardin et nature en ville, ville non-sexiste, etc).

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels, approuvée par le Conseil municipal du 15 décembre 2017, qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations.

Les éléments d'informations relatifs à l'attribution des subventions soumises à l'approbation du présent conseil sont communiqués en annexe 1 conformément à la charte de déontologie adoptée lors du conseil municipal du 9 octobre 2020.

• Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'accessibilité universelle et de la ville non-sexiste et conventions – Approbation.

La Ville de Nantes porte une ambition renouvelée et renforcée en matière d'égalité. Marqueur du mandat 2020-2026, l'égalité est au cœur de son action, pour n'exclure aucun public, aucun territoire.

La collectivité agit pour une ville égalitaire, incluante et émancipatrice. L'action publique doit contribuer à l'égalité des droits et de traitement, à l'amélioration des conditions de vie pour permettre à chacune et chacun un parcours de vie sans rupture, sans discrimination, digne, émancipé et citoyen.

Cela implique deux échelles d'action : transformer l'action publique locale par l'intégration des enjeux d'égalité dans toutes les politiques publiques et par le changement des regards et pratiques professionnels ; soutenir et mobiliser les actrices et acteurs du territoire pour contribuer à la transformation sociétale à opérer et à la cohésion sociale.

Il est ainsi proposé de verser un certain nombre de subventions, présentées dans l'annexe 1.

1. Lutte contre les discriminations

Tout en poursuivant son action de lutte contre les discriminations tant en interne que dans le cadre de ses politiques publiques et pour avancer concrètement sur ces sujets, la Ville s'appuie sur le dynamisme et l'engagement des actrices et des acteurs du territoire. Leurs actions contribuent à mieux connaître les mécanismes de discrimination, à les prévenir, à lutter contre ceux-ci et à assurer une meilleure prise en compte des victimes.

Ainsi, pour l'année 2023, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations engagées sur des projets et des actions de sensibilisation en matière de prévention et de lutte contre les discriminations.

Un montant de 125 600 € ayant déjà été attribué au titre des deux premières répartitions, il est proposé de verser un montant complémentaire de 1 500 €. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 E 428.10 65748.

2. Accessibilité universelle

La Ville de Nantes est engagée de longue date pour faire face aux situations d'inégalités et de discriminations dont peuvent être victimes les Nantaises et les Nantais en situation de handicap, sur le plan de leurs droits et de leurs situations. L'accessibilité universelle irrigue ainsi l'ensemble des politiques publiques pour permettre à toutes et tous un égal accès à la vie de la Cité.

En complément de ses actions, la Ville de Nantes a toujours apporté son soutien aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi, pour l'année 2023, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations engagées dans l'accessibilité universelle.

Deux répartitions de subventions d'un montant de 59 300 € ont déjà été effectuées, il est donc proposé de verser un montant complémentaire de 3 300 €. Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 H 428.10 65748 .

3. Ville non-sexiste

Depuis 2020, l'ambition de la Ville de Nantes en faveur de l'égalité s'est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. Ce changement de vision implique non plus de s'attaquer uniquement aux manifestations et aux conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de percuter leur fondement : le sexisme. Cette nouvelle dimension suppose de développer et soutenir un ensemble d'actions qui ont intégré en amont ces enjeux pour éviter de produire ou accentuer des inégalités et des violences de genre.

Au regard de cette nouvelle ambition, la ville non-sexiste de 2030 ne sera possible qu'à la condition que chacun et chacune, à son niveau, s'implique et change ses pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Pour avancer sur cet objectif, la Ville de Nantes souhaite donc renouveler son soutien aux acteurs associatifs du territoire qui se mobilisent avec dynamisme pour lutter contre le sexisme et l'ensemble de ses manifestations et conséquences.

Pour l'exercice 2023 au titre de la politique publique ville non-sexiste, un montant de subventions de 165 137 € a déjà été versé au titre d'une première répartition de subventions.

Il est proposé de verser un montant complémentaire de subventions de 67 600 € dont 1 000€ au titre de l'appel à projet du contrat de ville. Il est par ailleurs proposé d'approuver la convention correspondante avec l'association Espace Simone de Beauvoir (cf. annexe 2). Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 11 D 428.10 65748.

- **Subvention à l'association ECOS pour une action d'évaluation participative de la biodiversité dans les jardins potagers**

ECOS est une association nantaise reconnue d'intérêt général dans le domaine de l'environnement. Depuis 2006, elle mobilise le jardin urbain comme lieu d'échange, de créativité et d'apprentissage. L'association accompagne des groupes d'habitants sur le jardinage urbain, gère des potagers urbains notamment avec

Nantes Métropole Habitat et coordonne l'action « Boutur'ages ». Cette dernière action est suivie par le CCAS et la Direction Nature et Jardins. Elle représente un projet de partage autour du jardin entre une personne âgée ayant des difficultés à entretenir son jardin ou une structure médico-sociale ayant des espaces verts, avec un jardinier à la recherche d'une parcelle à cultiver.

ECOS a lancé en 2022 un groupe de réflexion avec la ville de Nantes pour fixer des indicateurs partagés afin d'évaluer la biodiversité dans les jardins potagers sur notre territoire. Accompagné par un écologue, ce groupe a défini quels protocoles d'évaluation participative pouvaient être utilisés avec le public afin de le sensibiliser sur les sites. Plusieurs actions pourraient en découler suivant les moyens mis en œuvre avec notamment la mise en place de panneaux pédagogiques.

Afin de soutenir cette action de l'association, il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € pour l'année 2023. Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65748 fonction 511.10.

- **Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS)**

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) a pour objet de fournir des prestations sociales dans le domaine du social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou à leurs ayants droits) de Nantes Métropole notamment.

Il convient d'arrêter le montant définitif de la subventions annuelle 2023 allouée au COS. Les modalités de calcul de cette subvention sont définies par la convention 2019-2020 prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2023 ; les modalités de calcul se font sur la base des comptes administratifs N-1. Le montant définitif au titre de l'année 2023 est de 945 134 € au titre du budget principal.

Il s'avère donc nécessaire de réaliser l'ajustement nécessaire au regard des sommes déjà versées au titre de l'exercice 2023. La subvention versée au titre de l'année 2021 s'est élevée à 855 310 € et au titre de 2022 à 977 367€ .

- **Politique publique Action Sociale et Insertion – Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale GCSMS SIAO 44**

Le soutien de la Ville de Nantes au GCSMS SIAO 44, en complément des subventions de l'État et du Département, est nécessaire afin de contribuer à la lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté sur notre territoire. Le financement concerne les actions de coordination accueil de jour, actions du Samu Social, accompagnement au fonctionnement de la structure de mise à l'abri (115), observatoire de la veille sociale.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé une subvention de fonctionnement de 133 500 € au GCSCM SIAO 44. Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 65 420.10 65748 14A. Il est également proposé d'approuver la convention afférente (cf. annexe 3).

- **Subvention exceptionnelle de 3 000 euros au bénéfice de l'association ASAMLA**

Il est proposé un soutien exceptionnel de 3 000 € à l'association ASAMLA (Association Santé Migrants Loire Atlantique), partenaire de la politique publique migration intégration, sur une période caractérisée par la modification de son modèle économique, de l'accroissement de son activité et particulièrement du nombre de langues interprétées et en vue de faire face aux fragilités que celle-ci engendre. Il est également proposé la signature de l'avenant correspondant à la convention du 28 janvier 2022 (cf. annexe 4).

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 14E – 428.10 – 65748.

- **Subvention de 5.000 euros au bénéfice de l'action menée par l'association PSY'ACTIV**

L'association psy'activ met en place un séminaire portant sur la santé mentale des étrangers primo-arrivants, dans le cadre du Projet territorial en santé mentale de Loire Atlantique.

L'objectif du séminaire est de permettre aux travailleurs sociaux et acteurs accompagnant le public primo-arrivant à Nantes et sur le territoire départemental, d'identifier les dispositifs et ressources pour la prise en charge de la santé mentale des personnes étrangères, et de favoriser l'interconnaissance entre acteurs du social et acteurs de la santé mentale sur le territoire.

Ce projet répond à l'objectif de la politique publique, de favoriser la montée en compétences des acteurs et de faciliter l'accès aux droits et l'autonomie des personnes en situation de migration sur le territoire. Il est donc proposé le versement d'une subvention de 5 000 euros au bénéfice de l'action menée par l'association PSY'ACTIV.

Les crédits correspondants sont prévus en fonctionnement au budget 2023 chapitre 14E – 428.10 – 65748.

- **Subvention - Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-St-Nazaire – Visiocommerce**

La CCI Nantes St-Nazaire, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont décidé de mener un plan de prospection afin de favoriser la venue de nouvelles enseignes sur le territoire, grâce à l'organisation d'un événement intitulé « Nantes VisioCommerce ». Cet événement, qui s'est déroulé le 22 et 23 juin 2023, a permis de présenter aux créateurs, aux développeurs d'enseignes et aux commercialisateurs, les données du commerce nantais, les projets urbains et les opportunités d'implantation dans le centre-ville de Nantes.

Aussi, il est proposé d'accorder à la CCI Nantes-St-Nazaire une subvention de 3 472 € et d'approuver la convention afférente (cf. annexe 5).

Les crédits sont inscrits sur le programme 81C2 au chapitre 65, article 657382.CCI, SDG 3367, sous fonction 632.10. Le montant demandé est 3472,50 €, pas de subvention en 2021 et 2022.

- **Soutien au projet de Centre socio-culturel ukrainien TOLOKA**

Suite à l'attaque de l'Ukraine par les forces russes, la ville de Nantes a organisé, du 25 mars 2022 au 31 août 2023, un accueil de jour des déplacés ukrainiens. Ce centre d'accueil est complémentaire des actions pilotées par l'État, qui gère l'hébergement des déplacés et l'ouverture de leurs droits administratifs (Protection temporaire accordée par l'UE).

L'association TOLOKA, nouvellement créée à Nantes, s'est proposée de développer une offre d'accompagnement des exilés ukrainiens dans leur processus d'intégration sur le territoire.

Pour ce faire, il est proposé une subvention d'un montant de 25 000 € pour le soutien au fonctionnement des activités développées par l'association, et l'approbation de la convention correspondante (cf. annexe 6).

Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire 65 - 65748 – 420.10 du programme 14A **Subvention à l'association ESSENTIEL - Convention 2023**

L'association ESSENTIEL s'engage depuis plus de trente ans pour un monde plus juste et solidaire en poursuivant des objectifs de bonne santé et de préservation du bien-être fondés sur un accès à la prévention et à des soins de qualité.

Grâce à ses membres, dont fait partie la Ville de Nantes, l'association développe des projets en partenariat dans dix pays d'Afrique dont la Guinée, le Bénin, le Burundi, le Sénégal et le Burkina Faso pour améliorer

l'offre de soins, promouvoir la santé et la couverture santé universelle. Elle sensibilise également sur le territoire nantais à la citoyenneté et à la solidarité internationale pour le droit à la santé.

Elle renforce et accompagne des acteurs locaux pour favoriser l'autonomie et travaille dans une logique de réseaux d'acteurs autour des problématiques de santé d'un territoire.

Il est proposé de soutenir les actions de l'association ESSENTIEL en approuvant la convention annuelle 2023 (cf. annexe 7) et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au titre de l'année 2023.

Le montant demandé est de 8 000 €. Le montant versé en 2021 s'élevait à 5 000 € et aucune subvention n'a été versée en 2022. Les crédits sont inscrits au programme 35C, Chapitre 65 (article 65748, fonction 048.10).

- **Subventions pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie**

La Ville de Nantes s'est inscrite depuis longtemps dans une profonde adaptation de l'ensemble de ses politiques publiques afin de préparer le territoire aux changements déjà perceptibles ou à venir sous l'effet du changement climatique.

Les canicules récentes illustrent la nécessité de la préservation des ressources naturelles, et notamment l'eau. Sur le territoire de Nantes Métropole, il est constaté à l'échelle du grand cycle de l'eau des sécheresses de plus en plus marquées et plus longues, des besoins croissants et une ressource (la Loire) qui peut montrer des limites en période d'étiage.

A cet égard, en 2022, Nantes Métropole a engagé une démarche sur les économies d'eau en s'appuyant notamment sur un appel à projets de l'agence de l'eau dont elle est lauréate. Cette démarche vise les économies d'eau consommée au niveau des bâtiments publics des collectivités de la métropole.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes a décidé par la délibération n°6 du 31 mars 2023 la mise en place d'un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture, sous la forme d'une subvention forfaitaire plafonnée à 50 € par récupérateur, avec un maximum de deux récupérateurs par foyer nantais. Le Conseil municipal a voté le dispositif permettant le versement d'une subvention pour l'achat de récupérateur d'eau de plus de 300 litres, à compter du 1er janvier 2023.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, les critères suivants doivent être respectés par les particuliers effectuant une demande : être habitant de la ville de Nantes et avoir acheté un récupérateur d'eau neuf d'au moins 300 litres à compter du 1er janvier 2023.

A l'occasion de ce Conseil municipal, il est proposé d'approuver l'attribution de subventions aux particuliers pour un montant total de 2 400€ conformément à l'annexe 8 ;

II – Dispositions tarifaires

- **Tarifs des cours de botanique**

Le Jardin des Plantes permet au public nantais de se former et d'approfondir ses connaissances de la botanique et de l'écologie des plantes grâce au Cours Municipal de Botanique. Le cursus se déroule sur deux ans. Nous vous proposons de fixer le tarif de l'année scolaire à 220 € à partir du 1er septembre 2023, et le tarif réduit à 110 €. Le tarif réduit est accessible aux demandeurs d'emplois, aux bénéficiaires du RSA, aux plus de 65 ans non imposables, aux jeunes de moins de 26 ans, et aux agents de la Direction Nature et Jardins de la Ville de Nantes.

- **Buvette de l'Île de Versailles – réduction de la redevance variable dans le cadre de la crise sanitaire COVID au titre de 2020 et 2021**

Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2021, il a été approuvé l'exonération des loyers pour l'ensemble des restaurants des parcs et jardins de la Ville de Nantes pendant les périodes de fermeture liées au COVID-19. La buvette de l'Île de Versailles n'ayant pas de loyer fixe mais seulement une redevance variable calculée sur la marge brute (20%), sa situation n'avait pas été étudiée à cette époque.

A la lecture des résultats transmis par la société Fraid le glacier, exploitant de la buvette, il est proposé de limiter le montant de la redevance variable à 10 % de la marge bénéficiaire pour 2020 (soit 1909 € au lieu de 3819 €) et à 14 % pour 2021 (soit 3410 € au lieu de 4871 €).

6 III – Autres dispositions financières

- **Convention d'objectifs et de financement 2023-2024 entre la Ville de Nantes et la Caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique – Approbation.**

Le contrat enfance jeunesse signé avec la caisse d'allocations familiales a définitivement laissé place à compter du 1er janvier 2023 à un nouveau modèle de contractualisation financière : le bonus territoire. La mise en place de cette contractualisation est conditionnée à l'existence d'une convention territoriale globale sur le territoire.

Ainsi, en vertu d'une délibération du conseil municipal du 9 décembre 2022, la Ville de Nantes et la caisse d'allocations familiales ont prorogé, par voie d'avenant, de deux années supplémentaires la première convention territoriale globale 2019-2022 qui les liaient jusqu'au 31 décembre 2022 en complément du Contrat enfance jeunesse.

À l'occasion de la généralisation des bonus territoires, qui remplacent les anciens contrats enfance et jeunesse, les fonctions de coordinations existantes dans les collectivités territoriales et financées par les caisses d'allocations familiales sont appelées à évoluer vers des postes de chargé(e)s de coopération.

Le soutien des Caisses d'allocations familiales aux postes de chargé(e)s de coopération vise à renforcer l'élaboration, le suivi et le pilotage du plan d'actions des Conventions territoriales globales.

Ces fonctions de coopération concourent aux objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Branche famille de la sécurité sociale sur les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse, de l'animation de la vie sociale, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopérations et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des interventions de la collectivité.

En ce sens, la Ville de Nantes s'engage à (re)déployer les actuels postes de coordination (36,6 équivalents temps plein) en postes de chargé(e)s de coopération sur l'animation de la démarche de la Convention territoriale globale 2023-2024, pour une quantité égale d'équivalents temps plein.

Les postes de chargé(e)s de coopération continueront d'être subventionnés par la Caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique à hauteur de 24 000 € par équivalent temps plein.

La convention annexée définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé(e)s de coopération Convention territoriale globale » pour les années 2023 et 2024 (cf. annexe 9).

- **Convention avec l'INSEE dans le cadre de l'enquête pilote Familles lors de la collecte du recensement de la population 2024**

En vue de la prochaine enquête Familles qui sera adossée à l'enquête annuelle de recensement en 2025, l'INSEE prévoit une enquête pilote adossée à la collecte 2024 dans une centaine de communes de France, dont Nantes. Elle a pour objectif de compléter les informations issues du recensement au niveau régional, d'actualiser les informations de la dernière enquête qui avait eu lieu en 2011 et d'aborder de nouveaux

thèmes comme la situation des enfants de parents séparés, les solidarités familiales et les transmissions de langues parlées.

La réponse des familles est obligatoire. La commune percevra à ce titre une dotation forfaitaire selon les mêmes modalités que celles du recensement de la population. A ce titre, il est proposé d'approuver la convention entre la Ville de Nantes et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote de l'enquête Familles 2025 (cf. annexe 10)

- **Contrat avec la Poste dans le cadre de la collecte du recensement de la population 2024**

Chaque année, la Ville de Nantes réalise, sous la coordination de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), le recensement de la population de la commune (sur la base de 8 % des logements) permettant d'actualiser les populations légales (au 1^{er} janvier 2023 : 320 782 Nantais). Pour mener à bien cette mission, 70 agents recenseurs vont prochainement être recrutés. Sous la responsabilité de la Ville, ils relayeront la campagne de recensement dans les 15 964 logements retenus par l'INSEE pour l'année 2024, entre le 18 janvier et le 24 février.

Le recensement est obligatoire pour les citoyens concernés.

La loi N° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises prévoit en son article 127 qu'à titre expérimental, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale désignés par décret, les agents recenseurs puissent être des « agents d'un prestataire auquel la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale décide de confier la réalisation des enquêtes ». Dans ce cadre, l'INSEE a conclu une convention avec le groupe LA POSTE le 16 août 2022 qui fixe les missions des agents recenseurs mis à disposition. Les objectifs et les modalités d'intervention qui leur sont définis sont identiques à ceux des agents recrutés par la Ville.

La Ville de Nantes a décidé de reconduire pour 2024 ce processus expérimental et de confier partiellement à des agents du groupe LA POSTE les opérations de recensement sur plusieurs quartiers de la commune, tout en gardant la responsabilité du contrôle des opérations de recensement de la population.

Le document « Contrat relatif au recours à LA POSTE pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population » (cf. annexe 11) est présenté ce jour et en précise les modalités.

- **Remboursements de frais suite à déplacement professionnel**

Monsieur Romaric PERROCHEAU, Directeur Nature et Jardins, a réalisé un déplacement professionnel à Chaumont-sur-Loire le mercredi 28 juin 2023 avec un véhicule de service. En l'absence de carte autoroute disponible, il a été contraint de régler à ses frais les péages autoroutiers allers et retours. Il vous est donc proposé de rembourser M. Romaric Perrocheau de la somme de 48,00 € correspondant aux frais de péages.

- **Projets périscolaires année 2022-2023 interventions associatives – Ajustement**

L'association Amicale Laïque de Doulon devait réaliser 26 séances sur temps périscolaires dans des écoles publiques nantaises et 3 concertations pour un total de 1422 €. A ce titre, l'association a reçu un acompte de 711 € voté au conseil municipal d'octobre 2022 et de 159 € voté au conseil municipal de mars 2023. L'association n'a pas honoré les ateliers prévus et a réalisée seulement 13 séances et 3h de concertation pour un montant dû de 740 €.

Il est proposé de demander à l'association la restitution du trop perçu, d'un montant de 130 €, par chèque ou virement à l'ordre du Trésor Public.

- **Politique publique du patrimoine – Convention relative aux modalités de gestion de billetteries par la centrale de commercialisation et de réservation grand public Le Voyage à Nantes – Approbation.**

Le Voyage à Nantes a mis en place une centrale de commercialisation et de réservation au service de la destination Nantes Métropole et de sa région, et des professionnels du tourisme. Cette centrale de commercialisation et de réservation grand public a pour objet de promouvoir la destination Nantes et plus précisément d'apporter une meilleure visibilité à l'offre des partenaires au moyen d'une billetterie.

Depuis plusieurs années, la centrale gère la réservation pour les visites guidées patrimoine organisées par la Ville pendant certains événementiels (Journées du patrimoine et du patrimoine, Débord de Loire, etc).

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles la Ville donne mandat au Voyage à Nantes pour gérer ces réservations par le biais de cette centrale de commercialisation et de réservation (cf. annexe 12).

Les prestations étant distribuées par la Ville de Nantes à titre gratuit, aucune facturation ni aucun versement de commission ne sont prévus.

- **Politique Publique Petite Enfance - Association Souris-Verte – Avenants – Approbation**

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Conseil municipal a approuvé les conventions liant la Ville de Nantes à l'association La Souris Verte pour ses 4 établissements de crèche, prévoyant les conditions de subventionnement de la collectivité pour la période allant du 1er janvier au 1er septembre 2023. Afin de permettre aux familles bénéficiant d'une place attribuée par le guichet unique de conserver leur place dans les établissements concernés, il est proposé un avenant à chacune de ses conventions, prévoyant le maintien du subventionnement de la Ville de Nantes jusqu'au départ des enfants des crèches concernées (pour entrée en scolarisation ou déménagement ou tout autre motif). Les avenants concernés sont joints en annexe de la présente délibération (cf. annexe 13)

7 IV. Remises gracieuses, créances irrécouvrables, créances éteintes

- **Remise gracieuse de frais d'enlèvement de fourrière automobile**

Il est proposé d'approuver les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile suivants (à imputer au chapitre 65, sous-fonction 11-10) :

Remises gracieuses totales				
Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
GUENARD-Myriam	VN 2023 06 0476	127,69 Euros	127,69 Euros	Erreur PM
DURUDAUD-Amélie	VN 2023 07 0730	134,11 Euros	134,11 Euros	PVe classé par l'OMP
		261,80 Euros	261,80 Euros	

Remise gracieuse partielle				
Nom et Prénom	N° dossier	Montant de la mise en fourrière	A rembourser	Motif
HAOUADFI-Sami	VN 2023 05 0660	408,75 Euros	127,69 Euros	Problèmes financiers
		408,75 Euros	127,69 Euros	

- **Autres remises gracieuses et annulations de titres**

Il est proposé les remises gracieuses suivantes (à imputer au chapitre 65, fonction 01.01) :

Remise gracieuse sollicitée par	Titre concerné	Objet du titre	Montant de la créance	Remise gracieuse proposée	Motif
LE SCOLAN Morgane	631/2016 R. Jules Verne 02/2016	Entrées piscines	72,75 €	63,05 €	Déménagement
GESTO Marie	390/2023	Ouvrages non rendus	285,00 €	285,00 €	Documents volés
REMIX VILLAGE	2858/2021 Avis 4629	Location salle privative 2021	1 556,81 €	1 556,81 €	Contexte particulier
REMIX VILLAGE	2322/2022 Avis 3412	Location salle privative 2022	1 221,08 €	1 221,08 €	Contexte particulier
FERRE Sofiane	1283/2022	Fourrière animale	75,00 €	75,00 €	Le débiteur n'était plus propriétaire du chat lors de la verbalisation, le fichier national d'identification des chiens, des chats et des furets n'a pas été mis à jour par le nouveau propriétaire
BIAIS Jessica	1293/2022	Fourrière animale	75,00 €	75,00 €	Le débiteur n'était plus propriétaire du chien lors de la verbalisation, le fichier national d'identification des chiens, des chats et des furets n'a pas été mis à jour par le nouveau propriétaire
NWANERI Cassandra	39/2020	Stationnement – Abonnement résident	15,00 €	15,00 €	Carte grise non modifiée
PELLERIN Kevin Annulation & Remise gracieuse	3070/2022	Fourrière animale	75,00 € Annulation 20839/2023 de 60€ reste 15€ de frais de gestion	15,00 €	Contexte particulier
PILLET Jean-François	1601/2021	Fourrière animale	75,00 €	75,00 €	Situation financière
MOREL Gwenaëlle	1356/2019 R. Jules Verne 05/2019	Entrées piscines	64,00 €	46,08 €	Déménagement
MOREL Gwenaëlle	3466/2019 R. Jules Verne 12/2019	Entrées piscines	41,60 €	17,05 €	Déménagement

- **Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables**

Le Comptable public a demandé l'admission en non valeur d'un certain nombre de créances des exercices 2007 à 2023 dont le recouvrement s'est révélé impossible pour diverses raisons, les plus fréquentes étant l'insolvabilité des débiteurs, la modicité des sommes restant à percevoir ou l'impossibilité de retrouver les débiteurs suite à des changements d'adresse. Les raisons précises motivant l'impossibilité de recouvrement pour chaque créance présentée sont indiquées dans les états fournis par le Comptable public (cf. annexe 14). Le montant des listes d'admission en non-valeur présentées s'élève à la somme de 110 528,68 €. Le détail de cette somme est ventilé par année dans les tableaux joints en annexe. Il est proposé de toutes les accepter sauf celles relatives à l'exercice en cours soit un montant total de 110 506,42 €.

• **Constatation des créances éteintes**

Le comptable public a transmis des tableaux récapitulatifs d'un certain nombre de créances éteintes des exercices 2009 à 2022. Une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce l'irrecouvrabilité de la créance. Il s'agit notamment de la commission de surendettement. La créance éteinte constitue une charge définitive qui doit être constatée par une délibération de l'assemblée délibérante. Le montant des créances éteintes transmises s'élève à la somme de 28 226,61 €.

Le détail de cette somme est indiqué par année dans les tableaux joints (cf. annexe 15). Il convient en conséquence de constater les créances éteintes transmises par le Comptable public pour un montant de 28 226,61 €.

8 Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement de l'ensemble des subventions décrites ci-dessus et détaillées en annexe 1 ;
2. approuve la convention avec l'association Espace Simone de Beauvoir (cf. annexe 2) ;
3. approuve le versement de la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'exercice 2023 ;
4. approuve la convention avec le groupement de coopération sociale et médico-social « service intégré d'accueil et d'orientation » GCSCM SIAO 44 (cf. annexe 3) ;
5. approuve l'avenant avec l'association ASAMLA (cf. annexe 4) ;
6. approuve la convention avec la CCI Nantes Saint-Nazaire (cf. annexe 5) ;
7. approuve le versement d'une subvention de 25 000€ à l'association TOLOKA, et l'approbation de la convention afférente (cf. annexe 6) ;
8. approuve la convention avec l'association ESSENTIEL (cf. annexe 7) ;
9. approuve l'attribution de subventions au titre de la mise en place d'un soutien financier pour les particuliers acquéreurs de systèmes de récupération des eaux de pluie de toiture pour un montant total de 2 400€ (cf. annexe 8) ;
10. approuve les nouveaux tarifs du Cours Municipal de Botanique à partir de septembre 2023 ;
11. approuve la réduction de la redevance variable pour l'exploitation de la buvette de l'Île de Versailles gérée par la société Fraid le Glacier à 10 % de la marge brute pour l'exercice 2020 et à 14% pour l'exercice 2021 ;
12. approuve la convention entre la Ville de Nantes et la Caisse d'allocations familiales de Loire Atlantique portant sur les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé(e)s de coopération Convention territoriale globale » pour les années 2023 et 2024 (cf. annexe 9) ;
13. approuve la convention entre la Ville de Nantes et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote de l'enquête Familles 2025 (cf. annexe 10) ;
14. approuve le contrat relatif au recours à La Poste pour les missions d'agent recenseur du recensement de la population (cf. annexe 11) ;
15. approuve le remboursement de 48,00 € à M. Romaric Perrocheau des frais de péages autoroutiers payés lors d'un déplacement professionnel ;
16. approuve la demande de remboursement de l'association Amicale laïque de Doulon d'un trop perçu de 130 € à la ville de Nantes ;
17. approuve la convention relative aux modalités de gestion billetterie par la centrale de commercialisation et de réservation grand public avec le Voyage à Nantes (cf. annexe 12) ;
18. approuve les 4 avenants avec l'Association La Souris Verte, joints en annexe à la présente délibération (cf. annexe 13) ;
19. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile ;

20. accepte d'accorder une remise gracieuse ou partielle des différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des organismes cités ci-dessus ;
21. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable public à hauteur de 110 506,42 € sur un montant présenté de 110 528,68 € (cf. annexe 14) ;
22. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable public pour un montant de 28 226,61 € (cf. annexe 15) ;
23. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Prochasson et M. Guissé

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

Délibération n°58

Conseil municipal du 13 octobre 2023

Conventions et subvention diverses – Approbation.

M. BOLO, Adjoint
donne lecture de l'exposé suivant :

Exposé

Il est proposé d'approuver une subvention et diverses conventions au titre de la politique publique éducation et de la politique publique petite enfance.

1. Diwan - aide au fonctionnement du périscolaire

Il convient de procéder au versement de l'aide annuelle au fonctionnement du périscolaire pour l'école Diwan, soit un montant de 6 600€. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 sur la ligne 65748.D, sous fonction 213.12, programme 34 A04.

2. Gymnases de lycées – Conventions de mise à disposition de la Ville

Certains lycées permettent à la Ville de Nantes d'utiliser certaines de leurs salles sportives pour son compte ou le compte d'associations sportives. En contrepartie, la Ville de Nantes s'engage à verser une redevance forfaitaire calculée à l'heure d'utilisation, payable en une fois sur avis et titre de recette émis par le l'établissement en fin de période scolaire. Il est ainsi proposé d'approuver les 3 conventions suivantes :

Établissement scolaire	Signataires de la convention	Équipements mis à disposition de la Ville	Redevance horaire	Cf. annexe
Lycée Carcouët	Lycée Carcouët Région Pays de la Loire-Atlantique Ville de Nantes	1 salle de 600 m ²	12,11 €	n°16
Notre-Dame-de-Toutes-Aides	OGECC Notre-Dame-de-Toutes-Aides Ville de Nantes	1 grande salle (840 m ²), un dojo (120 m ²) et une petite salle surface (279 m ²)	19 €	n°17
Lycée Monge La Chauvinière	Lycée Monge La Chauvinière Région Pays de la Loire-Atlantique Ville de Nantes	1 grande salle (840 m ²) et une petite salle (216 m ²)	19 €	n°18

Ces conventions prennent effet à compter du 1er septembre 2023 et se terminent le 30 juin 2024.

3. Politique Publique Petite Enfance - Avenant n°5 – Crèche Petit Prince

Dans l'attente d'une refonte plus globale des conventions, rendue nécessaire par l'arrêt au 31 décembre 2022 du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF et la Collectivité au profit d'un nouveau dispositif conventionnel nommé « Bonus territoire CTG », il est proposé de modifier par avenant la convention entre la Ville de Nantes et chaque crèche associative pour permettre à la Ville de Nantes de percevoir le « bonus territoire », subvention versée par la CAF pour une durée complémentaire de deux années et de la prolonger de deux ans.

Le montant du bonus territoire étant en cours de calcul par les services de la CAF pour l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nantais, l'avenant précise que chaque crèche associative acceptera par conséquent d'être signataire de la future convention tripartite entre la Ville de Nantes, l'EAJE et la CAF, proposée au cours de l'année 2023 qui précisera le montant de ce bonus.

Enfin, pour faciliter à l'avenir les prévisions budgétaires de la collectivité, il est proposé d'ajouter à cet avenant une mention ajoutant l'obligation à chaque association de faire connaître à la Ville de Nantes au plus tard en juin de l'année n leurs prévisionnels d'activité (heures facturées projetées) pour l'année n+1. Il est ainsi proposé d'approuver l'avenant joint en annexe 19, entre la Ville de Nantes et la Régions Pays de la Loire qui gère la Crèche Petit Prince.

9

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le versement d'une subvention pour l'école Diwan d'un montant de 6 600€ ;
2. approuve les conventions d'utilisation des gymnases des lycées Carcouët, Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Monge La Chauvinière, telles que décrites ci-dessus (cf. annexes 1, 2 et 3) ;
3. approuve l'avenant n°5 entre la Ville et la Région concernant la crèche Le Petit Prince (cf. annexe 4) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 octobre 2023

La secrétaire de séance

La Maire

Séverine FIGULS

Johanna ROLLAND

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 20 octobre 2023

IV Débats

Mme la MAIRE – Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant de démarrer notre conseil, je veux évidemment avoir un mot et vous proposer collectivement une minute de silence pour les victimes, dans la situation internationale que nous connaissons.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, samedi 7 octobre 2023, le Hamas, mouvement terroriste islamiste, a lancé des attaques contre Israël. Ces actes terroristes, dont l'horreur est insoutenable, ont fait plus de 1 000 victimes. Parmi elles, principalement des civils, des hommes, des femmes, des enfants. Les images, les témoignages rapportent des scènes abjectes, des actes barbares.

Aujourd'hui, nos pensées vont aux victimes, aux nombreux blessés et aux très nombreux otages, dont le sort est encore en suspens. Je pense à leurs familles, à leurs proches, à leur peine infinie.

Nous, membres du Conseil municipal de Nantes, condamnons ces événements particulièrement effroyables sans aucune réserve. Rien ne justifie jamais d'attaquer délibérément des civils. Rien, jamais, ne saurait justifier des actes terroristes.

À la suite de ces actes immondes, nous sommes face à une escalade dangereuse, à un engrenage de violences avec toujours plus de victimes, civiles et militaires. Nous l'avons connu bien trop souvent dans cette partie du monde, depuis plusieurs décennies, et ces derniers jours et plus encore, ces dernières heures, nous font craindre le pire pour les populations israélienne et palestinienne, pour les populations civiles, qui paient le prix du terrorisme et de l'escalade.

Je le dis clairement : le déplacement de plus d'un million de personnes entraînerait une crise humanitaire terrible. À chaque cycle de violence, on s'éloigne un peu plus de la paix, du respect des traités internationaux, des résolutions de l'ONU, notamment de la fin de l'occupation et de la colonisation. Car c'est bien par la voie diplomatique que nous pourrions aller, par le dialogue, vers un accord négocié, équilibré, vers une solution à deux États, vers la paix, tout simplement, pour permettre à ces deux États et à leurs populations de vivre dignement et en sécurité.

C'est aujourd'hui l'impérieuse nécessité pour éviter un embrasement du conflit et la multiplication des victimes civiles israéliennes comme palestiniennes. C'est à elles, à toutes les victimes, quelle que soit leur nationalité, que nous pensons aujourd'hui et pour qui je vous propose, chers collègues, Mesdames et Messieurs, d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, nous allons entamer notre conseil municipal. Nous avons, au préalable, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Séverine Figuls. Merci. Nous avons à désigner un premier suppléant. Je propose Thibault Guiné. Merci. Nous avons à désigner un second suppléant. Je propose François Brochard. Merci.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbaux des séances du 9 juin et du 30 juin 2023 – Approbation

Mme la MAIRE – Nous avons à approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 9 et 30 juin 2023. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Je voulais commencer, Madame la Maire, par vous remercier pour les propos que vous venez de tenir en solidarité avec l'État hébreu. Je pense, et je sais que vous pensez aussi, Madame la Maire, que cette cause doit tous nous rassembler. Je vous remercie donc, au nom de l'ensemble de mon groupe, et je tiens à vous remercier aussi pour les échanges que nous avons eus toutes les deux en amont de ce conseil municipal.

L'heure n'est pas à commenter la politique nationale d'Israël mais simplement, à partager la peine et la douleur. Vous l'avez rappelé. Nous étions d'ailleurs nombreux hier, au rassemblement à la synagogue. Je crois que Mounir Belhamiti était là. Sarah El Haïry était présente également, vous-même, Madame Lefranc et d'autres élus.

Je voulais simplement vous alerter sur le soutien que vous proposerez, bien loin dans notre conseil municipal, et c'est pour cela que je le fais dès maintenant, Madame la Maire, parce que l'objectif n'est ni de

polémiquer ni de vous mettre en difficulté. Mais nous avons observé que vous proposiez, à la fin du conseil, une subvention à l'association France Palestine solidarité 44, association dont les propos, que j'ai encore regardés hier soir sur le site internet, me mettent, nous mettent, et, je pense, nous mettent tous profondément mal à l'aise, notamment sur le refus d'employer le terme de « terroriste » ou sur l'appel à manifester que vous avez suivi récemment, les uns et les autres, et qui a été interdit par le Préfet.

Je ne serai donc pas plus longue. Je ne souhaite pas polémiquer, mais simplement, vous donner le temps, Madame la Maire, à vous et aux services qui gèrent notre assemblée, de regarder de près cette proposition de subvention que vous faites et de la retirer, si cela vous semble nécessaire. En tout cas, c'est notre souhait et notre demande.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Oui, Madame la Maire, pour vous dire aussi que nous partageons évidemment les mots que vous avez prononcés tout à l'heure. Nous sommes plusieurs à nous être rendus hier au consistoire et nous avons pu partager la peine de l'ensemble de la communauté juive présente à Nantes, des Israéliens qui ont été touchés, ces innocents qui ont été touchés dans leur chair, et nous sommes conscients de la situation actuelle.

Comme Mme Garnier, nous avons été surpris de cette délibération 40 en même temps que les événements qui se sont passés. Je pense qu'il aurait été bien que cette délibération puisse être revue pour éviter les amalgames. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Peut-être juste deux ou trois éléments. D'abord, je voudrais saluer la dignité du début de notre conseil municipal. Nous avons eu en effet, Madame Garnier, un échange en amont de ce conseil et nous avons considéré que la situation internationale, la souffrance des victimes exigeait que nous ayons un début de conseil qui évite de basculer sur des sujets de politique intérieure française, pour dire les choses de manière tout à fait honnête. Je voudrais donc remercier l'ensemble des membres du Conseil de s'associer à ce moment et à la solennité qu'il exige.

Deuxièmement, sur la question précise que vous évoquez, nous allons mettre la matinée à profit pour regarder les propos dont vous faites mention. Néanmoins, je voudrais donner deux ou trois éléments de principe sur ces sujets, dans une période où l'on entend beaucoup de choses. Je sais que nous en partageons l'essentiel mais je veux le redire, parce que nous sommes dans un moment où il y a beaucoup de confusion.

Le Hamas n'est pas le peuple palestinien. Dire sans aucune réserve, sans aucune ambiguïté, que le Hamas est une organisation terroriste ne peut amener en aucune mesure à disqualifier les acteurs qui soutiennent le peuple palestinien, y compris des associations qui, dans notre pays, le font, dans le cadre, évidemment, des lois de la République.

Autre élément, et je vais le dire en liberté. Moi, je suis une élue très attachée aux principes de la République. Lorsqu'une décision est prise par le ministre de l'Intérieur, par le Préfet, au niveau local, je la respecte évidemment. Je le dis aussi, puisque la question a été posée, je pense qu'y compris dans ces moments internationaux difficiles, pouvoir continuer à débattre, pouvoir continuer à marcher pour la paix est à mon sens un élément important.

Je voulais poser ces deux points de principe.

Nous allons maintenant, à la suite à votre interpellation, je le répète, mettre la matinée à profit pour regarder précisément les propos dont il s'agit, et nous aurons l'occasion de l'évoquer cet après-midi.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix les procès-verbaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons à observer le compte rendu des décisions prises sur délégation du Conseil. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. Merci.

Le Conseil prend acte.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Nous démarrons l'examen de l'ordre du jour à proprement parler de ce conseil municipal après un temps qui, je pense, nous a tous émus, mais qui ne doit pas nous priver pour autant du débat légitime que chacun attend et que les Nantais attendent évidemment pour leur ville.

Mon intervention succède à notre minute de silence, et j'avais envie de rappeler avant tout, puisque vous savez que nous avons pris cette habitude traditionnelle, sur laquelle je pense que nous sommes d'ailleurs attendus, de vous parler de sécurité à cet instant du conseil, je voulais donc d'abord rappeler à quel point nous avons la chance de vivre dans un pays en paix, où nos forces de l'ordre, nos armées, à l'extérieur, et nos policiers et nos gendarmes, à l'intérieur de notre pays, s'emploient chaque jour à préserver cette paix civile qui nous est si précieuse. Je crois qu'il est bon de se le rappeler. Les circonstances à l'international nous y obligent.

Madame la Maire, vous avez annoncé récemment dans la presse des chiffres de l'insécurité qui s'améliorent à Nantes. Je voulais vous dire que nous nous en réjouissons. C'est tant mieux. C'est tant mieux pour les Nantais, c'est tant mieux pour ceux qui souffrent au quotidien de cette insécurité qui abîme notre ville. Bien sûr, beaucoup de chemin reste à parcourir, et je crois que nous en convenons chacun ici, pour retrouver la sérénité et la qualité de vie de la ville que nous aimons. Mais encore une fois, c'est une bonne nouvelle pour les Nantais et nous nous en réjouissons.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que nos interventions régulières, sans doute parfois insistantes, au sein de cette assemblée, vous ont aussi conduite à prendre un certain nombre de mesures. Et là non plus, l'idée n'est pas de polémiquer. Tant mieux si les choses avancent à Nantes.

Je tiens également à vous dire, Madame la Maire, et j'arrêterai là avec les compliments...

Mme la MAIRE – L'élégance n'est jamais inutile, en politique. Je vous y encourage !

Mme GARNIER, Conseillère municipale – C'est une vertu rare, Madame la Maire...

Mme la MAIRE – Elle n'est pas toujours partagée.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Je voulais simplement dire ici, ce matin, que notre volonté à tous, en tant qu'élus de la minorité, n'est évidemment pas, et j'espère que vous le savez, de critiquer votre action, encore moins de vous critiquer, Madame la Maire. J'ai pour ma part beaucoup de respect pour vous, vous le savez, et d'ailleurs, pour chacun des élus de cette assemblée, malgré nos divergences politiques, qui sont nombreuses, sur un certain nombre de sujets. Notre volonté est simplement d'être utile aux Nantais, de faire en sorte que Nantes aille mieux.

À ce titre-là, pour revenir au sujet de la sécurité, je voulais saluer l'État, qui a fait un effort considérable et qui a tenu ses engagements sur l'augmentation de nos policiers nationaux. Chacun le sait ici, j'ai suffisamment d'occasions de critiquer la politique du gouvernement pour la saluer aussi quand elle va dans le bon sens. C'est le cas et c'est, là aussi, une bonne nouvelle.

Et puis, Madame la Maire, je ne doute pas de votre volonté de continuer à avancer pour continuer à résorber cette insécurité. Je le redis, le chemin est encore très long, après les flambées de violence que nous avons connue et que nous connaissons encore.

Je voulais simplement vous demander des comptes mais cette fois-ci, au sens propre du mot, sur un point très spécifique. Vous avez annoncé 163 policiers municipaux à Nantes. Selon nos informations et nos propres décomptes, nous sommes à 125, peut-être 130. Pourriez-vous nous dire, pour que ce soit clair, combien ils sont et combien ils sont de policiers municipaux, sans y ajouter la police métropolitaine des transports en commun, qui fait un travail formidable par ailleurs, notamment autour de la coupe du monde de rugby. Mais il faudrait tout de même que nous sachions, par souci de transparence et par souci de suivi, puisque c'est notre rôle, des engagements que vous avez pris, combien il y a de policiers municipaux à Nantes à l'heure où nous nous parlons.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. De la même manière, nous allons compléter les propos de Laurence Garnier. En effet, nous sommes heureux d'apprendre que les

problématiques d'insécurité évoluent de façon..., en tout cas, qu'il y a enfin des résolutions possibles et faisables avec une collaboration active entre l'État et la Ville.

Nous souhaitons aussi bonne chance au nouvel adjoint en charge de la sécurité, Bassem Asseh, même si à mon sens, je ne suis pas certaine que le fait d'avoir changé de tête change beaucoup la situation nantaise. Mais nous lui souhaitons bonne chance.

Sur le fond, nous nous battons, au sein de notre groupe, et nous nous sommes aussi battus, lors du dernier mandat, sur ces sujets-là, aussi bien au niveau de l'État qu'au niveau de la Ville. Et clairement, nous nous félicitons d'avoir enfin cette brigade canine. Nous avons été attentifs à ces sujets. Cela dit, deux chiens..., nous pourrions regarder cela d'un peu plus près. C'est une petite brigade canine. Mais c'est un bon début. Et nous espérons que vous puissiez aller plus loin. Nous attendons effectivement ces 250 caméras qui n'ont pas été complètement votées, il me semble.

Par ailleurs, nous espérons que vous puissiez être encore plus attentive aux conditions sociales de la police municipale. Il faut savoir qu'un policier municipal gagne en moyenne 2 000 euros bruts là ou dans des villes telles que Lyon ou Nice, c'est plutôt autour de 3 200 euros ou 3 500 euros bruts.

Par ailleurs, nous avons deux dernières demandes. En effet, nous attendrons des conclusions sur les recrutements réels parce qu'a priori, nous avons l'information de 19 recrutements depuis le début de ce mandat, ce qui nous paraît juste par rapport à l'objectif de 70.

Et nous espérons aussi que vous puissiez écouter la jeunesse, qui a travaillé sur un rapport et qui me semble précieuse à écouter. Je pense que Bassem Asseh sera à leur écoute. Ils se sont engagés sur le sujet de la sécurité et ont sorti des chiffres très clairs sur la police métropolitaine des transports, notamment. Ils relèvent que sur 1 500 jeunes interrogés, 60 % n'ont jamais vu d'agents de la police métropolitaine des transports. Nous aimons rester factuels, de notre côté, et nous souhaiterions avoir des retours chiffrés sur cette efficacité de la police métropolitaine des transports. Même si c'est à l'échelle métropolitaine, je pense qu'elle a du sens au cœur de Nantes. Et encore une fois, nous espérons que vous pourrez écouter cette jeunesse qui a envie de s'engager et qui a envie de profiter de cette belle ville.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par Laurence Garnier et Valérie Oppelt mais déjà, il y a effectivement une amélioration sur l'insécurité, surtout, semble-t-il, au niveau des forces de police, qui nous disent que cela va mieux pour ce qui concerne l'insécurité sur les personnes, de par la présence de la police, largement renforcée en centre-ville de Nantes. Le problème est que nous nous retrouvons avec, dans la périphérie nantaise – je ne parle pas de la métropole, mais du périmètre intra périphérique –, donc à Nantes est, à la frontière d'Atlantis, etc., avec un très grand nombre de cambriolages, une explosion des cambriolages. C'est un constat que j'ai fait pour ma part trois fois en une semaine, ce qui commence à être un peu délicat.

En travaillant un peu sur ce sujet, j'ai remarqué que les forces de police étaient déplacées sur le centre-ville. Savoir qu'il y aura de plus en plus de policiers municipaux, c'est une excellente chose parce que c'est une mission de rondes que l'on va pouvoir leur confier. Reste à savoir si vous allez évoluer. Et je pose la question au premier adjoint, nouvellement chargé de la sécurité : est-ce que vous allez pouvoir évoluer sur les heures et notamment, les heures de nuit ? Parce que le fait de commencer à gagner le combat contre l'insécurité en centre-ville est une excellente chose mais je crois que pouvoir le faire pour l'insécurité sur les biens, c'est le sujet, serait également une très bonne chose. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Vous avez décidé d'annoncer des chiffres qui sont encourageants, en matière de sécurité à Nantes, et qui vous sont très largement partagés dans le cadre du contrat de sécurité intégrée qui a été signé entre la Ville de Nantes et le ministère de l'Intérieur, donc l'État, plus généralement. Je crois qu'effectivement, ces chiffres doivent nous encourager et sont le signe que les choix politiques qui ont été faits peuvent nous permettre de retourner la situation favorablement.

Je le dis parce que ce qui se passe à Nantes est le fruit de choix politiques. Localement, c'est le fruit de choix politiques en matière de vote sur le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection – parfois, l'absence de vote, dans votre majorité. Et à l'échelle de l'État, à l'échelle du Parlement, c'est aussi la conséquence de votes de moyens supplémentaires pour les policiers et les gendarmes et pour la justice. Je veux le dire parce que ce n'est pas le fruit d'un miracle, ce qui se passe. C'est le fruit d'une action résolue de la Ville, et je la salue. Je salue également la nouvelle délégation de notre collègue Bassem Asseh, qui, j'en suis convaincu, fera tout son possible et tout ce que vous lui permettez de faire pour que la situation continue de s'améliorer.

Mais quand on vote 15 milliards de budget, pour le ministère de l'Intérieur, quand on vote plus 10 000 policiers et gendarmes en recrutement à l'échelle nationale et que Nantes, évidemment, prend sa part, quand on vote une loi de programmation de la justice qui prévoit le recrutement de 1 500 magistrats supplémentaires, de 1 500 greffiers supplémentaires et que Nantes, évidemment, prend sa part, et quand on vote également des dispositions qui sont faites pour alléger les procédures dans les tribunaux, je crois qu'il y a là une cohérence, une cohérence qui malheureusement, n'est pas présente partout dans le camp politique que vous soutenez. Je le déplore mais je ne m'arrête pas là et j'espère que collectivement, nous réussirons à faire en sorte que ces chiffres continuent de s'améliorer.

En tout cas, vous me trouverez disposé à ce que Nantes aille mieux de jour en jour et à l'avenir. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau, puis je donnerai à la parole à Bassem Asseh et nous passerons à la délibération suivante.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Je trouve intéressant d'entendre les différentes interventions qui viennent de se dérouler. On peut constater que finalement, le rappel à l'ordre de la CCI a fonctionné sur les forces de l'opposition. Il est assez intéressant de voir que chacun se félicite des bons résultats et des chiffres qui sont positifs.

Je tiens à rappeler malgré tout qu'il faut que nous restions attentifs et extrêmement mobilisés sur le sujet, sur tous les pans de l'action, évidemment, sur la mobilisation de chacune et de chacun, dans le respect de ses compétences. Je pense qu'il est aussi important de rappeler, on l'a dit et on le redit, qu'aucune étude n'a démontré la pertinence de la mise en place de la vidéosurveillance sur ces résultats. C'est vrai à l'échelle de Nantes et c'est vrai à l'échelle nationale. Nous confirmerons d'ailleurs notre position en fin de conseil municipal, puisque nous demandons une dissociation de votes sur les moyens dédiés à la question de la vidéosurveillance.

En tous les cas, j'attends aussi que les messages de soutien et de félicitations que vous adressez aujourd'hui soient confirmés lorsque nous menons la bataille pour demander des moyens de justice supplémentaire. Nous le savons, aujourd'hui, à Nantes, les effectifs de justice ne sont pas à la hauteur de l'effectif de population qu'il y a dans la ville de Nantes et dans la métropole. Nous attendons d'avoir des renforcements de moyens massifs et je pense qu'il est grand temps que nous ayons des résultats clairs sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard a redemandé la parole et je crois que Mounir Belhamiti a oublié de couper son micro. Ah non, c'est Valérie Oppelt, pardon.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Je voulais juste demander à Simon Citeau s'il était enquêteur. J'ai malheureusement passé une semaine complète entre Waldeck, les enquêtes, etc. À la fin, on leur demande comment on fait pour se protéger. Ils nous disent qu'il n'y a qu'un seul sujet : il faut que l'on puisse les identifier et il faut que l'on puisse anticiper. C'est la vidéosurveillance. C'est l'une des clés pour résoudre la plupart des affaires. Toutes les villes disent. Nous avons pu visiter Toulouse. Nous avons pu visiter ne serait-ce que le CSU de Nantes, qui dit exactement la même chose.

Il y a un moment où vous demandez le renforcement de moyens et vous dites que la vidéosurveillance n'est pas l'outil qui fait fonctionner et qui permet de résoudre les enquêtes. Il y a une espèce d'incohérence, enfin, il y a un problème idéologique sur ce sujet, qui me gêne de plus en plus. Parce que nous sommes en train de progresser, nous sommes en train de reconnaître qu'il y a eu un travail collectif sur le sujet, ce qui est hyper positif, et vous balancez encore de la politique là-dessus, ce que je trouve terriblement dommage, parce que nous sommes tous d'accord pour dire que les choses avancent.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci aux uns et aux autres pour vos expressions. Merci d'avoir souligné et rappelé, Madame Garnier et les quelques autres personnes présentes qui ont pris la parole aujourd'hui, les chiffres qui sont en amélioration, qui ont été rendus public par le Préfet il y a quelques jours. Je retiens le chiffre de - 11 % sur la question de la délinquance générale. Il y a un certain nombre d'autres indicateurs qui peuvent être mis en avant. Mais nous n'allons pas noyer les Nantaises et les Nantais qui nous regardent aujourd'hui avec des chiffres. La tendance est à la baisse, la tendance est à la baisse de l'insécurité et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Néanmoins, je pense qu'il faut regarder ce sujet avec beaucoup d'humilité, quel que soit notre point de vue idéologique, pour ou contre telle modalité, pour ou contre telle mesure qui est prise, beaucoup d'humilité simplement parce qu'il suffira d'un événement de violence, d'un événement de délinquance pour que tous, nous nous sentions mal à l'aise. Un élément de violence ou un élément de délinquance est un événement de trop, même si la tendance générale reste à la baisse, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Nous ne pouvons que nous en féliciter simplement parce que si nous aimons ce pays, c'est parce que nous y sommes libres et que nous sommes égaux, et que cette liberté et cette égalité ne peuvent exister si nous ne nous sentons pas en sécurité. Lorsque que l'on n'est pas en sécurité, c'est la loi du plus fort qui s'impose. Or je pense que personne, dans cette salle, et généralement, dans la population française, personne ne peut être favorable à la loi du plus fort. Les forces de sécurité, quelle que soit l'échelle dont on parle, aident et contribuent à ce que ce soit la loi commune qui s'impose aux uns et aux autres, où que l'on soit et quel que soit le sujet que l'on aborde et les difficultés que l'on peut rencontrer.

Cette question de la sécurité est importante pour nous. Elle est l'une de nos priorités majeures. C'est une question qui concerne plusieurs échelles d'action, plusieurs modalités d'action, plusieurs mesures.

Plusieurs d'entre vous, ici, ont évoqué la question des caméras. Les caméras, c'est un élément parmi d'autres, un élément parmi d'autres qui permet justement à la tendance de s'améliorer. Aujourd'hui, il y a 250 caméras d'ores et déjà déployées. Initialement, dans le plan, c'était prévu que ce soit à la fin du mandat. En l'occurrence, nous avons un peu d'avance, de l'ordre de 24 mois. Et évidemment, c'est quelque chose qui permet aussi de résoudre un certain nombre d'enquêtes et donc, qui facilite la tâche aux enquêteurs, de manière à pouvoir identifier les personnes qui commettent des actes de violence.

Mais les caméras seules ne suffisent pas. Les caméras en elles-mêmes ne servent en réalité pas à grand-chose s'il n'y a pas des hommes et des femmes derrière les écrans, qui observent ce qui se passe sur l'espace public, en particulier pour retrouver, à un moment donné, un acte ou un fait de violence qui se déroule. Et les hommes et les femmes, ce sont aussi ceux de la police municipale, ceux de la police métropolitaine des transports, ceux de la police nationale, les enquêteurs, les effectifs du ministère de la Justice pour aller jusqu'au bout de la chaîne mais aussi, en amont, les éducateurs et tous les médiateurs qui sont présents sur le terrain pour assurer à la fois l'éducation et la prévention.

La sécurité, telle que nous la concevons, ne peut donc pas se résumer juste à la question des caméras. C'est comme si l'on considérait que c'était cet élément précis qui allait pouvoir tout résoudre. Ce n'est pas le cas. C'est sur l'ensemble de la chaîne qu'il faut pouvoir réussir à jouer et sur l'ensemble des échelons qu'il faut réussir à agir.

Pour répondre à Mme Garnier, s'agissant des chiffres qu'elle évoquait tout à l'heure, en fait, le chiffre de 163 n'est pas vraiment le bon. C'est une addition, effectivement, des policiers municipaux et des policiers des transports en commun : 163 agents de la police municipale et de la police métropolitaine des transports en commun, dont 137 agents de la police municipale, il y a quelques jours – cela bouge de semaine en semaine mais disons que sur le mois de septembre, il y avait 137 agents de la police municipale –, et 26 agents de la police métropolitaine des transports.

Je vais répéter ces chiffres parce que régulièrement, j'entends des chiffres dont je n'arrive même pas comprendre d'où ils sortent. Je vous les redis. Ils ne sont que deux, ces chiffres, c'est assez simple : 137 agents de la police municipale et 26 agents de la police métropolitaine des transports. Si l'on fait l'addition, cela fait 163 agents qui relèvent de cette municipalité et de la Métropole et qui permettent d'avoir une présence d'effectifs policiers sur le terrain, que ce soit dans les transports en commun ou sur l'espace public, que ce soit dans le centre-ville ou au-delà, dans les différents quartiers, y compris au-delà des boulevards qu'évoquait l'un d'entre nous.

La présence des effectifs de la police permet aussi d'avoir des résultats, puisque quelqu'un parlait de je ne sais quel sondage qui donnait je ne sais quoi. Cela rappelle un sondage de l'année dernière qui avait fait couler un peu d'encre et qui nous avait un peu fait sourire. Mais là, c'est un sondage que Mme Oppelt a évoqué : 70 %... Moi, je trouve que c'est très bien, les sondages mais évidemment, il y a toujours des problématiques de méthode dans les sondages. Moi, la méthode qui me parle plus, c'est le fait que l'on puisse comptabiliser ce que donne, depuis le début de l'année, l'action de la police métropolitaine des transports en commun, puisque c'est ce que vous évoquiez, Madame Oppelt.

En l'occurrence, depuis le début de l'année, 136 mise à disposition de personnes, Madame Oppelt, et je répons de ce fait à votre question, 136 personnes mises à la disposition de la police nationale au travers du travail quotidien de la police métropolitaine des transports en commun depuis le début de l'année. Pardon, c'est un troisième chiffre. Je sais que démultiplier les chiffres n'est pas une bonne idée, mais il fallait le dire et les remercier pour le travail qu'ils font.

Et pour donner un exemple particulier – puisqu'il ne faut pas parler uniquement de quantité : il faut aussi parler de qualité –, il y a quelques heures, a été interpellé l'auteur de l'agression du chauffeur de la TAN du 20 septembre. Par qui ? Par la police métropolitaine des transports en commun. Donc les sondages, c'est très bien. Cela peut faire parler dans landerneau, mais ce n'est pas le plus important.

Je crois que le plus important, pour les Nantaises et les Nantais, c'est que l'effort qui est fait par les agents de la police municipale, de la police métropolitaine des transports, de la police nationale dans ses différentes branches et ensuite, de la justice, puisse donner des résultats qui soient utiles.

J'insiste sur la justice et puis je vais arrêter de parler, parce que je pourrais vous en parler pendant des heures – vous avez compris que le sujet me passionne... Si nous n'allons pas jusqu'au bout de la chaîne, tout ce que nous avons fait en amont ne sert à rien, ni la prévention, ni la police nationale, ni la police municipale, ni la police des transports. Le bout de la chaîne, c'est la justice. C'est la justice qui permet d'enquêter, qui permet d'identifier ceux qui commettent des crimes et des délits et qui permet de prononcer des peines et de faire appliquer les peines.

À l'échelle du Conseil de l'Europe, à l'échelle de l'Europe, il y a 17 effectifs de justice pour 100 000 habitants. À l'échelle du pays, il y en a 11 pour 100 000 habitants. À l'échelle de Nantes, il y en a 5 pour 100 000. Des annonces ont été faites. Nous les attendons impatiemment et nous serons ravis qu'ils puissent arriver, augmenter les effectifs de la justice de manière à ce que tous les efforts qui sont faits par tous les maillons en amont, encore une fois, de la prévention, de l'éducation jusqu'à la police, jusqu'à la répression, arrivent entre les mains de la justice et que la justice se prononce, simplement de manière à ce que ce soient les règles communes qui s'appliquent et que nous ne soyons pas dans un endroit où ce sont les lois des plus forts qui s'appliquent. La justice, c'est extrêmement important. Je suis certain que nos parlementaires porteront cette demande auprès des décisionnaires sur ce sujet-là.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci.

Chers collègues, je vous propose maintenant de passer à la délibération n° 3.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Urgence Maroc et urgence Libye – Contribution au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) – Subventions d'investissement – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, il vous est proposé de délibérer sur deux propositions d'aide d'urgence.

En effet, à la suite au séisme du 8 septembre 2023, le Maroc a été durement touché. De nombreuses victimes sont à déplorer. Le bilan humain ne cesse malheureusement de s'alourdir. Des quartiers et des villages entiers sont dévastés.

Au regard des liens qui unissent les villes d'Agadir et de Nantes depuis plus de trente ans, c'est une émotion particulière qui touche les Nantaises et les Nantais.

Face à ce drame et en solidarité avec le peuple marocain, il est proposé que la Ville de Nantes contribue à l'effort international d'urgence pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe. Il est ainsi

proposé de verser une contribution de 25 000 euros au FACECO, le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. C'est un fonds d'urgence ouvert par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, permettant de soutenir l'action d'ONG françaises et internationales déjà présentes dans les zones sinistrées, de mettre en place des opérations humanitaires, d'apporter des dons d'équipements et de vivres au bénéfice des populations. Ces actions se font en appui aux autorités marocaines et sont rigoureusement suivies par le ministère.

La seconde proposition porte sur une aide d'urgence à la Libye, suite à la tempête Daniel du 12 septembre 2023. Cette tempête a eu des effets dévastateurs dans le nord-est de la Libye. Elle a fait plusieurs milliers de victimes, de blessés, et plus de 40 000 déplacés.

Comme pour l'aide d'urgence au Maroc, le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales est mobilisé par le ministère. Il permettra de fédérer les initiatives de solidarité avec les populations. Les dons versés à ce fonds de concours permettront notamment de soutenir le déploiement, depuis le 17 septembre 2023, d'un hôpital de campagne de la sécurité civile et de soutenir aussi, évidemment, l'action d'ONG.

Il vous est donc proposé d'approuver les deux versements au FACECO de 25 000 euros chacun pour l'aide d'urgence au Maroc et en Libye.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Bonjour. Merci.

Les récentes catastrophes naturelles, tremblement de terre au Maroc et inondations en Libye, suscitent chez chacune et chacun d'entre nous une immense tristesse, et nous adressons à toutes les familles touchées nos fraternelles pensées, ainsi qu'aux peuples marocain et libyen, frappés en leur cœur à peu de jours d'écart.

Nous exprimons plus particulièrement en direction des familles endeuillées nos plus chaleureux messages de soutien, des familles en deuil dont certaines vivent ici et que nous côtoyons.

Depuis ces événements dramatiques, un nouveau séisme est survenu en Afghanistan, avec un nouveau cortège de morts et de blessés. Nous n'avons pas de doute quant à la réactivité de notre collectivité pour manifester, là aussi, sa solidarité sur le sujet.

Partout, dans le monde, les hommes, les femmes, les enfants ont le droit de recevoir des soins. Partout dans le monde, les hôpitaux doivent pouvoir être alimentés en eau et en électricité, et doivent pouvoir fonctionner. Et partout dans le monde, les ONG doivent pouvoir travailler.

Notre Ville s'honore de la manifestation de solidarité qui est ici proposée au vote, et le groupe gauche commune s'y associe évidemment.

Mme la MAIRE – Merci. Jamal Ouggourni.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, le 8 septembre 2023 à 23 heures, en rentrant du match France – Nouvelle-Zélande, mon téléphone sonne. Au bout du fil, ma sœur, qui m'annonce que la terre a tremblé et que tout le monde est dehors. J'essaie de garder mon calme et de rassurer ma sœur. J'allume la télé et là, je découvre que les provinces d'Al Haouz et de Taroudant, que Marrakech et Ouarzazate ont été touchées par un terrible tremblement de terre. C'est la panique. J'ai passé toute la nuit scotché à mon téléphone pour avoir des nouvelles des membres de ma famille. Plus les heures avancent, plus le nombre de victimes augmente. Des membres de ma famille, des connaissances sont morts, d'autres, grièvement blessés. Des villages ont été totalement ou partiellement détruits.

Ce drame a donc causé la mort de plus de 3 000 personnes. Et au-delà des pertes humaines, de nombreux dégâts sont à signaler dans les différentes régions touchées. Certains ont tout perdu, à commencer par leur toit. Les habitants doivent tout reconstruire pour retrouver une vie normale.

En tant que personne ayant des liens profonds avec les régions touchées, je tiens à exprimer toute ma gratitude pour l'initiative par la Ville de Nantes d'octroyer cette subvention pour venir en aide aux sinistrés du tremblement de terre au Maroc, mais également aux victimes des inondations en Libye. Cette démarche est à la fois noble et nécessaire, et elle montre l'importance de la solidarité internationale en temps de crise.

Ces deux drames ont causé des souffrances inimaginables pour de nombreuses personnes et ont un impact dévastateur sur la population. Je sais à quel point il est essentiel de venir en aide aux sinistrés dans ces

moments difficiles. Les subventions de la Ville de Nantes contribueront de manière significative à fournir une assistance essentielle aux victimes de ces catastrophes naturelles. Elles aideront à reconstruire des villes brisées. Excusez-moi, c'est l'émotion...

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 8 septembre dernier, un terrible séisme a frappé le sud du Maroc. Des quartiers effondrés, des villages dévastés, de nombreuses victimes et des familles décimées... Comme de nombreux Français, comme de nombreux Nantais, nous avons été touchés par ce drame et pour moi qui aime ce pays et qui connais bien cette région, l'émotion est encore bel et bien présente, croyez-moi.

Au-delà du drame humain et pour que la vie reprenne ses droits, tout est à reconstruire dans cette région du Haut-Atlas. Dans les heures qui ont suivi, par votre intermédiaire, Madame la Maire, Nantes a fait part de sa profonde solidarité.

Solidarité avec les familles des victimes, solidarité avec celles et ceux qui ont tout perdu, solidarité avec notre ville jumelle, Agadir, bien sûr, et avec un pays tout entier.

Car Nantes est solidaire ; c'est dans son ADN, dans sa nature.

Solidarité et soutien aux associations locales et à toutes celles et ceux qui s'engagent avec humanité face à l'urgence de la situation pour héberger, pour habiller, pour nourrir et, à plus long terme, soutien pour reconstruire.

Et si nous avons évidemment soutenu l'initiative de François Ripoché et du Lieu unique, il y a quelques semaines, en faveur du fonds d'urgence « séisme Maroc » porté par le Secours populaire – qu'ils en soient très sincèrement remerciés –, nous allons plus loin aujourd'hui en abondant le Fonds d'action extérieure des collectivités locales pour venir en aide aux plus vulnérables.

Solidarité avec le Maroc, les Marocaines et les Marocains, solidarité bien évidemment avec la Libye, les Libyennes et les Libyens suite au passage, début septembre, de la tempête Daniel, pour faire face à ses terribles conséquences en matière d'accès aux soins et à la santé, notamment.

L'essentiel, ce matin, nous rassemble, mes chers collègues, quelles que soient nos sensibilités politiques ou notre place dans cet hémicycle. Et je crois bien que l'essentiel réside dans la solidarité, dans la compassion et dans l'humanité dont nous faisons preuve à travers cette délibération, qui mérite amplement, je l'espère, un vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Pardon, Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, Conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites et évidemment, nous souscrivons aux propos de solidarité. Quand il y a un drame, que ce soit au Maroc ou en Libye, il y a une mobilisation exceptionnelle qui se fait, d'abord, c'est vrai, parce que c'est la tradition et l'honneur de la France, mais aussi dans notre ville, dans notre métropole. Et dans la continuité du vote qui a eu lieu la semaine dernière, je crois que c'est en solidarité qu'il faut continuer à accompagner nos frères marocains et libyens face au drame qu'ils vivent, au-delà des liens et de l'histoire qu'a pu rappeler Aïcha, et de l'amitié que nous avons avec Agadir en particulier.

C'est un accompagnement qui va durer dans le temps, qui est nécessaire, et je suis convaincue que notre Ville s'intégrera, rejoindra un certain nombre de programmes qui permettront de la reconstruction, de l'éducation, de l'accompagnement, et qu'elle accompagnera aussi les élans de solidarité des associations sur notre territoire, qui l'honorent aussi. Et finalement, nous participons à cette grande mobilisation.

Mon groupe et moi-même sommes fiers de participer à cette délibération, bien sûr. Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Simplement pour vous dire qu'évidemment, nous voterons sans réserve cette proposition de soutien que vous faites ce matin, et pour saluer aussi la générosité et les initiatives de très nombreux Nantais et d'associations nantaises. Je pense notamment à l'association Casse

ta routine, à Nantes Nord, qui a envoyé je ne sais plus combien de tonnes d'aide au Maroc à la suite de ce séisme. Je crois qu'il est important aussi de saluer cette mobilisation. Les liens qui nous unissent sont nombreux, Salah El Haïry et vous tous l'avez rappelé. C'est aussi l'occasion d'adresser tous nos remerciements à tous ces Nantais qui se sont mobilisés.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Bonjour à toutes et à tous. J'en profite pour dire qu'en complément de cette délibération, nous avons effectivement une subvention qui est votée dans la délibération classique des subventions qui accompagnent ces initiatives d'associations. Je me joins complètement à ces remerciements, comme Aïcha Bassal a pu faire. Cette solidarité qui existe dans l'ensemble de nos quartiers est essentielle dans ces moments-là, et nous sommes très fiers de pouvoir les accompagner.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci aux uns et aux autres pour vos propos. Je voulais juste, à cette occasion, souligner deux éléments. Nous avons moins parlé de la Libye parce que c'est un État dans lequel il n'y a pas vraiment d'État. Donc au moins de médias, moins de presse, moins de journalistes présents, moins de caméras pour montrer à la fois les destructions, les victimes, la douleur de ceux qui restent. Fin septembre, on ne savait pas encore combien de victimes il y avait en Libye. Le chiffre officiel était autour de 3 800 ou 3 900 personnes. En réalité, il restait encore 10 000 personnes pour lesquelles on n'avait pas encore d'informations sur leur sort exact. Donc, potentiellement il peut y avoir eu 10 000 morts en Libye.

Je voulais souligner le fait que lorsqu'un État existe et que des services publics existent, en particulier de secours, d'assistance et de vérification de l'état des infrastructures publiques, pour que des tempêtes comme la tempête Daniel ne détruisent pas des barrages, par exemple, et que cela aboutisse à des morts, quand des États existent, comme c'est le cas du Maroc, avec un service public qui existe, notamment un service public de secours, la population en sort bénéficiaire, bien évidemment. Ce n'était malheureusement pas le cas pour la Libye, qui n'a plus d'État, qui était en état de guerre civile.

Je voulais juste souligner le fait que l'existence de l'État et des services publics est quelque chose d'extrêmement important, en particulier dans des conditions de catastrophe comme celles-ci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Égalité : rapport annuel 2022 – Lutte contre les discriminations, ville non sexiste, accessibilité universelle et justice sociale – Présentation

Mme BERTU, Adjointe – C'est une présentation assez classique, maintenant, pour le mois d'octobre, du rapport d'activité sur l'égalité pour 2022, notre rapport annuel, qui présente les actions de l'un des marqueurs piliers du mandat, dans lequel on retrouve les actions sur la lutte contre les discriminations, le non-sexisme, l'accessibilité universelle ainsi que la justice sociale, le cœur de ce marqueur étant que l'action publique de la Ville n'exclut aucun public, aucun territoire. C'est bien là notre ambition.

Je voulais juste, avant d'entrer dans le détail de ce rapport annuel, avoir un remerciement particulier aux élus qui travaillent sur les sujets d'égalité en direct : Marie-Annick Benâtre, Nadège Boisramé, Nathalie Blin et Pascale Robert, qui travaillent directement sur cette thématique, et à l'ensemble des élus, puisque de fait, un marqueur transversal est porté par l'ensemble des élus et que dès lors, tout le monde, ici, y participe.

Je vais vous dire un mot sur la ville non discriminante. Je serai assez synthétique et je présenterai quelques exemples qui me paraissent assez représentatifs de notre action en 2022.

Depuis 2017, nous avons une démarche « AntidiscrimiNantes » avec un dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes. Nous menons un travail important notamment avec le Défenseur des droits pour orienter les victimes afin qu'elles puissent être accompagnées dans leur processus de justice. Nous avons un engagement de mandat d'avoir sur le territoire un observatoire des discriminations. En 2022, nous avons lancé la première phase de préfiguration de cet observatoire des discriminations.

Nous avons aussi, sur le territoire, un certain nombre de temps qui valorisent les sujets de lutte contre les discriminations. Je pense à la Journée nationale de la traite, de l'esclavage, et de leurs abolitions du 10 mai,

pour laquelle je sais qu'Olivier Chateau a une attention particulière afin que le programme puisse à la fois parler de l'histoire mais également, des discriminations qui sont toujours vives sur notre territoire. Je pense aussi aux projet des acteurs et des actrices du territoire comme Tissé métisse, mais également aux semaine de lutte contre le racisme et l'ensemble des discriminations qui sont pilotées par La Ligue de l'enseignement pour l'ensemble du collectif.

S'agissant de la ville non sexiste, l'ambition de la Ville est de faire de Nantes la première ville non sexiste, de garantir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, et d'agir sur le système de production du sexisme.

Plusieurs points importants sont à relever pour cette année 2022. Nous avons un Conseil de l'égalité femmes/hommes qui devient, je le présente dans la délibération suivante, le Réseau de la ville non sexiste. L'année 2022 a vu débuter cette concertation.

Nous avons organisé les premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un événement qui a eu lieu les 25 et 26 novembre derniers, à la Cité des congrès, qui a rassemblé sur site plus de 2 500 personnes et en streaming, plus de 3 000 personnes. Nous avons eu avec nous des intervenants d'ampleur nationale au cours de ces deux journées, qui ont été l'occasion de mobiliser les collectivités pour lutter contre ce fléau, puisque nous avons notamment signé un manifeste à cette occasion.

Sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il y a toujours l'action de Citad'elles, dont la fréquentation en 2022 montre toujours une activité soutenue pour le centre, qui accompagne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, les femmes victimes de toute forme de violence.

Et puis, en transversalité, quelques sujets me paraissent importants : le Conseil nantais de la nuit, qui a continué à travailler sur la place des femmes dans la ville la nuit, notre action sur la visibilité des femmes avec à la fois les journées du matrimoine et du patrimoine et la démarche de féminisation des noms de rues, notre engagement à travailler pour l'accès universel aux protections périodiques et à la lutte contre le tabou des règles, puisqu'en 2022, nous avons équipé 30 sites d'un distributeur de protections périodiques gratuites et biologiques, notre soutien à la communauté LGBTQIA+, puisqu'en 2022, nous avons trouvé les nouveaux locaux de NOSIG, qu'ils ont pu investir pleinement à partir du début de l'année 2023, et puis la Marche des fiertés, qui a repris après plusieurs années de restriction, avec une énorme fréquentation.

Enfin, les cours d'école, premier espace de socialisation des enfants, qui préfigurent leur rapport à l'espace public, sur lesquelles nous avons un enjeu essentiel, partagé avec Ghislaine Rodriguez, celui de la mixité et de la façon dont chaque enfant trouve sa place dans cet espace.

Sur la ville accessible à toutes et à tous, il s'agit d'offrir l'ensemble des activités et des domaines de vie à l'ensemble des Nantaises et des Nantais, qu'ils soient ou non en situation de handicap. C'est bien là notre ambition. Un travail, là aussi, avec le Conseil nantais de l'accessibilité universelle a été conforté, sur laquelle un travail sur la représentativité a été mené. C'est un partenaire historique de la collectivité, à la fois sur les grands projets mais aussi sur le quotidien.

Le CNAU a été mobilisé sur une démarche de concertation pour penser l'accessibilité du parcours des usagers, toujours dans cette logique de mieux adapter le service public à l'ensemble des Nantaises et des Nantais. Il y a également eu une mobilisation du CNAU sur de grands projets urbains comme le projet du pont Anne de Bretagne. Là aussi, il est essentiel, lorsque l'on repense des projets aussi majeurs dans notre ville, de pouvoir prendre en compte le regard de l'ensemble des habitantes et des habitants.

29 établissements qui reçoivent du public ont été rendus accessibles en 2022.

Nous avons soutenu le sport et la culture pour toutes et tous avec la troisième édition du plan « Parasport » et également, des initiatives en faveur de l'accessibilité culturelle, par exemple l'audio description. Je voulais aussi souligner, même si cela concerne plus 2023 que 2022, l'engagement d'Ali Rebouh sur la coupe du monde de rugby masculin, puisque nous avons vu, ces dernières semaines, l'audio description de matchs en direct. C'est une première sur le territoire et c'était vraiment une très grande fierté.

Et sur la question de l'accessibilité universelle, le conseil municipal de décembre 2022 a pu être traduit pour la première fois en langue des signes française lors de sa retransmission en direct. C'est maintenant quelque chose d'intégré de manière pérenne dans nos pratiques, pour un accès universel au débat démocratique. J'en profite donc pour remercier très sincèrement nos interprètes du jour.

Enfin, sur la ville solidaire et plus juste, il y a eu 120 jours de dialogue citoyen pour les Assises des nouvelles solidarités et un travail important sur le lancement du nouveau plan « quartiers », toujours pour refuser que les politiques publiques nous déployons ne bénéficient pas à toutes et tous selon le quartier où l'on vit. Donc là aussi, ce sont des ambitions essentielles pour que l'égalité soit vraie partout sur notre territoire.

Et parce que nous ne pouvons pas avoir un discours fort si nous ne sommes pas exemplaires, nous, en interne, il y a un volet sur la collectivité exemplaire. Nous avons, là aussi, un conseil interne, qui est constitué à la fois d'agentes et d'agents volontaires et de représentants du personnel, qui nous permet de mener des sensibilisations et d'avancer au sein de la collectivité.

Nous avons, en 2022, validé le plan d'action triennal pour l'égalité et la mixité professionnelle. Nous avons renouvelé l'obtention des labels « diversité » et « égalité » et obtenu un prix du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle. Tout cela vient reconnaître nos efforts en termes de responsabilité sociale interne de la collectivité. Et je vois Aïcha Bassal qui hoche la tête et qui ne dirait pas le contraire.

Voilà pour cette présentation du rapport annuel.

Mme la MAIRE – Merci beaucoup pour la présentation du rapport mais surtout, merci à toutes et tous pour tout le travail qu'il y a derrière.

Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, chère Mahaut Bertu, comme tu l'indiquais, chaque année, la présentation de ce rapport est l'occasion de revenir sur les actions menées par notre collectivité pour lutter contre les inégalités que subissent encore trop de Nantaises et de Nantais.

C'est d'abord vrai sur les inégalités sociales, qui continuent de croître dans notre pays. L'inflation, largement nourrie par quelques profiteurs de crise, pénalise fortement le budget de nombreux ménages nantais, contraints à de nombreux sacrifices pour pouvoir nourrir leurs enfants.

À Nantes, nous refusons cet état de fait. C'est le sens des Assises des nouvelles solidarités et de leurs débouchés concrets que nous proposons aux Nantaises et aux Nantais, comme l'extension des aides du CCAS aux 18-24 ans, jusqu'à présent écartés du dispositif.

Mais l'égalité, c'est aussi la lutte contre toutes les discriminations. En 2022, nous avons renforcé nos dispositifs d'accès aux droits, notamment pour les personnes victimes de discrimination, autour de la plateforme AlloNantes discriminations.

Puisque la non-maîtrise du français est également une source de profondes discriminations, nous avons renforcé les offres gratuites d'apprentissage du français.

Nous poursuivons aussi nos actions pour une ville non sexiste à l'horizon de 2030. Nous avons ainsi accueilli les premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui ont mobilisé les collectivités pour avancer collectivement sur cette question.

De même, l'évolution du Conseil égalité femmes/homme en Réseau ville non sexiste permettra un lien plus fluide avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Enfin, 2022 a été marquée par la refonte du Conseil nantais de l'accessibilité universelle, la mise en place de la traduction en langue des signes française de nos conseils municipaux ou encore, des avancées sur l'accessibilité de toutes et tous à l'ensemble de nos politiques publiques : sport, culture..., pour une égalité d'accès à la vie et l'offre publiques.

Vous le voyez, ce rapport témoigne donc de notre mobilisation totale, à 360°, pour lutter contre les inégalités qui minent le quotidien de trop de Nantaises et de Nantais.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Ce rapport nous présente la politique publique en termes d'accessibilité universelle. La France connaît actuellement une croissance forte du vieillissement de la population et Nantes doit y prendre toute sa part, particulièrement dans les grands projets qui sont pensés pour la ville de demain, une ville adaptée à nos seniors, aux personnes en situation de handicap et aux plus fragiles.

Notamment sur l'accompagnement de nos seniors ou des personnes en situation de handicap et l'accessibilité universelle pour toutes et tous, ce sujet doit devenir une priorité pour votre majorité municipale et notre minorité. Or le compte n'y est pas tout à fait.

J'ai des exemples très concrets en tête, notamment la place du Commerce, où je l'espère, il y aura une amélioration prévue au niveau des fontaines, qui semblent dangereuses pour nos seniors et pour les personnes en situation de handicap. J'ai aussi un autre exemple, celui de la place du Petit Bois, où les bancs ont été retirés, sans concertation avec les habitants, ou encore d'autres exemples de poubelles qui jonchent les trottoirs – je pense à la rue de Cornulier, près de la gare sud –, qui empêchent d'utiliser ces trottoirs. Nous pensons évidemment à nos seniors et aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux papas ou aux mamans avec leur poussette, tout simplement.

Je sais qu'il y a des améliorations, comme l'utilisation de la LSF au conseil municipal, qui est une bonne chose. J'espère aussi que sur l'accessibilité universelle – on parle du numérique –, vous avez intégré que l'écriture inclusive est une écriture qui n'est pas du tout adaptée à nos seniors, aux personnes allophones, aux personnes en situation de handicap.

Donc avançons ensemble et surtout, avançons avec la population pour travailler sur ces sujets.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais commenter ce rapport en indiquant que c'est une bonne chose qu'il puisse y avoir un travail en transversalité entre différentes directions, entre différents services sur ce sujet de l'égalité entre toutes et tous et des discriminations.

Je reviendrai juste sur quelques petits points. Sur l'aspect des violences sexistes et sexuelles, je voudrais souligner, justement, le travail des collectivités locales, que ce soient les mairies, les départements et aussi les régions sur ce sujet, au soutien des associations. Je pense que nous aurons l'occasion d'en rééchanger. Je pense que toutes les associations indiquent le désengagement de l'État, quand même, ces derniers temps, sur les subventions qui sont accordées aux associations contre les violences faites aux femmes alors même qu'il y a eu un grand plan « violences » qui a été créé. Nous avons des associations nantaises qui viennent de subir, en juillet dernier, des coupes très fortes, jusqu'à 50 % de leur montant. C'est un sujet qui est collectif et dont nous aurons, je pense, l'occasion de reparler.

Sur l'éducation, puisque c'est là où tout se joue, on le sait aussi, où beaucoup de choses se jouent, ensuite, sur le sujet de l'appropriation de l'espace public, c'est d'abord dans l'école. Un gros focus a été fait sur les cours d'école. Moi, j'aurais aimé que nous ayons peut-être plus d'informations, plus d'éléments aussi à pouvoir apporter aux familles sur la sensibilisation que l'on peut faire, notamment dans les actions périscolaires. Il y a sans doute des parents dans cette salle et je pense que l'on voit encore trop des animateurs et des animatrices où finalement les garçons vont aller jouer dehors, et ce sont souvent les filles qui sont sur des activités plus calmes, plus créatrices, plus artistiques. Je pense qu'il y a encore des mentalités à changer, des choses à changer sur cet accompagnement-là. Je sais que des choses sont effectuées, mais j'aurais aimé que l'on mette plus en valeur ces éléments sur cet aspect.

Et également, sur le sport, je sais que nous avons une élue qui travaille sur le sport au féminin. Nous avons quand même eu la coupe du monde de rugby, nous allons avoir les Jeux olympiques... D'accord, c'est le rapport de 2022 mais moi, j'aurais aimé que nous ne soyons pas que dans le rapport sur le sport accessible et le parasport, qui sont très importants, et je salue évidemment les actions menées sur ce sujet. Mais je pense qu'il faut aussi parler de la mixité dans les pratiques sportives, du travail sur les équipements sur ce sujet, parce que cela peut encore être des freins pour les jeunes filles. On sait qu'il y a des pratiques sportives chez les jeunes filles qui s'arrêtent entre 15 et 30 ans. Il y a vraiment ce sujet-là à aborder dans ce cadre.

Également, sur la mobilité et l'accessibilité, on sait que la majorité des familles monoparentales sont des femmes. Il y a aussi de plus en plus d'hommes. C'est un vrai sujet, sur l'accessibilité des transports publics. Oui, il y a des augmentations de transport. Néanmoins, le transport en commun n'est pas là la nuit, n'est pas là pour les personnes qui travaillent la nuit ou en horaires décalés. Nous en avons déjà parlé et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler, mais il y a toujours cette difficulté d'autoriser et d'avoir des espaces de stationnement pour les personnels.

Je pense notamment aux personnels de santé et au personnel du social qui habitent en périphérie, qui ont des horaires décalés, qui ont des problèmes de garde, qui ne peuvent pas utiliser la voiture. Je sais que des courriers ont encore été faits en ce sens récemment par des entreprises, qui n'ont pas eu de réponse à ce sujet. Il y a des personnes qui quittent leur emploi, et beaucoup de femmes dans la santé, à ce sujet. Je pense que si nous voulons garder une ville accessible en termes de santé, nous en avons parlé au dernier conseil municipal, il y a vraiment un accompagnement à effectuer sur ce sujet.

Et en lien avec cela, et j'en terminerai, sur l'espace public, il y a un vrai travail de fond à faire sur l'invisibilisation des femmes, notamment dans certains espaces publics. On ne voit encore pas de femmes dans certains espaces, notamment à Bellevue, notamment place Mendès-France où finalement, l'espace public est encore vraiment pris par les hommes. Cela, c'est un sujet de fond à travailler. Nous saluons le travail déjà effectué, mais je pense qu'il y a encore besoin d'actions profondes.

Juste un mot sur le fait de savoir si ce sont vraiment des changements de nom de journées du « patrimoine » en journées du « matrimoine », alors que d'autres, dans vos sensibilités, souhaitent débaptiser l'école maternelle, si le fait de changer le nom du « Conseil égalité » en « réseau ville non sexiste »... ? Nous, nous nous interrogeons. Est-ce que cela va vraiment apporter des choses ? Je pense que ce qu'il faut vraiment montrer aux Nantais, ce sont des actions profondes, réelles et concrètes.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous venons d'entendre la présentation du rapport 2022 sur l'égalité, qui, comme certains de mes collègues l'ont souligné, démontre bien combien nous sommes sur l'ensemble des politiques publiques et collectivement mobilisés pour assurer l'égalité à toutes les Nantaises et à tous les Nantais, quel que soit leur âge, quel que soit leur genre, quelle que soit leur condition physique ou leur vulnérabilité économique, pour un égal accès aux droits et aux services.

Parmi la diversité des actions et initiatives menées à Nantes en 2022, et pour répondre à Mme Weiss, je citerai la formation sur les violences sexistes et sexuelles des éducateurs et éducatrices de l'animation sportive municipale, par exemple, qui sont au contact permanent des enfants et des adolescentes et adolescents et donc, en première ligne aussi pour repérer les situations à risque, les prévenir, les signaler.

Ou encore l'intervention très pertinente et appréciée de la géographe Édith Maruéjols, qui est venue sensibiliser les agents de la Ville mais aussi les salariés de l'ACCOORD et du périscolaire – c'est aussi pour vous rassurer, Mme Weiss – sur le thème des cours d'école égalitaires.

Ou encore les travaux à l'école Lucie Aubrac : l'école, la cour, le nouvel espace de restauration, tout est désormais accessible à 100 % aux personnes en situation de handicap.

Je profite de ce rapport sur l'égalité pour saluer le projet Li&Di porté par l'association APAJH 44, qui nous sera présenté un peu plus tard dans la journée par ma collègue Marlène Collineau. C'est un projet innovant, prometteur, qui vise à repérer de manière précoce et à accompagner les enfants à besoins spécifiques ou à troubles du comportement avec un apport de professionnels spécialisés et à mettre en place des actions en lien avec les familles pour éviter un ancrage des difficultés qui peut conduire aussi, dans certaines situations, à des formes de handicap.

Près de trois quarts des personnels enseignants rapportent des difficultés fréquentes, voire très fréquentes avec des enfants présentant des troubles du comportement. C'est dire tout l'intérêt de ce projet.

À travers bien d'autres politiques publiques, la Ville de Nantes agit, soutient, promeut pour faire vivre ce principe républicain qu'est l'égalité. Elle agit même bien au-delà de ses compétences, vous le savez.

Mais nous ne pouvons pas agir seuls. L'égalité est l'affaire de tous et nous attendons légitimement une action déterminée de l'État.

Mardi prochain, vous le savez, l'Assemblée nationale va commencer les débats du projet de loi de finances pour 2024. Cela nous permet de voir effectivement ce que propose notre gouvernement pour plus d'égalité dans notre pays.

Des associations du champ social, réunies hier pour une « braderie du social », nous le rappellent vivement : le secteur social en appelle au gouvernement pour des moyens d’agir dignes, constants, à la hauteur des besoins.

Or à ce jour, aucune réelle avancée sur l’égalité femmes/hommes, qui reste d’ailleurs, de manière assez ironique, la grande cause du nouveau quinquennat.

Aucune mesure d’urgence pour honorer son engagement de ne plus avoir personne à la rue et aucun enfant à la rue, alors que, loin d’être en diminution, leur nombre augmente.

Toujours moins de moyens pour le parcours éducatif des enfants en situation de handicap, alors que 23 % de ces enfants étaient sans affectation scolaire à la rentrée – et je salue le collectif « Handicap 44 en danger », qui était présent hier et qui continue de lutter pour se faire entendre.

Et toujours moins de moyens pour l’éducation populaire, une éducation pourtant source d’émancipation pour toutes et tous, en décidant tout simplement de supprimer le fonds d’aide au périscolaire, alors que la pénurie d’animatrices et d’animateurs touche plus de la moitié des collectivités territoriales et fragilise la qualité de nos accueils.

Alors nous, écologistes et citoyens, nous en appelons à un sursaut du gouvernement, un sursaut d’humanisme. Non, les grandes villes ne sont pas des territoires uniformément riches, dont il faudrait continuer à restreindre les moyens. Nos territoires, nos quartiers populaires souffrent. Les familles les plus précaires et celles des classes moyennes aussi souffrent, car l’égalité des chances leur semble aujourd’hui n’être plus qu’un vain mot dans la bouche de notre gouvernement.

Ce manque de moyens sur des compétences régaliennes et cette volonté systématique de démantèlement des politiques sociales ne peuvent plus durer. Nous appelons de nos vœux une inflexion substantielle du projet de loi de finances, que ce soit sur le volet « animation handicap », mais nous pourrions en citer d’autres, pour plus d’égalité réelle en droit, en dignité, entre toutes et tous nos concitoyennes et concitoyens.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je voulais remercier Mahaut Bertu pour la présentation de ce rapport, qui retrace de manière complète l’engagement de la Ville en matière d’égalité, et je crois que nous pourrions rajouter encore bien d’autres exemples, tant il est fait dans différentes directions et dans les différentes politiques publiques.

À Nantes, il nous importe que chaque Nantaise et chaque Nantais puisse avoir accès aux mêmes droits, aux mêmes opportunités, que chacun se sente pleinement à sa place dans sa ville, dans notre ville.

Car c’est bien de cela qu’il s’agit : affirmer l’égalité réelle, comme nous le faisons, c’est affirmer le droit à la ville pour toutes et pour tous, et c’est faire en sorte que l’égalité soit une réalité vécue, concrètement, au jour le jour, et non un concept purement théorique. Cette égalité réelle, elle s’éprouve, elle se vérifie.

C’est la raison pour laquelle, et ce rapport 2022 l’illustre bien, cette majorité a décidé de faire de l’égalité un marqueur à 360°, cela a été évoqué. Notre action pour l’égalité, nous la concevons, depuis le début de ce mandat, en externe comme en interne, de manière transversale. Il s’agit ainsi d’irriguer, progressivement mais sûrement, l’ensemble de nos politiques publiques, pour qu’elle se reflète aussi dans nos relations avec les usagers et dans nos relations avec les agents. C’est un choix politique fort, un choix assumé, un choix de cohérence et un choix de cohésion à l’échelle de la ville.

Alors merci, Mahaut, de porter ce sujet de manière aussi engagée. Merci à celles et ceux qui portent directement dans leur délégation cette ambition : Marie-Annick Benâtre, Marie Vitoux, Nathalie Blin, Nadège Boisramé, Pascale Robert, Abbassia Hakem, Aïcha Bassal.

Et merci à tous ceux qui évidemment, dans leur délégation, le prennent pleinement, car c’est bien une ambition partagée que nous examinons dans la culture, dans la santé, dans le sport, dans l’éducation, dans la sécurité, dans l’emploi, dans les marchés publics, dans l’urbanisme, dans les transports, dans les aménagements des espaces publics, cela a été évoqué tout à l’heure, y compris dans nos parcs et jardins. C’est aussi un sujet sur lequel c’est travaillé.

Et dans nos onze quartiers, évidemment : nous le portons à l’échelle de tous les quartiers nantais.

Je tiens également à saluer l'engagement des services municipaux qui nous accompagnent pour mettre en place ces engagements et qui y mettent aussi beaucoup de détermination.

Vous avez évoqué, Madame Weiss, tout à l'heure, la question des dénominations peut-être symboliques. Moi, je crois justement que ces symboles sont extrêmement forts.

On ne peut pas se contenter du symbolique et évidemment, nous ne nous en contentons pas. Je crois que le rapport l'illustre parfaitement. Mais donner plus de visibilité aux femmes sur l'espace public avec les noms de rue, avec les noms d'équipements publics, lutter contre l'invisibilisation des femmes dans notre histoire, c'est aussi montrer aux petites filles, aux petits garçons, aux hommes et aux femmes que justement, chacun, chacune a sa place, y compris sur l'espace public, et cela y concourt. Comme vous l'évoquiez tout à l'heure, c'est un vrai sujet.

Alors, quand en 2022, 85 % des dénominations, dans notre ville, sont attribuées à des noms de femmes, oui, cela veut dire quelque chose et oui, ce symbole est fort et il contribue, à sa mesure, à faire avancer l'égalité, la question de l'égalité.

Des cours d'école réinventées et plus égalitaires pour agir dès le plus jeune âge à l'accessibilité universelle, du soutien à NOSIG et à toutes celles et à tous ceux qui luttent contre les discriminations et pour l'égalité des droits à la formation de nos agents, de Citad'elles au soutien à Tissé métisse, de Ciné Pride à la Marche des fiertés, de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales au dispositif Carte blanche, au plan pour les quartiers, nous avançons inlassablement sur le chemin d'égalité, parfois semé d'embûches. Mais nous sommes plus déterminés que jamais, vous pouvez en être convaincus.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un élément, avant de continuer à donner la parole, pour attirer l'attention notre assemblée et notamment, des parlementaires, sur un sujet précis, qui sera en cours de discussion et qui rejoint les enjeux d'égalité entre hommes et femmes.

Chacun d'entre nous sait et mesure que l'éducation à l'égalité se joue sur tous les temps de la vie de nos enfants : le scolaire, périscolaire et l'extrascolaire. L'ensemble des associations d'élus ont appris récemment, sans aucune concertation, la suppression du fonds périscolaire pour les villes qui sont à quatre jours et demi. De combien parle-t-on, pour la Ville de Nantes ? Je le dis, on parle d'un million en année pleine. Autant vous dire que ce n'est pas un petit sujet.

Évidemment, l'ensemble des associations d'élus, dans leur diversité de sensibilités, se sont émus et du fond et de la forme. Du fond, je n'ai même pas besoin d'y revenir. De la forme, car les associations d'élus sont en train de suspendre leur participation au comité de filière, puisqu'elles sont présentes en permanence dans le comité de filière et que ce sujet n'y avait jamais été abordé.

À la suite du mécontentement majeur que nous avons exprimé, nous avons obtenu la garantie que les choses ne seraient pas mises en œuvre cette année, mais nous n'avons aucun élément de réponse pour l'année qui s'annonce et il n'y a, à notre connaissance collective, aucun élément de nature à apporter des réponses, au moment où nous nous parlons, dans le projet de loi de finances.

Il me semble que c'est un sujet absolument majeur, sur lequel il y a besoin d'avoir un certain nombre d'éléments de garantie. Je salue le fait que les choses ont été corrigées pour cette année mais vous imaginez bien que dans une ville de la taille de Nantes, on ne dirige pas une ville de cette nature à la petite semaine. Les budgets se font de manière pluriannuelle. Donc ne pas savoir si oui ou non, nous devrions être en situation de compenser un million l'année prochaine et un million l'année d'après, c'est évidemment une question tout à fait déterminante.

Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, conseillère municipale – Merci beaucoup, Madame le Maire.

Effectivement, même si l'expression de ma collègue Valérie Oppelt a été faite sur la délibération, compte tenu de cette information et pour avoir moi-même créé le comité de filière, j'y vois une opportunité pour réagir mais surtout, de vigilance réelle, que j'apporterai. Je porterai cette alerte complémentaire auprès de mes collègues, puisque ce comité de filière a vocation et avait vocation à permettre, en réalité, de faire de cette égalité des chances et donc, de l'éducation populaire au quotidien, en réalité, un pilier de nos politiques sociales.

Plus que jamais, cela a été rappelé, aujourd'hui, le BAFA souffre. La mixité sociale est nécessaire et pour réitérer, pour relancer cette dynamique, alors que cela commence, que ce soit dans les colonies de vacances, que ce soit dans le recrutement du BAFA, le soutien doit être à tous les niveaux et donc évidemment, la pérennité ou la pluriannualité permettant de construire des budgets mais aussi, sur le fond, l'évolution des différentes formations et la reconnaissance de ces métiers. C'est aussi tout l'intérêt d'être les pieds bien dans sa ville et en même temps, parfois, les mains au gouvernement. Cela permet aussi de remonter en direct certaine compréhension.

Merci beaucoup pour cette alerte. Évidemment, la vigilance sera de mise.

Mme la MAIRE – Merci. Je salue ces mots et ces paroles et nous attendons avec impatience la confirmation du retrait de la ponction d'un million l'année prochaine et d'un million l'année d'après.

Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Nous avons toutes et tous prononcé des paroles sur les questions de la lutte contre les discriminations, de la solidarité et l'égalité et il m'est difficile de me résoudre à ne rien dire du traitement indigne qui est réservé, dans notre pays, aux exilés.

C'est l'estomac assez noué que je prends la parole aujourd'hui sur la question du centre de rétention administrative. Depuis l'année dernière, je ne cesse de le répéter : Nantes, ville d'accueil, de solidarité, de fraternité, de sororité, va accueillir, à l'horizon de 2027, un CRA sur son territoire.

Je voudrais d'abord me réjouir du fait que l'ensemble des groupes politiques qui forment la majorité municipale parlent d'une seule voix pour refuser ce centre de rétention administrative sur notre territoire.

Ne nous y trompons pas : la rétention n'a d'administratif que le nom. Derrière, ce sont des femmes, des hommes, des enfants, des familles entières qui sont enfermées. Parfois, certains et certaines n'ont même pas encore eu le temps de déposer la moindre demande de protection ou de titre de séjour.

Un CRA, c'est un lieu d'enfermement, avec des violences psychologiques qui dégradent infiniment la santé mentale des personnes qui y sont enfermées. Un CRA, c'est une structure indigne, une structure inhumaine.

Le gouvernement se félicite et se réjouit de pouvoir en construire de nouveaux sur son territoire mais comment peut-on se féliciter d'avoir de nouveau ce type de politique répressive, alors même que la France a été condamnée onze fois par la Cour européenne des droits de l'homme sur l'enfermement des mineurs dans ces lieux ? Comment peut-on se féliciter de renforcer une politique d'expulsion, au mépris des risques graves qu'encourent les personnes, parfois, dans leur pays d'origine, et au mépris du droit international ?

Je voudrais redire ici, au nom du groupe écologiste et citoyen, que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher le centre de rétention administrative de s'installer à Nantes et ailleurs, et qu'à travers les députés écologistes à l'Assemblée, nous combattons la politique migratoire du gouvernement, qui organise la répression des exilés et propose un texte qui tend la main à la droite.

Et parce que nous avons souvent des paroles d'intention, dans cette assemblée, mais que derrière tout ce que nous disons, il y a des vies humaines, je voudrais vous lire l'extrait du témoignage d'un détenu qui a été enfermé au CRA de Rennes il y a quelque temps.

« Je ne suis pas bien ici. Cela fait 53 jours que je suis là. J'ai des papiers espagnols. J'ai traversé la mer. J'ai risqué ma vie pour avoir une vie meilleure. Ils ont gâché ma vie. Cela fait neuf mois que je suis avec ma copine. Je n'ai rien fait de mal. Je veux ma liberté. Je suis un être humain. Je veux seulement être libre. L'Espagne m'a sauvé de la mer et m'a donné des papiers mais dès que je suis entré en France, on m'a dit : "quitte le territoire, quitte le territoire, quitte le territoire !", alors que je n'ai rien fait. »

Merci.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – « Les conditions sanitaires sont terribles. L'odeur est très mauvaise. Il n'y a rien pour nettoyer les salles de bains ou les chambres. Cela sent l'humidité partout. Ici, ce n'est pas fait pour les humains. Nous n'avons aucune liberté. On ne peut pas manger, on ne peut pas fumer quand on a envie. Il faut attendre qu'un policier se décide à nous donner à manger ou à nous ouvrir la cour. Parfois, cela prend beaucoup de temps.

Ici, nous n'avons rien à faire. Nous nous ennuyons. Nous sommes confus. Cela nous crée de l'anxiété.

Je n'ai rien à faire. Je reste allongé dans le couloir près des fenêtres toute la journée. J'ai installé mon matelas à cet endroit parce que cela sent un peu moins mauvais. Et je ne sais pas quand je vais être expulsé.

Les salles de bains, elles sont dégoûtantes. C'est nettoyé une fois par semaine.

Nous ne pouvons même pas dormir dans les chambres à cause de l'odeur. Donc nous dormons dans le hall. Car dans les chambres, il y a l'odeur, des moustiques et des fourmis.

Nous avons un grand sentiment d'injustice.

Je ne mange plus, je ne dors plus.

Le centre n'est pas bon pour les humains. C'est contraire à nos droits. C'est pire que la prison. »

Tout comme ma collègue Marie Vitoux, je voulais vous faire part de ce témoignage. C'est celui de Paul, recueilli en août 2022 par la Cimade. Paul est père d'un enfant de 12 ans, qui est né et qui a grandi toute sa vie à Saint-Martin. La mère de son fils, de nationalité jamaïcaine, est en situation régulière. Paul a été interpellé à Saint-Martin puis a été transféré au centre de rétention de Guadeloupe. Il y a passé trente jours, séparé de sa famille.

Ces mots sont ceux d'une parole libre mais d'une personne enfermée, une parole qui permet de saisir les conséquences des politiques à l'égard des personnes en migration et l'horreur de ces centres de rétention.

Garantir un accueil digne aux exilés, cela implique de regarder en face et de prendre en compte les différentes causes de l'immigration, l'histoire colonialiste de la France et de la Françafrique.

Il est nécessaire de revoir la politique extérieure de la France envers certains pays, une politique qui crée une insécurité, une précarité caractérisée des populations. Les causes de l'immigration sont souvent les mêmes : guerre, dictature, pillage des pays riches, volonté de sauver sa vie ou d'une vie meilleure.

Or une fois en France, les personnes exilées se retrouvent souvent, durant des années, empêtrées dans des démarches extrêmement compliquées et parfois, enfermées dans ces centres de rétention inhumains, sans obtenir le respect de leurs droits humains.

C'est pourquoi notre groupe UDB, avec les autres groupes de la majorité municipale nantaise, nous nous opposons à l'installation d'un CRA à Nantes ou dans sa métropole et nous appelons donc le gouvernement à abandonner sa décision d'installer une structure de privation de liberté profondément inhumaine et indigne.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci. Je voudrais effectivement intervenir sur ce sujet, qu'il me semble important d'accompagner avec une vision humaniste.

Je pense, Madame la Maire, que votre majorité s'adresse à vous, en réalité. Elle s'adresse à vous, puisque je voudrais quand même ressortir un communiqué de presse, suite à une réunion qui avait eu lieu le 4 octobre 2022 entre le ministère de l'Intérieur, représenté par notre ministre, M. Darmanin, et vous-même, Madame la Maire.

Ce communiqué de presse était clair. Il y était indiqué que vous aviez partagé, « ils ont partagé les mêmes objectifs pour améliorer la situation ». La situation citée, à l'époque, étaient en lien, notamment, avec la sécurité. Et d'ailleurs, nous-mêmes, nous avons exprimé notre volonté d'aller plus loin sur les caméras, d'aller plus loin sur le nombre de recrutements de policiers nationaux. Et ce communiqué de presse abordait ce sujet.

Mais encore une fois, ce communiqué de presse cosigné par vous, Madame la Maire, et par Gérard Darmanin, annonçait ce centre de rétention, que nous n'avons d'ailleurs pas demandé.

Donc Madame la Maire, clairement, je pense encore une fois que ce message de votre majorité et d'ailleurs, de l'essentiel de la majorité, s'adresse à vous.

Enfin, effectivement, sur la condition des demandeurs d'asile, je pense, j'espère, nous espérons qu'il y aura une attention forte, dans le prochain projet de loi, sur l'intégration sociale, l'intégration par le travail de ces

demandeurs d'asile, puisque l'on constate effectivement que leur mise à l'écart du travail peut poser des problèmes sur leurs conditions de vie au quotidien.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Madame Oppelt, habile tentative de renversement du sujet, mais le propos que nous tenons en tant que majorité de gauche, à travers les interventions de mes collègues précédemment ou le communiqué et la communication collective de l'ensemble des groupes de la majorité, cela s'adresse à l'État, qui est décisionnaire et pilote sur ces sujets.

Donc oui, nous réaffirmons ici, dans l'enceinte de cette assemblée, que nous nous opposons à l'installation d'un CRA à Nantes. Et nous en profitons, comme l'ont fait aussi les autres collègues précédemment, pour redire que la question migratoire est éminemment importante, stratégique pour qu'elle ne soit pas instrumentalisée à des fins purement politiciennes, et que nous déplorons les glissements qu'il peut y avoir sur les sujets de la part du pouvoir en place.

En effet, nous estimons, en tout cas au niveau du groupe « gauche commune », au niveau également des élus communistes, que cette politique migratoire devrait plutôt se baser, contrairement à ce qui est promu en ce moment, sur un triptyque. Celui de mieux accueillir, parce que nous n'avons pas une crise migratoire, nous avons une crise de l'accueil, dans notre pays.

Nous devrions baser ce triptyque sur l'accueil, effectivement, pour éviter ces filières de traite d'êtres humains qui existe, et aussi sur ce deuxième pilier qu'est l'intégration des personnes en situation de migration sur nos territoires. Cela passe notamment par les questions de moyens donnés dans le cadre de l'apprentissage de notre langue qu'est le français, sur le territoire qui est le nôtre.

C'est la question aussi de l'intégration par le travail et vous l'avez vu, là aussi, la gauche est unie lorsqu'elle parle de ces sujets, lorsqu'elle réclame la régularisation de l'ensemble des travailleurs sans papiers sur notre territoire. C'est bon évidemment pour ces travailleurs eux-mêmes parce qu'aujourd'hui, ils souffrent de dumping social, ils souffrent de mise en concurrence, ils souffrent de droits qui ne leur sont pas reconnus. Et c'est bon aussi pour les travailleurs français, car cela permet justement de lutter contre ce malheureux dumping social entre les travailleurs eux-mêmes. La question de la régularisation des travailleurs sans papiers est donc aussi une exigence.

Et puis, le troisième pilier de ce triptyque, c'est la question essentielle de la coopération entre les pays, justement pour permettre à chacune et à chacun de vivre sa vie, s'il le souhaite, dans son pays, en dignité. Pour cela, il faut que la France prenne toute sa place, notamment dans les politiques de coopération économique.

Donc oui, nous le redisons ici, et cela de façon unie : nous sommes opposés à la création d'un CRA à Nantes et nous contesterons les orientations qui sont proposées aujourd'hui par le pouvoir en place sur les questions des politiques migratoires, avec une seule boussole : la question des droits humains et de la fraternité entre les peuples.

Mme la MAIRE – Merci.

Juste deux ou trois éléments, en cohérence avec les éléments qui viennent d'être partagés par les uns et par les autres. Je réitère pour la dixième fois la proposition qui est la mienne, et qui n'a pas bougé d'un millimètre. Je le redis donc avec la plus grande solennité, aujourd'hui : la Ville de Nantes ni ne pilote ni n'accompagnera en aucune manière ce projet.

Plus globalement, je veux simplement dire deux ou trois choses.

D'abord, je fais le constat que nous nous acheminons vers un 29^e projet de loi sur l'immigration en quarante ans – 29 en quarante ans ! –, quand nous n'avons toujours pas, pour ne prendre que cet exemple, de loi digne de ce nom sur le grand âge. Sincèrement, je pense que ce choix devrait toutes et tous nous interroger.

Deuxièmement, alors que la France représente à peu près 15 % de la population européenne, la réalité des chiffres, c'est que nous avons accueilli 4 % d'Irakiens, 4 % de Syriens et 12 % d'Ukrainiens. Nous sommes donc bien loin du fantasme et de l'instrumentalisation du tsunami migratoire que l'on voudrait nous raconter.

Je suis de ceux qui pensent que ce sujet est majeur, qu'il est sérieux, qu'il est compliqué et que donc, il doit être abordé avec la plus grande précision.

C'est la raison pour laquelle nous soutenons, à l'échelle nationale, la nécessité d'avoir, à l'instar du GIEC, un organisme indépendant d'observation des phénomènes migratoires. Par ce que tant que l'on ne met pas un peu de rationalité et de précision dans ces sujets, on laisse place à toutes les difficultés et à toutes les instrumentalizations.

Je suis de ceux qui défendent un statut de réfugié climatique, parce que ces sujets bougent, que ces sujets montent et que l'on ne peut pas les ignorer.

Je suis de ceux qui demandent que l'on mette fin au système de Dublin, qui ne fonctionne pas, qui met et les fonctionnaires du service public et les personnes concernées en grande difficulté.

Et je suis de ceux, comme Robin Salecroix, qui disent que oui, la question de l'apprentissage du français est une condition indispensable d'une intégration républicaine réussie et que de ce point de vue, aujourd'hui, le compte n'y est pas.

Je redonne la parole Mahaut Bertu pour conclure sur la délibération qui vous a été présentée.

Mme BERTU, Adjointe – Merci beaucoup.

Merci, déjà, à Olivier Chateau, qui m'a fait penser que j'ai ouvert cette présentation en remerciant l'ensemble des élus qui travaillent sur l'égalité directement et non les élues qui travaillent sur l'égalité en interne, Aïcha Bassal et Marie Vitoux. Je répare donc cette erreur.

Merci à l'ensemble des collègues pour vos interventions, qu'elles répondent directement au rapport annuel et à l'ensemble de nos actions ou qu'elles interpellent sur les CRA, qui viennent forcément nous parler d'inégalité et d'injustice.

Merci, Valérie Oppelt, pour votre intervention sur le rapport, pour votre vigilance sur nos actions. Je ne crois pas que cela appelait particulièrement une réponse sur les sujets que vous avez posés.

Et merci Madame Weiss. Vous avez parlé... Je vais essayer de prendre les sujets que vous avez évoqués, pas forcément dans l'ordre.

Vous avez parlé du Conseil de l'égalité femmes/hommes, que nous transformons en réseau de la ville non sexiste, en disant qu'il serait mieux d'avoir des actions concrètes plutôt que juste un changement de nom. Moi, je vous invite soit à lire les délibérations, soit à poser des questions en commission, si vous n'avez pas bien compris, soit, à la limite, à écouter, puisque dans deux délibérations, j'ai présenté le réseau de la ville non sexiste, qui, évidemment, amène à un changement fondamental de ce qu'est ce réseau et pas uniquement à un changement de nom.

Vous posez la question de l'espace public. Existe-t-il, dans notre société, des espaces publics que les femmes s'approprient moins ? Oui. Est-ce un sujet qui nous questionne ? Oui. Est-ce un sujet qui nous révolte ? Oui. Est-ce un sujet que l'on se pose uniquement dans les quartiers populaires, comme vous venez de le faire de manière extrêmement caricaturale en prenant l'exemple de Bellevue ? Non.

Quand vous dites qu'il n'y a pas de femmes sur l'espace public à Bellevue, je suis désolée mais il est absolument scandaleux de dire cela. Mais je vous invite à venir avec Abbassia Hakem et moi-même au square Michelle Palas, un soir, et vous verrez que quand, concrètement, on fait différemment l'espace public, eh bien l'on permet à des femmes, à des familles de venir s'approprier cet espace public. N'hésitez pas à nous faire signe : nous serons ravies d'y aller avec vous.

Ensuite, vous parlez des pratiques sportives des filles, qui s'arrêtent entre 15 et 30 ans. Est-ce un vrai sujet ? Oui. Est-ce que la politique sportive et la politique des plus de 15 ans est aussi dans les mains de la Région ? Oui. Dès lors, je vous invite, vous, à nous présenter votre bilan sur ce sujet, à nous dire comment vous touchez les lycéennes pour qu'elles n'arrêtent pas leur pratique sportive après 15 ans.

Vous soulignez que nous aurions pu valoriser un peu mieux l'action des autres collectivités et notamment, quand on travaille sur l'accompagnement des associations.

Je déteste citer précisément des associations lors de nos conseils mais je voulais vous dire que cela fait plusieurs mois qu'en tant qu'élue nantaise, je suis interpellée par la Fédération régionale du CIDFF, qui n'a pas de locaux et à qui la Région – c'est la fédération « régionale » des CIDFF... – ne répond pas.

Nous avons organisé, il y a quelques mois, un Comité des financeurs du planning familial. Il y avait, autour de la table, l'État, le Département, la Ville de Nantes, d'autres villes qui financent le planning familial. La Région n'a même pas répondu.

Moi, je vous invite vraiment à balayer devant votre porte avant de nous donner des leçons.

En fait, nous sommes en période de rapport d'activité. Donc moi, j'ai lu avec attention le rapport d'activité, Madame Weiss, que vous présentez la semaine prochaine en tant que conseillère régionale dédiée à l'égalité femmes/hommes.

Premièrement, il y a très peu d'actions concrètes. C'est le moins que l'on puisse dire. Il est donc assez osé de venir nous dire cela.

Deuxièmement, sur les questions des violences sexistes et sexuelles – là, je vais m'arrêter une seconde –, mais vous osez citer Citad'elles dans votre rapport. Vous osez citer Citad'elles à propos d'actions d'associations qui ont lieu dans la structure, alors même que vous refusez d'entrer parmi les financeurs, alors même que vous n'avez jamais répondu à mes multiples demandes de rendez-vous pour voir comment la Région pouvait trouver sa place dans une structure innovante sur le territoire, et où l'ensemble, vraiment l'ensemble des collectivités qui s'y engagent soulignent l'action qui y est menée, y compris Alain Vey, au conseil métropolitain, la semaine dernière. Donc vraiment, nous ne sommes pas là sur une question politique.

Donc pour ma part, c'est avec grand plaisir que je souligne l'action volontariste des collectivités, à condition, juste, que cette volonté existe.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Écoutez, moi, je suis assez surprise et choquée, en fait, de ces propos, parce que je pense que nous sommes au conseil municipal de Nantes, que ce n'est pas le sujet.

Du reste, je n'ai pas demandé à valoriser les actions des collectivités. Je les ai valorisées. Et j'interpellais justement sur d'autres sujets d'associations.

Vous parlez d'actions concrètes. Je pense que la Région a des actions concrètes sur le sujet de l'égalité femmes/hommes. Je pense que ce n'est pas l'objet, aujourd'hui. Ce n'est pas le débat.

Vous parlez des CIDFF. Parlons très clairement : les CIDFF ne nous avaient pas parlé de ce sujet. Ils ne nous ont pas interpellés sur ce sujet. Ils ne vous ont interpellés que vous, parce que le local est en ville. Ils ne nous ont pas interpellés sur ce sujet ! Donc merci d'en parler. Nous allons en reparler. Mais à un moment donné, vous ne pouvez pas nous agresser en conseil municipal en nous indiquant des choses dont nous n'avons même pas connaissance et dont l'association elle-même ne nous a pas fait part et ne s'est pas plainte, en fait.

C'est à vous qu'ils ont parlé, pas à nous, sur ce sujet. Et je pense que les CIDFF, nous avons doublé leur financement, notamment dans le programme de prévention des agissements sexistes dans les lycées qui est effectué dans toute la région des Pays de la Loire. Les financements ont été doublés.

Je pense que nous aurons l'occasion de parler de tous ces sujets la semaine prochaine, comme vous l'avez souligné. Je pense que ce n'est pas le débat ici, aujourd'hui, et j'invite tout le monde à un peu de sobriété et de mesure dans ses propos, quand nous essayons d'en avoir un minimum.

Alors sur le nom des rues, quand j'indique que... J'ai parlé des journées du patrimoine et des journées du matrimoine. Je n'ai rien indiqué sur le nom des rues. Et effectivement, je soutiens le fait de baptiser des noms de rues, je soutiens de baptiser des noms de collèges, des noms d'écoles par des noms de femmes, effectivement. Cela, je suis complètement d'accord sur cette visibilité. Je n'ai pas parlé de cela. Donc à un moment donné, écoutez les propos qui sont tenus et répondez sur ce qui est vraiment indiqué.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE – Merci. Juste une chose. D'abord, je pense que les propos de Mahaut Bertu ont été totalement dans le cadre du respect républicain. Le conseil municipal, c'est aussi fait pour que chacun, à un moment, assume ses décisions et ses non-décisions.

Mahaut Bertu est tout de même tout à fait fondée quand elle vous pose une question précise, à laquelle, je le dis quand même, je n'ai pas entendu le début d'une réponse : comment, comme élue en charge de ce sujet, pouvez-vous valoriser Citad'elles dans la communication du Conseil régional en continuant, de manière totalement incompréhensible – je le dis parce que c'est un sujet qui est partagé par tous les maires de la Métropole, quelle que soit leur sensibilité –, de refuser de contribuer a minima au financement de Citad'elles ? Je suis très curieuse d'entendre votre réponse précise sur ce point, Madame Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Je pense que c'est un point que nous allons regarder parce qu'à ma connaissance, il n'y avait pas la mention de Citad'elles dans le rapport. Et ma réponse sur ce sujet, je l'ai déjà dit : nous soutenons les associations qui font partie de Citad'elles. Et nous l'avons dit 10 000 fois : nous soutenons les associations. Citad'elles n'est pas sous un format juridique, sous une entité d'association, et dans notre règlement d'intervention... Nous avons aussi d'autres communes que Nantes, sur le territoire régional, qui peuvent avoir des actions sur ce sujet, et il n'est pas dans notre règlement d'intervention d'accompagner la commune directement. Néanmoins, évidemment, et je pense que nous allons souligner tout à l'heure – nous aurions pu attendre la délibération –, nous soulignons le travail qui est effectué par Citad'elles et nous soutenons les associations qui y interviennent, sans difficulté.

Mme la MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Aucune association qui agit au sein de la Citad'elles ne le fait sans les financements dédiés à cette action-là. Donc si vous financez une association qui fait des choses sur le territoire et que par ailleurs, elle agit au sein de Citad'elles, il n'est pas normal que dans votre rapport d'activité, vous souligniez que l'action de l'association a lieu au sein de Citad'elles, sachant que c'est la Ville de Nantes qui la finance. C'est cela que nous vous précisons-là.

Par ailleurs, vous avez précisé que vous ne pouviez pas financer la structure. Là, nous entrons dans un débat un peu technique, désolée. Mais effectivement, si vous ne souhaitez pas financer la structure en tant que telle, ce que font par ailleurs le Département, la Métropole, la Ville..., mais admettons, il y a d'autres possibilités. Moi, je vous ai proposé plusieurs rendez-vous pour que nous parlions des possibilités, pour voir comment la Région pouvait entrer dans le cercle des financeurs. Vous n'avez jamais répondu positivement à ces demandes de rendez-vous.

Je ne sais pas comment le dire plus clairement. Mon bureau est encore ouvert. N'hésitez pas : si vous voulez que nous en échangions, je serais ravie. J'ai demandé à la directrice de Citad'elles, par ailleurs, de pointer un certain nombre d'actions directes d'associations que vous pourriez financer. Ce travail-là, il existe. Nous avons une note qui est prête. Le jour où vous répondrez à cette demande de rendez-vous, vous pourrez étudier ce financement.

Mme la MAIRE – Merci. Je rappelle que nous ne votons pas sur cette délibération : nous sommes simplement amenés à prendre acte.

Le Conseil prend acte.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Citad'elles – Conventions de financement entre la Ville de Nantes et ses partenaires – Année 2023 – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner la parole Mahaut Bertu, je dois demander à Cécile Bir, Pascal Bolo, Ali Rebouh et Aïcha Bassal de sortir de la salle.

Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – C'est une délibération qui vous présente donc les conventions de partenariat de Citad'elles.

Cette délibération vous présente les conventions avec les partenaires historiques de Citad'elles que sont le Département de Loire-Atlantique, l'ARS des Pays de la Loire et la CAF de Loire-Atlantique, qui, dès le premier jour, ont répondu présents pour cofinancer cette structure.

Elle présente également le partenariat avec Nantes Métropole, qui, depuis, est entré dans le financement direct de la structure et qui est désormais le deuxième financeur de ce centre.

J'en ai dit un mot à l'instant, mais je voulais vraiment le préciser, le conseil métropolitain de la semaine dernière a été l'occasion, pour des maires de toutes sensibilités, et je pense particulièrement à Alain Vey, de soutenir l'action qui est menée au sein de Citad'elles, et il me semble vraiment important de dire que sur ce sujet, aucune raison politique ne devrait nous diviser dans le soutien à un centre de cette nature.

Et puis, en complément des contributions des partenaires que j'ai déjà cités, nous avons également une convention avec l'État. Là non plus, l'État n'était pas à nos côtés au moment de l'ouverture, mais après un dialogue avec la ministre de l'époque, nous avons obtenu la présence de l'État à nos côtés. Ce soutien est continu, ce soutien est pérennisé grâce, notamment, et je tiens à les remercier ici, au travail des délégués régionaux et départementaux, qui s'organisent pour que l'État puisse continuer à financer Citad'elles, à hauteur de 200 000 euros. Sur un budget de 2 millions d'euros, cela représente tout de même 10 % du fonctionnement, ce qui est évidemment essentiel.

Le budget de Citad'elles est de 2,1 millions d'euros. La Ville de Nantes en porte 1,1 million et le reste est porté par l'ensemble de ses partenaires, qui sont présentés dans cette délibération. Vous y retrouverez l'ensemble des conventions.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Merci, Madame la Maire

Chers collègues, la violence sexiste, qu'elle s'exerce envers les minorités de genre ou envers les femmes, est présente dans tous les milieux de la société. Elle transcende les classes sociales, les générations, les appartenances religieuses et culturelles. Et peu importe que l'on habite en ville ou à la campagne, que l'on soit née ici ou ailleurs, nous sommes toutes susceptibles d'être victimes de violence.

C'est précisément pour répondre à ce fléau et pour accompagner les femmes et les enfants dont le foyer est devenu un lieu hostile, que Citad'elles a été créée.

Malheureusement, les chiffres de la fréquentation montrent toute la nécessité de ce dispositif et ce, pour encore, je le crains, assez longtemps. Les racines du sexisme et des violences sexistes et sexuelles sont bien ancrées dans notre société et le travail de déconstruction est une lutte de longue haleine.

Si le regard de la société a évolué sur les violences faites aux femmes, les exemples récents dans l'actualité nous montrent malheureusement que les auteurs sont encore souvent protégés, que ce soit par l'incurie de la police et de la justice, si l'on pense par exemple à Chahinez Daoud, qui a été tuée par son ex-compagnon alors qu'elle avait porté plainte, comme 25 % – oui, 25 % ! – des victimes de féminicide, ou que ce soient des auteurs protégés par leur notoriété, que ce soit Gérard Depardieu ou Stéphane Plaza, dont les visages continuent à apparaître sur nos écrans de télévision. Les femmes qui parlent publiquement comme celles qui entrent à Citad'elles sont courageuses.

Les collectivités qui construisent et financent un lieu d'accueil font leur devoir d'humanité et en ce sens, je rejoindrai les propos de ma collègue Mahaut Bertu qui viennent d'être prononcés pour inviter mes collègues de l'exécutif régional à se mobiliser pour soutenir Citad'elles. J'ai entendu, dans les propos de Mme Weiss, qu'il s'agissait plutôt d'un périmètre de compétence et que la Région n'avait pas vocation à financer un tel lieu. Il m'a semblé que la Région n'avait pas de compétence en sécurité, ce qui n'a pas empêché Christelle Morançais de signer un pacte de sécurité il y a quelque temps. Donc si vous avez de réelles convictions en matière de violences sexistes et sexuelles, je vous invite à mettre vos actes en cohérence avec vos propos.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de Mme Bassal

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Création du réseau de la ville non-sexiste – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – Sous le précédent mandat, la Ville de Nantes s'est engagée dans un « plan d'action égalité femmes/hommes ». Nous avons mis en place un Conseil nantais de l'égalité femmes/hommes qui s'est tenu de 2015 à 2019.

La féminisation des noms de rues, la valorisation de l'entrepreneuriat au féminin, une réflexion sur la place des femmes, la nuit, sur l'espace public ou encore, une contribution à la création de Citad'elles font partie du bilan de ce conseil. C'est le socle sur lequel nous nous inscrivons aujourd'hui, en continuité du travail mené et piloté alors par Aïcha Bassal.

Sur ce nouveau mandat, nous avons une ambition renforcée : faire de Nantes la première ville non sexiste. Pour cela, nous ne pouvons évidemment pas agir seuls et nous proposons de pouvoir renforcer et animer la mise en réseau sur le territoire afin d'atteindre cet objectif collectif, qui nous engage toutes et tous.

Une démarche a été engagée de juin 2022 à juin 2023 pour repenser cette instance, pour qu'elle soit une gouvernance ouverte, à la mesure de l'ambition politique que nous portons.

Le réseau de la ville non sexiste est donc pensé comme un outil de mobilisation, à la fois mobilisation des acteurs pour le territoire et mobilisation au service de notre nouvelle politique publique.

En lien avec la politique publique « ville non sexiste », l'objectif est notamment, par exemple, d'organiser des remontées de terrain, de pouvoir identifier des angles morts, des pratiques inspirantes sur lesquels la Ville de Nantes pourrait s'engager.

En lien avec le territoire, l'objectif est bien de mettre en relation, de fédérer des acteurs du territoire et également, d'agréger des associations, des acteurs qui sont peut-être plus éloignés initialement du champ de l'égalité femmes/hommes mais qui ont envie de s'y investir.

Aux côtés des associations féministes historiquement engagées sur le territoire, aux côtés des associations qui ont émergé, notamment suite au mouvement #MeToo, ce réseau doit permettre, j'y tiens particulièrement, à toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles économique, en demande de ressources sur ce sujet, sur l'égalité femmes/hommes, sur la lutte contre les violences sexistes, de venir dans ce réseau et de monter en compétence.

Dans ce réseau, nous avons un portage politique qui est assuré à la fois par moi-même, en tant qu'adjointe à la ville non sexiste, ainsi que par Nathalie Blin, en tant que conseillère municipale en lien avec les associations LGBTQIA+.

Le lancement officiel de ce réseau sera réalisé en novembre 2023, avec une présentation de la politique publique en avant-première pour ces associations.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour, chers collègues.

Un peu dans la continuité de ce que vient de dire Pauline Weiss, notre groupe va s'abstenir sur cette délibération parce que notre conviction profonde, c'est que l'on n'a vraiment pas besoin, aujourd'hui, de conseils – conseil de la nuit, conseil de l'accessibilité... –, de réseaux, d'assises. On en a. Cela peut être utile par moment mais cette passion déstructurée des superstructures loupe l'essentiel.

L'essentiel, c'est clairement d'agir plus fort sur des choses très concrètes, qui empêchent les femmes, en particulier, d'être en sécurité dans notre ville, aujourd'hui. Il y a une question toute simple sur laquelle vos actions sont largement insuffisantes, c'est la question de la lumière dans la ville. Vous prétendez avoir amélioré les lumières qui mènent au Hangar à bananes. Faites le trajet seul à 2 heures du matin... Je vous déconseille, si vous êtes une femme, de le faire seule. Et si vous êtes un homme aussi, d'ailleurs.

Il y a des propositions concrètes que nous faisons depuis des années, qui sont pourtant essentielles et sur lesquelles une partie de ces budgets pourrait être fléchée, comme la création de guérites pour des présences humaines de la police municipale, par exemple à Bouffay, à Commerce, au Hangar à bananes. Cela fait des années que l'on sait exactement sur quel parcours les gens se font agresser, à la sortie de quelle boîte de nuit, de quel café, de quel restaurant. Il suffit d'avoir fait, comme, je le pense, certains d'entre vous l'ont fait, comme je l'ai fait, quelques maraudes, la nuit, pour savoir où cela se passe et qui sont les victimes : des jeunes, des noctambules et essentiellement, des femmes. La ville non sexiste, cela commence par cela.

Je voudrais en profiter pour faire un petit retour sur la question des chiffres de l'insécurité, quitte à rompre un peu l'unanimité. Je pense qu'effectivement, on doit se réjouir quand une tendance commence à s'inverser. Je ne sais pas si la tendance s'inverse. En tout cas, les premiers chiffres sont encourageants. Mais quand on passe de 41° de fièvre à 40°, on a toujours de la fièvre.

Le problème de fond que l'on a, c'est que sur ce sujet de l'insécurité, l'ensemble de votre politique et de vos actions sont insuffisantes. Vous avez toujours un train de retard. Toujours un train de retard...

Quant au changement de responsable en pleine bataille, vous ne changez pas de général quand vous êtes en pleine campagne. C'est un aveu d'échec total, et avec tout le respect que j'ai pour M. Bolo comme pour M. Asseh. Ce n'est pas une question de personne. Mais c'est un aveu d'échec. On ne change pas de capitaine quand on est en pleine bataille.

Enfin, pour conclure, sur ces sujets d'égalité ou de sécurité, on a besoin de moins de « machins » et de plus de moyens.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux choses.

D'abord, l'adjoint à la sécurité s'appelle M. Asseh et non M. « Basseh ». La courtoisie et la bonne éducation sont toujours utiles.

Sur le fond, juste un mot. Vous avez dit, je cite : nous n'avons pas besoin d'un nouveau réseau. Permettez-moi de vous le dire : que vous, vous n'en ayez pas besoin, c'est une chose mais en réalité, ce n'est pas tout à fait notre sujet. Notre sujet, à nous, c'est que les femmes, les associations, les actrices et les acteurs qui se battent pour l'égalité hommes/femmes, elles, nous disent qu'elles en ont besoin. Donc oui, c'est absolument une nécessité parce que c'est une réponse aux demandes de terrain.

Et vous savez, quand on est un élu, faire preuve d'un peu d'humilité pour se mettre à l'écoute de ce que nous disent les acteurs et les actrices de terrain, ce n'est jamais inutile.

Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Au nom du groupe NCSE, je salue la création de ce réseau de la ville non sexiste, simplement parce que, exactement comme Johanna Rolland vient de l'indiquer, quand on est en politique, on a évidemment des idées, des convictions, on les exprime, mais on a aussi suffisamment d'humilité pour être sûr que l'on n'a pas réponse à tout et que, y compris sur les sujets difficiles comme celui-ci, des réponses peuvent sortir du débat, du débat de points de vue qui sont contradictoires, parfois. C'est ce que nous essayons de faire dans le dialogue citoyen nantais.

Et là, pour le coup, c'est avec joie que je me rends compte, que je constate que nous ajoutons une corde à notre arc, finalement, sur la façon dont nous définissons nos politiques publiques. Cette politique publique spécifiquement sur la ville non sexiste, nous savons c'est ambitieux. Nous savons que c'est un vrai défi.

Nous relevons le défi et nous ne le relevons pas tout seuls. Nous le relevons avec ce réseau, qui permettra aux hommes et aux femmes qui le constitueront d'exprimer des points de vue qui ne seront probablement pas tous exactement identiques, mais c'est dans le débat que nous pourrons partir d'une idée pour pouvoir la réaliser, une idée que nous n'aurions peut-être pas eu tout seuls ou si nous nous appuyions uniquement sur quelques personnes sur ce sujet.

Donc pardon, Monsieur Chombart De Lauwe, mais... Est-ce que vous allez voter contre ou vous abstenir ? Je ne l'ai pas bien noté... S'abstenir alors que nous mettons en place un dispositif qui permet aux Nantaises et aux Nantais qui s'intéressent à ce sujet, qui, parfois, sont experts de ce sujet, qui, parfois, sont praticiens de ce sujet, donc qui subissent du sexisme, s'abstenir sur le fait que nous leur ouvrons un espace pour qu'ils puissent exprimer leurs idées et que ces idées puissent être étudiées, qu'elles puissent être confrontées à des contre-arguments, éventuellement, et que ce débat démocratique, ce dialogue démocratique puisse permettre d'aboutir à des décisions qui sont meilleures, puisse permettre une politique publique efficace, qualitativement – je ne parle pas de quantité, là –, eh bien moi, je trouve cela désolant.

Je suis, pour le coup, désolé pour vous que cela puisse être votre premier choix, suite à votre annonce d'il y a quelques heures, de se lancer dans une logique de refus de dialogue entre les citoyennes et les citoyens de cette ville, sur un sujet aussi important et sur un vrai défi. Là aussi, en toute humilité, nous ne considérons pas qu'en appuyant sur un bouton, d'un seul coup, quelqu'un qui a un agissement sexiste va

devenir non sexiste, non misogyne, etc. Nous savons cela prendra du temps, et il faut le faire avec celles et ceux qui ont des idées, qui sont parfois contradictoires, qui s'exprimeront dans ce cadre-là. Mais c'est aussi pour cela que nous apprécions la démocratie et qu'elle peut donner des résultats efficaces en termes de politiques publiques.

Mme la MAIRE – Merci. Gildas Salaün puis Pauline Weiss.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste réagir aux propos de M. Chombart De Lauwe, parce que je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a des problèmes d'éclairage et autres le long du parcours menant au Hangar à bananes. Je ne sais pas comment vous avez fait cette sortie nocturne. Je vous invite à ouvrir les yeux la prochaine fois que vous y irez. Cela vous aidera certainement.

Parce que nos équipes de la Ville, de la Métropole ont, depuis déjà plusieurs années, travaillé à un plan « lumière », un plan « lumière » qui a été établi à la fois par les techniciens de l'éclairage en tant que tels mais aussi par l'équipe de quartier – je me tourne vers Olivier Chateau – et par les équipes de sécurité et de tranquillité publique, indépendamment même de la stricte question de l'éclairage. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de le valoriser sur les réseaux sociaux.

J'ajouterai les dispositifs que nous avons mis en place pour la sécurité, l'ensemble du continuum de sécurité et de tranquillité publique, avec les stations nocturnes, avec les médiatrices et les médiateurs, qui font un super boulot de terrain. Là aussi, je me tourne vers Olivier Chateau, l'adjoint de quartier. Tu nous confirmeras en effet que nous avons des remontées de terrain qui sont sensationnelles. Je cherche un peu mes mots parce qu'ils font vraiment un travail remarquable et en plus, en complément de toute l'implication des responsables d'établissements qui, depuis fort longtemps, ont pris à bras le corps cette question de la tranquillité.

C'est pourquoi j'avais eu l'occasion à plusieurs reprises de proposer à des collègues de venir avec moi sur place se rendre compte de tous les dispositifs qui ont été mis en place, d'y aller également avec l'ensemble des élus de la Plateforme nationale de la vie nocturne. Aujourd'hui, ce périmètre, et ce n'est pas simplement moi qui le dis, c'est bien à l'échelle nationale qu'il est reconnu comme étant exemplaire en la matière.

Je vous invite donc, Monsieur Chombart De Lauwe, à y retourner, mais cette fois-ci, avec les yeux ouverts.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Effectivement, juste pour prolonger le propos de tout à l'heure sur le besoin d'actions concrètes, je pense qu'il va vraiment falloir faire émerger ces actions.

C'est vrai que nous sommes interrogateurs, parce que la délibération d'une page où il y a un budget affecté, pour l'instant, de 25 000 euros, où nous n'avons pas d'indicateurs, où nous n'avons pas d'éléments pour savoir concrètement quand est-ce que l'on saura que l'objectif a été atteint, quelles sont les actions proposées, nous sommes pour l'instant sur un lancement avec peu d'éléments. Donc effectivement, nous attendons de pouvoir vérifier ce qui pourra être fait sur ce sujet.

Et je pense que, j'ai encore vu que l'on mélange les assemblées, aujourd'hui, vos groupes s'abstiennent en permanence dans d'autres collectivités. Ce n'est donc pas du tout que nous sommes contre ce sujet, je pense que vous l'aviez bien compris, mais effectivement, nous nous interrogeons sur les démarches concrètes et l'aspect concret de cette action.

Je voulais juste souligner, justement sur le sujet des femmes dans l'espace public, que sur le compte Twitter de Nantes Métropole, nous avons tout de même été interpellés par le fait que des policiers municipaux préconisent aux femmes de ne pas sortir seules, de ne pas sortir la nuit ou de sortir en groupe et pas seules. Je pense donc qu'il y a quand même vraiment un sujet, pour que vous publiiez sur votre propre compte ce genre de conseil.

Je ne pense pas que cela va dans le sens de l'appropriation de l'espace public. Cela montre effectivement, et nous le savons tous, qu'il y a un sujet, quand on est une femme, dans l'espace public, y compris la nuit, à Nantes.

Je pense donc que des actions concrètes sur ce sujet seront bien évidemment bienvenues et nous les saluerons bien évidemment.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – En fait, c'est vraiment étonnant, parce que vous demandez à ce que nous propositions des actions concrètes et quand une action est proposée par un policier qui est sur le terrain, qui constate au quotidien comment les choses se passent et qui propose une solution parmi d'autres, aux côtés de la lumière, aux côtés de la présence des policiers municipaux, nationaux, etc., aux côtés des médiateurs, parce qu'il y en a aussi, ils proposent aussi cette idée que lorsque l'on sort, si c'est à un endroit qui peut paraître risqué, que l'on ne soit pas tout seul. Pardon, évidemment que nous aurions préféré ne pas l'offrir.

Mais quand vous avez ce risque qui existe et que vous êtes en responsabilité, a fortiori quand vous êtes agents de la police municipale ou de la police des transports, et bien vous dites la réalité, vous ne tournez pas autour du pot. Vous ne vous dites pas : Mme Weiss va critiquer cette décision, cette proposition dans un conseil municipal sous l'angle de la critique politicienne.

Pardon, mais il y a plusieurs solutions qui existent. Certaines, on les apprécie ou on ne les apprécie pas. On préférerait qu'elles n'existent pas. Mais la réalité du terrain veut que l'on puisse donner aux citoyennes et aux citoyens, parce que cela ne concerne pas que les femmes, pour le coup, les moyens d'éviter les problèmes.

Et évidemment, le fait de mettre plus de policiers municipaux et nationaux et de médiateurs sur le terrain, cela contribue aussi à tout cela. Vous isolez une action pour jouer une musique politicienne. Pardon, mais cela ne correspond pas vraiment à la réalité du terrain et accessoirement, ce n'est pas directement lié à la question de cet espace démocratique. Je vous le redis, c'est un espace démocratique pour lequel vous ne votez pas.

Mme la MAIRE – Merci. Juste un mot avant de mettre aux voix.

Je crois que sur ces sujets d'égalité hommes/femmes, les mots, c'est une chose, les actes, c'en est une autre.

Je retiens donc deux choses de la séance de ce matin : votre incapacité, pardon, Madame Weiss, à nous dire pourquoi vous interpellez Mme Bertu sans être capable de nous dire pourquoi la Région, que vous représentez, refuse obstinément de financer Citad'elles. C'est un acte, c'est un fait. Je le retiens de cette matinée.

Et je retiens, Monsieur Chombart De Lauwe, Bassem Asseh y a fait référence à l'instant, que votre premier acte politique après vos déclarations fracassantes d'hier est de tenir à prendre la parole en conseil municipal pour justifier que vous vous absteniez sur la création d'un réseau de la ville non sexiste, acte de dialogue, acte de combat pour l'égalité hommes/femmes. Je ne doute pas que les Nantais, et en particulier les Nantaises, apprécieront cela à sa juste valeur.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (9 abstentions)

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Construction du pôle d'équipements publics de la Bottière – Programme – Enveloppe – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme la MAIRE – Madame Bassal, avant de vous donner la parole, je dois demander à Cécile Bir, Pascal Bolo, Ali Rebouh, Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Laurence Brosseau, Élisabeth Lefranc, Catherine Piau et Thomas Quéro de sortir de la salle.

Je donne la parole à Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis heureuse de vous présenter cette délibération, qui concerne le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle d'équipements publics au cœur de la Bottière.

Vous le savez, la Ville de Nantes, la Métropole et ses partenaires mènent quatre grands projets de renouvellement urbain, soutenus par l'Agence nationale de renouvellement urbain, l'ANRU. Nous avons le

Grand Bellevue, avec la Ville de Saint-Herblain, nous avons Nantes Nord, nous avons les Dervallières et nous avons le quartier Bottière – Pin sec.

Ce sont des projets qui s'inscrivent dans le temps long, avec une ambition forte sur le renouvellement urbain, pour une transformation durable et profonde de ces quartiers, avec un seul objectif, qui est d'améliorer le quotidien et la vie des habitants et des habitantes qui y vivent.

Pour cela, il faut évidemment agir sur l'habitat et le logement, mais aussi sur les espaces publics, la sécurité, l'environnement, les commerces de proximité, l'emploi, le développement économique, les écoles, les équipements et les services.

Le projet global de Bottière – Pin sec avance, et il avance bien. Je suis sûr que Simon Citeau nous le dira. C'est un projet ambitieux. C'est un projet d'abord humain avant d'être urbain, et qui vise à faire de ce grand quartier un quartier attractif, un quartier agréable à vivre, tout en affirmant son caractère durable, solidaire et tourné vers l'emploi. L'ambition portée par ce projet est que tout un chacun puisse venir travailler dans le quartier, y habiter, y être propriétaire ou y lancer son activité économique.

Ce projet global porte une ambition forte pour l'amélioration du service public. C'est pour cette raison que je vous présente aujourd'hui la construction d'un pôle de services publics au cœur de la Bottière. Ce pôle répond à la fois à notre enjeu de proximité et à notre ambition des mairies de quartier de demain. Il représente notre volonté d'offrir aux habitantes et aux habitants un service public de proximité qui soit enrichi, lisible et accessible tout en permettant un regroupement entre institutions.

À Nantes, nous avons à cœur de rendre les services publics et en particulier les mairies de quartier encore plus proches des habitantes et des habitants et à les rendre plus accessibles, notamment dans les quartiers populaires. Avec cette même ambition, nous avons ouvert le nouveau pôle Daniel Asseray en juillet dernier aux Dervallières.

Là, pour le quartier Bottière – Pin sec, nous trouverons dans ce nouveau pôle une offre de services administratifs et sociaux avec les services de la mairie de quartier mais également, un guichet déconcentré du CCAS. On y trouvera la direction de quartier Est pour apporter aux habitantes et aux habitants l'information de proximité. On y trouvera aussi les espaces départementaux des solidarités du Conseil départemental et également, l'agence Nantes Métropole Habitat modernisée pour les locataires du grand quartier Est.

Ce projet, comme tout le projet global Bottière – Pin sec, a fait l'objet d'une longue démarche de dialogue citoyen. Le futur équipement aura une surface d'environ 2 150 m². Il tiendra compte de la demande des habitantes et des habitants, notamment en limitant la hauteur à un étage, mais il répondra aussi aux exigences de la transition écologique, avec un bâtiment sobre sur le plan énergétique et avec évidemment, un aménagement paysager.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 9,9 millions d'euros, dont 3,29 millions d'euros pour la Ville, le reste étant porté par l'ANRU, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole Habitat.

Le démarrage des travaux est prévu en 2026, avec une livraison de cet équipement pour l'été 2028.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chère Aïcha, la bataille des services publics, à Nantes, nous la portons fièrement, et particulièrement dans nos quartiers populaires.

À Bottière, nous avons lancé le projet urbain par un investissement d'ampleur sur le service public de l'éducation. Les deux écoles du quartier ont bénéficié de travaux sans précédent, que ce soit une extension – rénovation, une mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un nouveau restaurant scolaire... L'ensemble des enfants du quartier voient leurs conditions d'accueil s'améliorer. C'était le point de départ du projet urbain Bottière – Pin sec.

C'est donc avec une grande fierté, en tant qu'adjoint de quartier, qu'aujourd'hui, nous lançons officiellement le pôle d'équipements de services publics de la Bottière. Il représente une brique de notre bouquet final, un aboutissement du projet de quartier. L'objectif est assez pragmatique, tu l'as dit : faciliter l'accès aux assistantes sociales du quartier, à la protection maternelle et infantile, aux démarches administratives, aux

agents de développement qui accompagnent la dynamique associative et les projets des habitants et évidemment, l'accès à Nantes Habitat.

J'en profite pour remercier Nantes Habitat et le Département de Loire-Atlantique, qui se sont engagés à maintenir le service de proximité pendant la période de travaux. Aujourd'hui, les agents ne sont pas toujours dans des conditions de travail au rendez-vous. Les locaux ne sont plus adaptés. Nous avons discuté avec Nantes Habitat et le Département de Loire-Atlantique et nous avons trouvé une solution ensemble. Il était impossible, pour moi, d'avoir une rupture d'accès aux services publics même quelques semaines, même quelques mois.

Parce que nous sommes le rempart des services publics, la Ville, la Métropole et le Département assurent cette présence. Depuis des années, les permanences de la CAF n'existent plus. Les bureaux de poste de proximité disparaissent les uns après les autres. Je pense particulièrement à celui de Doulon, qui est à nouveau menacé. Les médecins sont de moins en moins présents et nous, collectivités locales de gauche, nous sommes là, au rendez-vous. C'est aussi cela, un projet écologique, un projet social : mettre le service public au cœur du quartier.

Je suis donc fier, avec le groupe « écologistes et citoyens », de voter cette délibération.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BIR, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Quartier du Breil – Aire de jeux de l'allée Feyder – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Approbation

Mme la MAIRE – Le temps que Cécile Bir arrive, puisqu'elle faisait partie des élus qui étaient empêchés dans la dernière délibération, la délibération que Cécile Bir va présenter dans un instant concerne le quartier du Breil et plus précisément, l'aire de jeux de l'allée Feyder, avec la présentation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, pour ce matin.

Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous savez que nous avons adopté un plan de 26 actions qui visent à améliorer la vie des quartiers populaires au titre de la politique de la ville. Dans ce cadre, il a été fait le choix de réaménager, de réhabiliter, d'améliorer l'aire de jeux de l'allée Feyder. Nous en profitons pour améliorer également les espaces qui entourent cette aire de jeux.

En s'appuyant sur le projet « cœur de Breil », trois axes majeurs sur ce réaménagement ont été retenus. Ce sont l'amélioration, comme je l'ai dit, du cadre de vie pour les habitantes et les habitants du quartier, et l'enjeu de sécurité, puisque la sécurité est un enjeu prioritaire dans tous les quartiers, à Nantes, pour notre majorité, et nous avons donc travaillé avec Cronos sur ces enjeux, puisque l'allée Feyder était le théâtre de rodéos urbains assez fréquents. Nous allons donc casser ce linéaire qui s'y prêtait dans le quartier.

Le troisième enjeu, nous en avons largement parlé ce matin, c'est la question du quartier non sexiste, parce qu'une ville non sexiste, cela passe par des quartiers non sexistes. Nous travaillons donc aussi avec les femmes du quartier, les femmes et les filles, pour leur redonner toute leur place dans cet espace.

Nous avons la création d'une placette, la création d'une aire de jeux, avec aussi cet engagement de début de mandat, souvenez-vous, de mettre les mêmes budgets dans les quartiers populaires que dans les autres quartiers de la ville. Nous avons donc une placette, une aire de jeux pour enfants de 0 à 6 ans, avec des jeux accessibles aux personnes à mobilité réduite et une végétalisation de l'espace.

C'est une co-maîtrise d'ouvrage qui vous est proposée aujourd'hui, Nantes Métropole et Ville de Nantes, pour un montant de 250 000 euros : 100 000 euros à la charge de Nantes Métropole et 150 000 euros TTC à la charge de la Ville de Nantes, avec une maîtrise d'ouvrage unique pour la Ville de Nantes. La Métropole remboursera la Ville suite aux aménagements, selon les coûts qui lui seront imposés par ses compétences.

Je vous demande d'approuver cette convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Nantes Métropole.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci.

Juste un petit mot pour dire qu'effectivement, en tant qu'élu du quartier Breil – Barberie, je me réjouis de ce projet qui, Cécile Bir l'a dit, allie à la fois la question du sport santé, la question de la place de la nature en ville, la lutte contre l'insécurité. C'est un projet global qui est intéressant, qui, évidemment, ne règlera pas tous les problèmes du quartier, mais qui constitue une belle avancée sur ce projet global.

Donc bien évidemment, nous soutiendrons cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Projet d'aménagement de la Maison du change pour dédier le bâtiment à la Maison de la poésie –Protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Nantes et la SAS du Change – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit d'un peu plus que d'une délibération. Bienvenue au grand marathon des délibérations culturelles...

Vous vous en souvenez, Johanna Rolland avait annoncé une grande année culturelle à Nantes, pari audacieux en sortie de Covid et pourtant, nous sommes en train de constater, avec beaucoup d'émotion et de satisfaction, le retour du public après les années Covid.

Nous nous enorgueillissions de ce que nous n'avions rien annulé pendant le triste week-end d'émeutes qui avaient suivi la mort du jeune Nahel. Il y a eu un beau succès à la Nuit du VAN, les Scènes vagabondes, un bel été culturel, avec des records de participation pour le Voyage à Nantes, et nous dit-on, un record absolu pour une participation à une exposition hors Paris, en l'occurrence, la belle exposition « Hyper sensible », au musée d'Arts, qui a réuni près de 260 000 participants, avec les Rendez-vous de l'Erdre, avec évidemment, la grande parade de Royal de luxe, qui nous font constater qu'à Nantes, la culture est partout : dans nos lieux de diffusion, dans nos écoles, dans nos rues, dans nos quartiers populaires.

Ce retour du public est une bonne nouvelle pour un monde culturel qui en a bien besoin, affaibli par la pandémie comme par la crise de l'inflation qui s'en est suivie.

Évidemment, cela se poursuit. Nous allons en parler. Nous accueillerons bientôt les Utopiales. La Folle Journée fêtera ses 30 ans pour sa prochaine édition. Et ce week-end, pour en venir au cœur du sujet, se tiendra le festival MidiMinuitPoésie au Lieu unique, que je vous invite à aller découvrir, parce qu'il représente bien, je crois, la chance que nous avons d'avoir, à Nantes, une Maison de la poésie parmi les plus reconnues de France, avec celles de Marseille et de Paris. C'est ici que nous disposons du deuxième fonds d'ouvrages de poésie de France.

La proposition que je vous présente – je crois que des visuels devraient pouvoir s'afficher –, c'est un magnifique projet que je suis très heureux de vous présenter, parce que nous y travaillons depuis des années, avec Michel Cocotier à mes côtés depuis ce mandat. Il s'agit en réalité d'une double restitution.

Il s'agit d'abord de restituer la Maison de la poésie au public. Pour l'instant, elle occupe, vous le voyez sur la vue de coupe, uniquement le premier étage, dans un bâtiment qui n'est pas accessible. Il faut donc prendre rendez-vous pour aller consulter le fonds.

C'est aussi restituer au public, aux Nantaises et aux Nantais, la Maison du change, ou Maison des apothicaires, une maison du XV^e siècle – je crois que c'est la deuxième maison la plus vieille de notre ville –, qui va pouvoir être restituée au public et mise en accessibilité totale sur tous les étages. À l'heure actuelle, vous le voyez sur le plan de coupe, le rez-de-chaussée est occupé par le Café Cult' ; au premier étage, il y a l'activité professionnelle de la Maison de la poésie et les autres étages ne sont pas occupés, pas accessibles et sont toujours en travaux.

Il s'agit donc d'occuper la totalité du bâtiment, de permettre l'ouverture de cette magnifique bibliothèque au public, deuxième fonds de poésie de France, d'avoir, au dernier étage, avec vue sur la ville, un lieu dédié aux résidences d'artistes, qui sera utile parce que la Maison de la poésie est la première usagère du lieu de résidence d'auteurs que nous avons aujourd'hui à Crabosse, donc d'avoir dans cet établissement un projet

assez total, un lieu de création, un lieu de diffusion, un lieu de vie, puisque le rez-de-chaussée deviendra un vrai lieu de diffusion, avec toujours une offre de restauration.

Nous avons donc, pour mener à bien ce projet, conduit des négociations de rupture à l'amiable du bail commercial avec le restaurateur. C'est ce qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui, le restaurateur nous ayant indiqué qu'il ne souhaitait pas participer au projet tel que nous le lui proposons.

Enfin, nous ouvrons donc, avec cette délibération, la phase programme, qui nous permettra de vous présenter un chiffrage plus précis au courant de l'année 2024, avec l'hypothèse une première pierre en 2025.

Mme la MAIRE – Merci beaucoup. Louisa Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

J'aimerais, pour le début de cette intervention, que Richard Thiriet puisse commencer, si vous le permettez.

Mme la MAIRE – Normalement, cela ne se passe pas tout à fait comme cela. Je rappelle que dans le règlement intérieur, le maire fait l'ordre du jour. Mais comme tout le monde est plein de bonnes intentions, aujourd'hui, je vais accéder à votre demande. Allez-y, Monsieur Thiriet.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je n'ai pas été très rapide pour lever la main. J'en suis désolé.

Tout d'abord, nous le voyons sur ce que nous venons d'apercevoir sur la photo, c'est un beau projet, et je sais que M. Seassau il y a certainement travaillé et a mis, avec les services, beaucoup de volonté.

C'est une belle délibération sur le papier. On y parle notamment de culture, de patrimoine, de poésie.

Mais en fait, la délibération porte sur autre chose. Elle porte sur un protocole d'accord. Et je suis désolé, mais je vais plutôt vous parler du protocole d'accord. Je vais vous parler de sous, de chiffres, de dates, de juridique et de financier.

Vous demandez que le Conseil municipal vous autorise à signer un protocole dont le coût va être de 1,2 million d'euros. Vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, je reprends vos termes, un million, ce n'est pas un petit sujet. Alors j'ai été curieux et je suis allé voir ce que disait ce protocole.

Ce protocole donnait un préambule sur la situation de l'immeuble, qui était en bail trois, six, neuf, bail trois, six, neuf qui s'est arrêté le 31 mars 2023, avec six mois de préavis. Ce que nous aurions peut-être pu faire l'année dernière, c'est-à-dire en septembre 2022, c'était prendre une délibération qui consistait à vous autoriser à résilier le bail au 31 mars 2023. Là, le coût aurait été de zéro euro.

Donc nous le regrettons, mais devant ce manque d'anticipation sur la gestion, notre groupe « Mieux vivre à Nantes » votera contre cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Louisa Amrouche, je suppose ?

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Oui, Madame la Maire. Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en tant qu'élue du Centre-Ville, je me réjouis aussi de ce projet, mais tout de même, ce lieu emblématique, qui existe depuis le XV^e siècle, qui fait partie de l'histoire de notre quartier, de notre ville, avec cette proposition, cette délibération, vous souhaitez changer, en quelque sorte, ou du moins, dédier cette maison à la poésie.

Certes, chacun, chacune d'entre nous a besoin de poésie. Évidemment, la poésie enrichit, transforme la vie quotidienne. La poésie est présente partout. Elle est présente aussi dans la nature, dans les relations humaines. Elle le reflète de notre monde. Elle s'envole même parfois dans l'air du soir. C'est pour cela... La poésie n'a pas forcément besoin d'un lieu dédié.

Parmi les travaux colossaux énoncés dans cette délibération, entre autres, ce qui me choque le plus, c'est l'implantation d'un ascenseur dans cette bâtisse du XV^e siècle, sans même avoir une idée précise du budget nécessaire. On décide de travaux sans savoir combien cela va nous coûter, en quelque sorte. C'est une décision qui, effectivement, laisse perplexe. Comment peut-on voter des travaux sans avoir la moindre estimation ? Certains pourraient se demander où va l'argent public.

Enfin, le charme de cette maison mythique survivra-t-il à ces travaux ? Cela, c'est la question.

Et puis j'aimerais terminer juste par une petite expression populaire, Madame la Maire : ne pensez-vous pas que vous mettez la charrue avec les bœufs pour choisir et être sûre de ces travaux ?

En conséquence, en mon propre nom et en celui de notre groupe, nous ne voterons pas cette délibération. Nous voterons contre. Merci.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Amrouche. M. Thibaut Guiné avait demandé la parole.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Merci.

Madame la Maire, chers collègues, cher Aymeric Seassau, il y a tout juste un mois, la culture s'emparait du pont Éric Tabarly, à Malakoff, pour un grand et beau spectacle gratuit, venu conclure une belle journée de fête dans ce quartier populaire.

Une semaine plus tard, c'est Royal de luxe qui, à son tour, apportait de la magie dans le quotidien de près de 400 000 citoyens et citoyennes, dont les habitants de Bellevue.

Quelques semaines plus tôt, les Rendez-Vous de l'Erdre animaient notre centre-ville, là aussi avec une fréquentation très importante.

Cet été, ce sont le musée d'Arts, à travers l'exposition « Hyper sensible », et le Voyage à Nantes, qui ont battu l'un et l'autre leur record d'affluence.

Ces quelques exemples sont symptomatiques du dynamisme culturel de notre territoire. Depuis le début du mandat, nous avons multiplié les opérations pour rendre accessible la culture pour toutes et tous : gratuité des bibliothèques, Pass musées à 15 euros... Mais aussi, dans un autre registre, lancement de la construction de la Cité des imaginaires et réaménagement du Muséum d'histoire naturelle pour faire de tous nos musées des musées du XXI^e siècle.

Aujourd'hui, ce sont trois beaux projets que nous voterons pour renforcer encore la diversité et l'accessibilité de notre offre culturelle.

D'abord avec la Maison de la poésie, aujourd'hui peu connue, alors qu'elle héberge le deuxième plus grand fonds de poésie du pays. La nouvelle Maison de la poésie, demain, sera davantage ouverte sur la ville, avec une programmation événementielle riche. Elle permettra à de nombreux habitants de notre ville de découvrir la poésie et, sans aucun doute, pour certains d'entre eux, de se découvrir une nouvelle passion.

Mais ce matin, nous disons aussi qu'il n'y a pas de culture sans création. C'est donc naturellement que nous actons également la construction de deux beaux pôles de création, le Port des arts nomades et le Pôle des arts du feu.

Le premier permettra le développement des arts sous chapiteau ou itinérants, en association avec une dizaine de collectifs, avec un espace de création, de diffusion, ou encore, des ateliers de travail et de répétition.

Le second permettra le développement, sur notre territoire, d'un lieu de production d'artisanat de pointe, à travers la présence de trois ateliers de création pour les artisans, de deux ateliers d'artistes ou encore, d'un espace d'exposition.

Ces trois lieux, au-delà de leur apport strictement culturel, seront également des lieux de vie pour leurs quartiers respectifs. La Maison de la poésie adoptera un nouveau café dédié. Le Port des arts nomades aura une présence artistique durable, ouverte sur son quartier, quand le Pôle des arts du feu verra des expositions, des actions participatives et des ateliers pratiques à destination des habitants du quartier.

Ces trois exemples témoignent de ce que nous voulons pour la ville de demain, une ville du quart d'heure qui associe excellence culturelle, ouverture et proximité.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Guiné. Monsieur Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, renforcer les arts et donner une place importante aux artistes dans tous les quartiers est un axe fort de notre politique culturelle.

À Nantes, nous voulons garantir le renouvellement artistique, nous proposons des lieux de travail dédiés à la création et nous promouvons le dialogue.

Notre Conseil municipal est amené à délibérer en ce sens sur quatre projets structurants portés par notre collègue Aymeric Seassau, avec un budget de plus de 18 millions d'euros.

Cela témoigne, encore une fois, de la vitalité culturelle dans notre ville, dans un contexte global néanmoins tendu pour toutes les structures culturelles actuelles, alors que dans l'entité administrative des Pays de la Loire, la baisse des aides à la création liée à la résidence d'artistes, une réduction de toutes les subventions sans concertation en amont ainsi que le tarissement du dialogue – je pense entre autres aux dernières BIS – sont de mise.

La nouvelle stratégie culturelle régionale fait peser, je cite, « des menaces sur l'emploi dans le secteur du spectacle vivant », estiment les représentantes et les représentants.

Plus largement, sous l'effet du mouvement de décentralisation, les collectivités territoriales ont acquis une certaine marge de manœuvre en matière de politique culturelle, au point d'être devenues, aujourd'hui, on le voit ici, à Nantes, essentielles au développement de cette offre. Nous nous en réjouissons, bien sûr.

Toutefois, en attendant l'avènement d'une autonomie des territoires, nous ne pouvons que nous alarmer des iniquités de financement de la culture entre la région parisienne et le reste de la France. Je voulais ici vous citer quelques exemples.

L'importance de l'implication des collectivités territoriales dans le financement des politiques culturelles est réelle. Elle est deux fois supérieure aux crédits qu'y consacre l'État : environ 8,7 milliards d'euros contre 3,6 milliards.

L'Île-de-France, et en premier lieu, Paris, concentre un nombre d'équipements culturels très élevé en raison de plusieurs siècles de centralisme, notamment culturel, et les départements d'outre-mer restent les moins dotés.

Concrètement, les dépenses du ministère de la Culture représentent aujourd'hui 196 euros par habitant en Île-de-France, contre 21 euros par habitant en moyenne pour le reste du pays. Là encore, Mayotte et La Réunion, avec 5 et 8 euros par habitant, sont les moins bien pourvues.

En Île-de-France, la part des établissements culturels marchands est deux fois plus importantes que dans l'ensemble des autres régions. L'Île-de-France, encore elle, concentre quatre établissements culturels sur dix et elle rassemble 60 % des salariés du secteur culturel marchand.

Enfin, l'art lyrique subit également cette répartition injuste. Avec 30 établissements en France, dont quatre à Paris, ce sont 80 % des crédits que l'État consacre à l'art lyrique qui vont aux maisons parisiennes.

Cette pratique centralisée a perduré dans le temps alors que l'État a souvent fait fi des cultures populaires.

A contrario et pour conclure, à l'UDB, nous proposons ainsi de décentraliser les budgets culturels en attribuant aux Régions les moyens du ministère de la Culture et cela, au prorata de leur population. Nous proposons de revaloriser l'éducation populaire et de protéger les pratiques artistiques amateurs.

L'autonomie, ce n'est pas un totem. C'est une méthode et c'est un chemin. L'autonomie, en Bretagne comme ailleurs, c'est d'abord une réponse de bon sens au désenchantement démocratique, celle de la proximité. Il en va du secteur ô combien vital du monde culturel et de son accompagnement.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Boulé. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour vous dire que nous soutenons la Maison de la poésie. Évidemment, il peut y avoir quelques questions sur l'aménagement, sur la gestion du bar ou du restaurant, mais nous sommes quand même le pays de grands poètes : Apollinaire, Rimbaud...

Il y en a d'autres encore. Et parfois même, nous-mêmes, nous sommes un peu poètes.

Je crois qu'en ces temps tendus, en ces temps difficiles, franchement, nous avons bien besoin, quelquefois, d'un peu de poésie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Huchet. Madame Bertu.

Mme BERTU, Adjointe – Je n'avais pas forcément prévu de prendre la parole, mais j'avais besoin d'un éclaircissement, Madame Amrouche. Est-ce bien l'installation d'un ascenseur qui justifie votre vote contre ? C'est globalement ce que j'ai compris.

Rendre accessible la Maison de la poésie aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation de handicap et donc, de fait, aussi aux parents qui ont des poussettes, à chacune et à chacun qui, à un moment de sa vie, à des difficultés de mobilité, cela, cela justifie, pour vous, votre contre ?

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Non, c'est l'argent (*hors micro*).

Mme BERTU, Adjointe – J'espère avoir mal compris et j'espère que ce n'est pas l'accessibilité universelle que nous portons pour la culture qui vous pose problème dans cette délibération.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Bertu. Je prends dans l'ordre des demandes de prise de parole. Monsieur Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais, en ma qualité d'adjoint du Centre-Ville, à la fois m'associer à la satisfaction de notre collègue Aymeric Seassau, chargé de la culture, et répondre à Mme Amrouche.

Madame Amrouche, je ne vous cache pas que lorsque je vous entendais faire votre commentaire, je me rappelais cet article que j'ai lu dans la presse, qui demandait si la droite nantaise aimait la fête. Mais là, je me demandais si vous aimiez aussi la poésie. Bref...

Les deux mots qui me viennent à l'esprit, avec ce beau projet de la Maison de la poésie, c'est « proximité » et « rayonnement ».

Proximité, tout d'abord, parce que comme le rappelait M. Seassau, la Maison de la poésie augmentée va enfin faire vivre ce beau patrimoine qu'est la Maison du change. Il a été rappelé avec justesse que c'est la deuxième maison la plus ancienne de notre ville.

Proximité aussi parce que la Maison de la poésie va pouvoir ainsi déployer sur l'espace public, en particulier sur la place du Change, sa programmation, que l'on sait à la fois exigeante et qualitative, mais aussi accessible et populaire.

Une offre culturelle de proximité pour les habitantes et les habitants du quartier du Bouffay, en particulier, du centre-ville, de la ville, de la métropole, de manière générale.

Une offre culturelle d'une qualité rare et reconnue. Nous rappelons, mais je veux la souligner, la notoriété de la Maison de la poésie de Nantes, qui est reconnue à l'échelle nationale et même internationale. La Maison de la poésie augmentée servira donc aussi au rayonnement du centre-ville.

C'est pour cela que nous avons, avec notre collègue Michel Cocotier, dès le début, informé et associé à la fois les organisations professionnelles – je pense notamment au GHR, le Groupement de l'hôtellerie et de la restauration, ainsi qu'à Plein Centre, l'association qui regroupe les commerçants du centre-ville. Ces deux organisations ont tout de suite apporté leur soutien enthousiaste à ce projet, et à travers elles, à travers ces organisations, je sais que nous sommes déjà nombreuses et nombreux à être impatients de pouvoir profiter de cette Maison de la poésie augmentée.

C'est pourquoi j'aimerais aussi, au nom de notre groupe, « Nantes citoyenne, sociale et écologique », mais aussi au nom de l'ensemble des élus qui forment l'équipe du quartier Centre-Ville, que je vais citer, pour mémoire : Valérie Coussinet, Virginie Ferreira, Aziliz Gouez, Denis Tallédec et j'ajoute plus précisément Thibaud Guiné, qui est spécifiquement chargé de ce secteur, bref, je voudrais adresser mes félicitations à notre collègue Aymeric Seassau pour avoir justement mené à bien ce très beau projet.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Salaün. Monsieur Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous nous apprêtons à adopter un ensemble de délibérations sur des projets culturels enthousiasmants, qui viendront animer la vie de notre ville ces prochains mois et ces prochaines années.

Le groupe « écologistes et citoyens » félicite ce dynamisme et le soutien de la collectivité aux acteurs culturels du territoire. Nous leur devons les nombreuses activités et succès de cette rentrée. Nous leur devons le riche tissu artistique et culturel nantais. Nous leur devons de beaux moments partagés entre les habitants autour d'événements qui deviennent l'identité de la ville.

Je souhaiterais féliciter particulièrement l'arrivée du Pôle des arts nomades à Nantes, que nous aborderons bien sûr dans quelques délibérations.

Ce pôle va en effet permettre d'accorder la lumière méritée aux arts du cirque et aux arts de la rue, qui souffrent d'un manque de reconnaissance et donc, de financement, en France.

À Nantes, nous avons décidé d'accorder une attention particulière à cet art, qui fait rêver depuis maintenant longtemps et qui concrétise la vision de la culture que nous, écologistes et citoyens, défendons : une culture de proximité portée par des structures à taille humaine.

Je souhaite cependant attirer votre attention sur un point, le fait qu'à travers les délibérations que nous allons adopter, nous mettons l'accent sur l'émergence de lieux et sur des dépenses d'investissement. Or les compagnies et autres acteurs culturels du territoire peinent actuellement à fonctionner et souffrent d'une paupérisation croissante.

Cette nouvelle éclosion d'équipements culturels va accroître les dépenses de fonctionnement, qui domineront toujours plus notre budget culturel. La marge de manœuvre va donc devenir étroite pour le soutien aux compagnies et aux artistes, qui, grâce à des projets certes parfois moins prestigieux, sont pourtant les garants d'une accessibilité et d'une diversité culturelle indispensables pour une cité plurielle.

Je regarde ici nos collègues de la Région, qui, suite à la suppression des aides à la création, sont en grande partie responsables des nouvelles difficultés auxquelles le secteur culturel fait face. Mais quand, sincèrement, quand vous rendrez-vous compte que vous faites couler des dizaines de compagnies locales ? Prenez-vous conscience de cela ?

Pour ne pas reproduire les mêmes erreurs, favorisons une politique culturelle de soutien à la création et au fonctionnement des nombreuses structures dynamiques qui existent au niveau de notre ville. Le tissu culturel est particulièrement dense. Accompagnons-le, dans un contexte de baisse des financements accordés. La construction de nombreux équipements culturels ne doit pas se faire au détriment des artistes et des compagnies artistiques, qui sont souvent les derniers de cordée.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Excusez-moi, je retire ma demande de prise de parole.

Mme la MAIRE – D'accord. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci. Excusez-moi, cela fait deux fois de suite.

Je partage tout ce que vous dites autour de ce projet et je suis désolé, je ne suis pas drôle, mais nous votons un protocole d'accord avec une indemnité d'éviction. C'est cela que l'on nous demande ici. Et je le répète, j'explique notre vote : nous aurions pris cette décision il y a un an, il n'aurait pas coûté 1,2 millions mais zéro euro. C'est pour cela que nous votons contre cette délibération, et absolument pas contre tous ces beaux projets.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Présidente.

Nous n'allons pas revenir à chaque fois... J'invite M. Boutin à se présenter à l'élection régionale si vraiment, les sujets régionaux l'intéressent. Il n'y a pas de problème. La vie est démocratique. N'hésitez pas à le faire.

C'est bien d'avoir le prisme : il n'y a que la politique municipale culturelle qui est bonne, saine, formidable, extraordinaire... Ayons le droit de penser que ce n'est pas toujours le cas.

Laissez-nous cette possibilité de déployer, au niveau régional, d'autres politiques culturelles, sportives, des mobilités, etc., et de continuer à dire que le choix que nous faisons à la Région, c'est de diffuser la politique culturelle, de diffuser la création, de diffuser les spectacles dans toute leur diversité pour tous les publics et

partout dans le territoire régional, de la plus petite commune de notre région à la plus importante. C'est cela, que nous faisons. C'est ce que nous faisons !

Et vos tergiversations, vos tentatives de détourner le débat, aujourd'hui, pour ne pas répondre à la seule question qui est inscrite dans cette délibération, et qui démontrent l'impréparation de ce dossier et la mauvaise gestion, puisque, Richard Thiriet l'a dit à deux reprises et qu'aucun des élus de la majorité n'a répondu, à ce stade, à cette question : pourquoi n'avez-vous pas dénoncé le bail il y a quelques mois, évitant une dépense que nous n'aurions pas à supporter aujourd'hui ? Si ce n'est pas de l'impréparation, je ne vois pas ce que c'est.

Mme la MAIRE – Merci. Louisa Amrouche.

Mme AMROUCHE, Conseillère municipale – Oui, Madame la Maire, je vais être très rapide, puisque je pense qu'à propos de la Maison du change, future Maison de la poésie, il n'y a aucun souci, aucun problème. Ce n'est pas d'aimer ou de détester la fête, la culture, l'accessibilité. C'est seulement ce défaut de transparence et finalement, de nombreuses personnes s'interrogent, et nous-mêmes, sur la manière dont cela va se passer. De nombreuses personnes et aussi, beaucoup de commerçants, il faut le savoir. C'est mon quartier et je peux en parler aussi.

La culture, pour terminer, n'est pas un prétexte pour faire n'importe quoi avec l'argent des Nantais.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Eh bien avant tout, merci pour toutes ces paroles d'enthousiasme. L'enthousiasme de Thibaud Guiné, celui d'Aurélien Boulé, qui a raison de rappeler la fragilité de la chaîne économique culturelle, que nous nous efforçons de soutenir. C'est pourquoi nous avons ces débats parfois vifs, parce qu'heureusement qu'il y a des collectivités locales qui s'occupent d'investir dans des régions qui bénéficient d'un peu moins d'argent public que d'autres sur le territoire national.

Merci à Erwan Huchet également pour son soutien au projet et son amour de la poésie et du répertoire.

Merci à Mahaut Bertu de rappeler tout de même qu'un ascenseur ne dégrade pas un édifice patrimonial, au contraire : il le restitue au plus grand nombre, à toutes et à tous, pour permettre sa visite même au public en situation de handicap.

Un remerciement peut-être un peu particulier à Gildas Salaün, qui a mené, avec Michel Cocotier et avec d'autres, avec l'équipe de quartier, cette concertation avec les commerçants qui, contrairement à ce que nous venons d'entendre et qui me désespère un peu, trouvent le projet très heureux. Ils y sont favorables.

Pourquoi ? Parce qu'en réalité, dans le quartier du Bouffay, peut-être que la poésie est partout – cela dépend des humeurs et des sensibilités – mais en réalité, des lieux de diffusion, nous en avons peu. Il y a le passage Sainte-Croix, qui fait un excellent travail. Qu'il en soit remercié. Et il y aura, demain, un nouveau lieu de diffusion au centre-ville.

Merci également à Patrice Boutin, qui a rappelé un certain nombre de réalités. Je veux simplement lui dire que dans les lieux que nous ouvrons, c'est bien une aide aux compagnies, aux artistes des territoires, qui vont y trouver, en leur sein, des moyens de fonctionnement. Le Port des arts nomades, c'est une dizaine de compagnies. Nous y reviendrons dans un instant. Le projet Mellinet, la relocalisation de Bitche, Philémon, Loïc Touzet, ce sont d'autres compagnies du territoire.

Donc évidemment que tous nos efforts de fonctionnement y sont déployés pour aider la chaîne économique culturelle à tenir, parce que nous avons constaté, ces dernières années, combien, lorsque le rapport aux arts et à la culture nous manquait, il apparaissait comme précieux.

Enfin, je veux répondre tout de même aux interventions, excusez-moi de vous le dire, mais particulièrement hasardeuses, de notre opposition – d'une partie d'entre elle : j'ai salué le propos d'Erwan Huchet. C'est bien d'estimer que la poésie est partout mais encore faut-il qu'il y ait des artistes, des poètes qui travaillent et qui créent. Pas de culture sans création, rappelait Thibaut Guiné.

Je voudrais ajouter, au cas où quelques-uns en douteraient, qu'il y a aussi des artistes, des poètes en situation de handicap, et qu'ils seront heureux, je pense, de bénéficier de l'accès au lieu de résidence de création, qui doit être ouvert à toutes et à tous, même à des artistes en situation de handicap.

Enfin, puisque c'est la charge principale qui a été menée et qui justifie visiblement, soit par arguties, soit par une méconnaissance totale, que je ne qualifierai pas plus avant, au risque d'être désobligeant, du droit commercial, qui vous servent à valider de ne pas voter ce beau projet, dont les Nantaises et les Nantais, les acteurs culturels, la population et les commerçants du centre-ville sauront probablement se souvenir, c'est une méconnaissance totale du droit commercial ! Vous nous racontez une fable. Nous ne sommes pas en train de résilier un bail avec un locataire qui a un préavis d'un ou trois mois. C'est le droit commercial ! Autant dire que si le bail commercial était arrivé à échéance, nous aurions été confrontés tout autant au besoin de négocier avec le commerçant une indemnité d'éviction.

Ce qui vient d'être dit par M. Thiriet, par M. Bainvel, par Mme Amrouche est donc légalement inexact, et heureusement que nous nous en préoccupons, avec, au cas où vous en douteriez, quelques conseils qui observent les dossiers et qui nous ont encouragés à signer à ce montant une indemnité qui paraissait correcte et qui paraissait honnête. Parce que pas plus que les poètes, les commerçants ne vivent d'amour et d'eau fraîche.

Il y a donc cette indemnité, que nous aurions dû, je le répète pour la bonne compréhension de tout le monde, qui aurait tout de même dû être négociée, même avec un bail à échéance, qui est d'un montant qui nous semble correct, selon les normes actuelles, et qui a été validé évidemment par nos conseils. Mais de grâce, relisez un peu la réglementation avant de vous livrer à des charges qui vous emmènent, je le crois, dans le mur.

Enfin, il y a une obligation de commencer par cette discussion avec le commerçant qui occupe le rez-de-chaussée avant de lancer le programmiste sur la suite. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Et ne vous inquiétez pas par avance de montants qui seraient par trop importants. Nous estimons tout cela – nous verrons cela l'année prochaine : encore une fois, le programmiste va travailler – à un peu plus de 2 millions d'euros. Cela vous sera annoncé, parce que nous, nous respectons la loi et la réglementation, quand nous aurons un chiffre écrit par un programmiste et qu'il vous sera proposé de voter dans quelque temps.

En tout cas, je ne voudrais pas que ce débat juridique un peu hasardeux vous fasse oublier la chance que nous avons d'avoir une belle Maison de la poésie, dans un lieu aussi magnifique, qui pourra être réinterprété et restitué à l'ensemble du public.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (8 voix contre)

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Projet d'animation et de coordination du Pôle des arts du feu à Mellinet – Appel à projets – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit là du projet d'un Pôle des arts du feu à Mellinet. C'est un autre endroit du quartier : ce sont les écuries Mellinet. Ce n'est pas l'endroit de la friche culturelle Mellinet. Vous avez un plan qui s'affiche.

Un pôle des arts du feu, c'est permettre des lieux de travail pour nos artisans d'art de pointe, verriers, donc, que nous avons sur le territoire. Nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence d'un artiste aussi renommé que Simon Muller, qui est très demandé sur la scène nationale et internationale, et qui nous fait l'amitié de participer aux travaux de l'école des Beaux-Arts.

Il s'agit là d'héberger leurs activités de production, d'accueillir des résidences de recherche et de création, d'ouvrir un lieu ressource pour la communauté artistique locale. C'est un lieu, un bâti qui est particulièrement beau, évocateur, et qui pourra être réinterprété.

Pour être précis, il n'y aura pas là d'activité lucrative, mais bien un lieu de création et surtout, un lieu de monstration, avec un espace d'exposition où les œuvres pourront être exposées et surtout, pour donner à voir au public cette pratique de verrier qui est assez spectaculaire, avec fenêtre sur les installations et les artisans d'art au travail.

Voilà pour ce nouveau très beau projet.

Certains d'entre vous, je l'ai entendu, en ont parlé avec enthousiasme dans leurs interventions préalables. Il y a beaucoup de délibérations culture et il est normal que l'on essaie de concentrer les interventions.

La livraison est prévue en 2024 et l'ouverture d'activités, en 2025.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Relocalisation - extension du Cinématographe Ciné Nantes Loire-Atlantique – Prise de bail auprès de Nantes Métropole Habitat - Lancement d'une procédure adaptée pour travaux– Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner la parole à Aymeric Seassau, je rappelle que je dois demander à Bassem Asseh, Catherine Bassani, Marie-Annick Benâtre, Laurence Brosseau, Élisabeth Lefranc, Catherine Piau et Thomas Quéro de sortir de la salle.

M. SEASSAU, Adjoint – Ne prenez pas de trop de temps avec la pause-café parce que ce projet de Cinématographe, nous en avons déjà beaucoup parlé.

Le projet suit son cours. Nous avons validé, si vous vous en souvenez, des travaux de la coque. Il s'agit aujourd'hui de lancer les travaux d'aménagement intérieur.

Vous voyez les lots de travaux énumérés dans la délibération : la menuiserie, l'électricité, etc.

Et dans un autre volet de la délibération, il s'agit de délibérer sur la redevance d'occupation que nous devons verser à Nantes Métropole Habitat, pour un montant fixé à 268 777 euros hors taxes la première année, augmenté des charges et frais afférents.

S'agissant de la nature du projet, vous vous en souvenez, on ne découvre pas des projets avec des rez-de-chaussée dédiés à des espaces et des lieux artistiques. C'est pour cela que nous avons construit ce projet avec Nantes Métropole Habitat comme maître d'œuvre, pour garantir la portée publique du projet, avec un projet, aux étages, qui revient au promoteur privé Six Ares, et avec ce projet de Cinématographe en dessous, qui aura désormais pignon sur rue sur une des grandes artères de notre ville et qui devrait pouvoir ouvrir, en principe, en 2025, après une coque livrée en 2024.

Le projet suit donc son cours et c'est heureux.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de Mme Piau

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Port des Arts nomades – Programme et enveloppe financière prévisionnelle – Convention de mandat – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois cette fois demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Mahel Coppey, Thomas Quéro et Pauline Weiss de sortir de la salle.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci. Il s'agit là de lancer le Port des arts nomades, le « PAN », dont Patrice Boutin a rappelé la valeur du projet. C'est un lieu structurant dédié au cirque de création et aux arts de la rue.

Ce projet est porté collectivement par dix acteurs, qui trouveront là, encore une fois, un lieu de ressources et des moyens de fonctionnement : Curios, L'Avant-Courrier, Allégorie, La Volte, Bikes & Rabbits et le collectif Quai des chaps, comprenant Maboul Distorsion, Madame Suzie production, Sweatlodge et Mobil Casbah.

C'est donc une scène vivante et bouillonnante, dont il faut d'ailleurs remarquer, dans les débats que nous avons, qu'elle s'est aussi structurée avec l'essor de Royal de luxe dans notre ville, son accueil, et que cela a suscité bien sûr beaucoup d'heures de travail, mais aussi peut-être des vocations et en tout cas, une mise en lumière de ce que les arts de la rue et les arts du cirque peuvent permettre et que nous voulons célébrer dans ce nouveau lieu, pour que ces structures, ces artistes, ces esthétiques, ces disciplines particulières aient les moyens d'accueillir, de travailler, de diffuser.

Alors évidemment, ce sont des pratiques particulières, qui croisent itinérance et sédentarité. Il s'agit donc d'occuper, dans la ZAC Doulon – Gohards chère à Simon Citeau, je crois, deux sites distincts, distants de 400 m, l'un en dur, sur le terrain dit « des Américains » et l'autre, sur le terrain des marais, qui accueillera des chapiteaux pour ces pratiques si particulières.

Nous aurons là l'occasion de mieux fédérer la scène locale. D'abord, un pôle ressource qui, je crois, pourra rayonner bien au-delà du territoire de notre ville, même sur le territoire régional et bien au-delà, et un lieu de création, un lieu de travail, j'en ai parlé, mais aussi, un lieu de proximité culturelle pour les habitantes et habitants du quartier, avec une présence artistique durable et avec l'ouverture à des sorties de résidence et de la diffusion.

Voilà donc un beau projet. Vous le voyez, il est très structurant. Il est d'un montant de 13,5 millions d'euros et nous l'estimons, au rythme de l'avancée de la ZAC, des travaux, etc., à un horizon de 2028, 2029 pour l'ouverture.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Nous avons plusieurs remarques sur ce dossier, plusieurs interrogations qui nous laissent un peu perplexes.

La première est le fait de bâtir sur deux sites distincts, dont un site naturel, d'un côté, 2 000 m² de bâtiments, de l'autre, 5 600 m² d'aménagements extérieurs, ce qui ne nous paraît pas totalement conforme aux orientations qui ont été prises de respecter la nature en ville, d'engager des dispositifs pour lutter contre le changement climatique, de maintenir des oasis de fraîcheur dans notre ville. Nous nous interrogeons donc sur ce choix, j'ai envie de dire un peu bâtementaire et physique.

Le deuxième sujet, c'est le coût qui nous est annoncé ce matin, 13,5 millions d'euros pour une consultation et une enveloppe qui ne comprend ni l'acquisition du foncier, ni les révisions de prix – or on sait que nous sommes tout de même dans un contexte inflationniste certain –, ni les équipements, ce qui nous paraît, là aussi, un peu étonnant, à l'heure de la sobriété financière, de la nécessité de savoir où l'on va quand on lance un projet. Nous sommes donc assez étonnés de ce point.

Le troisième élément qui nous fait réagir et qui, je vous le dis, nous choque, c'est de bâtir un projet avec des acteurs qui, pour partie, sont à l'origine de la polémique que notre ville a connue au début de l'été, dans le cadre de la dernière édition des Scènes vagabondes, avec ce fameux appel à la haine anti flics, qui a d'ailleurs valu un signalement du préfet au procureur de la République et qui avait entraîné une réponse et une promesse de votre part, Madame la Maire, de ne plus solliciter ces acteurs pour les Scènes vagabondes et pour les autres manifestations culturelles nantaises.

Nous avons un peu l'impression qu'il y a un double discours, et je dois vous dire que pour l'ensemble de ces raisons, et tant que les acteurs culturels qui ont mis en place cet « ACAB game », lors des Scènes vagabondes, seront inclus dans le dispositif, pour ce qui concerne notre groupe, nous nous y opposerons.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci.

Julien Bainvel, vous me permettez de remettre un peu dans le contexte du projet urbain Doulon – Gohards.

Effectivement, je suis très fier que ce projet puisse aboutir sur le projet Doulon, puisque l'enjeu du projet de Doulon – Gohards est bien de faire muter le quartier pour qu'il bénéficie aux habitants qui sont présents et d'avoir des activités culturelles avec des acteurs qui sont d'ores et déjà présents et présentes sur le quartier. C'est une vraie fierté parce que c'est un travail au long cours que nous avons porté avec eux.

Par ailleurs, vous avez évoqué la question, finalement, de l'équilibre entre les espaces construits et les espaces naturels. Je rappelle que Doulon – Gohards, ce sont 180 ha de projet. Sur les 180 ha de projet, il y a 100 ha d'espaces naturels, espaces naturels qui sont requalifiés et qui seront renaturés.

Parce qu'aujourd'hui, nous avons un certain nombre de sites où nous avons des friches qui sont en train de s'étouffer sur elles-mêmes et où toutes les fonctionnalités écologiques ne sont plus au rendez-vous, y compris sur des zones humides que nous avons sanctuarisées dans le cadre de ce projet.

Spécifiquement, sur les deux terrains qui sont concernés par le projet, nous avons l'un des deux terrains qui, de fait, est déjà artificialisé, certes pas avec des constructions, mais étant donné le projet de transfert de Nantes-État sur le site de Blottereau, il y a eu un remblai massif qui a été fait sur l'un de ces terrains, qui a vocation à être déblayé mais qui, en réalité, a interrompu les fonctionnalités écologiques du site. Nous sommes donc en capacité, complètement dans la logique du « zéro artificialisation nette », de bâtir sur ce terrain, compte tenu de cet état préalable qui a été réalisé par la SNCF.

Nous sommes en train de négocier avec la SNCF l'acquisition de ce foncier puisqu'aujourd'hui, ces deux passerelles sont propriété cheminote.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci à Simon Citeau d'avoir rappelé la nature et la construction du projet que nous assumons, dont nous essayons de maîtriser les coûts, et c'est le cas. Et nous assumons par ailleurs de pouvoir ouvrir ces lieux de culture, de création, de diffusion un peu partout en ville, et notamment, dans ce beau projet de ZAC.

Enfin, je n'imaginai pas utile de revenir sur la polémique qui nous a un peu trop occupés au début de l'été, mais je voudrais revenir sur le sujet, puisque Julien Bainvel l'a fait avec quelques approximations, que j' imagine prévues.

Rappelons les faits : un bar a été installé au festival des Scènes vagabondes, organisé par la ville, qui contenait une expression, une inscription et des dessins pouvant être choquants. Julien Bainvel a parlé de d'« ACAB gaming »...

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Cela a valu une saisine du procureur de la République. L'appel au meurtre ne « peut » pas être choquant : il « est » choquant par nature.

M. SEASSAU, Adjoint – Bien. Merci pour votre intervention. Je vous ai pourtant écouté avec attention et ce n'est pas... Est-ce que je peux finir mon intervention ? Est-ce que la réponse vous intéresse ? Parce que sinon, je peux vous laisser parler mais tout seul, on discute moins bien qu'à deux.

Donc apparaissant... Je précise, ayant choqué plusieurs spectateurs, que c'était une installation qui était, au départ, prévue dans une installation foraine, dans un univers cohérent, qui représentait l'Enfer de Dante, avec cette proposition qui ne pouvait pas être comprise, et qui était donc choquante dans les conditions dans laquelle elle a été montée.

Il s'agissait donc d'un décor de bar, avec des partenaires avec qui nous avons l'habitude de travailler. Le bar habituel n'était pas disponible. Ils ont pris celui qu'ils pouvaient trouver. C'était une erreur, c'était une faute. Nous nous en sommes expliqués. Nous nous en sommes excusés au nom de la Ville. Les acteurs culturels l'on fait eux-mêmes dans les 24 heures qui ont suivi les faits.

Voilà où nous en sommes. Je vois que cela vous préoccupe toujours un peu. Je note toutefois, ou je m'apprêtais à noter toutefois qu'après que le Rassemblement national a demandé la démission des élus, que votre collègue Alexandre Thébaud, qui aime à tenir tribune dans *le Figaro*, a demandé l'expulsion des acteurs culturels du territoire, vos questions étaient plus mesurées.

Je veux toutefois indiquer qu'il n'y a pas, à la Ville de Nantes, chez les acteurs culturels nantais, chez les artistes qui sont réunis dans Quai des chaps et qui font un travail admirable pour animer la ville, il n'y a pas d'appel à la haine de fonctionnaires de quelque ordre que ce soit et des forces de police, que ce ne sont pas les objectifs que nous fixons, évidemment, parce que nous, nous n'en fixons pas, d'objectifs, à la création culturelle, et que les Scènes vagabondes n'étaient pas un lieu de violence et d'appel à la haine, mais bien ce formidable festival culturel, qui a réuni plus d'une centaine d'artistes et des milliers de participants dans le

public et dont le bilan s'est soldé par un genou écorché soigné en quinze minutes. Parce que c'est cela, la réalité.

Il y a donc eu cette erreur, cette faute, dont je veux bien, au nom de la Ville, nous excuser encore aujourd'hui, et puis, il y a la vie culturelle qui va continuer, avec les acteurs culturels qui font un travail admirable mais dont je remarque que vous trouvez assez intéressant de continuer à les stigmatiser. Vos collègues en demandent l'expulsion. Vous venez de ne pas retenir le projet de Maison de la poésie...

Bref, je crois qu'avec l'opposition de droite, nous n'avons pas fini de commenter et de débattre de la vie culturelle à Nantes et dans la région.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (7 voix contre)

Non participation au vote de Mme Benâtre et Mme Coppey

Mme la MAIRE – Juste un petit élément, puisque plusieurs d'entre vous m'ont interpellée sur le sujet. Vous avez peut-être vu que nous avons à nouveau une information nationale particulièrement grave qui vient de nous arriver, puisqu'un enseignant a été tué sur le temps de son exercice professionnel dans un lycée. Évidemment, je veux dire notre choc le plus total et nos pensées. Je n'en dis pas plus parce que sur ces sujets, je pense qu'il faut attendre d'avoir toute la solidité et la fiabilité des différentes informations avant de pouvoir en dire plus largement. Mais je ne voulais pas non plus que notre conseil continue à se dérouler comme si de rien n'était. D'où ce partage d'information.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Orgue à la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien – Lancement du projet et montage de l'opération – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Je poursuis dans cet ensemble de délibérations culture et patrimoine que nous examinons ce matin, avec la délibération sur la création d'un orgue à la basilique Saint-Donatien et Saint-Rogatien. Il s'agit du lancement du projet de cette opération.

Suite à l'incendie du 15 juin 2015, l'engagement avait été pris par la maire de créer un nouvel orgue, puisque l'orgue en place était trop endommagé et qu'il était d'une puissance notoirement insuffisante pour le volume de la basilique. Il a donc été décidé de travailler à un nouveau projet pour la basilique.

Nous avons voulu avancer avec méthode, en mettant en place d'abord une commission, qui regroupait à la fois des experts de la Ville, du Conservatoire de musique et de danse, du diocèse, avec la commission diocésaine des orgues, des organistes titulaires d'orgues de la ville et l'association Orgues en Pays de la Loire. Il s'agissait de faire un diagnostic des orgues à l'échelle de notre ville et de faire une proposition cohérente et complémentaire avec l'existant de notre patrimoine. Nous bénéficions de 14 orgues historiques de grande qualité dans la ville de Nantes.

Mais pour avancer sur les travaux sur les uns et sur les autres et sur la création d'un nouvel orgue, nous avons voulu travailler de manière collective. Des propositions ont été faites, notamment sur la création de cet orgue polyphonique, qui permettra une expression musicale, enfin, d'interpréter des registres qui ne sont pas possibles actuellement, notamment de musiques anciennes et contemporaines.

C'est l'idée de créer cet orgue, justement, en complémentarité du patrimoine déjà existant au niveau de la ville de Nantes.

Le projet a aussi une vocation forte en termes d'instruments pédagogiques, puisque les classes d'orgue du Conservatoire de Nantes pourront accéder et pratiquer sur cet instrument.

L'idée est aussi de mettre en place une programmation culturelle et artistique de haut niveau au sein de la basilique sur ce nouvel orgue.

Une convention sera donc passée entre la Ville, le diocèse et la paroisse concernée pour permettre, justement, l'accès de la collectivité à cet instrument, qui sera propriété de la Ville de Nantes, pour l'enseignement artistique – c'est un élément extrêmement important – et pour l'ensemble du projet culturel.

L'enveloppe allouée est de 1,2 millions d'euros pour l'ensemble de l'opération. Cela comprend aussi les travaux d'aménagement pour les renforts structurels pour l'installation du futur orgue.

Et suite à l'adoption, je le souhaite, cette délibération, nous allons pouvoir avancer sur la partie financement de l'opération, sachant que nous avons déjà le principe d'une participation du diocèse à ce projet, une subvention du ministère de la Culture au titre de la création d'un instrument et la recherche de mécénat. Nous ne doutons pas que cela pourra être un financement complémentaire aussi sur le projet. Et le Fonds métropolitain pour la culture va nous accompagner dans ce projet.

L'objectif est une livraison du nouvel orgue de la basilique en 2026, 2027, selon la possibilité de trouver le facteur d'orgue qui pourra nous réaliser l'instrument et selon sa charge de travail. Nous visons donc 2026, 2027 pour la livraison et la mise en service du futur orgue de la basilique.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Chateau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Merci.

Nous ne pouvons que nous féliciter que cette œuvre d'art en elle-même puisse être fabriquée pour nous et qu'elle puisse, à son tour, permettre à d'autres œuvres d'art d'être diffusées à un public large.

Merci, Monsieur Chateau. Je vous propose, étant donné l'heure, de continuer sur la série de délibérations orientées sur les questions culturelles. Monsieur Seassau, la délibération n° 14.

M. CHATEAU, Adjoint – Juste, Bassem, je crois que formellement, nous n'avons pas voté. Pour être sûr que ce soit bien adopté, je préfère que ce soit voté...

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Chateau. Il n'y avait pas de demandes de prise de parole. Nous pouvons procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Appel à projets Expositions et résidences de création en arts visuels – Attribution de bourses – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – A l'unanimité, ce qui prouve que la culture et le patrimoine continuent de rassembler.

L'appel à projets d'expositions et de résidences, c'est tout simplement qu'il est nécessaire de repasser par le Conseil municipal pour valider la restitution des travaux du jury de personnalités qualifiées, qui nous propose de valider les résidences d'artistes.

Cette année, sont retenues Mme Marion Cicéron et Mme Elsa Ferry.

C'est accompagné d'une bourse et d'une exposition, puisque vous le savez, désormais, nous rémunérons également les expositions.

Deuxièmement, il s'agit de valider les projets retenus pour nos lieux municipaux d'exposition. 12 projets sur 19 projets proposés sont retenus dans nos lieux municipaux.

Enfin, simplement pour terminer cette délibération, nous vous signalons le beau dynamisme de la scène des arts visuels locale, puisqu'il est encore temps, pour chacune et chacun de celles et ceux qui m'écoutent, de visiter la biennale Wave, qui rassemble, cette année, plus de 300 artistes dans 47 lieux. Nous avons donc une biennale d'arts visuels qui se développe sur le territoire, dans nos galeries, dans nos institutions et un peu partout sur le territoire métropolitain jusqu'au 29 octobre.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Nous pouvons donc procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et les associations Lieu unique et Songo (Stéréolux) – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Plusieurs d'entre nous doivent sortir : Mme Bir, M. Bolo, M. Rebouh, Mme Bourdon, M. Cocotier et Mme Gouez.

M. SEASSAU, Adjoint – Oui, puisqu'il s'agit des conventions pluriannuelles d'objectifs, ici entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et les associations Lieu unique et Songo. Songo l'association qui gère Stéréolux.

C'est donc un conventionnement avec la plupart des pouvoirs publics. Il en manque un. Je ne le nommerai pas pour ne pas alimenter des polémiques, mais nous préférons avoir tout le monde autour de la table pour conventionner avec nos structures, parce que c'est utile pour stabiliser leurs projets, aussi structurants que celui du Lieu unique, pour permettre d'accompagner le nouveau projet du directeur, qui se passionne pour les cultures post Internet, notamment, et évidemment, le programme de résidence à la Libre usine, que nous avons ouvert il y a peu, puisque nous en avons fêté l'anniversaire au printemps.

Pour Songo, il s'agit du rayonnement du festival Scopitone, notamment, et du partenariat avec le Lieu unique autour des cultures et usages numériques, pour ne citer que quelques éléments qui font nouveauté dans les conventions que nous vous proposons de signer, puisque ce sont des structures particulièrement importantes sur notre territoire.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Nous pouvons donc procéder au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, Nantes Université et le Théâtre universitaire – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Juste un instant, pour dire à ceux qui doivent sortir de sortir, s'il y en a encore qui sont dans la salle : Mme Bertu, Mme Bir, M. Bolo, M. Rebouh, Mme Coussinet-Ndiaye, M. Jouin, Mme Langlois, M. Marais, M. Martin, M. Pascouau, M. Thiriet, M. Trichet, Mme Van Goethem et Mme Weiss.

Monsieur Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci. Il s'agit d'une nouvelle convention pluriannuelle, toujours entre les mêmes partenaires : l'État, le Département de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes, Nantes Université, cette fois-ci, et le Théâtre universitaire. Je ne redis pas ce que j'ai dit précédemment : il manque toujours un partenaire, qui est toujours le bienvenu autour de la table de discussion.

Le rôle du TU, vous le savez, c'est principalement le soutien à l'émergence et à la jeune création dans le domaine du théâtre et de la danse ainsi que des coopérations privilégiées dans notre beau quartier de Nantes Nord.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Les Utopiales – Attribution de subvention – La Cité des Congrès – Convention – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Je passe la main, pour la délibération n° 17, à ma collègue Hélène Naulin, puisque je dois sortir avec plusieurs personnes : moi-même, M. Azzi, M. Chateau, Mme Guerra, M. Richard, Mme Sotter, M. Thiriet, M. Trichet et Mme Vialard.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Je donne la parole à Aymeric Seassau pour la délibération n° 17.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame Naulin.

Il s'agit là de voter notre subvention pour notre beau et grand festival de science-fiction des Utopiales, qui a le beau thème de la transmission, cette année. Je pense que la transmission de la parole des scientifiques est utile, à l'heure des *fake news* qui se répandent un peu partout, puisque certains fous estiment encore qu'il est nécessaire de contester le réchauffement climatique, pour ne prendre qu'un exemple. Il s'agit donc de diffuser la parole des scientifiques et de rencontrer, là aussi dans la transmission, l'imaginaire sans limites permis par les cultures des imaginaires, de la science-fiction, de la fantaisie. Tout cela, ce sont cinq jours du 1^{er} au 5 novembre à la Cité des congrès.

Cinq jours, c'est important, parce que nous commençons toujours le 1^{er} mais là, nous avons cinq jours d'Utopiales, et nous en sommes heureux.

La billetterie fonctionne à merveille et ne vous étonnez pas de voir la ville pavoisée de la surprenante affiche de l'autrice Elene Usdin, qui avait elle-même reçu le prix BD des Utopiales l'année dernière, et qui nous livre une formidable affiche cette année.

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Puisqu'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Accompagnement des projets et réseaux artistiques – Attribution de subventions – Conventions et avenants – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe, Présidente de séance – Sont empêchés, et je prends un souffleur, comme au théâtre : Émilie Bourdon, Michel Cocotier et Aziliz Gouez. Merci de sortir.

Je passe la parole à Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci. Il s'agit de la traditionnelle délibération d'accompagnement des projets et des réseaux artistiques, du nom de la direction du même nom, donc d'attribution de subventions.

Nous vous proposons, en termes de soutien à la diffusion, plusieurs éléments. D'abord, de continuer d'accompagner nos galeries, ensuite, de soutenir le projet de Two Points dans son lieu culturel, le Pavillon, à Doulon – Bottière, de soutenir la participation d'Au point du soir, qui a participé aux journées professionnelles à la Manufacture d'Avignon.

Nous vous proposons de soutenir nos événements, avec par exemple une rencontre photo organisée par Confluence photo, de continuer à soutenir nos structures et nos acteurs culturels avec des investissements pour Apo 33 ou le Lieu unique, ainsi qu'une série de subventions que vous retrouverez en annexe et dont je vous épargne évidemment la lecture exhaustive, mais qui se monte à un montant de 97 858 euros.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Folle Journée – Avenant à la convention de collaboration Ville de Nantes et Nantes Métropole pour l'organisation de la Folle Journée – Convention de concession de licence des marques « La Folle Journée » et « Les Folles Journées » – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit tout simplement de mettre en conformité la transmission des licences des marques « La Folle Journée » et « les Folle Journée » à la Cité des congrès, qui produit désormais ce formidable événement, qui a retrouvé son public et son grand format avec le kiosque au cœur de la Cité des congrès, cette année, et qui fêtera l'année prochaine ses 30 ans, avec le beau thème des origines.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas ? Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Convention – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Nous avançons. Je crois que c'est la dernière délibération pour moi.

Il s'agit de vous proposer le nouveau projet d'établissement du Conservatoire pour 2023-2030, animé par un nouveau directeur, qui fait un travail remarquable et que l'on voit un peu partout en ville, Mathieu Gauffre.

Le projet consiste à continuer à développer une présence artistique de l'établissement sur ses nombreux territoires en coopérant, à renforcer le rôle émancipateur de l'établissement par la pratique des instruments et des disciplines artistiques et à renforcer ce lieu de rencontre et de croisement des publics qu'est notre Conservatoire, avec une attention particulière à la présence des adolescents et adolescentes.

Deuxièmement, nous vous proposons de valider la demande au ministère de la Culture de renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement régional.

Ensuite, je crois que nous allons avoir une petite image de notre formidable acquisition, celle de cette œuvre que vous avez vue, pour les plus attentifs, à côté d'un Dalí, dans l'exposition « Voyage en train ». C'est une œuvre de Pierre Roy. C'est l'une des plus grandes qu'il ait produite. Elle avait fait, en son temps, l'objet d'une monstration à la Biennale de Venise. Autant dire que nous sommes très heureux de l'acquérir, pour 125 000 euros. Pierre Roy est un auteur surréaliste. Cette œuvre viendra compléter nos collections précieuses sur le surréalisme. C'est à propos de lui qu'Aragon avait dit : « né à Nantes, comme tout le monde ».

Puisque c'est ma dernière intervention avant celle de mes collègues – il reste des délibérations sur la culture –, je vous propose ces quelques mots d'Aragon sur cette citation, qui est devenue galvaudée et que nous citons tout le temps. Voilà ce qu'il écrivait :

« Tu écris une préface pour l'exposition du peintre Pierre Roy ; Qui est né à Nantes comme tout le monde. Qui est né à Nantes, Pierre Roy comme tout le monde. Tout le monde le vaste monde chanteur avec ses kangourous ses boîtes aux lettres ses mains convulsées par l'hystérie tout le monde à perte de vue dans la grande aube des regards avec ses plages ses déserts ses casinos ses rumeurs ses défilés ses casernes tout le monde infini ses îles ses petits pots à lait ses mouches géantes ses orges ses secousses sismiques le monde enfin le monde cette bouche ouverte au fond de la nuit finissante le mONde le monde ».

Voilà pour finir en poésie avec Aragon. Bienvenue à Pierre Roy, bienvenue chez lui, à Nantes, comme tout le monde.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Seassau. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme GOUEZ, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Culture scientifique, technique et industrielle – Attribution d'une subvention à l'Institut d'études avancées – Approbation

Mme GOUEZ, Conseillère municipale – Cette délibération concerne le soutien à un projet que nous portons dans le cadre de la politique de culture scientifique, technique et industrielle, projet qui s'intitule : « L'Internationale des rivières et autres éléments de la nature », projet qui est porté par l'écrivain et chercheur Camille de Toledo, qui revient à Nantes dans le cadre d'une résidence de trois ans à l'Institut d'études avancées, en partenariat avec le Lieu unique.

L'idée de ce projet est d'explorer de nouveaux imaginaires de la relation entre l'homme et la nature en se posant la question de ce qui se passerait si nous attribuions la personnalité juridique à la grande entité naturelle qu'est la Loire, que nous n'appelons plus « la Loire », dans ce contexte, mais de son nom propre « Loire », et donc, de voir quelles nouvelles voies cette fiction juridique pourrait ouvrir pour les relations entre humains et non-humains.

Cette résidence, qui aura lieu pendant trois ans, a un certain nombre d'échos avec un projet qui a déjà été porté à l'échelle de la Métropole nantaise, qui était « le Parlement de Loire », mais aussi avec les travaux de la Société européenne des auteurs.

Le premier jalon, et je vous invite tous à y participer, sera une série d'auditions qui seront menées, avec une mise en scène assez théâtralisée, au Lieu unique, le 18 novembre ; trois auditions qui exploreront la question du travail de la nature, travail non rémunéré, travail parfois non reconnu.

La subvention que nous proposons d'apporter à ce projet et à l'association qui la porte s'élève à 10 000 euros.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

La nature, ce vaste écosystème auquel nous appartenons, subit de graves dommages, des dommages causés par des activités humaines qui la contraignent fortement, des dommages qui mettent en danger la nature et qui nous mettent en danger.

Aussi, face au dérèglement du climat, face à la dégradation des sols, face à la diminution de la qualité et de la quantité de l'eau, face aux pollutions, nous devons agir pour permettre la résilience de ces écosystèmes et de fait, induire notre propre résilience.

Alors, comment ? Eh bien ce projet qui nous est présenté aujourd'hui propose une réponse : reconnaître les entités naturelles pour mieux les protéger. Reconnaître le travail de la terre, reconnaître le travail des animaux, des végétaux, des rivières, voilà à quoi ce projet nous invite.

Reconnaître aussi l'identité, la personnalité juridique de la Loire, voilà aussi ce à quoi ce projet nous invite et à quoi le Parlement de Loire nous invite.

J'espère, j'aspire à ce que nous devenions le premier État d'Europe à reconnaître le fleuve, la Loire, après que la Nouvelle-Zélande, l'Inde ou la Colombie l'ont déjà engagé. Reconnaître la personnalité juridique de la Loire, c'est lui donner des droits pour se défendre, défendre le droit de s'écouler librement, défendre le droit de ne pas être polluée, défendre le droit de s'alimenter durablement.

Les écologistes, vous le savez, portent depuis de longues années la protection par le droit des écosystèmes. À Nantes, la Loire et les rivières sont notre nature. Les défendre, cela se doit d'être notre culture.

Les écologistes saluent ce projet et adhèrent pleinement aux enjeux de reconnaissance du vivant au sens large qu'il porte.

Je vous remercie.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

Le Conseil approuve (6 abstentions)

Non participation au vote de Mme Rolland

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Je vous propose que nous nous en arrêtions à la délibération 21, et après le déjeuner, nous démarrerons avec la délibération 22.

Merci.

Suspension de séance : 12 h 28.

Reprise de séance : 14 h 10

Mme la MAIRE – Mesdames et Messieurs, chers collègues, en ouverture de cette deuxième partie de notre conseil municipal, je veux rendre hommage à Jean-Pierre Prou, qui nous a quittés le 2 octobre dernier.

Jean-Pierre Prou a été élu de notre assemblée en 1977. C'était alors le plus jeune élu de cette assemblée. Il avait seulement 25 ans, mais il était déjà un grand militant communiste, apprécié de toutes et de tous.

C'est à Chantenay que vivait Jean-Pierre Prou, à Chantenay qu'il s'est engagé et est devenu, très vite, secrétaire de sa section, où son dynamisme a marqué les esprits. Avec ses camarades, il tractait à la porte des entreprises, il collait des affiches, il faisait du porte à porte et animait les réunions jusqu'à tard le soir.

Cet engagement, c'était aussi une affaire de famille, aux côtés de sa femme, Janine, et une affaire d'amitié joyeuse et conviviale, aux côtés de tous ses camarades.

Cet engagement, il le vivait jusqu'en Italie, où Janine avait des attaches familiales et où ils aimaient tous les deux les fêtes populaires des villages autant que les grandes fêtes de *l'Unità*, le journal du parti communiste italien.

Ce militantisme, c'était avant tout une affaire de conviction : la volonté authentique de rendre le monde meilleur. Ses camarades se souviennent comment, avec quelques autres, il était allé poser une immense banderole de plusieurs dizaines de mètres de long tout en haut de la tour Watteau, contre la hausse des loyers.

Ils se souviennent encore comment Jean-Pierre Prou avait pris l'initiative d'installer un grand chapiteau au cœur des Dervallières, sur la place, devant l'église, pour inviter les habitants à débattre.

Parce que Jean-Pierre Prou croyait en l'intelligence collective. Il savait qu'ensemble, on est plus forts. Et ce sont ces combats qu'il a portés à Nantes comme conseiller municipal chargé de la démocratie locale.

Son grand combat, un combat encore tellement actuel, et cela n'étonnera personne, lui qui était conducteur de bus à la SEMITAN, lui qui voyait chaque jour l'importance des transports collectifs dans notre ville, ce grand combat a été de contribuer au retour du tramway moderne à Nantes. Et l'on peut dire le succès que ce fut.

Au début des années 1990, le syndicalisme a ensuite mené Jean-Pierre à Paris, au sein de la CGT Transports. Mais c'est bien sûr à Chantenay qu'il est ensuite revenu profiter de sa retraite.

Par ces mots, je veux rendre hommage au militant qu'il était, à son amour pour Nantes, à l'engagement de toute une vie pour améliorer celle des autres.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Jean-Pierre Prou.

Mme la MAIRE – Merci.

Chers collègues, Je vous propose de reprendre notre séance du conseil et je donne la parole à Michel Cocotier pour la délibération 22.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Avenants – Approbation

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Cette délibération porte sur le soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle dans les écoles, ambition de la Ville de Nantes aux côtés de ses partenaires, l'Éducation nationale et la DRAC des Pays-de-la-Loire, afin de garantir un égal accès à l'art et à la culture aux enfants nantais dans la pluralité et la diversité, à travers un parcours d'éducation structuré.

Ainsi, l'EAC devient un tremplin essentiel à l'épanouissement, à l'émancipation, au développement de l'esprit critique et à l'ouverture au monde pour les enfants, à travers l'expérience du sensible et du pratique. Cette obligation devient dès lors un axe majeur de la politique culturelle de la Ville.

Construit autour de visites et de séances auprès des équipements culturels municipaux et métropolitains – planétarium, bibliothèques, etc. –, le PEAC pour les écoles publiques nantaises peut aussi se bâtir autour d'un projet monté sur mesure ou en candidatant à partir du répertoire de projets EAC.

Pour l'année scolaire 2023-2024, la Ville de Nantes poursuit sa politique visant à développer la pratique artistique à l'école et les projets pluridisciplinaires, grâce à son appel à propositions. Ce sont ainsi 72 classes qui bénéficient du dispositif.

Suite à l'étude des bilans partagés des 18 propositions retenues l'an dernier, 16 projets ont été reconduits pour 2023-2024, projets retenus par la commission partenariale Ville de Nantes, DSDEN, DRAC, pour un montant total de 115 015 euros, dont cinq conventions et avenants avec les organismes Creative Maker,

pour 6 484 euros, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, pour 7 984 euros, JET, pour 6 000 euros, APO 33, pour 3 470 euros, la cinquième convention étant, en l'état, une subvention supplémentaire de 6 000 euros à l'association Bonus en termes d'avenant à la convention du 8 janvier 2021.

Si vous le souhaitez, je pourrai vous dire, mais je vous en fais grâce pour l'instant – à moins que vous ne souhaitiez que je m'entête –, les noms des différentes structures retenues, et je vous propose d'approuver le versement des subventions pour un montant total de 115 015 euros.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BOURDON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Solidarité et proximité – Pratiques artistiques amateurs – Attribution de subventions – Conventions – Approbation

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération autour des solidarités et de la proximité pour les pratiques artistiques amateurs.

Nantes poursuit bien évidemment son accompagnement et son renforcement des propositions culturelles dans tous les quartiers de Nantes et pour toutes et tous. À ce titre, il est proposé un programme d'action à hauteur de 100 594 euros, qui se décline comme suit.

Pour la politique de soutien aux expérimentations artistiques de territoire, anciennement, nous avons un onglet autour des créations partagées, mais dans le cadre d'une transition et d'une réforme des dispositifs d'accompagnement de proximité, il vous est donc proposé d'accompagner deux projets de résidence.

L'une est portée par l'association Confluence photographique, qui gère notamment le centre Claude Cahun, avec un projet « Terres photographiques », pour une résidence artistique et patrimoniale par le photographe Gaëtan Chevrier dans le quartier des Batignolles, qui se tiendra jusqu'en juin 2024.

Une seconde résidence est portée par La Fausse Compagnie, qui a conçu le projet « De l'intime au collectif » pour une résidence, quant à elle, autour du quartier du Grand Bellevue, en partenariat avec la Ville de Saint-Herblain, puisque cette résidence a déjà commencé du côté herblinois depuis 2021, le but étant de l'augmenter en allant justement autour de la place Mendès-France.

Ces deux projets sont à hauteur de 20 000 et 35 000 euros en accompagnement à résidence.

Notre action de soutien se porte aussi sur les accès de médiation et d'inclusion. Différentes structures, à ce titre, se retrouvent dans les tableaux qui vous sont présentés en annexe. On peut citer notamment le collectif T CAP, qui agit sur un projet chorégraphique pour les personnes en situation de handicap, et le Secours populaire, qui est également proposé dans le cadre d'une réalisation collective avec de nombreux artistes et des bénéficiaires du Secours populaire.

Il y a également plusieurs structures autour du soutien à la pratique artistique amateur. On retrouve notamment Frasques, pour son projet d'école de la voix pour les jeunes entre 8 et 13 ans, avec notamment des stages de découverte et comme aboutissement, la création d'un nouveau spectacle, qui sera porté par Angers Nantes Opéra, la dernière édition ayant été un grand succès.

Nous avons quelques investissements, notamment demandé par l'association NÉMO, qui organise le carnaval, avec une demande d'acquisition de matériel pour l'organisation de ce grand événement.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Je demande à Mme Gouez de quitter la salle. Merci.

M. CHATEAU, Adjoint – Il vous est proposé, dans cette délibération patrimoine, de soutenir six projets associatifs particulièrement intéressants.

Le premier projet est celui du Centre d'histoire du travail, qui, notamment, a mené des recherches sur un réseau de résistance créé par des militants se réclamant du trotskysme pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils éditaient une publication, *Le Front ouvrier*, un journal clandestin qui était diffusé dans une douzaine d'entreprises de Nantes et de la Basse-Loire. Ce travail a fait l'objet d'une publication, en septembre dernier, et une journée d'étude sera consacrée à ces recherches aux Archives départementales, avec l'intervention d'un certain nombre d'historiens sur le sujet, sur cette thématique. Nous proposons de soutenir l'organisation de cette journée à travers une subvention d'un montant de 250 euros pour accompagner cette organisation et valoriser le travail qui a été mené.

Le projet suivant concerne l'association des habitants de la cité des Hauts Pavés. L'année dernière, à l'occasion des journées du patrimoine et du patrimoine, nous nous y étions retrouvés avec l'adjoint de quartier, Tristan Riom, avec Bassem Asséh, pour fêter les 70 ans de la cité des Hauts Pavés. C'était un très beau moment, où les habitants avaient partagé l'histoire de leur cité, fait un point sur son architecture, sur le vécu des habitants, avec notamment une collecte de témoignages.

Les habitants ont écrit aujourd'hui une nouvelle page de l'histoire de cette cité, mais nous souhaitons porter ce regard sur ces 70 années passées. Cette trace écrite va se transformer en ouvrage. Ce sera une publication illustrée par l'artiste graphiste nantais Antonin Faurel. Nous vous proposons de soutenir à hauteur de 2 500 euros ce beau projet qui valorise l'histoire du quartier et l'histoire des habitants de cette cité.

Le projet suivant est porté par le Son unique – radio SUN. C'est un projet de podcast pour enfants, avec l'idée que l'on puisse partager, autour du patrimoine, avec les petits. Le podcast est intitulé « Petite histoire de grand·e·s Nantais·e·s ». L'objectif est de raconter la vie de cinq personnalités nantaises dans de courts podcasts et de les faire partager aux enfants, donc avec un vocabulaire accessible et un habillage d'écoute facile pour les enfants. Ce sera diffusé sur la web radio SUN Junior et également sur Nantes Patrimonia, parce que l'idée, chaque fois, sur ce type de projet, est que l'on puisse les partager sur l'outil Nantes Patrimonia, l'outil de la ville qui valorise notre patrimoine.

Le projet suivant concerne l'association Solidarité Tripode, sur l'histoire du combat qui a été mené sur ce bâtiment, qui a été évacué en 1992, 1993 et qui a été rasé, le combat pour le désamiantage et la protection des salariés. L'association veut raconter le combat qui a été mené pendant quarante ans et quatre dessinateurs nantais vont, à travers une bande dessinée, réaliser cet ouvrage. Nous proposons de soutenir ce projet, important aussi pour l'histoire de notre ville, avec un soutien à hauteur de 1 000 euros qui vous est proposé.

Ensuite, c'est l'association Dastum 44, pour la poursuite de son programme de collecte spécifique des chansons racontant Nantes et l'histoire de Nantes, « Nantes la bien chantée ». C'est à la fois un travail de collecte, d'explication des textes et de diffusion, avec toujours la possibilité de diffuser aussi sur Nantes Patrimonia dans l'accompagnement et quand nous soutenons ce type de projets. Il est proposé d'accompagner le travail remarquable que fait Dastum 44 pour un montant de 2 500 euros.

Enfin, il y a le projet de la Maison régionale de l'architecture, qui réalise depuis 2022 une collection de cartes thématiques. Ce sont « les Sentiers de ville », des balades qui sont diffusées par la Maison de l'architecture, par le Voyage à Nantes et également, par Nantes Patrimonia, qui connaissent vraiment un beau succès. L'idée est de proposer trois nouvelles cartes sur la relation entre le bâti et le végétal à Nantes et deux qui s'adosseront au *Guide d'architecture contemporaine Saint-Nazaire – Nantes*, qui est paru en 2022. Le soutien proposé est à hauteur de 2 000 euros.

Le point suivant concerne notre politique de soutien à la restauration du patrimoine bâti ancien, pour un montant de 44 025 euros. Vous avez, en annexe, le détail des aides par copropriété et par propriété.

Enfin, c'est l'enrichissement des collections municipales, des collections des Archives de Nantes, avec notamment un ensemble de documents sur la Compagnie de Venezuela à Maracaibo ainsi que des images d'Épinal sur un ensemble de publicités des grands magasins Decré. Ces deux acquisitions, pour un montant de 1 000 euros, vont effectivement venir enrichir les collections des Archives de Nantes.

Voilà, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Équipements publics – Voirie – Dénominations – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Nous poursuivons résolument notre politique de dénomination des rues par des noms de femmes. Ce travail est important, je l'évoquais ce matin.

Nous avons une première proposition, dans le quartier Bellevue – Chantenay, sur une voie qui longe le gymnase du Grand Bellevue, avec la proposition de créer l'allée Isadora Duncan, du nom de cette danseuse chorégraphe qui a marqué son époque, qui a marqué aussi les avant-gardistes de son époque. Elle a inspiré de nombreux artistes, des sculpteurs, des dessinateurs. On pense notamment à Jules Grandjouan ou à des peintres comme André Dunoyer et Maurice Denis, qui ont eu des liens forts avec elle et qu'elle a longtemps inspirés. L'idée était donc de lui rendre hommage, de rendre hommage à cette pionnière de la danse moderne.

La deuxième proposition concerne la place qui aujourd'hui, ne porte pas de nom, qui est juste devant l'équipement du Grand Bain, le long de la rue des Olivettes. Et je salue Gildas Salaün, l'adjoint de quartier, parce que c'est sur sa proposition que nous avons pu avancer sur l'idée de dénommer cette place, juste devant le Grand Bain, pour lui donner plus de réalité.

Cela se matérialise d'ailleurs aussi aujourd'hui, et cela fera l'objet d'évolutions à venir, avec la création d'une place Victoire Durand-Gasselin-Friésé, du nom de cette architecte qui est passée par l'école des Beaux-Arts à Nantes, qui a obtenu son diplôme d'architecte en novembre 1939 et qui a créé son cabinet d'architecture en 1940, à Nantes. Elle était particulièrement engagée pendant la Seconde Guerre mondiale. Elle a été reconnue pour son engagement auprès des civils et après la guerre, elle a rouvert son cabinet d'architecture.

Elle a notamment contribué à la reconstruction de Nantes et sur 198 édifices recensés qu'elle a contribué à réaliser, 126 sont situés à Nantes. C'est donc un patrimoine remarquable auquel elle a pu contribuer. C'est une manière de rendre hommage à son parcours et de montrer combien cette femme architecte a été non seulement pionnière mais combien elle a aussi marqué Nantes de son empreinte par son travail.

Voilà, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention particulière ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Convention entre la Ville de Nantes et l'association SOS Médecins – Évolution de tarification pour les mesures d'admissions en soins psychiatriques – Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe – Cette délibération est une délibération au sujet de la convention qui lie la Ville de Nantes et l'association SOS médecins, concernant notamment l'évolution et la simplification des tarifs pour les mesures d'admission en soins psychiatriques.

Je rappelle que régulièrement, mes collègues élus qui assurent les permanences de sécurité de nuit et le week-end – et je les en remercie – et moi-même, nous nous rendons au commissariat central ou aux urgences psychiatriques du CHU de Nantes afin de réaliser des arrêtés municipaux, qui sont des arrêtés importants, puisque ce sont des arrêtés qui privent de liberté temporairement des personnes qui, alors qu'elles se retrouvent au commissariat, relèvent en réalité du soin.

Ce travail se fait évidemment en lien avec les services de police et se fait aussi en lien avec l'expertise de SOS médecins. Nous les mandatons, nous les réquisitionnons pour qu'ils puissent envoyer un médecin qui

délivre un certificat médical pour s'assurer que la personne relève effectivement du soin et non pas d'une mesure de privation de liberté côté commissariat.

Jusqu'alors, nous avions des tarifs qui étaient compliqués et qui n'étaient pas les mêmes que ceux pratiqués du côté du CHU ou du côté de la prison de Nantes. Nous avons donc souhaité, avec SOS médecins, simplifier cela, avec des tarifs qui évoluent, qui sont de 50 euros pour les prestations qu'ils nous assurent du lundi au vendredi en journée, 200 euros les dimanches et les jours fériés et les nuits, de 150 euros.

C'est aussi là une manière de rendre compte du travail effectué par SOS médecins, de la réalité de leur charge de travail, dans un contexte qui est évidemment compliqué, puisqu'au-delà de la prestation qu'ils assurent là pour notre compte, on comprend bien que l'association SOS médecins est extrêmement sollicitée au quotidien par l'ensemble de la population nantaise et bien au-delà, puisqu'elle intervient sur presque toutes les communes de Nantes Métropole, aujourd'hui, du fait, notamment, de la raréfaction du nombre de médecins généralistes disponibles sur le territoire.

C'est donc aussi une manière de les remercier d'être toujours présents à nos côtés et d'intervenir dans des délais contraints, ce qu'ils font chaque fois.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Santé publique – Contrat avec l'Agence régionale de santé (ARS) relatif au financement d'actions pour la promotion de la santé – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de redonner la parole à Marlène Collineau pour la délibération 27, je dois demander à Anne-Sophie Guerra et à Pauline Weiss de sortir de la salle.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Cette deuxième délibération concerne notre contrat avec l'Agence régionale de santé relatif un certain nombre d'actions pour la promotion de la santé.

Il s'agit simplement de délibérer sur le fait que l'ARS, dans le cadre de son fonds d'intervention régionale, nous octroie des aides, l'une concernant la semaine d'information en santé mentale, une deuxième qui concerne la campagne d'information sur le radon, la troisième autour du programme D'marche, qui est un programme de reprise de l'activité physique progressive, qui est notamment expérimenté dans le quartier de la Bottière. Il permet à des personnes isolées de reprendre, par la marche, à la fois du lien social mais aussi de s'entretenir physiquement et mentalement. Le quatrième est un projet que vous connaissez bien, qui est le projet des Paysages nourriciers, pour lequel l'ARS nous octroie une subvention de 2 600 euros.

Il s'agit simplement de prendre état de ce que l'ARS nous octroie ces subventions.

J'en profite pour dire que la semaine d'information en santé mentale a lieu actuellement. En fait, elle a lieu du 9 au 22 octobre, et le thème, cette année, qui est un thème national qui a été arrêté, c'est : prendre soin de sa santé mentale est un droit à tous les âges. Un certain nombre de propositions sont faites dans l'ensemble de la ville par nos partenaires autour des questions d'épuisement parental, du blues quand on est une personne âgée ou encore, de la vie avec un trouble psychique.

Je vous propose évidemment de regarder la programmation et que chacun, s'il est intéressé, puisse se rendre à ces différentes activités proposées.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Médiation en santé – Lancement d'une procédure adaptée – Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe – Il s'agit d'une délibération un peu plus conséquente du point de vue du montant financier. C'est la délibération relative au déploiement de nos dispositifs de médiation en santé.

Vous le savez, depuis le début du mandat, dans quatre quartiers, nous avons commencé à déployer des médiateurs en santé. Je rappelle que leur métier est bien de faciliter l'ouverture des droits en santé à un certain nombre de personnes isolées ou perdues dans les démarches médicales, de les aider aussi à reprendre parfois pied dans des parcours de soins desquels elles se sont éloignées, de les aider physiquement et concrètement à prendre des rendez-vous avec un certain nombre de spécialistes, de les sensibiliser en général sur la question de prendre soin de soi sur le volet de la santé physique mais aussi sur le volet de la santé mentale, et de créer du lien avec des professionnels de santé dans les quartiers.

Jusqu'à-là, nous avons quatre médiateurs en santé dans quatre quartiers : Bellevue, le Breil, Nantes Nord et l'Île de Nantes. Nous avons un engagement de mandat, qui était de faire en sorte qu'il y ait, à terme, onze médiateurs de santé dans les onze quartiers. Ce sera le cas.

Dans ce cadre, nous lançons une procédure adaptée qui va nous permettre de choisir notre prestataire. Jusqu'à présent, la prestation est assurée par l'association les Forges. Je voudrais en profiter pour saluer vraiment le travail qui est fait au quotidien. On voit bien combien le fait d'avoir des personnes qui accompagnent très concrètement et qui permettent de lever un certain nombre de freins pour les personnes les plus éloignées du système de santé, combien tout cela est bon pour ces personnes qui en bénéficient.

Nos engagements de mandat en matière de santé reposaient un peu sur deux pieds. Tout d'abord, la question de l'ouverture de lieux physiques. Vous savez que c'est le cas, que la maison de santé de Bellevue fonctionne très bien, que le centre de santé du Breil – je regarde Cécile Bir – a ouvert il y a maintenant dix jours, et cela fait du bien d'avoir cette proposition qui a abouti dans le quartier du Breil, que nous ouvrons, en janvier 2024, la maison de santé de Nantes Nord et que nous sommes en train de travailler à une proposition sur la Bottière.

À ces lieux physiques, nous adossons des services nouveaux avec ces médiateurs en santé, et c'est vraiment une bonne solution. On sent bien que c'est très utile pour les personnes qui en bénéficient.

Mme la MAIRE – Merci. François Brochard.

M. BROCHARD, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, nous nous réjouissons de voir cette délibération abordée. Car déployer des médiateurs et médiatrices en santé dans l'ensemble des onze quartiers était en effet, comme l'a dit Marlène, un axe majeur de nos engagements en 2020.

Ramener des personnes fragilisées vers le soin après une rupture de plusieurs années, parfois, accompagner certains habitants à leurs rendez-vous, s'assurer de leur couverture en santé, voici quelques-unes des actions que mettront en place ces médiateurs et médiatrices.

Marlène l'a rappelé, l'Observatoire régional de santé des Pays de la Loire nous alerte : les inégalités de l'état de santé et les inégalités de recours aux soins et à la prévention entre les habitants de notre territoire ne cessent de se creuser. Une telle situation n'est pas acceptable.

Nous devons donc contribuer à ce que chacun soit en capacité de prendre soin de sa santé physique et mentale, qu'importe sa situation sociale et économique et qu'importe son lieu de vie. Les médiateurs et médiatrices sont, nous en sommes convaincus, un maillon essentiel de la chaîne de santé, car ils et elles agissent au plus proche des habitants.

C'est un marché ambitieux qui est lancé ici et le groupe « écologiste et citoyens » votera évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Thibault Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, la crise du Covid avait démontré la réactivité de la Ville face à la pandémie en installant des centres de vaccination et de dépistage, dont certains, mobiles, qui allaient au-devant des populations des quartiers.

De manière plus pérenne, la municipalité ouvre des maisons de santé là où les besoins se font le plus cruellement sentir. Il y a eu celle de Bellevue et tout prochainement, il y aura celle de Nantes Nord. Dans le même esprit, vient d'ouvrir un centre de santé au Breil. Là encore, la municipalité a décidé de privilégier une politique de santé dans les quartiers populaires, une politique de santé de proximité.

Récemment, comme cela vient d'être rappelé, l'Observatoire régional de santé pointait le manque criant de médecins généralistes dans les quartiers de la politique de la ville. Quant aux spécialistes, point n'est besoin d'épiloguer.

Les habitantes et habitants des quartiers populaires sont frappés d'une double peine. En effet, c'est bien là où se concentrent le plus de problèmes sanitaires, notamment psychiques, problèmes souvent liés à la pauvreté, au chômage, à la promiscuité et à l'insalubrité, que devrait s'établir un système de soins dense et continu. Mais c'est malheureusement là qu'apparaissent le plus fortement les manques en matière de santé. La mise en œuvre, au plus près des habitantes et habitants, de services de soins de qualité est donc considérée comme prioritaire.

C'est ainsi avec la volonté de contribuer à inverser la tendance que nous allons voter cette délibération dont l'objectif, à court terme, est de pourvoir chacun des onze quartiers de la ville d'un médiateur ou d'une médiatrice en santé. C'est un engagement de mandat et c'est la poursuite d'une démarche engagée avec les quatre médiateurs dont la mission se termine bientôt.

Ces médiateurs en santé, à qui il est demandé d'être au plus près des populations pour l'aide aux parcours de soins des personnes empêchées, tiennent un rôle éminemment social et entrent, à ce titre, dans la démarche appuyée de solidarité de la Ville.

Cette démarche a été réaffirmée récemment dans le cadre des Assises des nouvelles solidarités et concrétisée dans la stratégie nantaise du même nom.

Je saisis ici l'occasion de pointer les problèmes relatifs aux soins en psychiatrie et plus particulièrement, la pénurie de médecins spécialistes de la discipline et de personnel soignant. La fermeture récente de lits dans un service d'admission à Blain, dans l'établissement Epsylan, avec lequel, par ailleurs, nous concluons une convention pour Nantes, révèle les tensions que connaît le secteur ; tension certes à Blain mais aussi à Saint-Jacques, à Nantes, à Bouguenais ou encore à Saint-Nazaire. Je me fais ici le relais des inquiétudes exprimées par les organisations syndicales dans la presse locale.

Or les suites psychologiques voire psychiatriques de la pandémie ou encore, le développement d'une certaine forme d'anxiété contemporaine, notamment chez nos jeunes alarmés par l'État du monde, révèlent dans toute leur ampleur les besoins pressants dans ce domaine.

Madame la Maire, chers collègues, le groupe « gauche commune » considère que la délibération qui nous a été présentée va dans le sens d'une amélioration pour la santé des habitantes et habitants de la ville. Nous voterons favorablement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur et ensuite, je mets aux voix.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Je remercie évidemment François Brochard et Thibaut Guiné pour leur prise de parole. Je sais l'enthousiasme de l'équipe municipale autour de cet engagement. Nous en avons parlé à plusieurs reprises.

Je voulais rappeler aussi, et je pense que Johanna Rolland appuierait le propos, que c'est un choix qui a été fait par la municipalité de s'engager sur ces questions. C'est un choix nouveau. C'est aussi le résultat de défaillances de l'État sur ces questions. Je le dis dans un moment où, ce vendredi 13 octobre, nous avons une grève des médecins généralistes. Nous avons aussi, cela été pointé du doigt par Thibault Guiné, un certain nombre de services qui sont en grève à la fois à Blain mais aussi à Saint-Jacques.

Moi, j'appelle simplement à ce que chacun soit le plus vigilant sur la situation, parce que l'on sent bien que les questions de santé deviennent un vrai problème, un problème majeur dans le quotidien des personnes et de la population. Je pense que nous avons besoin de nous y atteler collectivement.

Là, je crois que nous prenons notre part, notre part dans ce qu'il est possible pour nous de faire. Et je rappelle que du côté de la Ville, nous n'avons pas la compétence en matière de santé. Il n'empêche qu'en permettant de faire émerger des métiers nouveaux, puisque la médiation en santé est un métier nouveau, un métier qui est reconnu depuis 2016, nous sommes la ville qui, de ce fait, sera la plus aboutie dans la proposition qui sera faite quand nous serons au bout de notre marché, avec un déploiement comme celui-là à l'échelle d'une grande ville. Nous espérons que cela pourra essaimer.

Mais j'appelle à ce que chacun puisse prendre sa part là où il est et avec le poids et la parole qu'il peut avoir, parce que c'est un sujet dont on sent bien qu'il monte un peu plus chaque jour.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme COLLINEAU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition des subventions 2023 – Approbation

Mme COLLINEAU, Adjointe – Cette dernière délibération est une délibération de subvention pour deux associations, deux projets.

Le premier a été évoqué ce matin par Ghislaine Rodriguez, ma collègue à l'éducation, autour d'un projet porté par l'APAJH 44, le projet Li&Di. C'est un projet qui est actuellement mis en place dans des écoles nantaises, six écoles, quatre publiques et quatre privées, pour pouvoir retravailler en prévention aux questions de la communication et du langage pour prévenir en réalité les troubles du langage et les troubles du comportement d'un certain nombre d'élèves.

C'est un projet assez unique, qui a été travaillé depuis trois ans par l'APAJH et qui a réussi à convaincre l'ensemble des parties prenantes, du côté de l'ARS, du Conseil départemental et l'Éducation nationale, de l'absolue nécessité de travailler sur ce sujet, constatant, et nous aussi, nous le constatons, que dans les écoles, il y a de plus en plus d'enfants qui développent des troubles des apprentissages.

Ce travail est une expérimentation. Je n'ai pas cité le Conseil régional et je m'en excuse, puisque de fait, nous travaillons aussi avec eux. Nous sommes en attente d'une réponse au sujet du financement, par le Conseil régional, de la partie d'évaluation, de la partie recherche du projet.

L'APAJH a mis tout le monde autour de la table et l'idée est bien d'essayer, dans six écoles, de travailler à la prévention spécifique des troubles du comportement et du langage et de voir comment cela pourrait, après, se démultiplier, si nous voyons que tout cela fonctionne bien.

C'est donc un projet nouveau, que nous sommes assez fiers d'accompagner et qui a aussi été expliqué ce matin par Ghislaine.

La deuxième subvention, qui est peut-être plus anecdotique, est celle pour l'association Sport pour tous, qui a une maison sport santé et que nous soutenons par ailleurs. Là, nous venons proposer au vote 1 500 euros pour répondre à une difficulté ponctuelle, qui est celle de factures de chauffage qui ont considérablement augmenté, dans des locaux qui nous appartiennent.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée – Attribution de trois subventions à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences (ATDEC), Partage 44 et La Belle Cordée nantaise– Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Hervé Fournier de quitter la salle et je donne la parole à Jamal Ouggourni.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la délibération que je présente aujourd'hui porte sur l'attribution de trois subventions à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences, à Partage 44 et à la Belle Cordée nantaise.

Nous nous réjouissons toutes et tous de la baisse du taux de chômage sur notre territoire. Mais nous savons aussi qu'un nombre important de nos concitoyens les plus fragiles, en particulier les habitants des quartiers de la politique de la ville, sont privés d'emploi de longue durée.

La lutte contre la privation d'emploi de longue durée est l'affaire de tous et de toutes. Notre exécutif municipal est très attentif à la situation de celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. En inscrivant l'expérimentation de la démarche « territoire zéro chômeur » sur notre territoire, dans notre projet politique, nous avons l'ambition de créer une dynamique enthousiasmante, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs et bien évidemment, les habitants, qui sont les premiers concernés.

Pour rappel, nous avons tous et toutes, et à l'unanimité, je vous en remercie, approuvé l'engagement de notre collectivité dans l'expérimentation par deux délibérations en date du 25 juin 2021 et du 24 juin 2022. À travers notre vote, nous avons souhaité faire de notre ville un laboratoire pour garantir le droit à l'emploi pour tous et toutes.

Nous avons mis en place et instauré le Comité local pour l'emploi, qui est l'organe de coordination de l'action de l'ensemble des acteurs locaux, sous la présidence de la CMAC. Un plan d'action a été construit et mis en œuvre. Les travaux ont été conduits par les services de la Ville, de la Métropole et de l'association la Belle Cordée nantaise.

Une première séquence du plan d'action nous a permis de définir le périmètre du territoire d'expérimentation, qui regroupe actuellement les quartiers Bottière – Pin sec, Pilotière nord, Perray, une partie de Ranzay et les zones de Nantes Est et de Paradis et de mobiliser les acteurs associatifs et les entreprises autour du projet d'expérimentation afin de les associer à la démarche et de construire ensemble un partenariat utile au projet.

Le troisième point que nous avons développé dans cette première séquence, ce sont des actions d'identification, de rencontre et d'accompagnement des personnes privées d'emploi volontaires sur le territoire.

Une deuxième séquence du plan d'action s'engage pour renforcer les travaux d'animation territoriale et d'accompagnement du public cible et pour conduire les travaux de préfiguration et de création de l'entreprise à but d'emploi.

Afin de garantir le dépôt d'une candidature à l'animation au premier trimestre 2024, la Ville de Nantes, en dialogue avec Nantes Métropole, conforte son organisation et sa gestion du projet partenarial engagé avec la Belle Cordée nantaise en associant l'ATDEC et les structures d'insertion par l'activité économique Partage 44 et Solidarité emploi aux travaux de pilotage et d'ingénierie de projet de l'expérimentation.

Ce travail partenarial et l'investissement des différentes structures sont une plus-value pour le projet.

Donc au-delà de l'engagement politique et de son accompagnement technique, la Ville de Nantes propose de financer les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation portée par les trois associations.

Je vous demande aujourd'hui, chers collègues, d'approuver, toujours à l'unanimité, s'il vous plaît, l'attribution de 20 000 euros à la Belle Cordée nantaise, de 25 000 euros à l'ATDEC et de 25 000 euros à Partage 44.

Et avant de finir, je tiens tout de même à remercier, mais je le dis à chaque fois, les services de Nantes Métropole, parce que sans eux, le projet n'avancerait pas, ainsi que les bénévoles et les salariés de la Belle Cordée nantaise.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame la Maire, merci, cher Jamal Ouggourni.

Évidemment, je ne vais pas redire ce que tu as déjà parfaitement dit. Je veux juste souligner un point : dans une métropole où le taux de chômage avoisine les 5 % – nous devons être autour de 5,3 % –, clairement, nous sommes au moment du traitement de la question du chômage où nous arrivons au point le plus délicat, puisqu'il s'agit de pouvoir aller chercher ceux qui sont les plus éloignés et pour lesquels il faut le plus d'effort. Et je parle d'effort d'accompagnement.

Le travail qui est fait par les différents acteurs associatifs autour de ce dispositif « territoire zéro chômeur » est donc extrêmement important, justement dans cette logique-là, encore plus dans cette période où le chômage est relativement bas dans notre métropole, pour pouvoir aller les chercher quasiment à l'adresse

près, puisque c'est comme cela que fonctionne ce dispositif, et pour pouvoir les accompagner en direction d'un certain nombre d'employeurs sur le territoire sur lequel ils vivent.

Je voulais aussi en profiter pour demander à nos parlementaires – mais malheureusement, ils ne sont plus là – de porter la parole de ce territoire en direction de l'exécutif et donc, à Madame la Ministre. Pour le coup, Madame Oppelt, je vous laisse lui passer le mot : ici, à Nantes Métropole, nous avons besoin de « territoire zéro chômeur ». Nous avons besoin que l'État soutienne ce dispositif, et je sais que vous êtes nombreux, ici, à le soutenir, quelle que soit la couleur politique. Il est important que le gouvernement le soutienne également.

Les annonces qui ont été faites pendant l'été sur la réduction des modalités de financement ne sont pas bonnes, ne sont pas rassurantes pour l'avenir. Il faut que nous puissions tous nous associer, nous allier, nous coaliser pour porter cette méthode un peu nouvelle, un peu innovante, mais qui peut permettre de faire sortir un certain nombre de personnes éloignées de l'emploi et de les accompagner jusqu'au retour vers le monde du travail, avec toute la dignité que le travail peut apporter, que la fiche de paie peut apporter, et la sociabilité que cela peut générer.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, au nom des élus du groupe « écologiste et citoyens », je me réjouis de cette avancée concrète dans notre expérimentation de la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Avec l'attribution de subventions à trois associations fortement engagées sur notre territoire, nous allons pouvoir démontrer qu'en effet, n'est inemployable. Dans une métropole où le taux de chômage est parmi les plus bas de France, cela été dit, il nous faut trouver des solutions plus innovantes que l'offre et la demande pour ne laisser personne au bord du chemin.

Pourtant, dans un arrêté publié le 2 août 2023, le gouvernement a annoncé une baisse de participation de l'État à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 30 juin 2024. L'État avait en effet annoncé une participation à hauteur de 102 % du montant brut horaire du salaire minimum de croissance pour chaque équivalent temps plein recruté dans le cadre de l'expérimentation. En la baissant à 95 %, le gouvernement est en marche arrière, en reculant au niveau de financement de 2020.

Le gouvernement ne peut continuer à faire planer la menace d'une baisse des financements à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » au niveau national. Nous demandons au ministre du Travail, aux côtés des associations partenaires, de maintenir le niveau de financement initialement prévu.

Nous travaillons depuis plusieurs années sur l'expérimentation, déjà bien engagée. Les annonces du gouvernement fragilisent cette dynamique et envoient un très mauvais signal à toutes celles et ceux qui portent le projet au niveau local.

Mais faut-il s'en étonner ? Il y a malheureusement une certaine cohérence dans les décisions du gouvernement, puisqu'elles visent trop souvent à pénaliser les personnes précaires. La liste est longue. Ma collègue Ghislaine l'a notamment illustré ce matin à l'occasion du rapport sur l'égalité.

Je l'ai dit, cette démarche est innovante. Elle doit être soutenue. Il s'agit d'un outil de lutte contre le chômage et pour le droit à l'emploi. Nous attendons de l'État qu'il soit au rendez-vous et qu'il tienne tout simplement ses engagements.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Coussinet.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Madame la Maire, mes chers collègues, tout comme Catherine Bassani et le groupe écologiste, nous nous réjouissons aussi de cette délibération, qui va évidemment dans le bon sens. En plus de soutenir les associations partenaires, elle a aussi pour objectif de définir les contours de la future entreprise à but d'emploi, EBE.

Et comme le disait également Bassem Asseh, notre métropole connaît un taux de chômage relativement faible. Cette action est donc d'autant plus importante que les personnes privées d'emploi en sont bien souvent les plus éloignées depuis un certain temps.

L'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » répond pleinement aux besoins de notre territoire car c'est aussi et avant tout un outil de lutte contre la précarité économique et l'isolement social et que l'absence de travail sur une longue durée détruit petit à petit les personnes qui sont concernées.

Les deux lois d'expérimentation qui avaient été votées à l'unanimité ont permis la sortie de privation durable d'emploi de plus de 3 600 personnes qui en étaient privées depuis quatre ans et neuf mois en moyenne.

Or aujourd'hui, Catherine Bassani l'a aussi souligné, les moyens financiers alloués ne sont pas à la hauteur et mettent en péril l'expérimentation alors que concrètement, sans hausse du budget, pratiquement aucune embauche supplémentaire n'est possible dans aucun des 58 territoires habilités. Et le ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion décrétrait en effet cet été la baisse de la contribution destinée à financer des emplois créés dans les EBE à compter du 1^{er} octobre.

Si la Ville de Nantes veut poursuivre cette expérimentation, elle devra donc sans doute en assumer la charge financière supplémentaire et se substituer une nouvelle fois aux carences de l'État. Nous craignons alors une remise en question du principe initial, qui démontre qu'en partant des personnes et des territoires, il est possible collectivement de mettre fin à la privation durable d'emploi.

De plus, cette modification des règles de fonctionnement pourrait bien avoir pour conséquence une remise de ce principe de restreindre l'embauche dans les EBE et, de ce fait, imposer aux entreprises une sélection des personnes qui seraient les plus productives.

Avec ces nouvelles mesures, le gouvernement continue sa chasse inefficace et arbitraire à ceux qui, selon notre Président, ne sont rien. Pour preuve, l'Assemblée nationale vient de voter le conditionnement du RSA à 15 heures d'activité hebdomadaire minimum, une réforme démagogique et stigmatisante, qui ne répond en rien aux besoins ni des personnes ni des territoires. De plus, son application incombera aux conseils départementaux. Donc là, le gouvernement se dédouane de ses responsabilités et des conséquences de cette réforme.

Dans un contexte inflationniste où le pouvoir d'achat des ménages ne cesse de baisser, quand de nombreuses personnes basculent sous le seuil de pauvreté, le gouvernement répond par des mesures coercitives, alors que ce sont des mesures fortes de soutien des plus fragiles dont nous avons besoin pour lutter efficacement contre la précarité, pour permettre aux ménages de remplir leur panier et de manger jusqu'à la fin du mois et surtout, de vivre dignement de leurs revenus.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

J'avais rencontré les gens de la Belle Cordée nantaise et je connais un peu le projet « territoire zéro chômeur de longue durée ». Je voudrais donc en saluer l'efficacité et la pertinence.

Et peut-être, pour réagir à ce que vient de dire Mme Coussinet, je ne suis pas si sûr que sur ce sujet, il faille opposer les différentes démarches.

Moi, je suis assez à l'aise, et cela ne vous étonnera pas, avec l'idée d'avoir une contrepartie d'activité au RSA. Mais ce qui est intéressant, dans la Belle Cordée nantaise et « territoire zéro chômeur de longue durée », c'est que l'on s'intéresse effectivement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et depuis la plus longue durée, dont effectivement, la sociabilisation ne se fera que par un retour au travail. Je crois beaucoup à la dignité par le travail.

En revanche, vu les moyens limités de la puissance publique, c'était un président bien connu, Nicolas Sarkozy, qui disait : « il faut que l'on donne plus à ceux qui en ont le plus besoin » et du coup, effectivement, moins à ceux qui en ont le moins besoin. J'aime bien cette philosophie qui consisterait à concentrer sur les énergies comme « territoire zéro chômeur de longue durée » et effectivement, permettre aux autres... Je suis par exemple assez à l'aise avec l'idée que l'on ait baissé les allocations en période de plein emploi, la durée des allocations et qu'il y ait une graduation. Parce que cela permet ainsi d'aider plus ceux qui en ont le plus besoin. C'est une position effectivement que j'assume, qui n'est pas la même que la vôtre, mais je pense qu'il y a de la place pour toutes ces expérimentations.

Mme la MAIRE – Merci. Je n'ai pas compris exactement quelle allocation vous vouliez baisser. Pouvez-vous préciser ?

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Je n'ai pas parlé de baisser une allocation. J'ai donné l'exemple de la réforme du chômage qui a été faite par Emmanuel Macron, qui m'a semblé être une bonne réforme, qui est une incitation au retour à l'emploi en baissant le montant des allocations chômage des personnes tous les six mois au lieu d'avoir deux années pleines, comme c'était le cas auparavant. Je pense que c'est une bonne chose.

Mme la MAIRE – Vous disiez donc que vous étiez favorable à la baisse des allocations de chômage. C'est bien de cela qu'il s'agit.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Non, vous ne répétez pas ce que je viens de dire. Je vous ai expliqué la réforme, qui est graduelle, ce qui est une très bonne chose, et qui est une incitation au retour à l'emploi. Ne déformez pas mes propos. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Est-ce que le rapporteur veut ajouter un mot ?

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Je ne vais pas entrer dans le débat politique, parce qu'il y a beaucoup de choses à dire sur la baisse de l'allocation de chômage. Mais aujourd'hui, si nous avons des jeunes, des gens qui sont éloignés de l'emploi, c'est parce que la baisse de l'allocation de chômage a encore aggravé la situation de certains de nos concitoyens.

Travailler 15 heures, ce n'est même pas travailler une activité de 15 heures pour toucher le RSA. Si nous faisons la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée », c'est justement pour toucher ceux qui sont éloignés. Les allocataires du RSA, ce sont ceux qui sont éloignés de l'emploi. Parmi eux, il y a des gens qui sont en situation de handicap. Aujourd'hui, nous avons une démarche qui a fait ses preuves dans pas mal de territoires. Il faut aussi que sur nos territoires, on s'engage pour ne pas laisser nos concitoyens au bord de la route.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Je vais donner la parole à Ghislaine Rodriguez mais auparavant, je dois demander à Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh, Pascale Robert et Gildas Salaün de sortir de la salle. Je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Eh bien... ! Je ne sais pas s'il reste suffisamment de monde pour parler d'éducation avec moi, cet après-midi.

Il s'agit tout simplement d'autoriser et d'approuver le versement des subventions au titre des actions éducatives et des actions sur le temps libre.

Ce sont à la fois :

- des actions éducatives sur le temps scolaire, avec l'association Two Points ainsi que l'avenant à la convention avec cette association ;
- l'aide au fonctionnement des nouvelles classes pour les classes qui ont été créées et ouvertes à la rentrée 2023 ;
- les actions éducatives sur le temps périscolaire que font l'ensemble des associations un peu expertes dans leur domaine, qui interviennent en complément de Léo Lagrange sur le temps périscolaire, pour un montant de 165 481 euros. Vous avez le détail du tableau en annexe 4 ;
- le soutien à des associations qui mènent des actions d'éducation artistique et culturelle, en complément de la délibération présentée par Michel Cocotier tout à l'heure, en particulier Canopé et Musique en herbe, pour un montant de 10 500 euros ;
- le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité, également ;
- une action complémentaire dans le cadre de Cité éducative du Grand Bellevue, avec une association qui s'appelle Il était un cirque, qui bénéficiera à 20 classes du grand quartier Bellevue ;

- des actions diverses de soutien aux acteurs et aux associations, pour un montant de 13 467 euros, dont l'association APAJH, effectivement, en complément de la délibération présentée par Marlène Collineau tout à l'heure sur le projet Li&Di ;
- également 5 000 euros pour l'association les Mots libres, qui est une association qui intervient en prévention de la maltraitance ;
- 2 350 euros pour les fédérations de parents d'élèves ;
- et 19 000 euros pour l'association Jardine, qui intervient pour le développement des actions autour du jardin et en particulier, l'accompagnement des projets de « cours réinventées ».

Je vous demande donc d'approuver le versement de ces subventions pour un total de 231 408 euros et d'approuver les avenants avec l'association Two Points, l'association Creative Maker, le réseau Canopé et l'association P'tit spectateur et cie.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention particulières ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de M. Guissé et M. Jouin

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Petite enfance – Construction de deux nouvelles crèches sur les ZAC Doulon – Gohards et Champ de Manœuvre – Convention tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole Aménagement et Nantes Métropole – Approbation

Mme la MAIRE – Je vais donner la parole à Hélène Naulin, mais nous allons lui laisser le temps de revenir, puisqu'elle faisait partie des élus qui étaient empêchés à la dernière délibération.

J'en profite, dans l'intervalle, pour demander à Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Mahel Coppey, Thomas Quéro et Pauline Weiss de sortir à leur tour de la salle.

Je donne, comme évoqué, la parole à Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons, lors de précédents conseils municipaux, approuvé la création de deux nouveaux multiaccueils à la ville de Nantes dans les quartiers concernés par les ZAC Doulon – Gohards et Champ de manœuvres.

Aujourd'hui, la délibération qui vous est présentée et soumise au vote vise à passer dans la phase opérationnelle de la réalisation de ces équipements, par la voie de la concession à Nantes Métropole Aménagement, NMA, dans le cadre d'une convention tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement.

Ce sont donc deux conventions, deux subventions pour chacun de ces deux équipements. Les subventions qu'il vous est proposé d'approuver, qui sont liées à ces conventions sont, d'une part, pour le multiaccueil qui se situera à Doulon – Gohards, d'un montant de 2 246 090 euros pour sa réalisation et pour le Champ de manœuvres, d'un montant de 2 241 667 euros.

Avec ces équipements, et je vais m'y attarder quelques instants parce que c'est important, l'objectif est d'accompagner l'arrivée des nouveaux habitants et nouvelles habitantes dans ces deux quartiers et d'augmenter l'offre d'accueil sur la ville de Nantes. Ce sont deux équipements qui, en fait, sont des relocalisations et extensions d'équipements existants.

Pour celui du Champ de manœuvres, les équipes des équipements de Saint-Joseph-de-Porterie et des Tazins viendront rejoindre l'équipement à Champ de manœuvres. À Doulon – Gohards, ce seront les équipements de Doulon et de Perray qui rejoindront ces nouveaux équipements, avec donc un nombre de places augmenté, puisque nous aurons deux multiaccueils avec chacun 60 berceaux.

Je rappelle que 60 berceaux, ce ne sont pas 60 enfants accueillis, c'est davantage, puisque l'on estime en moyenne que pour 60 berceaux, ce sont une centaine d'enfants qui peuvent fréquenter le multiaccueil en

fonction des jours différents qu'ils occupent et des moments de l'année qu'ils occupent différemment au sein de ces structures.

Ces deux équipements sont placés sous le signe d'une architecture bioclimatique, pour assurer un confort en toute saison, été comme hiver, bien sûr avec des matériaux bio-sourcés. Ces équipements seront aussi dotés chacun de jardins de plus de 450 m² pour assurer l'épanouissement, l'éveil des enfants et le « bien grandir » dans un contact quotidien avec la nature. Ce n'est pas une cour, ce sont des jardins.

Je suis particulièrement heureuse et fière de présenter ces deux structures qui vont se construire et qui arriveront en 2028 dans ces deux nouveaux quartiers.

Je vous propose donc d'approuver les deux conventions liées et les subventions pour la construction de ces belles réalisations.

Mme la MAIRE – Merci. Pascale Robert.

Mme ROBERT, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, la réalisation de deux crèches dans des quartiers en pleine évolution, d'une soixantaine de places chacune, est une très bonne nouvelle. Ces places viennent s'ajouter aux près de 400 places déjà réalisées depuis le début du mandat et permettent de solutionner en partie les difficultés rencontrées par les parents de jeunes enfants, notamment pour les néo-Nantais.

Notre ville est dynamique. Elle attire de nombreuses familles et notre devoir est d'accompagner ce mouvement.

S'agissant des quartiers Doulon – Gohards et Champ de manœuvres, la création de services publics de la petite enfance, en complément d'autres infrastructures telle l'école primaire Claire Bretécher, ouverte à la rentrée, relève d'une mixité d'usage que nous saluons.

En effet, le déploiement de services publics ou marchands au sein des zones d'habitation présentes ou à venir permet de répondre à notre volonté d'instaurer la ville du quart d'heure, une ville qui privilégie la proximité et les quartiers à taille humaine.

Cependant, construire des crèches est une chose. Les pourvoir en personnels compétents et en nombre suffisant en est une autre. Personne n'ignore ici les difficultés à recruter que connaît le secteur de la petite enfance. D'après une enquête de la Caisse nationale d'allocations familiales de juillet 2022, on estime qu'il y a un manque de l'ordre de 10 000 professionnels en France, qu'une crèche sur deux n'a pas assez de personnel et qu'une crèche sur dix manque d'une directrice ou d'un directeur.

Dans ce contexte dégradé, nous ne pouvons qu'appuyer les demandes bien légitimes des employés, un personnel très majoritairement féminin. Cela passe par une amélioration des conditions de travail, avec l'acceptation des efforts physiques induits. Cela passe aussi par des formations et des embauches en nombre et enfin, évidemment, cela passe par des rémunérations revalorisées.

Pour conclure, le groupe « gauche commune » votera avec chaleur cette délibération concernant la création de ces deux crèches, en portant le souhait de les voir dotées d'un personnel nombreux et compétent.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Écoutez, nous voulions nous réjouir, avec ma collègue Pauline Weiss, qui voulait dire un mot mais malheureusement, elle ne peut pas s'exprimer sur cette délibération. Mais nous voulions nous réjouir de l'ouverture de ces deux crèches municipales. C'est évidemment important, quand on est dans de nouveaux quartiers – j'ai eu le plaisir d'inaugurer, il y a quelques jours, la nouvelle école Germaine Tillon dans le quartier du Champ de manœuvres –, d'avoir les équipements publics qui vont avec.

Je crois que c'est d'autant plus nécessaire lorsque l'on est dans une ville qui accueille de nouveaux habitants, lorsque cette ville se développe et dans un contexte où l'on a une pyramide des âges des assistantes maternelles qui va nous obliger à trouver des réponses, évidemment pas tout seuls, mais notamment avec le Conseil départemental, pour conserver le maximum de solutions de garde pour les petits Nantais dans les années à venir.

Cela m'offre l'occasion de vous interroger et de vous demander un peu comment nous nous situons sur les questions de tension sur ces métiers et sur les éventuelles conséquences que cela peut avoir sur l'empan

horaire des ouvertures des crèches municipales, tout cela posant évidemment la question de la nécessaire amélioration, Pascale Robert vient de l'évoquer, des conditions de travail, de rémunération, d'attractivité des métiers de l'enfance.

Nous l'avons vu ce matin avec la mobilisation d'un certain nombre d'agents des différents services municipaux du médico-social ou de la santé scolaire, nous avons une vraie nécessité de trouver collectivement les moyens de rendre ces métiers plus attractifs pour être en capacité d'apporter des réponses aux besoins légitimes de nos concitoyens.

Nous voterons donc cette délibération et j'espère que j'aurai des éléments de réponse sur les questions posées. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Pour répondre à M. Bainvel, et également en écho à l'intervention de ma collègue Pascale Robert, oui, les tensions de recrutement sur ces métiers-là posent de vraies difficultés. Nous ne pouvons pas agir tout seuls ; vous avez évoqué le Département. Nous ne pouvons pas agir tout seul : moi, j'évoquerai l'État.

L'État a lancé, il y a maintenant plus d'un an, la volonté de faire un service public de la petite enfance, dans un contexte que Pascale Robert a rappelé, avec 10 000 professionnels qui manquent aujourd'hui pour pourvoir ces places. On voit bien que la volonté de la ministre Élisabeth Borne d'avoir un service public de la petite enfance avec 200 000 places supplémentaires à l'échelle de la France ne sera qu'un vœu pieux si l'on ne met pas les moyens sur la table. Petite enfance, grands moyens.

Moi, je suis heureuse de voir que les moyens de la CNAF ont été réévalués à la hausse pour les années qui viennent. Je crains maintenant que ce soit insuffisant, notamment sur la question de savoir comment l'on favorise la formation des professionnels pour arriver jusqu'à ces métiers. La question de la revalorisation est importante et à Nantes, nous y avons pris notre part en revalorisant les salaires. Il faut poursuivre dans cette voie, ici comme ailleurs.

Il y a effectivement les conditions de travail. À Nantes, là aussi, nous agissons en particulier sur le taux d'encadrement. Vous le savez peut-être, c'est un adulte, un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un pour huit qui marchent. Un professionnel pour huit enfants de moins de 3 ans qui marchent... Ces taux d'encadrement qui sont imposés par la loi ne sont, de notre point de vue, pas complètement favorables à un accueil de qualité. Nous avons fait le choix, et nous l'assumons aussi bien pour la qualité de l'accueil des enfants que pour les conditions de travail des professionnels, d'avoir un taux d'encadrement plus favorable, quels que soient les âges de l'enfant, à un professionnel pour quatre à cinq enfants, selon les unités et les structures.

L'accueil, c'est la qualité. Il faut l'entrevoir comme cela. Effectivement, nous avons un nombre d'assistantes et d'assistants maternels qui baisse considérablement sur nos territoires. Ce n'est pas seulement une vérité à Nantes, c'est partout sur le territoire national. Je le redis, il faut vraiment que ce soit petite enfance et grands moyens.

Nous l'avons vu aussi, il y a des dysfonctionnements dans les structures à but lucratif. Je le redis ici. Cela a été avéré et suffisamment véhiculé par les médias et les sorties de livres. Je réitère ici notre volonté, à Nantes, de nous inscrire dans un service public de la petite enfance municipal et associatif pour pouvoir assurer ces bonnes conditions d'accueil, les pérenniser, pérenniser ce modèle des crèches associatives et pouvoir continuer de développer des crèches municipales et associatives à but non lucratif sur le territoire nantais afin de répondre aux besoins des familles et d'assurer la qualité d'accueil des enfants et des conditions de travail de nos professionnels, que je remercie très chaleureusement pour l'investissement dont ils et elles font preuve chaque jour auprès des enfants.

Les délibérations à suivre vont aussi vous donner un aperçu, notamment avec un partenariat particulier, de ce que nous sommes, à la Ville de Nantes, en possibilité de faire pour favoriser l'accueil de tous les enfants dans nos crèches.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de Mme Benâtre

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Petite enfance – Projets de fonctionnement des relais accueil petite enfance – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Aïcha Bassal, cette fois, de sortir de la salle. Je redonne la parole à Hélène Naullin.

Mme NAULIN, Adjointe – La délibération qui vous est proposée porte sur les projets des relais d'accueil de petite enfance. Nous en avons cinq sur le territoire nantais, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest et au centre-ville.

Ces relais d'accueil de petite enfance ont vu leurs missions renforcées, notamment depuis 2021 et la réforme des modes d'accueil au niveau national, des missions renforcées par la loi Norma, en particulier sur la mission des relais d'accueil de la petite enfance en direction des assistants et assistantes maternelles.

En effet, je le rappelle, les relais d'accueil de petite enfance ont deux missions principales : l'une qui porte sur l'accompagnement des familles pour la recherche d'un mode de garde et leur accompagnement dans leur rôle d'employeur, lorsqu'elles optent pour employer une assistante ou un assistant maternel, donc pour la garde individuelle, et l'autre mission, qui porte sur l'accompagnement de ces professionnels dans l'accueil individuel lors de temps de rencontre, d'animation mais aussi pour les accompagner dans leur employabilité. C'est ce deuxième aspect qui a été renforcé.

À partir de ces évolutions, nous avons refondu, remanié les projets de fonctionnement de ces relais d'accueil de la petite enfance. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui au vote : un projet par relais d'accueil de la petite enfance de la Ville de Nantes.

Je rappelle que dans ces équipements, et là aussi, je salue très sincèrement les chargés d'animation et les chargés d'accueil de ces équipements, on accueille quotidiennement des familles dans ce contexte que nous venons d'évoquer, contexte difficile de la recherche d'un mode de garde au regard des tensions, des pénuries de places, et encore une fois, pas uniquement à Nantes mais dans la métropole comme dans toutes les grandes villes de France, et même les plus petites. Ils et elles, et plutôt elles, en l'occurrence, font un travail remarquable. Il faut de l'écoute, de la bienveillance, de l'expertise pour accompagner les familles au plus près de leurs besoins.

L'ensemble des actions et des animations développées auprès des assistantes maternelles sont présentées dans ces projets de fonctionnement que je vous propose d'approuver.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Versements de subventions – Convention – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Cette délibération se décline en trois volets.

Le premier porte sur un partenariat et une collaboration avec l'établissement public de santé psychiatrique infanto-juvénile Epsylan, avec le CMP Moulin des Roches, avec la PMI, avec nos équipes du territoire nord dans nos multiaccueils, quatre multiaccueils à Nantes Nord et celui du Breil, pour pouvoir, progressivement, accueillir une équipe mobile portée par cet établissement public. Celui-ci a structuré une équipe mobile dans le cadre de la réponse à un appel à projets, qui permettra, par l'intervention de professionnels de la santé et de la psychiatrie, d'accompagner les enfants et les familles repérés dans des situations de vulnérabilité.

Il s'agit là d'intervenir précocement sur le volet de l'accompagnement et de la santé mentale des enfants et des familles qui sont dans des situations difficiles pour travailler, accompagner ces familles et éviter la détérioration du lien d'attachement ou l'altération du liens parents – enfants, d'intervenir le plus tôt possible pour considérer que des vulnérabilités ne sont pas des fatalités. Je reprends ici les mots du médecin, enfin, de l'équipe du pôle médical de la petite enfance, que je salue aussi pour la mise en place de ce partenariat et pour leur action au quotidien pour la santé des enfants.

C'est la convention de partenariat qu'il vous est proposé d'approuver pour une durée de trois ans avec l'établissement public de santé psychiatrique infanto juvénile et la Ville de Nantes.

Le deuxième volet de cette délibération est un volet d'attribution de subventions qu'il vous est proposé d'approuver pour un montant total de 6 550 euros pour différentes structures : SOS urgence garde d'enfants, Croqu'Notes, l'ANAMA ou encore Les P'tits Lutins chapelains, autant d'associations différentes mais qui œuvrent dans le champ de la petite enfance et rejoignent les enjeux de la Ville pour développer cette politique publique.

Enfin, il y a un troisième volet, dans cette délibération. La Ville de Nantes renouvelle régulièrement ses équipements. Là, il s'agit de faire don, de pouvoir donner une seconde vie à des équipements, en l'occurrence, des lits et des matelas, qu'il est proposé de donner à deux multiaccueils associatifs, la Boîte à musique et Pirouette.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – C'est la dernière délibération que j'ai le plaisir de vous présenter. Il s'agit, là aussi, de soutenir une association qui œuvre dans le champ de la parentalité, dans le cadre de notre politique « familles et parentalité ».

Il s'agit de l'association « Rien qu'un chromosome en + », qui accompagne les parents d'enfants porteurs d'une trisomie 21 et qui les accompagne dans leur quotidien, en appui à la parentalité mais aussi autour de la sensibilisation auprès de l'entourage de la famille et d'une sensibilisation plus large. C'est important parce que l'on est d'abord parent et que parfois, on a des enfants avec des spécificités. Parfois, l'appui est celui, ordinaire, de la parentalité et parfois, il revêt des caractères particuliers. C'est ce à quoi s'attache cette association Rien qu'un chromosome en + : apporter un appui auprès du besoin de ces familles.

La subvention qu'il vous est proposé d'approuver est d'un montant de 4 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Sports – Quatrième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la quatrième répartition de subventions aux diverses associations nantaises, donc de différentes subventions.

La première est une subvention d'investissement qui concerne la Chambre de métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire, qui a réalisé un gymnase dans le secteur de Sainte-Luce. La Ville apporte un fonds de concours de 200 000 euros pour bénéficier de créneaux le soir, en semaine.

Ce sont ensuite des subventions liées à des manifestations sportives pour différentes disciplines, que ce soit du hand-ball, avec le HBC Nantes, du cricket, que ce soit la Fabrique sportive, Nantes Sports de glace ou la Nantaise, pour des montants de 1 700 euros, 950 euros, 3 400 euros et 4 300 euros.

Nous avons des subventions liées cette fois-ci à du fonctionnement pour le plan « handisport et sport adapté », dans lequel Émilie Bourdon a été extrêmement engagée et investie, pour l'association les Neptune de Nantes, pour l'ASPTT, pour Léo Lagrange savate boxe française ou pour l'association Avançons ensemble.

Ce sont ensuite des subventions d'entretien pour des associations qui sont locataires de nos équipements mais qui en assurent l'entretien, le Stade nantais, par exemple – petite référence au rugby, en plus –, ou l'ASPTT de Nantes, pour le gymnase Christiane Moreau.

Nous avons aussi des subventions liées au sport amateur de haut niveau. Cela concerne le Nantes Saint-Jo tennis de table, le Nantes Atlantique hockey club. Et également, des subventions qui sont liées à deux plan :

le plan « hand », pour les six clubs signataires de ce plan-là, le hand-ball ayant une place extrêmement importante dans le paysage de Nantes et de la métropole, et le plan « cité foot », qui concerne nos 16 clubs formateurs qui œuvrent au quotidien pour permettre une pratique du football dans de bonnes conditions, avec des éducateurs et des valeurs autour de ce sport, qui est aussi extrêmement connu sur notre territoire.

Il y a également des subventions qui sont liées à la fonction sociale et de solidarité du sport. On sait très bien que le sport joue un rôle bien plus fort que la simple pratique sportive. Il y a toutes les valeurs éducatives et sociales autour du sport. Ce sont des subventions essentiellement pour les quartiers de la politique de la ville et des financements qui permettent de consolider le projet éducatif de ces clubs.

Enfin, nous proposons une aide pour un emploi aidé, qui concerne le Centre sportif et culturel de la Lætitia.

L'intégralité de la délibération porte sur un montant de 437 000 euros.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Il y a une demande de prise de parole : Madame Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Juste un petit mot pour dire bravo et merci à Ali Rebouh pour la qualité du moment que les Nantais ont passé autour de la Coupe du monde de rugby. Bravo, parce que cela a aussi donné un dynamisme et une image de la ville qui était festive et bon enfant. Merci aussi parce que je sais que tu as été attentif à la nécessité de donner cette chance à des jeunes des quartiers de la politique de la ville de pouvoir participer à ce moment exceptionnel et rare.

(Applaudissements.)

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame Oppelt. Monsieur Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Oui, merci, Valérie, pour ce témoignage. Merci, Ali. Je voulais faire exactement le même. Je pense que nous avons tous besoin, ici, de moments où l'on peut se libérer, où l'on peut souffler. Nous avons besoin de ces moments d'échappatoire. Pour moi, ce sport-là, c'est le rugby. Cela fait des années que je l'ai pratiqué. Je le regarde beaucoup, et nous avons pu parler de ce sport avec Ali.

Donc bravo, bravo pour cette Coupe du monde, parce que c'est vrai que depuis ce matin, nous avons évidemment parlé de ce qui se passe en Israël, nous avons entendu ce qui vient de se passer en France. Ce sont vraiment à des moments très compliqués. Et nous avons vu sept pays qui étaient enthousiastes, qui représentent les valeurs de ce sport : le partage, le respect, la fête, la jeunesse, l'entente.

Je suis content d'avoir eu des échanges en amont de la Coupe du monde et pendant la Coupe du monde avec Ali Rebouh. Je voudrais le féliciter et féliciter aussi ses équipes.

Moi, je suis un citoyen heureux. Je suis un Nantais heureux. Je peux dire aussi, au nom de mon groupe, que c'est une très belle répétition avant les Jeux olympiques, une répétition réussie.

Donc merci à tous d'avoir fait rayonner notre ville. Bravo.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Thiriet. Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Je voulais juste saluer, à cet instant de notre assemblée, l'unanimité qui règne autour de ces très, très beaux moments que nous avons vécus il y a encore quelques jours.

Nous le disions ce matin, nous avons certes connu une très belle rentrée nantaise sur le plan de la culture, mais il s'est passé vraiment de très, très belles choses sur le plan sportif, et effectivement, Ali, tu deviens le personnage numéro un... Tu as des ambitions, non ?

(Rires.)

Parce que c'est effectivement grâce à ton travail et à celui des services, également, que ce beau moment a eu lieu.

À l'image de Royal de luxe, l'accueil, à Nantes, de la Coupe du monde de rugby a été un formidable succès populaire, un grand moment de fraternité entre les peuples et de rencontre. Du positif, rien que du positif !

Et Mme Oppelt le disait tout à l'heure, tu as su, nous avons su en faire profiter tous les Nantais, notamment ceux des quartiers populaires, par exemple ceux qui ont particulièrement été impactés par l'organisation de ces matchs dans le quartier où j'assume à l'heure actuelle l'intérim d'adjoint de quartier, donc aux alentours

du stade de la Beaujoire, en centre-ville, dans les bars et restaurants, qui ont fait le plein, avec une belle ambiance, et l'on peut s'en réjouir, et sur l'Île de Nantes, avec le village rugby.

C'est donc un très bel événement, qui a donné lieu à de la passion, à de la joie pour les Nantais comme pour les très nombreux visiteurs étrangers et pour les représentants de nos villes jumelles.

Pour finir, et c'est peut-être le plus important, il faut remercier, il faut absolument associer aux remerciements qui te vont à toi, Ali, tous ceux, les agents, les bénévoles, les membres du comité d'organisation qui ont rendu cela possible. Ce sont des hommes et des femmes passionnés, engagés, qui n'ont compté ni leur temps ni leur énergie dans ce sens. Tu fais partie de ces gens-là.

Et puis, j'ai envie de finir avec une note d'espoir qui nous tourne vers l'avenir : j'espère que nous serons tous très heureux, dans quelques semaines, d'être les habitants d'un pays qui sera, lui aussi, détenteur de la Coupe du monde de rugby.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Cocotier. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Merci pour ces témoignages. C'est vrai que cela fait plaisir d'avoir aussi bien Valérie, Richard – je me permets de vous appeler par votre prénom –, Michel... Cela a été une belle Coupe du monde. Nous y avons mis beaucoup d'énergie.

Je remercie donc d'abord les services de la Ville et de la Métropole, qui se sont mobilisés pendant des mois et des mois, les services de l'État, aussi, qui ont été à nos côtés pour faire en sorte que nous puissions vivre un événement de qualité. Et en tous les cas, Nantes peut être fière à la fois de l'accueil de la Coupe du monde mais aussi de tout ce qu'il y a eu autour, c'est-à-dire à la fois l'accueil des supporters, l'ambiance qu'il y a pu avoir dans le stade, d'abord, mais aussi dans le centre-ville, dans les bars.

Et moi, je suis surtout fier, collectivement, nous pouvons être fiers, et vous l'avez dit, Valérie, Richard et Michel, d'avoir permis à beaucoup de familles qui n'auraient jamais eu l'occasion d'aller au stade de vivre cet événement qu'est la Coupe du monde de rugby, un sport avec beaucoup de valeurs et qui nous a fait du bien tout, qui nous a permis de redonner aussi un sourire dans un quotidien qui n'est pas toujours simple.

En tous les cas, nous pouvons être fiers des agents de la Ville, de la Métropole, de la TAN, également, que je salue parce qu'ils ont joué le jeu, des services de l'État. C'est une victoire collective et j'espère que nous nous donnerons tout rendez-vous le 28 octobre prochain, si la France est en finale, pour conclure cette belle séquence.

En tous les cas, je reste convaincu que ces événements-là sont des événements qui sont extrêmement fédérateurs, fraternels, et je pense que nous en avons fait la preuve aujourd'hui.

Mais je peux vous dire que d'après les retours que j'ai pu avoir des organisateurs, ils étaient tous satisfaits du travail qui a été fait à Nantes. Je pense que c'est un travail qui est collectif et dont nous pouvons être extrêmement fiers. En tous les cas, je pense que ce sera l'un de mes souvenirs – excusez-moi d'être un peu égoïste – de ce mandat et auquel, modestement, nous avons pu contribuer.

Donc merci pour vos témoignages, qui font extrêmement chaud au cœur.

Mme la MAIRE – Merci beaucoup, cher Ali Rebouh. Avant de mettre la délibération aux voix, je veux simplement saluer vraiment le travail de nos équipes. Je veux le dire après Ali Rebouh, parce qu'il faut imaginer ce que cela demande, en plus d'assurer le service public au quotidien, de pouvoir être au rendez-vous de grands événements de cette nature.

Je ne dirai rien de plus par ce qu'Ali a tout dit, avec l'authenticité qu'on lui connaît. Et je veux à mon tour saluer publiquement l'engagement qui a été le tien en amont. Parce que derrière ces sujets, dans l'espace visible, tout a été une grande réussite. En réalité, derrière, il en a fallu de l'énergie, de l'huile de coude, de la diplomatie, parfois, un peu de fermeté, aussi, pour réparer ce qui ne fonctionne pas tout à fait au moment T, pour s'assurer que tout se passe pour le mieux, sans jamais perdre de vue le cap que nous nous étions fixé : faire rayonner, faire briller Nantes et, parce que nous, nous pensons que c'est compatible, en faire profiter le plus grand nombre.

Donc merci à toutes celles et à tous ceux, dans la diversité des bancs de cette assemblée, qui ont salué le travail engagé.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Sports – Financement des équipements sportifs privés – Convention entre la Ville et l'Association La Saint-Pierre de Nantes– Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Nous passons du ballon ovale au ballon rond. Il s'agit, cette fois-ci, de pouvoir accompagner l'un des clubs emblématiques de la ville de Nantes, qui est la Saint-Pierre, club historique, qui est né en 1910 et qui fait partie des clubs fondateurs du FC Nantes, en 1943, dont le terrain synthétique arrivait quasiment à échéance. Il avait été créé en 2008. Donc quinze ans après, il est nécessaire de donner de bonnes conditions de pratique aux 400 licenciés, dont une quarantaine de publics féminins, qu'il faut saluer. Il faut même encourager la pratique féminine autour du football.

Il s'agit donc de leur donner une subvention d'investissement de 750 000 euros, qui a permis, parce que nous l'avons fait après coup, des travaux nécessaires à la fois à la réfection du terrain principal synthétique, avec le renouvellement d'un revêtement en fibre synthétique et la mise en œuvre d'un remplissage de matériaux naturels organiques en base de granulats de liège – j'ai une petite pensée pour ma collègue Catherine Bassani là-dessus..., une pensée positive, bien évidemment, et amicale –, et avec la remise aux normes des mâts d'éclairage, qui permettra notamment le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs en LED.

Les travaux ont commencé au mois de juin, se sont déroulés sur une durée de trois mois et ont pu permettre de livrer ce terrain le 8 septembre 2023.

Le coût global de l'opération est de 886 000 euros. La Ville apporte un soutien de 750 000 euros, s'ajoutant aux 20 000 euros qu'elle avait déjà affectés pour l'éclairage.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette subvention d'investissement pour la Saint-Pierre de Nantes et son terrain de foot.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions ou demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. TRICHET, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Sports – Plateforme Outdoorvision – Convention de partenariat entre la Ville de Nantes, le Conseil départemental de Loire-Atlantique et le Pôle ressources national sports de nature – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Cécile Bir, Pascal Bolo et Ali Rebouh de quitter la salle. Je donne la parole à Francky Trichet.

M. TRICHET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans notre politique des pratiques sportives libres et en particulier, des pratiques de sports de nature sur notre territoire. L'ambition est d'objectiver un peu les lieux et la fréquentation de ces lieux sur ces parcours qui sont dans la nature, que ce soit pour marcher, pour courir, pour faire du vélo, le dimanche ou la semaine, et de pouvoir anticiper les aménagements, améliorer les sites, en particulier sur les projets qui sont les nôtres. Je pense notamment à Étoile verte et aux vallées nantaises.

L'enjeu est de pouvoir participer à cette démarche nationale, qui est aujourd'hui portée par l'État, avec un outil, dont le nom est anglais, j'en suis désolé, qui s'appelle « *Outdoorvision* », qui consiste à permettre d'utiliser des applications qui sont plébiscitées par les Français : 40 % des Français utilisent aujourd'hui les applications pour pouvoir avoir leur tracé GPS, que ce soient des applications qui viennent de la randonnée, comme IGN Rando, OpenRunner, Visorando... Bref, il y en a aujourd'hui une panoplie assez fournie.

L'État a souhaité travailler avec ces applications-là pour pouvoir, bien évidemment dans le respect des données anonymisées, avoir des données qui soit aujourd'hui objectivées sur la fréquentation, savoir quand

les gens vont faire du sport et à quelle fréquence, pour, encore une fois, nous aider dans l'aménagement de nos sites.

L'objectif de cette délibération est donc de pouvoir conventionner, en lien avec le Département, et en particulier, avec le Pôle ressources national de sports de nature, avec une participation financière de la collectivité à hauteur de 5 000 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, nous nous apprêtons à délibérer sur un soutien politique et financier au service digital Outdoorvision – je n'ai pas un aussi bon accent que Francky, je m'en excuse... –, et du coup, j'aimerais partager avec vous un chiffre, celui de +45 %.

+45 %, c'est l'augmentation de l'impact environnemental du numérique en France d'ici à 2030 si nous poursuivons sur notre lancée. Pour rappel, l'impact environnemental du numérique, c'est actuellement l'équivalent de celui de nos déchets, si l'on parle en tonnes équivalent CO₂.

D'un point de vue collectif, nous avons à peu près tous pris la mesure de l'ampleur du problème pour les déchets, notamment pour le plastique. Alors, finalement, pourquoi ne pas être exigeant et s'engager avec la même détermination pour éviter et réduire la place du numérique ? Nous vous proposons de recycler ces idées.

Ici, l'État nous propose une plate-forme d'aide à la décision, a priori pour favoriser les pratiques de sport extérieures : comptage de flux de pratiquants, respect de la propriété privée, etc. Cela a été rappelé, il s'agit d'évaluer les usages des sportifs sous toutes les coutures, à grand renfort de données de traçage GPS.

Notre groupe a défendu les pratiques sportives libres et le fera toujours, qui plus est quand elles permettent de se connecter à la nature. Nous souhaitons évidemment, et j'aimerais le rappeler de manière très claire, que notre ville continue à encourager ces pratiques et à les encadrer pour qu'elles soient respectueuses, émancipatrices et démocratiques.

Cela nécessite des échanges entre les services et des agents sur le terrain. Cela nécessite des études sociologiques pour comprendre les pratiques des sportives et des sportifs, de protéger les lieux qu'ils fréquentent, au besoin, mais aussi de comprendre les freins de celles et ceux qui ne pratiquent pas ces sports libres et de leur permettre de se sentir légitimes dans l'espace public.

À ce titre, nos services ont déjà un travail admirable. Donnons-leur donc les moyens humains et financiers de le poursuivre.

Oui, Outdoorvision est un dispositif de l'État. Oui, nous n'en finançons qu'une part minime. Mais il est capital, pour notre collectivité, de rester exigeante et de montrer l'exemple en matière de sobriété numérique.

Nous venons à l'instant de recevoir le prix de l'administration exemplaire de la part de l'AFNOR. C'est une très belle récompense pour nos services. Alors restons exigeants et exemplaires. Nous devons questionner sérieusement chacun de nos choix, même si, entre guillemets, « il s'agit juste d'une appli ». Il s'agit juste d'une appli au milieu de milliers d'autres applis.

Du coup, nous vous proposons de nous interroger collectivement sur la vision que nous avons de la société, si nous demandons à chacun de se cramponner en permanence à des outils connectés et de partager l'ensemble de ces traces GPS. De notre côté, nous y voyons plus un aspect de manque de liberté et de sobriété, alors que cela devrait pourtant être au cœur de ces pratiques sportives.

Et puis, un autre argument sur Outdoorvision, c'est celui d'être une solution pour protéger les espèces et les milieux fragiles. On sait que certains, au gouvernement ou ailleurs, sont friands de *green tech*, mais à ce jour, aucune étude sérieuse n'a démontré qu'un service numérique avait un impact positif sur l'environnement. Au contraire, les scientifiques sont assez unanimes à ce sujet : la technologie ne solutionnera pas l'effondrement de la biodiversité.

C'est donc plutôt en luttant contre le dérèglement climatique, en diminuant drastiquement nos émissions que nous pouvons la protéger. Et si notre Ville a 5 000 euros à investir dans la pratique des sports libres et pour la protection de la biodiversité, nous pensons qu'il y a des manières plus sobres de les dépenser, et nous avons plein de pistes à proposer.

Comme le numérique a un impact, notre collectivité a une responsabilité et pour chaque nouvel outil, nous vous proposons de prendre le temps de jauger si ses bénéfices valent les nuisances qu'il engendre. Ici, nous en doutons. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je redonne la parole à Francky Trichet.

M. TRICHET, Conseiller municipal – Je pense que l'enjeu n'est pas d'opposer une application qui, de fait, est présente, et des données qui, de fait, sont à la fois consenties par l'utilisateur, puisque le recueil du consentement est aujourd'hui avéré par ces applications, et la nature ainsi que la pratique des sports en nature.

Encore une fois, l'idée est la sobriété numérique. Je pense que nous sommes assez exemplaires, et tu l'as rappelé, Marie. Nous venons de recevoir, pour ceux qui ne le savent pas – mais nous allons communiquer dessus ce soir – le premier prix de l'AFNOR à ce sujet-là, justement pour notre engagement, qui recouvre tous les volets : le social, l'écologie et l'éthique autour du numérique depuis dix ans d'engagement sur le sujet.

Aujourd'hui, encore une fois, ce n'est pas parce que l'on utilise l'application qu'il va forcément y avoir un impact sur la nature, de fait. Aujourd'hui, cette application est là justement pour observer la fréquentation. Donc le lien direct que nous faisons avec la protection des espèces qui peuvent être aujourd'hui menacées, c'est précisément de pouvoir observer les usages qui sont faits en pleine nature, qui ne sont pas régulés. « Pratiques sportives libres », c'est justement que chacun fait ce qu'il veut où il le veut et à l'heure qu'il veut, sur l'espace public, en tout cas. L'intérêt d'avoir cette donnée, c'est justement de pouvoir anticiper le fait que peut-être, certains pratiquants vont dans des lieux qui sont aujourd'hui protégés ou qui devraient être plus protégés.

Donc moi, je n'oppose pas du tout l'utilisation de cette application-là à la préservation de la biodiversité, au contraire : c'est une façon, encore une fois, d'avoir des données objectives sur les usages de ces espaces libres.

Deuxième élément, sur la sobriété, je crois que nous sommes assez exemplaires. Malheureusement, Louise est partie mais sur notre engagement fort dans le schéma directeur numérique responsable, je crois qu'à Nantes, nous sommes d'ailleurs observés sur ce que nous faisons. On ne peut donc pas dire qu'aujourd'hui, nous ayons un numérique irresponsable ou sur lequel nous n'aurions pas cette sobriété, à la fois du point de vue des équipements et du point de vue éthique sur la donnée. La charte de l'éthique de la donnée est exemplaire. Elle est même copiée et elle est appliquée en interne. J'en veux pour preuve, encore une fois, ce prix de l'AFNOR, qui est juste un prix de l'interne.

Aujourd'hui, on ne peut pas toujours, dès que l'on parle numérique, l'opposer en disant qu'il est anti nature, qu'il est contre une approche de la biodiversité. Non ! Évidemment, l'un n'empêche pas l'autre. Je n'ai pas dit que le numérique n'avait pas, entre guillemets, sa prise de responsabilité sur l'impact du vivant. Je partage la plupart des propos que vous évoquez. Je crois qu'il le fait. Est-ce qu'il le fait bien à l'échelle mondiale ? Non. Est-ce qu'il le fait bien à l'échelle nationale ? Peut-être pas. Est-ce qu'il le fait à l'échelle locale ? Je crois que oui. Est-ce que nous pouvons faire mieux ? Oui. Mais il ne faut pas, chaque fois que l'on parle du numérique, tomber dans cette caricature, dire : c'est mauvais pour le vivant. Non. En l'occurrence, ici, en plus, on ne demande qu'un accès. De toute façon, la donnée est là, et ce n'est pas nous qui l'a pilotons : c'est l'État.

Je crois qu'aujourd'hui, en tout cas sur ce petit périmètre de cette petite application, qui vient contribuer à la petite politique publique qui est aujourd'hui celle des pratiques sportives libres, cela a tout de même un impact, même sur le vivant, parce qu'on va mieux le préserver.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (19 voix contre)

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Échanges internationaux – Cosmopolis - Subventions – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, dans le cadre des échanges et jumelages internationaux que soutient la Ville de Nantes, je vous propose d'approuver les demandes de subventions

suivantes :

- pour Atlantique Nantes Chine, qui a pour objectif de faire découvrir la culture et la langue chinoises aux Nantaises et Nantais, adultes et enfants, grâce à des activités culturelles variées : cours de chinois, calligraphie, peinture, conférences et ateliers pour enfants. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 500 euros ;
- pour Kore@nantes, qui s'attache à développer et à promouvoir la culture coréenne auprès des Nantaises et Nantais. Kore@nantes organise de nombreuses activités comme le Nouvel An coréen, des ateliers de cuisine, des cours de calligraphie, et participe évidemment à l'organisation du Printemps coréen. Kore@nantes occupe une place centrale dans le maintien et le développement des liens entre Nantes et Suncheon, qui ont signé un pacte d'amitié en 2019. Il est proposé de soutenir l'association au titre de 2023 pour un montant de 1 500 euros ;
- Japanantes, qui a pour a pour objectif de promouvoir la culture japonaise en organisant une convention annuelle permettant de rassembler les passionnés de la culture japonaise. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 800 euros ;
- pour rester au Japon, dans le cadre des quinze ans du jumelage avec Niigata, notre ville jumelée, que nous célébrerons en 2024, il est proposé de soutenir à hauteur de 2 000 euros la compagnie associative Biche Production, pour un projet de spectacle vivant qui proposera le croisement des disciplines artistiques autour des « Mémoires des villes et imaginaires de la catastrophe ». Ainsi, quatre artistes nantais se rendront à Niigata au Japon à l'automne 2023 et au printemps 2024. S'inspirant de ces rencontres, la création artistique sera le fruit de leur travail de recherche autour de l'impact d'une catastrophe naturelle sur les imaginaires des habitantes et habitants d'un territoire.

Enfin, après les demandes de subventions au titre des échanges de jumelage internationaux, il est proposé d'accorder une subvention, dans le cadre de l'espace Cosmopolis, à l'association Followers d'artistes, qui a pour but de promouvoir la création artistique sous toutes ses formes : arts plastiques, photographie, littérature, cinéma, danse, théâtre, et qui organisera une exposition photographique intitulée « Visages d'Orient », exposition composée de portraits et paysages d'Inde, d'Ouzbékistan et du Kirghizistan et d'un programme de conférences, de films et d'un concert de musique indienne. Cette manifestation sera présentée à l'espace Cosmopolis du 14 décembre 2023 au 21 janvier 2024. Le montant de la subvention proposée est de 3 000 euros.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander au préalable à Jamal Ouggourni et à Pauline Langlois de sortir.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, au titre des actions de coopération et de solidarité internationales, il vous est proposé d'approuver les subventions suivantes :

- subvention à la Maison des citoyens du monde, qui regroupe une cinquantaine d'associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale, des droits humains et de la citoyenneté. Elle organise et coordonne des rencontres grand public et gère un centre de ressources et d'information. L'association encourage l'engagement des jeunes dans l'élaboration d'actions de solidarité internationale. Il est proposé de subventionner cette association à hauteur de 40 000 euros pour 2023 ;
- subvention à l'association Maison de l'Afrique à Nantes, dans le cadre de la convention annuelle de 2023, pour un montant de 20 000 euros. Pour mémoire, la Maison de l'Afrique à Nantes a pour objectif de développer les liens entre l'Afrique et le territoire nantais autour de trois axes : accueil et information, identification et accompagnement d'acteurs et de projets nantais liés à l'Afrique, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il est proposé d'approuver une convention annuelle 2023 avec la Maison de l'Afrique et le versement à l'association d'une subvention de 20 000 euros ;

- subvention à l'association Macaiba, qui réalise des échanges culturels avec le quartier de Caranguejo-Tabaiaras, à Recife, au Brésil, depuis 2004. L'association propose notamment de la sensibilisation à la culture brésilienne, des ateliers de percussions, de chants et de danses auprès d'enfants et d'adultes. En soutien à la dynamique de coopération entre Nantes Métropole et Recife, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 2 000 euros au titre de 2023 ;
- dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire de la Ville de Nantes, un soutien apporté à sept associations qui développent des programmes solidaires partenariaux en Afrique et à Madagascar. Les projets des associations sont présentés dans le tableau en annexe et portent par exemple sur la construction de salles de classe, un bibliobus ou encore, l'amélioration des conditions d'apprentissage d'enfants. Au titre de la présente délibération, il est proposé de subventionner ces projets pour un montant global de 18 300 euros ;
- soutien au projet artistique et culturel « 4 954 km de liens » de l'association Création et répertoire chorégraphique, qui porte un projet intitulé « les Laboratoires vivants », une correspondance artistique scolaire entre établissements de Nantes et de Rufisque, chère à notre camarade Alassane, afin d'ouvrir les enfants des deux villes à l'art et au monde. Les élèves sont initiés à la danse et à la photographie par des artistes. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros à l'association ;
- le soutien à la Confédération syndicale des familles Dervallières – CSF, qui souhaite travailler à resserrer les liens avec ses associations partenaires à Rufisque, dans le cadre d'une mission pour évaluer les besoins de soutien en matière d'éducation des enfants et d'accompagnement des femmes. La CSF travaille aussi avec l'association nantaise Résilience Factory, qui souhaite mettre en place une coopération entre jeunes artistes rufisquois et nantais. Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 3 000 euros ;
- une subvention à l'Association des maires de la Grand' Anse, dans le cadre d'un projet intitulé « amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de la Grand'Anse en Haïti ». Ce projet comporte plusieurs actions, notamment, renforcer la sécurité alimentaire économique dans la Grand'Anse par la mise en place d'un programme agricole, renforcer la sécurité sanitaire dans la Grand'Anse et lutter contre les violences dans la Grand'Anse. Il est proposé d'approuver la convention 2023-2024 et de verser à l'AMAGA une subvention de 27 000 euros.

Nous avons enfin deux subventions qui concernent la Palestine.

La première est une subvention à l'association France Palestine Solidarité, AFPS 44, qui est engagée depuis plusieurs années dans des actions de solidarité avec la Palestine dans les domaines du développement local et social et de l'éducation à la santé. Sur le territoire nantais, l'AFPS 44 intervient dans les maisons de quartier du Breil, des Dervallières et de Bellevue pour informer particulièrement la jeunesse sur la situation en Palestine. Le montant demandé est de 2 000 euros.

La deuxième est une subvention à l'IMTA, l'Institut Mines – Télécom Atlantique, dans le cadre d'un programme de bourses d'études à coûts partagés piloté par le consulat français. Ces bourses sont attribuées sur des critères d'excellence à des étudiants palestiniens de master ou de doctorat et cofinancées par le consulat, les collectivités territoriales françaises partenaires et des établissements universitaires. Afin de renforcer sa coopération avec la Ville d'Abu Dis, en Palestine, la Ville de Nantes a accepté d'intégrer ce programme de bourses à coûts partagés.

À l'issue d'une sélection, Mme Zaina Hurani a été retenue dans le cadre de son admission en master 1^{re} année à l'IMTA. Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 3 770 euros en faveur de l'IMTA afin de couvrir les frais d'inscription de Mme Hurani et de permettre à cette étudiante de poursuivre sa formation universitaire à Nantes.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier. Je propose d'ailleurs que Pierre-Emmanuel Marais puisse apporter des éléments de réponse à votre question de ce matin. J'imagine que c'est l'objet de votre intervention.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Oui. Écoutons-le, si vous voulez.

Mme la MAIRE – Tout à fait. Je propose que vous poursuiviez d'emblée, Pierre-Emmanuel.

M. MARAIS, Adjoint – Oui, par rapport à votre question de ce matin, l'AFPS 44 est subventionnée depuis 2010. Cela fait donc de très longues années que nous travaillons avec elle, que nous connaissons les militants, qui sont des militants de la paix, qui travaillent évidemment dans un cadre légal, dans le cadre de notre politique de coopération internationale, qui soutient des projets de solidarité et de coopération. C'est d'ailleurs ce que j'ai présenté et c'est l'objet de la subvention que nous proposons d'attribuer à l'AFPS.

Je tiens aussi à rappeler ce qu'a dit Mme la Maire ce matin : nous ne souhaitons pas disqualifier les associations qui travaillent avec le peuple palestinien, tout en rappelant évidemment notre position sur les événements et les actes terroristes du Hamas de samedi dernier.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. J'ai entendu les éléments d'explication de notre collègue Pierre-Emmanuel Marais. Vous vous doutez bien qu'ils ne peuvent pas nous satisfaire.

Évidemment, Monsieur Marais, nous n'imaginons pas que la Ville de Nantes va financer des actions violentes. Nous nous doutons bien que ce n'est pas l'état d'esprit qui est le vôtre.

Mais je vous conseille d'aller jeter un coup d'œil sur leur site Internet : ils parlent d'offensive armée et d'opérations militaires pour ne pas nommer le terrorisme. Ils présentent, en première page de leur site Internet, un bulldozer qui défonce la frontière entre la bande de Gaza et Israël, en détaillant avec un certain nombre d'éléments les différents sites touchés, les milliers de rockets lancés sur Israël. Ils évoquent à plusieurs reprises, toujours sur leur site Internet, le nombre des victimes palestiniennes sans jamais faire la même chose concernant les victimes israéliennes.

Tout cela, cela nous pose problème, Madame la Maire. Cela nous pose profondément problème.

Bien sûr que la politique de M. Netanyahu peut être critiquée, et bien sûr que le Hamas et les Palestiniens, ce n'est pas la même chose. Mais là, on s'apprête, vous vous apprêtez à soutenir une structure qui refuse de nommer les choses, qui refuse explicitement de dire qu'il s'agit de terrorisme.

Je vous invite, les uns et les autres, à avoir la curiosité de lire ce qui est écrit sur le site Internet de cette association que votre majorité s'apprête à soutenir.

Madame la Maire, vous avez nommé les choses, ce matin. Je l'ai salué et je vous en ai remerciée. Vous aviez la possibilité de joindre l'acte à la parole. Cela n'aurait pas été complètement ésotérique comme attitude. La Ville de Brest vient de faire la même chose : avant-hier, la Ville de Brest a refusé de faire figurer à l'ordre du jour de son conseil municipal une subvention à l'association France Palestine. À ma connaissance, Brest n'est pas pilotée par un maire de droite, et ils ont eu le courage de le faire, de retirer cette subvention de leur ordre du jour, compte tenu du contexte de ce qui se passe, de ce que l'on constate, de ce que nous acceptons de nommer au sein de cette assemblée et de ce que cette structure refuse de nommer.

Vous faites ce choix-là. Vous le faites en conscience. Nous le déplorons profondément et nous vous demanderons bien sûr un vote dissocié sur cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Oui, Madame la Maire. Je vais rejoindre les propos de ma consœur Laurence Garnier.

Je crois que l'on ne peut pas être dans un double langage, c'est-à-dire, le matin, tenir les propos face aux monstruosité que nous avons tous vues, et l'après-midi, voter une délibération qui, en effet, a trait à une association qui peut créer de la polémique, de l'incompréhension. Il y a là manifestement un problème, peut-être de circonstances, mais plus, par rapport à ce qui s'est passé aujourd'hui, un problème de fond.

Le paradigme a changé depuis ce week-end. Moi, je connais bien la cause palestinienne. Je suis allé à Gaza, je suis allé à Jéricho, à Ramallah. J'ai rencontré les autorités palestiniennes. J'ai rencontré les autorités israéliennes, aussi, à la Knesset, à Tel-Aviv. Je connais le sujet.

Après ce qui s'est passé ce week-end, il est évident que cette délibération est malvenue. C'est pour cela que ce matin, nous avons souhaité vous le signaler, parce que nous nous sommes dit que cela n'avait peut-être pas été vu. Peut-être qu'en effet, compte tenu de la régularité des délibérations, celle-ci était passée dans le

lot. Et nous espérons qu'il y ait en effet un geste pour prendre le temps, pour qu'il n'y ait pas d'amalgame entre ce que nous avons dit ce matin et ce qui est délibéré cet après-midi.

Je crois qu'en plus, avec ce qui se passe depuis quelques heures à Arras, on voit bien aussi qu'il va nous falloir de la pédagogie, qu'il va nous falloir, dans les quartiers, auprès de nos associations, bien expliquer quelle est la différence entre une action pour les droits des Palestiniens, par exemple, et un soutien inconsidéré, aveugle auprès du Hamas. Cela, c'est un travail de long terme et c'est un travail que les associations devraient porter. Manifestement, cette association ne le porte pas.

Mme la MAIRE – Merci. Quelques éléments. Je partage ce qui vient d'être dit sur la gravité de la situation du moment et donc, je pense qu'en effet, dans la gravité de la situation du moment, il faut s'en référer à un certain nombre d'éléments de principe.

Premièrement, je le redis, oui, ici, et nous l'avons fait tous ensemble unanimement, ce matin, et je veux le saluer à nouveau, nous disons avec la plus grande fermeté que le Hamas est une organisation terroriste. Premier élément.

Deuxième élément : quand vous nous avez interpellés ce matin sur ce sujet, Madame Garnier, j'ai fait immédiatement une chose, qui était de demander aux services de la Ville de regarder, de vérifier, avec tous les éléments dont nous disposons, si oui ou non la subvention que nous nous apprêtons à voter, le contenu de cette délibération, son objet précis, s'inscrivaient totalement dans le cadre légal du pacte républicain qui nous oblige tous. La réponse que les services de la Ville m'ont faite, c'est : oui.

Troisième élément de principe : est-ce que nous avons, de manière assumée, une divergence majeure avec cette association sur l'appréciation qu'elle porte sur le Hamas ? Là aussi, la réponse est oui. Est-ce qu'en France – je me réfère au champ des principes parce que je pense que c'est important –, les collectivités locales, que nous représentons aujourd'hui, ne subventionnent que des acteurs collectifs avec lesquels elles partagent la totalité des appréciations ? La réponse est non.

Dernier élément, et pour moi, c'est un élément important, parce que le sujet, c'est l'argent des publics des Nantais, puisqu'en fine, c'est bien de cela qu'il s'agit : à quoi est-il destiné ? Je vous donne l'exemple concret de la première action qui va être mise en œuvre. Le 10 novembre, à la Mano, l'association Casse ta routine, que vous avez citée ce matin, Madame Garnier, en partenariat avec l'Association France Palestine Solidarité 44, propose un spectacle conçu et écrit à partir de lettres de jeunes Palestiniens du camp de Jenin et joué par sept comédiennes et comédiens amateurs issus des différents quartiers nantais. Ce spectacle sera suivi d'un échange avec la salle.

Voilà ce dont nous parlons.

Moi, je vous dis deux choses : le champ du droit et mes convictions personnelles.

Le champ du droit, je le redis, c'est que rien, dans ce dont nous disposons aujourd'hui, ne nous laisse à penser qu'il y a un élément qui sort du cadre légal.

Le champ de ma conviction personnelle, le champ de la conviction qui est celle de cette majorité, c'est qu'y compris dans des moments difficiles, les temps de débat qui sont nécessaires à retrouver le chemin de la désescalade, du dialogue et de la paix sont des éléments utiles.

Pour ces raisons, nous maintenons en effet la délibération. Mais naturellement, j'accède à la demande de dissociation de vote qui a été la vôtre.

Je vous propose donc de mettre aux voix d'abord ce point et ensuite, le reste de la délibération.

Je mets aux voix ce point précis.

Le Conseil approuve (48 voix pour, 13 voix contre ; 2 abstentions)

Je mets aux voix le reste de la délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame la Maire, pardonnez-moi, je prends la liberté, très rapidement, de vous dire que nous faisons de la politique, vous faites de la politique... Cette structure, on ne peut pas ne pas penser qu'au travers des spectacles ou de tout ce qu'elle fera, elle va transmettre, militer pour des causes que vous ne partagez pas et que nous ne partageons pas ici. Donc je suis désolée, Madame la Maire, soit c'est du cynisme, soit c'est de la naïveté. Mais en tout état de cause, on ne peut pas

encourager, on ne peut pas soutenir cela. Je suis vraiment désolée. Nous allons quitter ce conseil. Nous trouvons que c'est trop fort et que c'est trop grave. Et nous vous souhaitons à tous une bonne soirée.

Mme la MAIRE – Merci. Délibération 41. Je donne la parole à Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Nantes – Projet d'extension réhabilitation de l'école Jean Jaurès – Quartier centre – Déclaration de projet – Approbation

M. QUÉRO, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération concerne le projet d'extension – réhabilitation de l'école Jean Jaurès, dans le quartier Centre-Ville.

La Ville de Nantes envisage la réhabilitation et l'extension de cette école publique située 11, rue Jean Jaurès, qui fait partie, si elle n'est pas la plus petite, en tout cas des plus petites des écoles de la ville de Nantes. C'est un projet important, qui bénéficiera évidemment aux enfants de cette école. C'est un projet attendu.

L'état général de l'ensemble de cette école a conduit les équipes de la Ville à proposer un projet de réhabilitation globale du site. Cette réhabilitation répond à des obligations de mise aux normes de la restauration scolaire. Elle répond également à des besoins fonctionnels en locaux (salle périscolaire, local de reprographie, salles de réunion, bureaux) qui nécessitent une extension des bâtiments. Enfin, elle répond à un objectif de réhabilitation de la cour de l'école, afin d'y intégrer les nouveaux enjeux de résilience liés au changement climatique.

Le projet consiste à démolir et à reconstruire le bâtiment actuellement dédié à la restauration, en y intégrant plus de locaux, dans un nouveau bâtiment de deux niveaux, avec une emprise au sol plus importante. Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, il est envisagé une désimperméabilisation d'une partie de la cour.

Toutefois, les possibilités d'extension de ces locaux sont limitées dans le contexte de cette école, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, est très petite en surface. Par ailleurs, la cour est aujourd'hui majoritairement couverte par un espace boisé classé. Les travaux envisagés nécessitent donc une évolution du plan local d'urbanisme en vigueur.

Comment allons-nous faire ? La cour de cette école comporte trois tilleuls. Aujourd'hui, seuls deux de ces arbres sont protégés par l'EBC. Il est donc proposé de modifier le périmètre de l'espace boisé classé en protégeant le troisième tilleul, jusqu'à présent non protégé, et en réduisant la surface de l'espace boisé classé à la surface nécessaire à la protection des deux autres arbres, soit 150 m² au lieu des 350 m² existants.

Afin de pouvoir engager ce projet, il faut donc faire évoluer le PLUM par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité. C'est une procédure qui est engagée par la Ville de Nantes.

Ce projet a été soumis à un examen au cas par cas par l'autorité environnementale, qui l'a exempté d'une évaluation environnementale.

Nous avons ensuite organisé une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées. Puis, une enquête publique a été organisée par le Préfet. Elle s'est déroulée du 26 juin 2023 au 11 juillet 2023. Pendant toute la durée de l'enquête publique, il n'y a pas eu de remarques qui ont été formulées, ni dans les permanences, ni dans le registre d'enquête physique, ni dans le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur a établi un procès-verbal de synthèse et un rapport avec ses conclusions sur un avis favorable à ce projet.

Il est donc proposé désormais de déclarer d'intérêt général ce projet d'extension et de réhabilitation de l'école, considérant, d'une part, qu'il est bien d'intérêt général puisqu'il vise à améliorer la fonctionnalité d'un équipement éducatif tout en y intégrant les nouveaux enjeux de résilience qu'exige le changement climatique. Je précise que la cour sera bien, même dans sa taille réduite, améliorée, désimperméabilisée et végétalisée par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui et que l'ensemble des bâtiments permettront un fonctionnement tant de la restauration que du périscolaire bien meilleur que ce qu'il n'est aujourd'hui.

Considérant, d'autre part, les avis respectifs de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, les résultats de l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, il vous est proposé d'approuver cette déclaration de projet pour cette opération d'extension – réhabilitation de l'école Jean Jaurès.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Budgets participatifs – Subventions – Bourse citoyenne – Avenant – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, dans le cadre des budgets participatifs, je vous propose d'approuver l'attribution de quatre subventions de fonctionnement pour 13 864 euros et d'une bourse citoyenne pour 279 euros.

Je rappelle que ces projets ont été élaborés par des habitants bénévoles et validés par les membres des Comités d'animation, bénévoles eux aussi, pendant l'été. Cela démontre que notre dispositif original, qui accueille et accompagne les porteurs de projet au fil de l'eau, a trouvé son public.

Merci encore à nos agents de la direction générale de la citoyenneté, très impliqués dans nos onze quartiers.

Mais encore, notre dispositif est efficace. Nous pouvons être fiers du bilan de la première année de fonctionnement des budgets participatifs, qui affiche un taux de réalisation très élevé. En effet, sur 84 projets validés de mai 2022 à 2023, 53 projets, donc sur 84, ont déjà été réalisés. Le pouvoir d'agir des habitants s'exerce donc à toutes les étapes. C'est concret, c'est vérifiable.

J'en viens aux initiatives citoyennes qui font l'objet de cette délibération.

Premier projet : « La team Beaulieu prépare les foulées du tram » – tout est dans le titre –, avec l'association Beaulieu en action, sur l'Île de Nantes. Après un pique-nique de quartier cet été, cette nouvelle association a réuni une équipe d'habitants qui vont participer aux « foulées du tram », le 15 octobre prochain, pour porter les couleurs de leur quartier.

Deuxième projet, le « festival BD de la Butte en bulles », avec l'Association de la Butte Sainte-Anne, à Chantenay – Bellevue – Sainte-Anne. Il s'agit d'une manifestation culturelle autour de la bande dessinée sur le thème de l'engagement. Ce festival s'adressera à tous les publics, avec le planétarium, le musée Jules Verne et la librairie ludique Portails. C'est ce week-end au 10, rue des Garennes. Je vous invite toutes et tous à leur rendre visite.

Troisième projet : « 26 lettres pour conter notre quartier », avec l'Amicale laïque de Port Boyer, à Nantes Erdre. C'est un très beau projet intergénérationnel, artistique et pédagogique, qui consiste à créer un parcours de randos découverte dans le quartier à partir d'un abécédaire qui met en valeur l'identité de Port Boyer. Il sera réalisé grâce à l'implication des écoles maternelles et élémentaires de Port Boyer, du collège Rutigliano et notamment, de la classe de SEGPA, de la résidence autonomie de Port Boyer et de la direction « nature et jardins ». Les habitants du quartier ont été consultés en amont pour le choix des points d'intérêt à faire découvrir.

Quatrième projet, « des couleurs pour l'école », avec l'association Jeunesse sportive et culturelle de Bellevue. C'est une invitation à réaliser une fresque artistique aux entrées de l'école Jean Zay pour embellir ses abords. Cette action sera menée avec les enfants de l'école et de nombreux acteurs du quartier : les parents d'élèves, l'association Expressions nomades, l'équipe éducative, etc. Tous les habitants impliqués dans cette démarche seront mobilisés pour participer à l'ensemble des étapes, de la conception à l'inauguration, avec l'objectif de créer des liens entre l'école et le quartier.

Enfin, la bourse citoyenne concerne le projet « de la couleur dans le carré gris », à Breil – Barberie. Il s'agit d'embellir le site avec de la végétalisation et du mobilier urbain. Ce projet fédère de nombreux partenaires, les habitantes et habitants impliqués pour l'entretien quotidien des végétaux ainsi que les services métropolitains pour la mise en œuvre des mobiliers urbains. Là, on voit à quel point l'argent public, ici, 279 euros, est particulièrement bien utilisé. Au-delà du coût, il y a la valeur et la cohésion sociale qui est créée, qui est difficile à chiffrer mais qui est bien présente.

Pour finir, nous proposons un avenant avec l'association Jeunesse sportive et culturelle de Bellevue pour bien distinguer la subvention de fonctionnement et celle relative au projet que je vous ai présenté.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BERTU, Adjointe, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Vie associative – Quatrième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation

Mme BERTU, Adjointe – La quatrième répartition de subventions pour la vie associative à Nantes est une délibération qui vous propose d'attribuer 126 216 euros, à la fois :

- pour du fonctionnement général des activités pour trois associations ;
- des subventions exceptionnelles, pour onze projets, dont notamment Casse ta routine, qui a centralisé, nous en parlons ce matin, pour nombre d'associations, la gestion des dons pour une action de solidarité envers le Maroc ;
- une subvention également dans le cadre des animations estivales, puisqu'en plus des dix associations que nous avons déjà subventionnées pour l'été qui vient de passer, nous accompagnons là KWZ productions, qui s'est mobilisée cet été ;
- un emploi aidé pour Manou partage ;
- deux dossiers dans le cadre du contrat de Ville pour les associations Smile Is Life et P'tit spectateur et Cie ;
- cinq dossiers dans le cadre du fonds d'accompagnement aux projets émergents.

Cette délibération vous propose également deux soutiens exceptionnels à l'investissement : 4 000 euros pour la Boîte à récup, dans le cadre de la remise aux normes de leurs locaux, et 20 000 euros pour les Forges médiation, dans le cadre du soutien au coût des travaux, puisqu'ils ont acheté de nouveaux locaux mais qu'ils ont des travaux à y faire et que nous les accompagnons.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Politique « jeunesse » – Quatrième répartition de subventions aux associations et bourses individuelles – Convention – Avenants – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de donner la parole à Pauline Langlois, je dois demander à Valérie Coussinet et Alassane Guissé de sortir de la salle, donc en l'occurrence, à Valérie Coussinet.

Je donne la parole à Pauline Langlois.

Mme LANGLOIS, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, pour petit rappel, notre politique publique « jeunesse », à la Ville de Nantes, c'est l'émancipation, l'autonomie, c'est être le porte-voix des jeunes, les premières fois, mais aussi les mobilités. Cette délibération représente bien la richesse de notre territoire et ce que nous pouvons apporter aux jeunes.

Pour cette quatrième répartition de subventions, nous avons, en fonctionnement général des activités, 67 000 euros. Sur ces cinq dossiers, il était important de mettre en avant le maillage territorial. Nous avons par exemple les cultures urbaines, avec 2 LC et Urban Nantes, l'autonomie, via le scoutisme laïc – je le précise –, l'accès au logement, avec Adelis, l'accompagnement socio-éducatif des jeunes exilés, avec École hors les murs, dont je salue le travail qu'ils font au quotidien, tout cela pour un montant de 67 000 euros.

Pour le soutien à des actions ponctuelles, nous avons le dispositif Brio, qui permet à des lycéens issus des quartiers prioritaires ou en situation de forte vulnérabilité d'envisager d'effectuer des études longues et

ambitieuses. Dans ce cadre, la Ville de Nantes poursuit son soutien à hauteur de 5 000 euros pour cette action, en partenariat avec l'école Audencia.

Également, nous subventionnons le projet TAPAJ, Travail alternatif payé à la journée. C'est un dispositif qui me tient à cœur, qui est un programme d'insertion globale mis en place par des dispositifs médico-sociaux spécialisés en addictologie. En fait, il est destiné à des jeunes de 16 à 25 ans en grande précarité, désocialisés, en errance, souffrant de problèmes de consommation et/ou d'addiction. Il leur est proposé un travail à la journée, rémunéré, qui s'inscrit dans une démarche de soins et de réduction des risques. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Nantes apporte un soutien à hauteur de 6 000 euros.

Tout à l'heure, nous évoquons le rapport annuel de l'égalité. Nous avons donc aussi pris notre part au niveau de la politique « jeunesse » avec le collectif T'Cap, qui œuvre pour favoriser l'accès et la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap. Il coordonne le dispositif « cap sur l'engagement », qui vise à favoriser l'accès au service civique des jeunes en situation de handicap et à accompagner la construction de leur projet d'avenir, à hauteur de 5 000 euros.

L'association Salut monde porte le projet d'une carte de Nantes en anglais mettant en avant des lieux plébiscités par les jeunes Nantais. Cette carte est distribuée gratuitement et je vous invite à vous la procurer dès que vous le souhaitez. Il est proposé un montant de 2 000 euros.

Dans le cadre de l'aide aux projets au titre du dispositif tif CLAP, je vais juste vous donner le montant, parce que vous avez eu le tableau. Il s'agit d'un montant de 4 170 euros et pour les bourses, de 22 111 euros. Mais dans le tableau, il y a une personne que j'aimerais mentionner, qui s'appelle Richard Tanguy, qui est un artiste urbaniste.

Richard Tanguy a travaillé surtout l'urbanisme nantais sur l'île de Nantes et sur la façon dont il a redécouvert la ville. C'est un très beau projet, très intéressant, à voir.

Nous terminons avec la bourse individuelle à destination des étudiants. Ces bourses individuelles représentent un montant de 787,50 euros. C'est pour aider les étudiants à faire leur stage à l'étranger.

Je termine par les conventions et les avenants avec l'association Adelis, les CEMÉA Pays de la Loire et Léo Lagrange.

Je vous remercie de votre attention.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de M. Guissé

M. SALAÛN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

Ouverture des commerces le dimanche en 2024 – Avis du Conseil municipal

M. SALAÛN, Adjoint – Il s'agit d'une délibération somme toute traditionnelle, pour ce conseil municipal, une délibération qui concerne les ouvertures dominicales des commerces.

C'est une délibération traditionnelle puisque depuis 2014, le Conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes, que je vais détailler : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière au commerce de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Pour 2024, conformément à l'accord qui a été signé le 21 septembre 2023 entre les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- l'ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité, et le centre-ville de Nantes, pour le dimanche 24 novembre de 12 heures à 19 heures ;

- ensuite, l'ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de la ville de Nantes, le dimanche 15 décembre 2024 de 12 heures à 19 heures ;
- et enfin, l'ouverture des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de la ville le dimanche 22 décembre de 12 heures à 19 heures.

Mme la MAIRE – Merci. Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci. Sans surprise, mon cher Gildas, le groupe « gauche commune », cette année comme les précédentes, tient à réaffirmer son opposition à l'ouverture des commerces les dimanches. En effet, nous ne sommes toujours pas convertis aux valeurs du consumérisme et nous ne croyons pas, d'ailleurs, qu'un élargissement des périodes d'ouverture des commerces soit en mesure d'entraîner un surcroît de consommation.

Pour nous, au contraire, ce sont les difficultés liées au pouvoir d'achat qui s'inviteront à la table des fêtes de fin d'année. L'insoutenable augmentation des prix et les augmentations de salaires qui ne sont pas à la hauteur de l'inflation, les étudiants en file indienne lors des distributions alimentaires : voilà la réalité, et elle ne fera aucun miracle en termes de chiffre d'affaires dans les boutiques de la ville.

Cette situation sociale est celle qui a poussé l'intersyndicale unie dans les rues en ce vendredi 13 octobre. Nous saluons leur engagement et sommes solidaires de leur combat.

À notre place, interrogeons-nous. Ces dimanches ouverts en valent-ils vraiment la peine ? Les bénéfices réalisés ces jours-là valent-ils les sacrifices sur le temps libéré ? Que valent pour nous les trois dimanches perdus de celles et ceux qui vont devoir travailler ?

Plus généralement, nous nous inquiétons des glissements progressifs, des habitudes nouvelles, du « tout disponible tout de suite » parce que ce serait dans l'air du temps.

Le droit au repos, c'est le droit à être en bonne santé physique, parce que l'annualisation du temps de travail, c'est souvent une augmentation des amplitudes horaires en période de surproduction ou d'activité accrue, parce que l'allongement de la vie au travail finit par achever des corps déjà abîmés avant la retraite.

Mais le droit au repos, c'est aussi le droit à être en bonne santé mentale, parce que s'éloigner du travail, déconnecter, souffler, c'est souvent salvateur pour l'esprit. Parce qu'aussi, trop de salariés dans les métiers ne sont pas indispensables au fonctionnement social H24, 7 jours sur sept, ne trouvent plus de sens au fait de venir travailler les dimanches, dans une société où chacune et chacun s'interroge à bon droit, et particulièrement depuis la crise sanitaire, sur son propre rapport au travail et l'envie d'avoir plus de temps à soi.

Sans surprise, donc, je le disais, le groupe « gauche commune » votera contre cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, notre groupe partage une série de valeurs qui sont incompatibles avec l'ouverture des commerces le dimanche.

Cette délibération nous permet de réaffirmer notre engagement pour une société basée sur la justice sociale, la protection du vivant, l'épanouissement, la convivialité et la solidarité ; une société qui prenne enfin la mesure du besoin de ralentir plutôt que de se ruer dans les magasins.

Cette volonté d'ouvrir les commerces un jour supplémentaire questionne tout d'abord notre rapport à la consommation. Notre boussole doit être tournée vers l'engagement de nouvelles formes de consommation plus circulaires, solidaires et respectueuses de l'environnement. En ouvrant les commerces le dimanche, nous sommes dans une forme d'encouragement à la consommation.

La question est également celle de notre relation au temps, au temps de travail et au temps consacré à nos vies personnelles et familiales. Le dimanche doit rester le temps du sport, des repas partagés, des rencontres, des propositions culturelles et artistiques ou encore, des balades en ville.

Nous souhaitons cependant saluer collectivement l'issue du dialogue social et nous reconnaissons son intérêt pour garantir une certaine régulation au niveau du territoire. Nous appelons cependant les partenaires sociaux à prendre en compte ces questions que nous sont chères.

Notre groupe « écologiste et citoyens » votera donc contre cette délibération, un vote qui a pour but d'affirmer, une fois de plus, notre opposition au travail le dimanche.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint, Président de séance – C'est bien, parce que du coup, cela fait deux votes contre. C'est sympa...

Le vote auquel nous allons procéder sous peu, dans quelques minutes, correspond à peu près au travail entre les organisations syndicales, d'une part, et les organisations patronales, d'autre part.

Moi, je voulais simplement dire que pour moi, en démocratie sociale, c'est une bonne chose quand les syndicats et le patronat se mettent autour de la table, parlent d'un certain nombre de sujets et réussissent à trouver des solutions qui conviennent aux uns et aux autres, évidemment pas dans la situation idéale. J'aimerais bien, par exemple, qu'à l'échelle nationale, la même chose puisse se dérouler sur la question des salaires et qu'ils puissent trouver une solution comme ils en trouvent une aujourd'hui, ici, sur ce territoire, s'agissant de l'ouverture du dimanche sur quelques jours à cette saison-là.

Je voulais simplement rappeler le fait que le dialogue social, moi, personnellement, j'y tiens. Je comprends que cela ne puisse pas être systématiquement quelque chose qui nous plaise, en fonction de nos convictions, mais je souhaitais quand même le dire.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Merci. Je mets la délibération aux voix.

Avant de mettre la délibération aux voix, je rappelle le processus qui est devant nous, puisque le processus est le suivant : avis du Conseil municipal, puis avis et information des acteurs sociaux, puis décision du maire. Il n'aura échappé à personne que nous nous retrouvons dans une configuration particulière. Donc je le dis : il y a chacune de ces étapes et nous prendrons, je prendrai mes responsabilités à chacune de ces étapes, forcément, vu la configuration singulière, pour ne dire plus, dans laquelle nous nous trouvons.

Je mets la délibération aux voix. Je laisse les services me dire quand les comptes ont été effectués.

On me dit qu'il y a égalité des voix. Ce qui est bien, c'est que l'on n'est jamais au bout des charmes des séances de conseil municipal. Je remercie donc chacun de son soutien dans ce moment sympathique où nous sommes, je le dis tout de même, je fais cette parenthèse, dans cette configuration, parce que je fais le choix de tenir face à une position de l'opposition. Je dis cela, je ne dis rien, mais le message est quand même passé.

Je vais donc vous demander de re-procéder au vote pour que nous puissions recompter. Visiblement, le résultat qui est annoncé là, je dis les choses en toute transparence, est annoncé avec cinq voix d'écart par rapport à tout à l'heure, puisque tout à l'heure, le retour qui a été fait était de 30 voix et de 30 voix. Là, on me dit 30 et 25. Je vous propose donc que nous nous munissions de nos boîtiers pour avoir définitivement la clarté sur ce sujet.

Chers collègues, je vous rappelle que notre séance est retransmise. Je vous invite donc à garder le calme et le sérieux qui siéent à une séance de conseil municipal.

Le Conseil rejette la délibération (26 voix pour et 30 voix contre).

Mme la MAIRE – La proposition est donc rejetée. Je redis donc, pour information, ce que j'ai annoncé avant le vote. Je rappelle que le processus tel que prévu, c'est : avis du Conseil municipal, puis avis des acteurs sociaux, puis arrêté du maire. Je le dis donc en transparence : je prendrai mes responsabilités sur ce sujet.

Chers collègues, je vous propose de continuer.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Cécile Bir, Pascal Bolo et Ali Rebouh de sortir de la salle. Je donne la parole à Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Très bien. Merci, Madame la Maire.

Cette délibération présente cinq points de notre politique de ressources humaines.

Le premier point va concerner, comme nous le faisons à chaque conseil, l'adaptation du bureau des effectifs, avec la création, pour ce conseil, de onze postes. Nous avons huit suppressions de postes, dont quatre postes en surnombre et trois qui font suite au transfert de l'activité « stratégie patrimoniale » à Nantes Métropole. Nous avons également dix transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents.

Le deuxième point concerne des ajustements du cadre commun sur le temps de travail mis en place dans notre collectivité.

Le troisième point va concerner la mise en application de la loi du 19 juillet 2023, qui vient augmenter le nombre de jours d'autorisation d'absence accordé aux agentes et aux agents en cas de décès de leurs enfants. Cette nouvelle loi prévoit 14 jours d'autorisation d'absence lorsque l'enfant a moins de 25 ans ou lorsqu'il a plus de 25 ans, s'il est parent, et 12 jours pour l'enfant de plus de 25 ans s'il n'est pas parent.

Le quatrième point va concerner un ajustement du RIFSEEP sur la partie de l'indemnité de fonction, sujétion et expertise, en validant l'indemnité de 1 811,25 euros pour pouvoir rémunérer les agents qui seraient amenés à occuper des fonctions de directeur ou de directrice de département.

Enfin, le dernier point concerne les mises à disposition de personnel du Département pour la structure Citad'elles, dont nous avons longuement parlé ce matin. En effet, depuis son ouverture, le Département de Loire-Atlantique est partenaire de cette structure en mettant à disposition du personnel. En l'occurrence, il s'agit d'un poste d'éducatrice spécialisée à temps complet et d'un poste de sage-femme à hauteur d'un mi-temps. Cette mise à disposition est d'une année renouvelable une fois et c'est une mise à disposition à titre gracieux.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Il s'agit là, mes chers collègues, d'approuver le rapport de la commission relative aux services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Cette commission, composée à la fois d'élus nantais et d'élus métropolitains, s'est réunie le 4 septembre dernier. Cette commission a examiné et approuvé, pour l'année 2022, les modalités de calcul et de répartition des frais liés aux services communs.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver ce rapport pour l'année 2022.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de questions particulières ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. FOURNIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

Commande publique durable – Dispositions relatives aux marchés publics et concessions : fonctionnement – Approbation

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Cette délibération 48 relative à la commande publique fait écho à quelques grands axes de travail de notre schéma de promotion des achats responsables.

Je cite quelques-uns de ces grands axes : le réemploi dans nos différents achats, la mutualisation, la coopération, via des groupements d'achats, notamment avec les communes, des aliments de qualité pour notre restauration scolaire, les clauses de bien-être animal dans nos achats de denrées alimentaires,

l'insertion, avec des lots réservés aux ÉSAT, enfin, et toujours, la santé environnementale et le bien-être de nos personnels, dans les écoles notamment.

Rapidement, il vous est demandé, dans cette délibération, d'autoriser le lancement d'une procédure en acquisition de fournitures scolaires de livres, de jeux et jouets pour les écoles publiques, les multiaccueils et le CCAS de la Ville de Nantes. Je flèche simplement un lot : objets d'occasion, qui concernera les livres, les jeux et les jouets, dans le cadre de cette consultation. Il vous est demandé d'autoriser, dans le cadre du groupement de commandes constitué avec le CCAS, le lancement d'une telle procédure d'appel d'offres ouvert pour cette acquisition de différentes fournitures de livres, de jeux et de jouets.

La deuxième sollicitation est pour un marché d'acquisition de fruits et légumes de première gamme et de poissons frais pour la cuisine centrale de la Ville de Nantes. Il s'agit là d'un accord multi attributaires, avec trois lots. Je ne les rappelle pas. C'est un accord-cadre à hauteur de 380 000 euros, tous lots confondus. Il est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces denrées alimentaires.

Un autre marché porte sur les prestations de collecte, de blanchissage et de livraison des textiles microfibrés et de linges plats, avec une méthode de nettoyage par pré-imprégnation, pour les écoles publiques de la Ville de Nantes. Je vais juste expliquer ce qu'est cette méthode.

Il s'agit d'imprégner un nombre de franges déterminé avec la quantité de solution suffisante en fonction de la surface à nettoyer. Cela permet de limiter la consommation d'eau et de produits chimiques et d'éviter tout rejet dans l'environnement. C'est également une méthode sur laquelle nous avons travaillé dans le cadre des clauses de santé environnementale pour être au plus près du bien-être des personnels qui manipulent ces différents textiles.

Aujourd'hui, cette méthode est utilisée dans 14 sites. Il est question de l'étendre sur les 69 sites restants au cours des deux années qui vont suivre l'attribution de ce marché.

Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert sur ce sujet.

Autre marché : des prestations de conseil en architecture et urbanisme pour un certain nombre de villes de la métropole de Nantes, dont la Ville de Nantes, évidemment. Il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert.

Nous sommes souvent interpellés, au titre de la commande publique, sur les achats groupés ou en tout cas, les groupements d'achats avec les différentes communes. C'en est un. Il y en a d'autres mais en tout cas, c'en est un, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place du PLUM. Ce marché sera alloté sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois pour deux ans supplémentaires. Il vous est demandé d'autoriser le lancement de cet appel d'offres ouvert.

Il vous est par ailleurs demandé de nous autoriser à signer un marché qui a été attribué à trois entreprises pour trois lots qui relèvent de denrées alimentaires pour les multiaccueils municipaux de la Ville de Nantes. C'est une demande d'autorisation de signature. Les différentes informations sont dans la délibération.

J'ai encore deux groupements de commandes à signaler : l'un en prestations de conseil en architecture et urbanisme. Puisque nous avons voté la constitution du groupement, il faut nous autoriser, Ville de Nantes, à en coordonner le fonctionnement. C'est cette autorisation qui vous est demandée.

Et une dernière autorisation est demandée pour une convention constitutive d'un groupement de commandes entre Nantes Métropole, Ville de Nantes, CCAS, école des Beaux-Arts et Nantes Métropole Habitat, pour ouvrir trois catégories d'achat dans notre nomenclature d'achat : les distributeurs de protections périodiques, l'assistance technique pour l'entretien durable et les travaux d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit donc de créer cette nomenclature d'achat dans nos processus d'achat public.

Voilà pour cette délibération. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 49, intitulé :

M. QUÉRO, Adjoint – Madame la Maire, la délibération suivante concerne toujours la commande publique, mais les questions d'investissement et de travaux.

Avec d'abord, desancements de consultations sur les missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'entretien durable et d'amélioration du patrimoine. Nous avons des marchés qui arrivent à échéance et qui doivent être renouvelés. Les prestations seront désormais des prestations d'assistance technique, des prestations intellectuelles pour les opérations de réhabilitation et d'extension. À cette fin, il sera lancé un groupement de commandes intégrant le CCAS et la Métropole, coordonné par la Ville de Nantes.

C'est une consultation organisée avec sept lots, que je vous laisse regarder dans la délibération, et des besoins pour la Ville de Nantes estimés à un montant de 5 650 000 euros hors taxes. Sera lancée à la suite une procédure avec négociation pour obtenir la concurrence la plus large possible.

Ensuite, nous avons le dossier de la réhabilitation en général du pôle de la Manufacture des tabacs, qui n'a pas connu de travaux structurants depuis sa réhabilitation, dans les années 1980.

Une première phase a été lancée avec le bâtiment B, qui a été réceptionné en 2022.

Dans le cadre du programme du schéma directeur des locaux administratifs qui est poursuivi par la Ville de Nantes et la Métropole, il est prévu de réhabiliter le reste de l'ensemble immobilier avec les quatre bâtiments qui accueillent des services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, notamment un bâtiment qui sera à destination de la direction de la tranquillité publique pour des appuis support de type vestiaires, salles de prise de poste, salles de restauration et locaux logistiques, ce qui fait le lien avec un certain nombre de nos échanges de ce matin.

Le bâtiment A sera aménagé en salles de réunion partagées.

Évidemment, c'est un bâtiment patrimonial. La réhabilitation devra donc respecter les dimensions architecturales et patrimoniales du site, qui est un bâtiment classé au patrimoine nantais. Nous ferons donc une mise en valeur des pierres de tuffeau, de la toiture, etc.

Nous n'oublions pas la dimension de la réhabilitation énergétique, avec un projet qui prévoit l'amélioration de l'isolation du bâtiment par l'usage de matériaux isolants naturels et une gestion et une régulation du système de chauffage afin d'atteindre un objectif de réduction de la consommation énergétique de l'ordre de 70 %.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par groupement qui est conduit par AIA Architectes, qui est une entreprise nantaise. Les travaux se dérouleront à partir du deuxième semestre 2024 pour 24 mois.

C'est une répartition en lots, qui sont indiqués dans la délibération. Le coût global de l'opération s'élève à 13 millions d'euros hors taxes. Il est proposé de lancer une consultation en appel d'offres ouvert.

Nous avons ensuite l'aménagement du parc de la Boucardière, au cœur de Chantenay, qui est un parc historique de 26 ha, un parc vieillissant mais qui a toutefois un patrimoine arboré très intéressant et qui nécessiterait que l'on améliore ses usages et ses accès.

Par ailleurs, la Ville a eu l'opportunité de récupérer un jeu réalisé dans le cadre du site de Transfert. Il est souhaité son installation dans le parc de la Boucardière pour lui donner une identité plus forte.

Il y aura donc une étude à la fois d'une nouvelle aire de jeux et de l'environnement et un maître d'œuvre sera missionné pour réfléchir sur ces nouveaux usages, sur la création d'entrées supplémentaires au nord et à l'ouest, des toilettes, de nouvelles parcelles, une meilleure qualité paysagère du parc, etc.

L'enveloppe financière de ces travaux est estimée à 450 000 euros toutes taxes comprises, dont 400 000 euros affectés aux travaux. Il est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée.

Nous avons ensuite les travaux de sécurisation du parking Tivoli, dans le programme a été approuvé en décembre 2022 par une enveloppe de programmes de 483 690 euros. Le programme, depuis, a fortement évolué. J'insiste sur le « fortement » puisqu'y sont inclus désormais 32 points de recharge pour véhicules électriques, un nouveau point de livraison électrique, donc un transformateur, des mesures de sécurité incendie supplémentaires, le renforcement de la sécurité avec des blocs-portes, la mise en place de toitures photovoltaïques et des travaux d'espaces verts supplémentaires, ce qui nous amène à faire évoluer

le programme et à porter le montant de l'opération à 1 400 000 euros toutes taxes comprises, travaux divisés en différents lots dans la délibération.

Enfin, nous avons l'attribution et l'autorisation de signature de marchés pour les travaux d'infrastructure de recharge de véhicules électriques sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole. L'accord-cadre n'intègre pas la totalité des besoins techniques spécifiques. Il est donc demandé d'en modifier le fonctionnement et de sélectionner plusieurs opérateurs économiques pour réaliser ces travaux. Cela se passera dans le cadre d'un accord-cadre multi attributaires, avec à la fois des bons de commande et des marchés subséquents, et un volume de dépenses, pour la Ville de Nantes, de 1 190 000 euros hors taxes.

La commission d'appel d'offres du 20 septembre dernier a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre aux sociétés Eiffage énergie système, groupement CEGELEC, SDEL, SPIE CityNetwork et INEO Atlantique. Il est donc proposé d'autoriser la signature du contrat avec ces sociétés.

Nous avons, presque enfin, une indemnité d'imprévision, dans le cadre des travaux de construction de l'école Doulon – Gohards. Cette école comportait un lot « gros œuvre – charpente bois » qui avait été confié à une entreprise, le groupement EGDC – Rousseau, en octobre 2020, pour une durée de 21 mois. Évidemment, cela s'est trouvé pendant une période où la tension sur l'approvisionnement en bois était extrêmement forte. Compte tenu de la hausse massive des matières premières, il y a eu une déstabilisation de l'équilibre économique du marché.

Le groupement a saisi la ville d'une demande d'indemnisation en mai 2021. Il y a eu un certain nombre de discussions, puisque l'entreprise demandait un montant de 226 453 euros hors taxes. Il a été jugé qu'il y avait bien une situation d'imprévision. Une indemnité ramenée à 82 676,31 euros hors taxes a été décidée. Elle lui sera versée si vous adoptez cette délibération.

Enfin, des travaux pour l'école Urbain Le Verrier nous amènent également à une demande d'indemnisation pour la société Vallois, dans le cadre d'un lot « paysages et clôtures ». De la même manière, il y avait bien une situation d'imprévision, qui a abouti à ce qu'une indemnité, ramenée à un montant de 3 378,32 euros, lui soit versée. Il est donc proposé d'autoriser la signature de cette convention d'indemnisation.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 50, intitulé :

Institut d'éducation motrice La Marrière – Conseils d'écoles – Désignations

Mme la MAIRE – Je dois demander à Marie-Annick Benâtre et à Pascale Robert de sortir.

M. ASSEH, Adjoint – Cette délibération concerne l'Institut d'éducation motrice La Marrière pour la désignation du représentant de la Ville en remplacement de Mme Benâtre au conseil d'établissement de l'institut, Mme Robert.

Pour la désignation du représentant de la Ville au conseil d'école de l'école maternelle La Chauvinière, il est proposé, en lieu et place de M. Cocotier, M. Bolo.

Pour la désignation du représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école primaire Françoise Dolto, il est proposé, en lieu et place de M. Cocotier, M. Bolo.

Et pour la désignation du représentant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école primaire Côte d'Or, il est proposé, en lieu et place de M. Cocotier, Mme Ferreira.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix. Pardon. Je dois d'abord demander si le conseil accepte de ne pas procéder par vote à bulletin secret. Il n'y a pas de demandes particulières de vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de M. Guissé et M. Jouin

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 51, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien à l'association ACCOORD – Subventions – Convention – Approbation

Mme la MAIRE – Avant de demander à Yves Pascouau de nous rapporter la délibération, je dois demander à Bassem Asseh, Julien Bainvel, Cécile Bir, Laurence Brosseau, Michel Cocotier, Alassane Guissé, Abassia Hakem, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Hélène Naulin, Ali Rebouh et Pascale Robert de sortir.

En l'absence d'Yves Pascouau, je donne la parole à Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, il vous est proposé un soutien pour les activités internationales de l'association ACCOORD et d'approuver la convention 2023-2024 afférente.

Les actions objet de la demande de subvention portent sur un échange entre jeunes de la ville camerounaise de Dschang et de Nantes, dans le cadre de chantiers de jeunes axés sur la promotion du tri et du compostage des déchets organiques. Il est proposé d'accorder une subvention à l'ACCOORD de 15 000 euros pour la réalisation de ce projet.

Le second projet, c'est dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire intitulé « Breil/APFAS parcours citoyen ». Le projet a pour ambition de relier le quartier du Breil et l'APFAS, Association de promotion de l'éducation, de la formation, de l'animation et de la santé, association qui est installée dans l'un des quartiers les plus populaires de Nouakchott. L'objectif de ce projet est de pouvoir améliorer le lieu d'accueil principal de l'association, de renforcer les liens avec le quartier du Breil et de soutenir le développement d'un centre de ressources pour d'autres associations en Mauritanie. Pour ce projet, il est proposé de soutenir l'ACCOORD à hauteur de 4 000 euros.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 52, intitulé :

Décision modificative 2023 n° 2 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Madame la Maire et chers collègues, nous allons essayer de faire vite pour la dernière batterie de délibérations.

La première est la décision modificative, traditionnelle à cette époque, la n° 2, qui comprend, en section de fonctionnement, essentiellement 2,5 millions d'euros inscrits pour la subvention de la Ville vers le CCAS et 847 500 euros au titre du remboursement des charges de structure des services communs à Nantes Métropole, le reste étant une série de montants beaucoup moins importants, que vous pouvez découvrir dans la délibération. Je ne m'y attarde pas.

En recettes, il n'y a pas grand-chose : 360 000 euros. Et quand on sait qu'il y a 249 000 euros qui sont une régularisation de la DSP avec l'ACCOORD, il n'y a effectivement pas grand-chose à se mettre sous la dent en plus.

En section d'investissement, la section d'investissement présente un solde positif de 4,2 millions d'euros parce que des crédits de paiement qu'il était inutile de laisser figurer dans nos autorisations de dépenses sont supprimés pour s'adapter au rythme normal des opérations et donc, aux prévisions de mandatements d'ici à la fin de l'année. Et nous avons des autorisations de programme qui sont augmentées de 32,9 millions d'euros, dont 32,7 millions d'euros pour des opérations déjà ouvertes. Nous avons là parfois des modifications de programme et donc, des augmentations d'enveloppes, mais aussi la traduction très claire des augmentations de coûts de l'ensemble de nos opérations.

Voilà pour ce qui est de la décision modificative en matière d'investissement.

Nous avons des autorisations de programme qui ont augmenté également en recettes, puisqu'il y a des subventions prévues du Conseil départemental, notamment.

Nous avons une provision pour litiges contentieux : il y a un recours indemnitaire qui avait été engagé contre la Ville et comme nous avons gagné, il faut annuler cette provision de 100 000 euros.

Voilà pour la décision modificative.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, je demande une dissociation de vote pour cette délibération afin d'isoler les dépenses qui sont relatives au déploiement de la vidéosurveillance. En effet, la délibération, que nous avons étudiée, permet d'allouer 150 000 euros visant à augmenter le nombre de caméras déployées au sein de notre ville.

Nous l'avons déjà dit et nous ne cessons de le répéter, face à la situation en matière de sécurité, nous devons réfléchir à des mesures de long terme et nous ne souhaitons pas renforcer le dispositif de vidéosurveillance.

Je rappelle, et je donne un seul chiffre : 1,13 % du taux de résolution grâce à la vidéo surveillance. Le seul effet potentiel, c'est le déplacement du problème. Or ces dispositifs sont non seulement particulièrement coûteux, mais ils posent également de nombreux risques en matière de protection de la vie privée, de gestion des données et de respect des droits et des libertés fondamentales. Investissons dans une politique de sécurité humaine et de proximité et cessons de demander aux caméras de nous vidéo surveiller.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. J'accède à la demande de dissociation de vote. D'un point de vue très formel, cela veut dire que pour être totalement cohérents juridiquement, nous allons donc devoir voter sur cinq points successifs.

Premier point : nous votons sur l'ensemble de la décision modificative hors chapitre 011, pour le dire simplement, hors question caméras. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Le point n° 2 que je mets aux voix concerne les chapitres 011 et 204. Ce sont les dépenses, qui, pour dire les choses clairement, là aussi, comprennent notamment l'augmentation du nombre de caméras sur le domaine public et les frais de fonctionnement afférents. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (37 voix pour ; 19 voix contre)

Mme la MAIRE – Je mets aux voix le point 3 : il n'y a pas là de sujets de vidéoprotection, puisque cela concerne l'ensemble des autorisations de programme hors AP 2021, « vie sociale, éducation, sports, sécurité, dialogue citoyen ».

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme la MAIRE – Le point n° 4, en revanche, concerne l'autorisation de programme 2021 AP003 et donc, pour le dire de manière plus claire, comprend les caméras supplémentaires. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve (37 voix pour ; 19 voix contre)

Mme la MAIRE – Enfin, le point n° 5 concerne, lui, l'ajustement des provisions pour litiges et contentieux et donc, est en dehors du champ de la vidéoprotection. Je mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 53, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué... ?

Rue Jules Noël, nous avons l'acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement de locaux associatifs. Je pense que Cécile Bir doit connaître cela absolument par cœur, puisqu'il s'agit des locaux que nous avons en copropriété avec Nantes Métropole Aménagement. Dès lors que cette copropriété n'a plus lieu d'être, puisque nous récupérons l'ensemble de ces locaux, il faut dissoudre la copropriété après avoir les achetés. La Ville disposera ainsi la maîtrise complète du site, qui s'inscrit pleinement dans le projet urbain « cœur de Breil ».

Nous avons également – pardon, j’allais m’arrêter trop tôt – la rétrocession du local commercial du 17, quai de la Fosse. Vous savez que nous avons préempté ce local commercial. Nous devons le remettre sur le marché dans un délai assez rapide. Cet avis de rétrocession va donc comprendre un appel à candidatures, la description du fonds et le prix proposé, et il sera consultable au service de la programmation économique. À l’issue de cette procédure, le choix du repreneur sera soumis à notre approbation.

Voilà. Cette fois-ci, c’est fini.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes d’intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 54, intitulé :

Transactions foncières – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Traditionnellement, après les transactions immobilières, nous avons les transactions foncières.

Il s’agit d’abord de réitérer le transfert de propriété par Nantes Métropole Aménagement au profit de la Ville de Nantes d’une parcelle de terrain non bâtie. Nous sommes sur la ZAC du Champ de manœuvres. C’est de la technique. Thomas nous expliquera cela un jour où nous en aurons envie et où nous en aurons le temps.

20 rue du Coudray, il faut que nous désaffectons du patrimoine scolaire une parcelle cadastrée pour partie. Il y a une école maternelle et une école élémentaire, pour ceux qui connaissent, qui sont situées sur deux sites distincts séparés par une centaine de mètres. Dans le cadre du réaménagement global de cet îlot, le projet d’aménagement prévoit une liaison douce d’une emprise de 1 685 m². Il faut donc la sortir du patrimoine scolaire. Pour cela, il y a une procédure qui nécessite l’intervention et l’accord des autorités académiques, ce que nous avons fait.

De la même manière, il faut désaffecter du patrimoine scolaire une parcelle de l’école rue Fellonneau, du groupe scolaire Fellonneau. Il nous faut donc également constater que 2 507 m² situés 15, rue Fellonneau, ne sont plus affectés aux besoins de l’école Fellonneau et donc, peuvent sortir du patrimoine scolaire.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 55, intitulé :

Rapport d’activité de Nantes Métropole – Information

Mme la MAIRE – Je rappelle que pour cette délibération, il n’y a pas de vote.

M. BOLO, Adjoint – Il n’y a pas de vote et il y a un petit PowerPoint de 37 diapositives. Cela a été réduit parce que souvenez-vous, dans celui que je vous en avais présenté, il y en avait 90.

Donc très rapidement, y compris pour ceux qui nous écoutent et pour les quelques collègues qui ne sont pas membres du Conseil métropolitain, voici des éléments du paysage métropolitain sur l’action de Nantes Métropole, la petite synthèse financière de l’année et une synthèse de l’activité des pôles de proximité pour la Ville de Nantes.

Le calendrier et le règlement font que c’est toujours au mois d’octobre de l’année N que nous présentons le rapport d’activité de Nantes Métropole de l’année N-1. Cela fait toujours un peu bizarre, un peu réchauffé, mais c’est parti quand même.

Voilà les 24 communes. Je ne m’y étends pas. Voilà l’ensemble des compétences, dont je vous épargne la lecture, puisque vous connaissez bien cela, y compris avec des compétences facultatives que vous pouvez découvrir à l’écran, si vous ne vous en souveniez point.

Nous allons donc présenter l’action de Nantes Métropole en relevant d’abord qu’elle est une métropole innovante, créative et rayonnante. La montée en puissance du projet métropolitain, c’est notre pacte métropolitain. C’est un pacte de gouvernance. C’est aussi l’alliance des territoires avec le Pôle métropolitain

Nantes Saint-Nazaire, le Pôle Loire – Bretagne et le pôle avec le Pays de Retz, l'innovation et le numérique au service du bien commun, comme nous l'avons vu dans quelques délibérations, et les partenariats institutionnels, qui sont évidemment essentiels.

Le dialogue citoyen a pris de l'ampleur avec le pacte de citoyenneté métropolitaine qui a été adopté en début de mandat et qui se met largement en œuvre, et nous avons une implication citoyenne au soutien des transitions démocratiques, écologiques et sociales, avec un projet de collectivité qui a été construit avec les agents.

La Métropole est tournée vers l'extérieur, ouverte à l'international – le Québec, Haïti, Recife –, au cœur des réseaux européens, avec Euro Cities, la FCCRE, SGI Europe et un partenariat privilégié avec Hambourg, ainsi qu'un parcours de citoyenneté européenne et internationale.

L'offre touristique est évidemment vecteur de rayonnement. Je n'y insiste pas plus que cela, même si c'est très important.

Il faut impulser une politique culturelle ambitieuse et soutenir le sport de haut niveau. Ali y a veillé, à la satisfaction générale, en 2023, mais cela avait commencé en 2022 et évidemment, comme la Métropole est la structure de gestion et de possession d'un certain nombre de grands équipements métropolitains, souvent situés à Nantes, cela fait partie des actions qu'il faut mener et développer.

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, je n'y insiste pas plus que cela, même si, là encore, c'est très important. Il y a tout de même eu la création officielle du nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche Nantes Université.

Notre métropole est novatrice et audacieuse, puisqu'elle soutient l'entrepreneuriat, qu'elle soutient les pôles de compétitivité, qu'elle développe les expérimentations, qu'elle soutient les filières stratégiques et émergentes du territoire.

Évidemment, c'est une structure engagée vers l'économie et l'emploi responsable pour un modèle de développement plus sobre et inclusif, une économie en transition avec notamment, l'accompagnement des mutations économiques du territoire, le soutien aux entreprises sur le champ de la transition écologique, l'emploi et l'insertion professionnelle par l'insertion économique avec les services de la Maison de l'emploi et de la mission locale, regroupées dans l'ATDEC sous l'autorité d'Hervé Fournier, le programme économique de la fabrique de la ville, avec la prise en compte de l'enjeu écologique et du changement climatique dans l'étalement urbain.

Nous avons un développement urbain toujours ambitieux en faveur des habitants et de l'attractivité, avec des lieux qui se transforment comme l'Île de Nantes, le centre historique, la Petite Hollande – bords de Loire, le grand projet, les projets de la politique de la ville dans le cadre de l'ANRU... Nous connaissons tout cela par cœur, ou presque. Et de grands projets d'équipements structurants sont arrivés : la nouvelle gare de Nantes, le projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État vers le Grand Blottereau, je crois, le bâtiment universitaire rue Bias, le CHU et le quartier de la santé.

C'est aussi une métropole du « bien vivre ensemble » et de la solidarité, avec la production de logements – nous savons nous sommes en crise majeure dans ce domaine, mais nous gardons des objectifs ambitieux –, l'accompagnement social lié au logement avec le FSL, les stratégies d'intermédiation énergie et le plan « logement d'abord » en faveur des personnes sans abri et vulnérables.

L'égalité, marqueur de notre mandat municipal, est un axe central du « bien vivre ensemble » : agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'accessibilité universelle et pour l'accueil des gens du voyage et des migrants d'Europe de l'Est, avec notamment, la recherche de résorption des bidonvilles.

Une métropole conçue pour favoriser la cohésion sociale, c'est l'aménagement d'une ville durable et accessible pour tous, avec le lancement de la première modification du PLUM, et la mobilisation pour l'égalité des territoires, avec l'évaluation participative du contrat de ville, des conseils citoyens qui sont impliqués dans la vie de leur quartier et un appui aux initiatives locales.

La Métropole est aussi engagée pour la transition écologique et énergétique, avec des objectifs climatiques et énergétiques à hauteur des enjeux, à travers notre « plan climat, énergie et de transition écologique ». Vous voyez le détail à l'écran. Je n'y insiste pas.

Nous avons aussi une politique de déplacements évidemment concertée, adaptée et en action, avec la mise en œuvre des objectifs du PDU, dont la poursuite du renouvellement du matériel roulant, puisque nous avons notamment de nouveaux Busway au GNV qui vont arriver, et des réseaux de déplacements organisés, complémentaires et accessibles, avec l'évolution de l'offre qui a été faite en septembre 2022 et le projet transformation du pont Anne de Bretagne qui avance, entre autres.

La mobilité apaisée au service de tous les usagers est encouragée en favorisant les mobilités de proximité douce et apaisée. Ce sont les actions en faveur du vélo et de la marche et l'accompagnement du changement des comportements de mobilité, qui est tout à fait important, avec l'ensemble des partenaires. L'offre de stationnement s'étoffe en matière de parcs relais, de parcs de stationnement dans le centre-ville de Nantes, d'aires de covoiturage et de bornes de recharge pour les véhicules électriques à disposition.

Réduire, trier, collecter, valoriser les déchets, c'est tout un programme qui est mis en œuvre. Je n'entre pas dans les détails.

De la même manière, s'agissant de la gestion du cycle de l'eau, nous avons eu une sécheresse particulière et nous avons dû avoir une mobilisation particulière autour de la sobriété en eau en 2022, si vous vous en souvenez bien. Nous avons fini la deuxième phase des travaux de l'usine de la Roche. C'est un investissement métropolitain majeur. Et nous avons une ambition pour la GEMAPI qui s'est structurée, puisque nos concitoyens ont reçu pour la première fois une feuille de taxe foncière comprenant moins de 10 euros pour la taxe GEMAPI, qui va nous servir à financer les actions de la Métropole en la matière.

Les préoccupations environnementales et les services urbains, c'est préserver la biodiversité : soutenir l'agriculture durable, prévenir les risques et les pollutions... Dans tous ces domaines, la Métropole a agi concrètement en 2022.

Enfin, une petite synthèse financière, avec un diagramme qui est totalement illisible à l'écran. J'espère que pour ceux qui nous suivent sur leur écran chez eux, c'est plus adapté, mais cela décrit le schéma de gouvernance de la Métropole avec les instances de concertation.

Nous voyons les grands équilibres budgétaires. Je n'y reviens pas, mais c'étaient tout de même 386 millions d'investissements réalisés, tous budgets confondus. C'est un nouveau record. Le niveau de dette atteint le milliard d'encours en 2022 mais reste largement dans la moyenne de la strate. L'épargne nette dégagée finance 42 % de ces investissements, avec une capacité de désendettement stabilisée à 4,1 année, ce qui est extrêmement positif. Cela veut dire que nous avons des marges de manœuvre, à la Métropole, pour financer le programme de 3,5 milliards d'investissements que nous avons fixé pour l'ensemble du mandat.

Tous budgets confondus, les recettes de fonctionnement dépassent le milliard d'euros. Les dépenses de fonctionnement s'établissent autour de 820 millions. Je ne reviens pas sur les niveaux d'épargne : nous venons d'en parler. Et il y a une progression similaire des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2022, donc pas d'effet de ciseaux, comme nous l'avons vu au moment de l'adoption du compte administratif de la Métropole.

Les investissements réalisés sur le territoire métropolitain des 24 communes représentent 28,5 % des dépenses totales.

Le ré-endettement était programmé, affirmé ; il était également maîtrisé. Nous avons un endettement d'un peu plus de 1 milliard d'euros, je l'ai dit, et une capacité de désendettement de 4,1 année. La dette est saine et sécurisée, 100 % sans risque. Elle est bien diversifiée entre prêteurs et contracté à 60 % à taux fixes et à 40 % en taux variables.

Tous budgets confondus, les dépenses réelles s'élèvent à 1 282,6 millions, dont 820 millions à peine pour le fonctionnement, comme nous l'avons vu. Vous voyez, sur le petit diagramme, les différentes répartitions entre le budget principal et les budgets annexes, notamment.

Les dépenses réelles pour les investissements représentent 366,2 millions, je viens de le dire. Dans la répartition par politiques publiques, on observera évidemment que les mobilités ainsi que l'eau prennent une part absolument majeure de ce volume d'investissements très important.

Les grandes masses du budget principal font apparaître une augmentation de 0,86 % d'augmentation en fonctionnement, ce qui fait 3,7 millions. Nous sommes évidemment dans des échelles de sommes qui sont encore plus importantes qu'à la Ville. Quand on voit que moins de 1 % d'augmentation, cela fait 3,7 millions,

dans la poche de chacun de nous, 3,7 millions, cela fait beaucoup d'argent. À l'échelle du budget métropolitain, cela fait 0,86 %.

Voilà la dépense et la recette pour 100 euros à la Métropole. Je n'y reviens pas. Naturellement, tout ce rapport est à votre disposition et à la disposition de nos concitoyens sur le site de la Métropole.

Les pôles de proximité sont intervenus régulièrement sur le territoire de la ville de Nantes. Le pôle Loire, Sèvre et Vignoble, sur Nantes Sud, a investi 9,2 millions, le pôle Erdre et Cens, 6,7 millions, un peu plus, Erdre et Loire, 10,8 millions, notamment pour accompagner Nantes Erdre, et Nantes Ouest, 3,8 millions sur le quartier Chantenay – Bellevue, notamment. Je n'entre pas dans les détails de toutes ces affaires. Il y a évidemment énormément de choses.

Voilà. Je crois que j'ai fait le tour. Oui, nous sommes au bout.

Mme la MAIRE – Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes de précision ? Eh bien s'il n'y en a pas, puisqu'il n'y a pas de vote, comme indiqué au préalable, nous allons passer à la délibération 56.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 56, intitulé :

Soutien au fonds d'aide sociale du CROUS de Nantes – Pays de la Loire – Approbation

Mme la MAIRE – Je demande à Valérie Coussinet et à Pauline Langlois de sortir de la salle et je donne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit d'une subvention, d'un soutien au Fonds d'aide sociale du CROUS de Nantes pour des étudiants qui sont en situation de précarité, soit au regard du transport, du logement, des études ou de l'alimentation. C'est pour un montant total, conformément à la convention en cours, de 4 488, 24 euros.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 57, intitulé :

Dispositions diverses à caractère financier – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Abbassia Hakem, François Prochasson, Émilie Bourdon, Alassane Guissé et Aïcha Bassal de sortir de la salle.

Je donne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Tout d'abord, dans ces dispositions diverses à caractère financier, il y a des attributions de subventions.

Sur la lutte contre les discriminations, un montant complémentaire de 1 500 euros peut être accordé, mais je ne trouve pas à qui. En tout cas, il y a 1 500 euros supplémentaires. Si quelqu'un peut me venir en aide, je l'accepterai volontiers.

En matière d'accessibilité universelle, de la même manière, il y a eu une première répartition, qui a fait 59 300 euros et il y a un montant complémentaire de 3 300 euros à verser.

Pour la ville non sexiste, un montant de subventions de 165 137 euros a déjà été versé au titre d'une première répartition et nous proposons un montant complémentaire de 67 600 euros, dont 1 000 euros au titre de l'appel à projets du contrat de ville. Il est par ailleurs proposé d'approuver la convention correspondante avec l'association Espace Simone de Beauvoir.

Ensuite, nous avons une subvention pour l'association ECOS pour une action d'évaluation participative de la biodiversité dans les jardins potagers, une subvention au Comité des œuvres sociales, qui est tout à fait classique, une subvention au groupement de coopération sociale et médico-sociale SIAO 44, une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'ASAMLA, une subvention de 5 000 euros pour l'action menée par l'association Psy'activ, et une subvention à la Chambre de commerce pour 3 472,50 euros pour une action particulière, l'événement intitulé « Nantes VisioCommerce ».

Nous avons le soutien au centre socioculturel ukrainien Toloka, pour 25 000 euros, la subvention à l'association Essentiel, pour un monde plus juste et solidaire, à hauteur de 8 000 euros, et des subventions pour des particuliers acquéreurs de système de récupération des eaux de pluie, avec une liste de particuliers, pour un montant total de subventions de 2 400 euros, conformément à l'annexe 8 qui vous a été soumise.

Il y a ensuite des dispositions tarifaires qui concernent les tarifs des cours de botanique et une réduction de la redevance variable de la Buvette de l'Île de Versailles dans le cadre de la crise sanitaire.

Nous avons une convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Nantes et la CAF de Loire-Atlantique qui, là, est beaucoup plus intéressantes et en tout cas, beaucoup plus volumineuse.

Nous avons la convention avec l'INSEE pour l'enquête pilote « famille » lors de la collecte du recensement de la population qui aura lieu en 2024, et le contrat avec la Poste dans le cadre de cette collecte du recensement de la population en 2024.

Il y a également le remboursement de frais à un agent à la suite d'un déplacement professionnel, pour 48 euros de frais de péage.

Par ailleurs, l'Amicale laïque de Doulon n'ayant pas réalisé toutes les heures de temps périscolaire qu'elle aurait dû, il faut lui demander de récupérer un trop-perçu de 130 euros.

Dans le cadre de la politique publique du patrimoine, nous avons la convention relative aux modalités de gestion des billetteries par la centrale de commercialisation et de réservation grand publique du Voyage à Nantes. Il faut que nous l'autorisions.

Pour la politique publique de la petite enfance, nous avons des avenants aux conventions qui nous lient à l'association Souris verte.

Nous avons les traditionnelles remises gracieuses, créances irrécouvrables et créances éteintes pour la fourrière automobile et d'autres choses diverses et variées, en raison soit de contextes particuliers, soit d'erreurs de notre part, soit de situations financières particulièrement délicates de nos débiteurs.

Nous avons les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, qui sont un classique, et la constatation des créances éteintes pour 28 226,61 euros.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Non participation au vote de M. Prochasson et M. Guissé

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 58, intitulé :

Conventions et subvention diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Je dois demander à Pierre-Emmanuel Marais, Simon Citeau, Florian Le Teuff, Anne-Sophie Guerra, Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Richard Thiriet et Pauline Weiss de sortir.

M. BOLO, Adjoint – Ne partez pas trop loin quand même, parce qu'il s'agit juste de l'aide au fonctionnement du périscolaire de Diwan, pour 6 600 euros, et des conventions de mise à disposition de la Ville de gymnases de lycées, ainsi que d'un avenant n° 5 en matière de petite enfance avec la crèche Petit Prince.

Mme la MAIRE – Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité

Mme la MAIRE – Le conseil est achevé. Merci à tous et merci aux équipes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20.

V. Vote électronique

Date : vendredi 13 octobre 2023
Président :
Secrétaire :

Séance Ville de Nantes -
13/10/2023

45 - Ouverture des commerces le dimanche en 2024 – Avis du Conseil municipal.

Rejetée

Date du vote : 13/10/2023 - 16h29

Mode de scrutin : Public

Votants : 69

Voix totales : 69

Non votés : 13

Voix exprimées : 56

Taux d'abstention : 0,0%

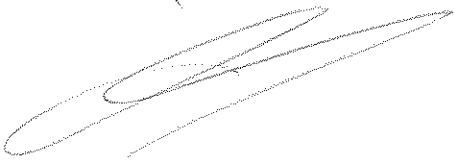
Majorité simple des voix exprimées

Pour	26 Voix	46,4%	
Asseh Bassem			1 voix
Bassal Aïcha			1 voix
Bertu Mahaut			1 voix
Bir Cécile			1 voix
Bolo Pascal			1 voix
Boulé Fournier Aurélien			1 voix
Brosseau Laurence			1 voix
Chateau Olivier			1 voix
Cocotier Michel			1 voix
Coussinet Ndiaye Valérie			1 voix
Dantec Ronan			1 voix
Ferreira Virgine			1 voix
Fournier Hervé			1 voix
Grenier Vincent			1 voix
Hakem Abbassia			1 voix
Lefranc Elisabeth			1 voix
Marais Pierre-Emmanuel			1 voix
Pascouau Yves			1 voix
Piau Catherine			1 voix
Quéro Thomas			1 voix
Rebouh Ali			1 voix
Rolland Johanna			1 voix
Salaün Gildas			1 voix
Sotter Jeanne			1 voix
Tallegrec Denis			1 voix
Trichet Franckie			1 voix
Contre	30 Voix	53,6%	
Azzi Elhadi			1 voix
Bassani Catherine			1 voix
Benâtre Marie-Annick			1 voix
Blin Nathalie			1 voix
Boisramé Nadège			1 voix
Bonamy Delphine			1 voix
Bourdon Emilie			1 voix
Boutin Patrice			1 voix
Brochard François			1 voix
Citeau Simon			1 voix
Collineau Marlène			1 voix
Coppey Mahel			1 voix
Figuls Séverine			1 voix
Gouez Aziliz			1 voix
Guiné Thibault			1 voix
Guissé Alassane			1 voix
Jouin Christophe			1 voix
Langlois Pauline			1 voix

Le Teuff Florian	1 voix
Martin Nicolas	1 voix
Naulin Hélène	1 voix
Ouggourni Jamal	1 voix
Prochasson François	1 voix
Riom Tristan	1 voix
Robert Pascale	1 voix
Rodriguez Ghislaine	1 voix
Salecroix Robin	1 voix
Seassau Aymeric	1 voix
Vialard Louise	1 voix
Vitoux Marie	1 voix

Non votants	13 Voix
Amrouche Louisa	1 voix
Bainvel Julien	1 voix
Belhamiti Mounir	1 voix
Chombart De Lauwe Foulques	1 voix
El Haïry Sarah	1 voix
Garnier Laurence	1 voix
Guerra Anne-Sophie	1 voix
Huchet Erwan	1 voix
Oppelt Valérie	1 voix
Richard Guillaume	1 voix
Thiriet Richard	1 voix
Van Goethem Sophie	1 voix
Weiss Pauline	1 voix

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Séverine FIGULS

La Maire

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'J' followed by 'Ad' and a horizontal line.

Johanna ROLLAND